

## F

**FABEROT** (PASCAL), né le 17 mai 1834 à Mallén (Espagne), mort le 23 août 1908 à Paris (18°).

*Député de la Seine de 1893 à 1898.*

Pascal Faberot naquit en Espagne, dans la province de Saragosse ; rentré en France, il devint ouvrier chapelier et milita de bonne heure dans les mouvements socialistes. Sous la Commune, en 1871, il participa dans les rangs des Fédérés à la prise de la caserne Lobau et de l'Hôtel de Ville. Socialiste allemand, il est présent dans tous les congrès et, avec Allemane et Jean-Baptiste Clément, fonde en 1891, au congrès de Paris, le parti ouvrier socialiste révolutionnaire à la suite d'une scission entre les allemands et les possibilistes. Partisans du mandat impératif et considérant la grève générale comme l'arme par excellence, les membres du P.O.S.R. s'appuient sur les manuels plus que sur les intellectuels et s'implanteront, à Paris, dans les X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements ; c'est dans l'un de ces arrondissements, la 1<sup>re</sup> circonscription du XI<sup>e</sup>, que Faberot va se présenter et réussir un coup de maître en supplantant Charles Floquet, ancien président du Conseil. Le 20 août 1893, l'ancien ministre arrive en tête avec 2.913 voix contre 2.078 à Faberot sur 8.226 votants ; le 3 septembre, celui-ci l'emporte très nettement sur Floquet avec 4.380 voix contre 3.231, sur 7.825 votants.

Inscrit au groupe socialiste, ses interventions seront assez nombreuses, très fougueuses et toujours en faveur des ouvriers. Convaincu, se voulant à l'image des grands ancêtres — il ne s'adresse jamais à ses collègues, au président de la Chambre ou aux ministres qu'en les qualifiant de : citoyens ! citoyen président ou citoyen ministre — son ardeur sait souvent trouver dans des débats, quelquefois dramatiques, la formule pittoresque qui détend une atmosphère hargneuse ou passionnée. Il participe bien entendu à tous les grands débats sociaux de la législature : menées anar-

chistes, grèves, interpellation de Jaurès à propos du drame de Carmaux, etc...

Aux élections du 22 mai 1898, Faberot trouve en face de lui un radical-socialiste Baudin qui, déjà en tête au premier tour, l'emporte facilement au scrutin de ballottage avec 5.710 voix sur 9.020 votants, laissant 3.143 voix au député sortant. Le 3 février 1901 une élection partielle a lieu, Baudin ayant abandonné le XI<sup>e</sup> arrondissement pour se faire élire dans sa ville natale, Nantua. Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire, déjà agité par l'affaire Dreyfus à propos de laquelle Allemane et Faberot s'étaient opposés, préfère la candidature du premier à celle du second ; Faberot ne s'incline pas et se présente quand même : il ne recueille au premier tour que 1.295 voix sur 8.399 votants et laisse la place à Allemane qui sera élu. L'incident se reproduit aux élections de 1902 : il n'obtient que 1.009 voix sur 10.948 votants et se retire. Ce dernier remous était une manifestation du déclin de ce parti.

Le rôle de Faberot s'efface désormais et il meurt le 23 août 1908 à Paris.

Il avait 72 ans.

**FABIEN CESBRON** (FABIEN, ELIE, MARIE CESBRON, dit), né le 13 janvier 1862 à Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire), mort le 26 avril 1931 à Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Inférieure).

*Député du Maine-et-Loire de 1902 à 1906.*

*Sénateur du Maine-et-Loire de 1911 à 1920.*

Fabien Cesbron vit le jour le 13 janvier 1862 à Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire). Après des études au petit séminaire, puis à la faculté catholique de droit d'Angers, il s'inscrit au barreau de Saumur, ensuite à celui d'Angers.

Elu conseiller municipal de Varrains, près de Saumur, il se présenta aux élections générales législatives du 27 avril 1902 dans la circonscription de Baugé, où il battait son concurrent radical, M. Cathelineau, par 9.073 voix contre 9.014 au deuxième tour de scrutin, sur 18.350 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la droite ; vigourement attaché à la liberté de l'enseignement et à la religion de ses ascendants, il rompit des lances dans les tournois parlementaires relatifs au statut des congrégations, et plus généralement aux questions scolaires et religieuses. Il vota bien entendu contre le projet de loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il s'intéressa aussi à la convocation des territoriaux et à la falsification des produits alimentaires. Il fut, dès le premier tour de scrutin, battu aux élections générales du 6 mai 1906 par M. Gioux qui obtint 9.771 voix contre 9.294 à lui-même sur 19.232 votants. Quatre ans plus tard, au renouvellement du 24 avril 1910, il tenta de reprendre son siège, mais fut de nouveau battu, dès le premier tour de scrutin, par Gioux qui fut élu avec 10.271 voix sur 18.994 votants, alors qu'il n'en obtenait que 8.455.

Il devait attendre encore un an pour prendre sa revanche et entrer de nouveau au Parlement, mais au Luxembourg cette fois-ci. Un des sénateurs du Maine-et-Loire, M. de La Bourdonnaye étant décédé le 3 février 1911, Fabien Cesbron emporta facilement le siège à l'élection partielle du 30 avril suivant, par 611 voix sur 941 votants.

A la Haute Assemblée, il siégea à droite. Appartenant à la catégorie des parlementaires modestes mais actifs, il multiplia les interventions sur toutes sortes de sujets : droit de reprise, statut des juges de paix, travail dans les mines, réquisition des céréales, impôt sur le revenu, questions électorales, dommages de guerre, pensions militaires.

Il fut battu au renouvellement du 11 janvier 1920, au second tour de scrutin, où il n'arrivait qu'en septième position, avec 141 voix seulement sur 940 votants, bien qu'il ait totalisé 407 voix sur 937 votants au premier tour.

Il siégea encore comme magistrat au Havre, à Rennes et à Nantes, et mourut à Saint-Sébastien-sur-Loire, le 26 avril 1931, à l'âge de 69 ans.

**FABRE (ANTOINE)**, né le 29 novembre 1851 à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), mort le 10 décembre 1923 à Vic-le-Comte.

*Député du Puy-de-Dôme de 1908 à 1919.*

Né à Vic-le-Comte, dont il fut maire de 1888 à 1912, Antoine Fabre, pharmacien, se fit élire député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Clermont-Ferrand à une élection partielle, le 8 mars 1908, sous l'étiquette radicale-socialiste, en remplacement de Guyot-Dessaigne dé-

cedé le 31 décembre 1907 : il recueillait 9.598 suffrages sur 25.636 inscrits et 19.430 votants.

Son mandat lui fut renouvelé en 1910 dès le premier tour et en 1914 au second tour. Le 24 avril 1910, il obtenait sur 25.546 inscrits et 18.598 votants, 10.254 suffrages contre 4.497 au docteur Dartheyre, comme lui conseiller général, et 2.734 à Parassols, socialiste unifié. Aux élections de 1914, où il en appelait à « la République contre la réaction », il recueillait au premier tour, le 26 avril, 8.799 voix sur 23.982 inscrits et 18.143 votants, suivi de près par Tixier (7.206 suffrages) ; au second tour, le 10 mai, il distançait son concurrent de près de trois mille voix (10.693 suffrages contre 7.813 à Tixier).

Au Palais Bourbon, il appartient essentiellement à la commission de l'agriculture.

Conseiller général du canton de Vic-le-Comte de 1898 à 1919, il ne se présenta pas aux élections du 16 novembre 1919 et fut battu peu après, aux élections cantonales du 14 décembre 1919, par son successeur à la mairie de Vic, Bargoin, et se retira de la vie politique active.

Il mourut à son domicile, « Les Cordeliers » à Vic-le-Comte, le 10 décembre 1923, en sa cité natale, dont il était encore conseiller municipal. Il avait 72 ans.

**FABRE (JOSEPH, HENRI, AMANT)**, né le 10 décembre 1842 à Rodez (Aveyron), mort le 1<sup>er</sup> février 1916 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député de l'Aveyron de 1881 à 1885.*

*Sénateur de l'Aveyron de 1894 à 1903.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 585.)

Après son échec au Sénat en 1885 et le retrait de sa candidature aux élections législatives de la même année, Joseph Fabre tenta en 1889 de retrouver son siège à la Chambre : il fut battu le 22 septembre par Cibiel, 7.881 voix sur 21.183 votants, contre 4.213, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Villefranche-du-Rouergue.

Le renouvellement triennal du Sénat du 7 janvier 1897 lui permit de faire sa rentrée au Parlement : il fut élu dès le premier tour par 471 voix contre 354 au sénateur sortant Lacombe.

Au Sénat, où il siége dans les rangs de l'union républicaine il continue à se faire, comme auparavant à la Chambre le thuriféraire de Jeanne d'Arc et s'intéresse tout particulièrement à l'affaire Dreyfus et à ses multiples remous.

Le renouvellement triennal de 1903 ne lui est pas favorable : arrivé au premier et au second tour en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position

avec 349 et 353 voix sur 804 votants, il n'est pas réélu.

Retiré désormais de la vie politique, il meurt à Cannes le 1<sup>er</sup> février 1916 à l'âge de 74 ans.

**FABRE** (GUILLAUME, MARIE, Léopold), né le 11 janvier 1871 à Puch (Lot-et-Garonne).

*Député du Lot-et-Garonne  
de 1902 à 1906.*

Ses études classiques achevées au lycée de Bordeaux, Léopold Fabre arrive à Paris à 20 ans et obtient son doctorat en droit en 1895. Il s'installe alors comme avocat au barreau de Marmande et accède au bâtonnat.

C'est par une candidature couronnée de succès au Conseil général du Lot-et-Garonne en 1900 que commence sa carrière politique. Il se présente aux élections générales législatives en 1902 dans la circonscription de Nérac où il est élu au second tour de scrutin, avec 7.675 voix sur 14.657 votants, contre le député sortant radical Lagasse 6.835 voix ; la répartition des suffrages au premier tour avait été de 5.433 contre 6.500 sur 14.489.

Inscrit à la Chambre au groupe de l'union républicaine il se spécialise dans la rédaction de rapports concernant les questions de perception de taxes d'octroi. Opposé à la politique radicale de Combes, il vota contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

Déçu peut-être par les travaux de cette législature il ne se représenta pas aux élections de 1906 et abandonna la politique pour se consacrer de nouveau à son cabinet d'avocat.

**FABRE** (ULYSSE), né le 12 février 1879 à Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

*Sénateur du Vaucluse de 1936 à 1944.*

Ulysse Fabre dirigeait dans son pays natal une manufacture d'instruments agricoles, viticoles et horticoles, fondée en 1872, dont les affaires s'étendaient aux colonies et en de nombreux pays étrangers.

Dès 1906, il fut conseiller municipal de Vaison-la-Romaine, puis fut adjoint au maire de 1912 à 1919, enfin maire de cette ville en 1919. Il était, depuis 1913, conseiller général du Vaucluse. Il devint président de l'assemblée départementale le 28 août 1922 et devait garder cette présidence jusqu'en 1940.

Lors des élections sénatoriales de 1927 il refusa, bien que sollicité par ses amis, de poser sa candidature. Il se présenta au renouvellement du 20 octobre 1935, sous l'étiquette radicale-socialiste, avec pour but de remplir « le rôle de conseiller des communes » qui lui paraissait « la forme la plus utile de l'activité d'un sénateur » : ses objectifs, outre la dé-

fense des intérêts de son département, étaient « la revalorisation des produits agricoles, l'amélioration des conditions de transport, l'abaissement des tarifs et la recherche de débouchés sûrs et rémunérateurs ». En politique générale, son programme était de « défense républicaine et de lutte contre le fascisme ». Il prônait enfin la révision des décrets-lois de 1935.

A ces élections, il fut élu au second tour de scrutin, par 228 voix sur 449 suffrages exprimés ; au premier tour, il avait obtenu 202 voix sur 451 suffrages exprimés.

Admis en janvier 1936, il devint membre de la Commission des douanes, de la Commission de l'Algérie, et de la Commission de législation civile et criminelle. Il s'intéressa plus particulièrement au problème des coopératives de blé. Politiquement, il souscrivit entièrement au programme du Front populaire et devait l'affirmer à la session de novembre du Conseil général de son département.

Se spécialisant de plus en plus sur la politique économique et le commerce extérieur, il se fit le défenseur des petites entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1938 et commandeur de la Couronne d'Italie.

**FABRY** (JEAN), né le 6 juin 1876 à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

*Député de la Seine de 1919 à 1936.*

*Sénateur du Doubs de 1936 à 1945.*

*Ministre des Colonies  
du 29 mars au 14 juin 1924.*

*Ministre de la Défense nationale et de la Guerre du 30 janvier au 4 février 1934 et du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936.*

Jean Fabry fit d'abord ses études au collège de Villefranche-de-Rouergue, sa ville natale, puis au lycée d'Agen ; entré à Saint-Cyr avec le numéro 2 en 1895, et à l'Ecole de guerre en 1904, breveté en 1906, la guerre le trouve capitaine au Conseil supérieur de la guerre (état-major de la première armée commandée alors par le général Dubail). Mais bientôt il demande un commandement de troupes et obtient, en octobre 1914, celui du 23<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, unité d'élite qu'il conduisit aux combats de la Woëvre, d'Ypres, de l'Yser, de Carency en Artois, des Vosges, et enfin du Reichaken-Kopf, où il est grièvement blessé (mars 1915). Il faut l'amputer de la jambe gauche et il garde la jambe droite complètement ankylosée. La croix de la Légion d'honneur lui est décernée sur son lit d'hôpital.

En 1916, il refuse sa mise à la retraite, reprend du service, commande le 3<sup>e</sup> bureau du Gouvernement militaire de Paris, puis est chargé d'instituer à Senlis l'Ecole d'officiers d'Etat-major. Il est

nommé lieutenant-colonel. En 1917, il est choisi par le maréchal Joffre comme chef de son cabinet et l'accompagne dans le voyage que le maréchal et Viviani effectuent en avril aux Etats-Unis pour mettre au point les modalités pratiques de l'entrée en guerre de ceux-ci.

Au retour, sa santé le contraint à accepter sa mise à la réforme. Il est réformé avec 95 % d'invalidité et promu officier de la Légion d'honneur.

En 1918, il se fait journaliste, dirige le journal *Oui* qui devient *l'Avenir*, où il écrit sous le pseudonyme de « Bouchavesnes ». Il passe ensuite à *l'Intransigeant* où il occupe les fonctions de rédacteur en chef de février 1919 à décembre 1936, puis celles de directeur, de décembre 1936 à octobre 1938.

Aux élections du 16 novembre 1919, d'où devait sortir la « Chambre bleu horizon », il est élu député de la première circonscription de Paris sur la liste du bloc national républicain qui obtient 86.334 voix sur 191.830 votants. Inscrit au groupe d'action républicaine et sociale, il devient membre de la Commission de l'armée.

A ce titre, il participe à de nombreux débats concernant la réorganisation générale et de détail de l'armée. Cette réorganisation devait se faire, selon lui, dans le sens de la « réduction au minimum possible de la durée du service militaire » afin de la doter du matériel de plus en plus coûteux exigé par les conditions modernes.

Peu à peu, cependant, il apparaît que l'Allemagne n'est pas disposée à respecter les clauses du traité de Versailles concernant son désarmement. Jean Fabry exprime son adhésion à la politique de Poincaré tendant à exiger le respect intégral du traité.

Il est appelé à remplacer Viviani comme représentant de la France à la Commission des armements de la Société des Nations de 1922 à 1924 et à participer, sous la direction de Léon Bourgeois, aux travaux qui devaient aboutir au projet de « traité d'assistance mutuelle » précurseur du « protocole de Genève ».

Le 29 mars 1924, Poincaré remanie son cabinet et confie le portefeuille des colonies à Jean Fabry. Mais toute l'activité du Cabinet est employée dans l'ardente campagne électorale qui précède les élections du 11 mai 1924 où Jean Fabry, élu en tête de la liste d'union républicaine et de concorde nationale, retrouve son siège avec 71.541 voix sur 196.886 votants.

De retour à son banc de député (il s'est inscrit au groupe de la gauche démocratique), il devient membre de la commission de l'armée et membre aussi du Haut-conseil colonial.

Aux élections générales du 22 avril 1928 marquées par le retour au scrutin d'arrondissement, Jean Fabry est élu député du N° arrondissement de Paris, au premier tour de scrutin, avec 7.285

voix sur 13.278 votants. Il est élu président de la commission de l'armée, nommé de nouveau vice-président de la commission d'études du Conseil supérieur de la défense nationale. Il se fait l'avocat de la « ligne Maginot » (1929) dont l'établissement s'accorde parfaitement avec ses vues sur l'armée, essentiellement défensive.

En janvier 1932, il est nommé membre de la délégation française à la conférence pour la réduction et la limitation des armements qui s'ouvre à Genève dans l'optimisme mais qui devait, peu à peu, s'acheminer vers l'échec.

C'est fort de cette expérience qu'après les élections du 8 mai 1932 Jean Fabry, qui n'a retrouvé son siège qu'au deuxième tour de scrutin par 6.744 voix sur 13.012 votants, contre 6.035 à M. Dufrenne, ne cesse d'intervenir pour montrer les périls de l'heure. C'est dans cet esprit aussi qu'il s'oppose au pacte à quatre conclu à Rome en juin 1933 entre l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France, en tant qu'il constitue une novation apportée au traité de Versailles et qu'il y a contradiction entre « réduction des armements » et « révision des traités ». Au reste, entre temps, Hitler avait pris le pouvoir en Allemagne.

Le 30 janvier 1934, Jean Fabry accepte le portefeuille de la Défense nationale dans le cabinet formé par Daladier, en plein milieu de l'agitation due au scandale Stavisky. Mais le ministre de l'Intérieur, Eugène Frot, ayant décidé le déplacement du préfet de police Chiappe, accusé de liaisons trop intimes avec les ligues, Jean Fabry et le ministre des Finances, François Piétri, donnent leur démission (4 février 1934), estimant que cette mesure a été prise sans motifs sérieux.

Ayant retrouvé ses fonctions de président de la commission de l'armée, il ne cesse d'alerter le Parlement et l'opinion sur « l'ascension vertigineuse des armements de l'Allemagne ». Aussi, intervient-il dans le débat crucial du 15 mars 1935 pour réclamer, presque dans les mêmes termes que Paul Reynaud, la création d'un corps spécialisé capable de riposter d'une manière immédiate à toute attaque.

Nommé peu après ministre de la Guerre dans le cabinet Laval du 7 juin 1935, il s'attache à réaliser ses conceptions, notamment par la création d'un fonds d'armement commun aux différentes armes. Mais le cabinet démissionne le 22 janvier 1936 et, quelques mois plus tard, il perd son siège à la Chambre. En effet, aux élections générales du 3 mai 1936, il était battu de peu par le radical-socialiste Bossoutrot (6.522 voix contre 6.534, sur 13.307 votants au deuxième tour de scrutin). Mais le 22 novembre suivant, au cours d'une élection partielle provoquée par le décès du sénateur du Doubs, Japy, il entre à la Haute Assemblée, dès le premier tour de scrutin, par 593 voix sur 930 votants. Il devait retrouver son siège dans les mêmes conditions au renou-

vement du 23 octobre 1938, par 618 voix sur 932 votants.

Inscrit au groupe de l'union républicaine et membre, comme de juste, de la commission de l'armée, il devait à plusieurs reprises exposer les idées qui lui étaient chères. Devant la faillite achevée de toute autre politique, il insiste sur la nécessité primordiale de renforcer la défense nationale. C'est dans ce dessein qu'il s'oppose à la politique du gouvernement de Front populaire, qu'il estime éminemment dangereuse et que, comme rapporteur de la commission de l'armée, il fait voter à l'unanimité par le Sénat, en juin 1938, le projet de loi d'organisation générale de la Nation en temps de guerre et, en mars 1939, le projet de loi maintenant à deux ans la durée du service militaire. En décembre 1939, il se prononce en faveur de l'octroi au gouvernement des pleins pouvoirs, valables pour la durée des hostilités. Au Congrès de Vichy, du 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs constituants au gouvernement du maréchal Pétain. Il abandonne dès lors toute activité politique.

Il a publié en 1931 : *Joffre et son destin* et, outre ses articles quotidiens, de nombreuses préfaces à des livres consacrés à la guerre, notamment à la traduction de *La Guerre* de Lüdendorff.

Il a été promu, en 1939, grand officier de la Légion d'honneur, en qualité de grand mutilé de guerre à 100 %. Il est titulaire des Croix de guerre française, belge, italienne et de nombreux ordres étrangers.

**FACHARD** (HAROLD, EMMANUEL, JEAN, AGIS), né le 23 avril 1846 à Vesoul (Haute-Saône), mort le 30 novembre 1934 à Vesoul.

*Député de la Haute-Saône de 1900 à 1902.*

Appartenant à une famille de magistrats, Harold Fachard vint faire ses études de droit à Paris où il obtint sa licence en 1870.

Officier des mobiles de la Haute-Saône, il participa au siège de Belfort.

Il entra dans la magistrature en 1872 et y demeura comme juge, à Lure, jusqu'en 1883, date à laquelle il donna sa démission. Il s'inscrivit alors au barreau de Vesoul dont il fut plusieurs fois le bâtonnier.

Il commença sa carrière politique en entrant en 1889 au Conseil général de la Haute-Saône où il représentait le canton de Noroy-le-Bourg, puis en étant élu au conseil municipal de Vesoul en 1892.

Le 28 mars 1900, une élection partielle fut organisée dans la circonscription de Vesoul afin de pourvoir au remplacement de Charles Bontemps élu sénateur. Harold Fachard s'y présenta et fut très confortablement élu au premier tour avec 11.524 voix sur 20.698 contre 8.847 à Paul Morel.

Siégeant à la Chambre dans les rangs des progressistes, outre l'examen des budgets, son activité fut marquée plus particulièrement par des préoccupations locales, comme la distillation des prunelles ou la création d'une médaille commémorative du siège de Belfort.

Lors du renouvellement législatif de 1902, Fachard fut mis en échec dès le premier tour de scrutin, le 27 avril, par un candidat à qui ce succès ouvrait une carrière parlementaire de plus de quarante ans, Jules Jeanneney, élu avec 11.673 voix sur 22.992 votants contre 11.152 ; il en était de même le 6 mai 1906, l'écart se creusant, où Fachard avec 9.927 voix sur 22.534 votants, était battu par Jeanneney, 12.424 voix.

Harold Fachard abandonna désormais la politique et reprit son cabinet d'avocat.

Il mourut à Vesoul le 30 novembre 1934, à l'âge de 88 ans.

Il était officier du Nichan Iftikar.

**FAGET** (Louis), né le 25 juillet 1861 à Bordeaux (Gironde), mort le 5 septembre 1931 à Talence (Gironde).

*Député de la Gironde de 1928 à 1931.*

Propriétaire dans le Bordelais, Louis Faget employait son importante fortune à soulager largement les malheureux.

Conseiller général de la Gironde de 1910 à 1912, puis de 1922 à sa mort, membre de la commission départementale et secrétaire de celle-ci en 1925 et 1927, conseiller municipal de Targon de 1925 à 1929, il s'était largement attaché à la défense de l'agriculture et à celle des planteurs de tabac.

« Encouragé par de nombreux amis » il se présenta aux élections de 1928 dans la circonscription de La Réole où il fut élu au scrutin de ballottage, le 29 avril, par 3.143 suffrages sur 12.741 votants contre 3.822 à Dellac et 3.619 à Chaigne, après avoir obtenu le 22 avril 3.487 voix sur 12.629 votants contre 2.109 et 3.095 aux mêmes adversaires.

Inscrit au groupe d'action démocratique et sociale et membre de la commission de législation civile et criminelle, il s'intéressa aux questions de loyers et de transports ferroviaires locaux.

Il mourut en cours de mandat, le 5 septembre 1931 à Talence, à l'âge de 70 ans.

**FAGOT** (EUGÈNE, LOUIS, LAMBERT), né le 10 novembre 1859 à Saulces-Monclin (Ardennes), mort le 9 janvier 1919 à Châlons-sur-Marne (Marne).

*Sénateur des Ardennes de 1900 à 1919.*

C'est au centre du département des Ardennes, à Saulces-Monclin, qu'Eugène Fagot voit le jour le 10 novembre 1859. Deux passions vont dominer sa vie,

celle de l'agriculture et celle de la chose publique, de même qu'elles avaient gouverné l'existence de M. Fagot père qui représenta aussi les Ardennes au Parlement, mais comme député, élu à la Chambre en 1855.

Ayant terminé ses études à l'Institut national agronomique, Eugène Fagot revient à Saulces-Monclin avec l'ambition de faire du domaine paternel une exploitation modèle. Il y parvient si bien qu'en peu d'années sa réussite est donnée en exemple par tout le département et que le voilà tout ensemble président du Syndicat des agriculteurs des Ardennes et président de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel. Officier, bien sûr, du mérite agricole, on le verra successivement membre du conseil d'administration de l'Institut national agronomique en 1901, puis membre du Conseil supérieur de l'agriculture en 1902, après quoi, l'Académie d'agriculture de France l'accueillera en son sein.

Le 28 janvier 1900, à la suite du décès du sénateur Tirnan, ex-gouverneur de l'Algérie, Fagot briguera le siège vacant. Il faudra trois tours à l'élection mais, avec 448 voix sur 853 votants, l'emporta. Le Sénat l'admet le 1<sup>er</sup> février et il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Dès lors, avec l'autorité que lui confère sa profonde connaissance des choses de la terre, et tout au long de sa carrière, d'ailleurs, il ne manqua jamais de placer son mot dans chaque débat qui touchait à l'agriculture.

Facilement réélu le 4 janvier 1903, au second tour de scrutin, par 553 voix sur 839 votants, Eugène Fagot est l'auteur, quelques semaines plus tard, du rapport sur l'élection d'Alger. Cependant, sa grande préoccupation est d'obtenir du Sénat et du gouvernement une protection douanière accrue en faveur de notre élevage.

En 1910, ses collègues de la Haute Assemblée élisent Eugène Fagot secrétaire du Sénat, fonction dans laquelle il sera reconduit l'année suivante.

Au renouvellement du 7 janvier 1912, Fagot, deuxième de liste, est réélu sénateur avec 521 voix sur 821 votants. Deux ans plus tard, c'est la guerre. Il est déchiré par l'idée des souffrances qu'endure son malheureux département, « le premier envahi, évacué le dernier ».

Le 23 décembre 1918, Fagot parl pour ces Ardennes dévastées. Il n'en reviendra pas. Le 9 janvier 1919, à Châlons-sur-Marne, sur la route du retour, un accident d'automobile lui fut fatal.

Il était âgé de 59 ans.

**FAILLIOT** (GABRIEL, Auguste), né le 26 octobre 1851 à Oinville (Seine-et-Oise), mort le 9 juin 1922 à Bagnoles-de-l'Orne (Orne).

*Député de la Seine de 1902 à 1919.*

Fils d'un fabricant de papier, Auguste Failliot ambitionnait d'entrer à

l'École polytechnique lorsque la guerre de 1870 éclata. Engagé volontaire au 53<sup>e</sup> bataillon de marche, il devint sergent, participa à la bataille de Champigny et aux combats livrés autour de Paris. Après la fin des hostilités, il travailla dans la fabrique de son père ; lui ayant succédé en 1878, il sut donner assez de développement à sa maison de la rue de la Verrerie à Paris pour acquérir une usine à Conty, dans la Somme. Secrétaire de la Chambre syndicale des papiers en gros, il en assumait la présidence de 1883 à 1897, date à laquelle il fut nommé président d'honneur à vie.

La forte position qu'il occupait dans sa corporation l'amena à faire partie de nombreux jurys dans des expositions ou manifestations professionnelles. Cette activité lui valut la Légion d'honneur en 1896. Depuis 1891 il présidait la Société de secours mutuels de la papeterie.

Il était entré dans la vie publique le 10 juin 1887 comme adjoint au maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, dont il devenait le maire en 1892 ; mais en janvier 1901, Waldeck-Rousseau le révoquait.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales législatives le 27 avril 1902, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris et fut élu dès le premier tour avec 3.837 voix sur 7.739 votants contre 1.975 au docteur Chassaing, député sortant, et 1.389 à Levasseur ; il fut réélu, toujours au premier tour, le 6 mai 1906, avec 4.638 voix sur 7.580 votants, contre 2.220 à Baube ; il en fut de même le 24 avril 1910, où il triomphait avec 9.702 voix, de Bonnet 4.050 voix et de Mayéras 3.459 voix, sur 18.139 votants, le 14<sup>e</sup> arrondissement ne constituant plus qu'une seule circonscription. En 1914, les deux circonscriptions ayant été rétablies, Auguste Failliot se fit réélire dans la première, dès le premier tour, avec 4.011 voix contre 1.789 à Jean Erlich, sur 6.449 votants. Les élections du 16 novembre 1919 eurent lieu au scrutin de liste et il fut inscrit en neuvième position sur la liste d'union républicaine, nationale et sociale conduite par Alexandre Millerand, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Seine ; elle n'eut que 8 élus et Failliot totalisa 69.919 voix sur 168.047 votants.

Candidat du « Comité républicain socialiste anticollectiviste antiministériel », ce qui est déjà tout un programme, il se montra partisan d'une révision constitutionnelle, de toutes les libertés, de la suppression des privilèges et des monopoles, des droits du petit commerce de la rue, de Paris port de mer, de la retraite pour les salariés et préconisait la « participation du travail aux bénéfices du capital ».

Membre de la gauche démocratique, Auguste Failliot fut, pendant les quatre législatures de son mandat, un parlementaire actif, mais dont l'activité fut presque exclusivement axée sur le commerce. Aussi siégea-t-il à partir de 1906 à la commission du commerce et de l'industrie pendant trois législatures consécutives, et consacra-t-il la plupart

des propositions de loi qu'il déposa à la législation commerciale (protêts, effets de commerce, liquidations, faillites, etc...)

Il en sera de même quant à l'objet des rapports qu'il rédigea, ainsi que de ses interventions à la tribune.

S'il vota, conformément à ses idées, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, il vota en 1909 contre l'impôt sur le revenu en regrettant de devoir le juger sous la forme proposée comme une « loi d'inquisition et de discorde », et non comme il l'aurait souhaité « de justice fiscale et d'égalité sociale ». Il avait appelé de ses vœux la réduction du service militaire à deux ans, loi qu'il soutint de son vote en 1905 ainsi que celle du service de trois ans en 1913.

Son échec aux élections générales de 1919 le rendit à la vie privée et il mourut le 9 juin 1922 à Bagnoles-de-l'Orne à l'âge de 71 ans.

**FAIRÉ** (ALEXANDRE), né le 1<sup>er</sup> mars 1824 à Laval (Mayenne), mort le 5 février 1908 à Angers (Maine-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire en 1876, puis de 1877 à 1878 et de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 593).

Avec le retour au scrutin uninominal, Alexandre Fairé se présenta en 1889 dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angers. En tête au premier tour de scrutin, le 22 septembre, avec 9.974 voix, devant Guignard, 5.342 voix, il fut élu au second tour, le 6 octobre, avec 10.381 voix contre 9.599 à Guignard, sur 20.195 votants. Selon lui, « les républicains au pouvoir n'ont fait autre chose que d'exploiter le pays ». Il s'était prononcé en particulier contre « la laïcisation des écoles ». Il fut rapporteur d'une proposition de loi tendant à organiser la représentation commerciale et industrielle (1890) et de plusieurs autres propositions de loi concernant les tarifs douaniers (1890). Il prit part à la discussion sur l'assurance des accidents du travail (1893).

Il ne se représenta pas en 1893.

Il mourut à Paris le 5 février 1908, à l'âge de 84 ans.

**FAISANS** (ARMAND, AUGUSTE, HENRI), né le 28 juillet 1847 à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 28 avril 1922 à Hendaye (Basses-Pyrénées).

*Sénateur des Basses-Pyrénées de 1909 à 1922.*

Avocat au barreau de Paris, Henri Faisans, avant d'être élu sénateur, avait consacré à sa ville natale et à son département bon nombre d'années de sa vie. Adjoint au maire, puis maire de

Pau de 1888 à 1908 — date à laquelle il donna sa démission — conseiller général de 1889 à sa mort et président de la commission des finances de l'assemblée départementale, on lui doit notamment l'ouverture du boulevard des Pyrénées et la construction du palais d'hiver, de l'hôtel des postes et de l'installation ultrante des Guindalos. Il fut l'organisateur des fêtes de la Sainte Estèbe, que vint présider Mistral en mai 1901.

Henri Faisans fut élu sénateur le 15 janvier 1909, au deuxième tour de scrutin, avec 518 voix sur 1.009 votants, les deux autres représentants du département étant M. Catalogne, élu au premier tour et Forsans, élu au troisième tour. Il fut réélu le 11 janvier 1920, au premier tour, par 556 voix sur 1.008 votants, en même temps que MM. Catalogne (659 voix) et Le Barillier (644 voix). Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine.

Président de la commission des chemins de fer, il intervint surtout, au Sénat, à propos des questions ferroviaires qu'il connaissait fort bien. Il déposa notamment d'assez nombreux rapports sur les textes concernant les chemins de fer d'intérêt local et les tramways. Il prit cependant une part active à la discussion d'un texte de caractère bien différent : la proposition de loi relative au régime des aliénés, que le Sénat examina en décembre 1913. Il appela particulièrement l'attention du gouvernement et du Sénat sur la situation des aliénés indigents et sur celle des aliénés placés dans des maisons privées, qui pouvaient être victimes des manœuvres de parents peu scrupuleux.

Il déposa d'autre part, en 1919, une proposition de loi tendant à modifier les articles 13 et 14 de la loi du 30 juillet 1913 sur les voies ferrées d'intérêt local.

Il fut élu secrétaire du Sénat en 1912, 1913 et 1914. Il était membre du comité consultatif des chemins de fer.

Il mourut le 28 avril 1922 à Hendaye (Basses-Pyrénées) à l'âge de 75 ans.

**FAISANT** (JOSEPH), né le 31 décembre 1876 à La Clayette (Saône-et-Loire), mort le 22 janvier 1926 à Paris.

*Député de Saône-et-Loire de 1914 à 1926.*

Propriétaire, « publiciste », maire de La Clayette depuis 1908, conseiller général depuis août 1913, Joseph Faisant se présente aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Charolles, comme candidat du parti républicain radical-socialiste. En tête au premier tour de scrutin avec 6.678 voix, devant Gaudry (5.583 voix), il fut élu au second tour avec 8.343 voix contre 6.624 à Gaudry, sur 15.212 votants.

Membre de la commission des douanes, de la commission des postes et télégraphes et de celle de la réorganisation économique, il déposa une proposition de

résolution concernant les relations d'ordre économique avec les sujets d'une puissance ennemie, spécialement en ce qui concerne l'introduction, sous le couvert des neutres, de marchandises d'origine allemande et austro-hongroise (1915). Il proposa de créer un « service auxiliaire patriotique de défense nationale » (1916) et d'établir un « répertoire » afin d'organiser après la guerre une exposition nationale montrant les efforts de la nation dans tous les domaines (militaire, agricole, commercial, industriel et artistique).

Réélu le 16 novembre 1919 (retour du scrutin de liste), au second rang de la liste de concentration républicaine, avec 62.629 voix sur 120.825 votants, il fut nommé membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission du commerce et de l'industrie. Il se consacra entièrement à son travail de commissaire.

Le 11 mai 1924, il fut élu de nouveau sur la liste de concentration républicaine, avec 45.028 voix sur 142.530 votants.

Il mourut à Paris le 22 janvier 1926, à l'âge de 50 ans.

**FAJON (ETIENNE)**, né le 11 septembre 1906 à Jonquières-la-Jolie (Hérault).

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

En 1925, à sa sortie de l'Ecole normale départementale, Etienne Fajon fut nommé instituteur dans l'Hérault. En 1926, il adhéra au syndicat unitaire de l'enseignement, puis au parti communiste. Il devint un des animateurs de l'Union départementale des syndicats de la C.G.T.U. Arrêté en 1929 pour son action politique, il obtint un non-lieu, mais en 1930 il fut mis en disponibilité.

En 1932, répondant à l'appel de Romain Rolland et d'Henri Barbusse, il prit une part active à la préparation du congrès d'Amsterdam pour la paix. Inculpé de « provocation à un crime contre la sûreté de l'Etat », il fut condamné à une peine légère, puis amnistié. Lors des élections générales de 1932 il se présenta comme candidat du parti communiste dans la deuxième circonscription d'Alès (Gard). Lors du premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, il n'obtint que 3.388 voix sur 14.593 votants, et au second, le 8 mai, 2.229 voix sur 15.421 votants.

À la fin de l'année 1932, il fut élu membre du Comité central du parti communiste et chargé de l'éducation des militants.

En 1936, candidat à la députation dans la 10<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis, il n'obtint, au premier tour de scrutin, le 26 avril, que 6.090 voix sur 19.331 votants, mais il l'emporta au second tour, le 3 mai, avec 9.629 voix sur 19.566 votants, avec une faible marge d'avance sur Grisoni (9.331 voix).

Nommé membre de la commission du règlement, de la commission de la lé-

gislation civile et criminelle et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il déposa deux propositions de loi, l'une sur le rajustement des taux de compétence judiciaire (1938), l'autre sur la répression des agissements des intermédiaires qui utilisent frauduleusement les annonces de presse (1938). Il prit part à la discussion des projets de budget portant particulièrement son attention sur les problèmes concernant l'éducation nationale et le travail. En 1939, il fut mobilisé comme lieutenant d'artillerie. Le 11 janvier 1940, il demanda à la Chambre « de rejeter comme arbitraire et illégal le projet de loi prononçant la déchéance de certains élus ». Le 16 janvier 1940, il prit part à la discussion de ce projet et demanda « la libération de ses collègues et amis communistes ». Il déposa une demande d'interpellation sur « les mesures que le gouvernement compte prendre pour que les soldats français reçoivent une solde égale à celle des soldats anglais et que les allocations militaires versées aux familles des mobilisés soient égales à celles que reçoivent les familles des soldats anglais » (janvier 1940).

Il fut déchu de son mandat de député le 20 février 1940.

**FALCOZ (HENRI)**, né le 6 mai 1884 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), mort le 24 mai 1936 à Neuilly (Seine).

*Député de la Savoie de 1924 à 1936.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics du 2 mars au 28 novembre 1930.*

D'ancienne souche savoyarde et fils d'un avocat, Henri Falcoz fait ses études à Grenoble et à Paris. D'abord avocat, il ne tarde pas à se lancer dans la lutte politique. Dès 1914, il se présente aux élections générales législatives. Arrivé en seconde position au premier tour de scrutin, le 11 avril, il est largement distancé au deuxième tour, le 18 avril, par M. Deléglise, le député sortant, (857 voix contre 6.863 sur 9.390 votants). Arrivé en cinquième position avec 16.687 voix, sur la liste d'union républicaine, aux élections générales de 1919, il subit un nouvel échec. Le 11 mai 1924, il est enfin élu à la majorité absolue, en seconde position sur la liste du cartel des gauches, avec 27.749 voix sur 55.780 votants. Il sera réélu comme radical indépendant en 1928, le 29 avril, au second tour de scrutin (6.445 voix sur 8.780 votants) dans la circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne, après avoir approché la majorité absolue au premier tour, le 22 avril (4.354 voix sur 10.254 votants). Il le sera dès le premier tour, le 1<sup>er</sup> mai 1932, avec 5.008 voix contre 3.183 à M. Sibué sur 10.102 votants.

La plus grande partie de son activité parlementaire, il la consacre aux travaux de la commission des douanes et des conventions commerciales, ensuite à



ceux de la commission des travaux publics et des moyens de communication.

Il devint d'ailleurs sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics dans le cabinet Tardieu constitué le 2 mars 1930, poste qu'il devait abandonner au moment des affaires Oustric.

Egalement membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale il se préoccupa aussi de l'ordre et de la sécurité publiques.

Ce républicain, également éloigné des extrêmes — il appartint en 1928 au groupe républicain socialiste, puis en 1932 au groupe républicain radical — se déclarait, en matière de politique internationale, partisan de l'arbitrage appuyé sur une force internationale mise à la disposition de la Société des Nations et d'un désarmement progressif et contrôlé, se recommandant aussi de la politique suivie par Léon Bourgeois, Briand, Herriot, Paul-Boncour et Tardieu.

Il se représentera aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 ; mais, arrivé en tête au premier tour avec 4.019 voix sur 10.322 votants, contre 3.141 à son adversaire malheureux de 1932, M. Sibué, socialiste S.F.I.O., il sera battu par ce dernier au second tour (4.867 voix contre 5.440 sur 10.505 votants).

Il devait mourir peu après, le 24 mai 1936, renversé par une automobile dans le bois de Boulogne. Il fut inhumé dans sa ville de Saint-Jean-de-Maurienne dont il avait été maire jusqu'en 1935 et qu'il avait contribué à moderniser.

Il avait à peine 52 ans.

**FALLIÈRES** (André), né le 30 septembre 1875 à Villeneuve-de-Mézin (Lot-et-Garonne).

*Député du Lot-et-Garonne  
de 1919 à 1928.*

*Sénateur du Lot-et-Garonne  
de 1932 à 1941.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Finances  
du 10 mars au 23 juin 1926.*

*Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales  
du 23 juillet 1926 au 1<sup>er</sup> juin 1928.*

Fils d'Armand Fallières, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris et ancien secrétaire de la conférence des avocats, c'est seulement après la guerre, pendant laquelle il n'a été affecté au service de la censure, au 2<sup>e</sup> bureau du Gouvernement militaire de Paris, sous les ordres de Klotz, qu'André Fallières s'engage dans la vie politique.

Il est élu pour la première fois député le 16 novembre 1919 sur la liste d'union des républicains conduite par Georges Leygues, avec 22.064 voix sur 58.160 votants, et réélu le 11 mai 1924

dans les mêmes conditions par 23.544 voix sur 63.185 votants. Le rétablissement du scrutin d'arrondissement lui sera défavorable et aux élections du 22 avril 1928, où il se présente sous l'étiquette de républicain-radical — dans l'arrondissement de Nérac — il n'obtient que 3.417 voix au premier tour contre 3.922 à son concurrent radical-socialiste Courrent (sur 11.261 votants) dont il assure le succès sur un troisième concurrent, communiste, en se retirant entre les deux tours.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, membre de la commission des travaux publics et de la commission des finances, dès son entrée au parlement, il se spécialise dans l'étude des problèmes économiques et surtout des problèmes sociaux : construction d'habitations à bon marché, protection contre les accidents du travail, encouragement aux familles nombreuses.

Le 10 mars 1926, il entre comme sous-secrétaire d'Etat auprès du ministre des Finances Raoul Péret dans le cabinet Briand dit « de concentration à gauche », mais le cabinet n'a qu'une existence éphémère et démissionne le 15 juin.

Le 24 juillet 1926, ses compétences particulières le font désigner comme ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales dans le « grand ministère » constitué par Poincaré. Malheureusement le remaniement opéré par Poincaré le 1<sup>er</sup> juin 1928 lui coûte son poste ministériel ; entretemps il avait perdu son siège de député.

Le 10 octobre 1932, il se présente aux élections sénatoriales avec un programme éminemment « poincariste » : refus du désarmement unilatéral, vigilance en ce qui concerne les réparations, rétablissement de l'équilibre budgétaire par les économies et non par les impôts, maintien du laïcisme, réalisation de l'école unique (mais sans monopole) et, surtout, défense des intérêts agricoles. Il est élu au deuxième tour par 357 voix sur 644 votants et s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Constamment membre de la Commission des travaux publics et de la Commission de législation civile et criminelle, puis de celle des affaires étrangères, il manifeste au Sénat, comme auparavant à la Chambre, son intérêt pour ces questions d'ordre économique et social. Il intervient à diverses reprises au cours de débats concernant l'assainissement des marchés du blé (1934) et des vins (1934), la création d'un office national du blé (1936), les grands travaux contre le chômage (1935), la réforme fiscale (1936), les conventions collectives dans la profession agricole (1937). Il s'y montre hostile à l'intervention de l'Etat et partisan de maintenir, autant que faire se peut, la libre initiative.

Au Congrès de Vichy du 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs constituants au Gouvernement présidé par le maréchal Pétain.

**FALLIÈRES** (Clément, Armand), né le 6 novembre 1841 à Mézin (Lot-et-Garonne), mort le 22 juin 1931 à Mézin.

*Député du Lot-et-Garonne  
de 1876 à 1890.*

*Sénateur du Lot-et-Garonne  
de 1890 à 1906.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur  
et aux Cultes  
du 17 mai 1880 au 14 novembre 1881.*

*Ministre de l'Intérieur et des Cultes  
du 13 septembre 1882 au 29 janvier 1883.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Affaires étrangères  
par intérim*

*du 29 janvier au 21 février 1883.*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-arts  
du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885.*

*Ministre de la Justice par intérim  
du 30 novembre au 12 décembre 1887.*

*Ministre de la Justice  
du 12 décembre 1887 au 3 avril 1888.*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-arts  
du 22 février 1889 au 17 mars 1890.*

*Ministre de la Justice et des Cultes  
du 17 mars 1890 au 27 février 1892.*

*Président de la République  
de 1906 à 1913.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 595.)

Le 22 septembre 1889, Armand Fallières fut réélu député du Lot-et-Garonne dans l'arrondissement de Nérac, au premier tour de scrutin, obtenant 8.975 voix contre 6.501 à M. de Witt sur 15.828 votants. Le 17 mars 1890, le cabinet Tirard, où il était ministre de l'Instruction publique, fut renversé ; mais Armand Fallières resta ministre dans le gouvernement suivant présidé par Freycinet et où il prit le portefeuille de la Justice et des Cultes. On en était alors aux débuts, difficiles, de la politique du ralliement et Fallières fut mêlé à divers incidents qui opposèrent le gouvernement à la hiérarchie catholique. Il n'avait pas l'âme belliqueuse et s'efforça toujours de calmer les esprits.

Mais l'incident le plus important dans lequel Fallières joua un rôle fut l'affaire Gouthu-Soulard. Cependant, les controverses religieuses entraînaient la démission du Cabinet Freycinet le 19 février 1892. Entre temps, Armand Fallières étant devenu sénateur ; une élection partielle ayant eu lieu dans le Lot-et-Garonne le 8 juin 1890 pour remplacer M. Edouard Laporte décédé ; il fut élu au premier tour de scrutin par 457 voix contre 231 à M. Besse, sur 713 votants. Il devait être réélu le 3 janvier 1897, au premier tour également, obtenant 374 voix sur 688 votants, arrivant derrière M. Joseph Chaumié (426 voix) et devançant M. Léopold Faye (351 voix).

Au Sénat, Armand Fallières s'inscrivit

d'abord à trois groupes : gauche républicaine, union républicaine, gauche démocratique. Quand cette pluralité ne fut plus admise, il choisit le groupe de la gauche démocratique, le plus « avancé des trois ».

De 1892 à 1899, Fallières, simple sénateur, fit preuve d'une grande discrétion dans l'assemblée où il était entré : il ne prit pas une seule fois la parole en séance publique. Le 1<sup>er</sup> mars 1899 il vota contre la « loi de dessaisissement » dans l'affaire Dreyfus. Le surlendemain, il était élu président du Sénat, au deuxième tour de scrutin, par 151 voix contre 84 à Constans, succédant ainsi à M. Emile Loubet, auquel il allait succéder aussi à l'Élysée sept ans plus tard. Il fut constamment réélu jusqu'en 1906. Comme président du Sénat, son activité publique fut évidemment limitée : éloges funèbres et allocutions de circonstance. Il eut cependant à présider la Haute Cour de justice qui jugea, en 1899, Déroulède, Buffet, Ramel et Godefroy pour l'affaire de la caserne de Reuilly.

Le septennat d'Emile Loubet terminé, le 18 janvier 1906, à Versailles, Fallières fut élu au premier tour de scrutin par 449 voix contre 371 à Doumer, président de la Chambre. Clemenceau et la plus grande partie des radicaux avaient préféré cet homme modéré au radical Doumer auquel ils reprochaient d'avoir abandonné Combes et le Bloc en 1904, et aussi d'avoir renoncé au projet d'impôt sur le revenu qu'il avait proposé en 1895.

L'élection d'Armand Fallières, personnalité fort rassurante, fut accueillie avec un grand calme par l'opinion.

Le 19 octobre 1906, Clemenceau devenu le véritable chef de la majorité depuis les élections, était tout désigné pour succéder à Sarrien démissionnaire pour raison de santé ; Fallières fit appel à lui et il devint pour la première fois, à 65 ans, président du Conseil.

En 1908, Armand Fallières se rendit en visite officielle à Londres, à Copenhague, à Stockholm et à Christiania. Il rencontra à Reval le tsar Nicolas II. Dans les Balkans, ce fut la révolution turque, l'annexion par l'Autriche de la Bosnie-Herzégovine, l'indépendance de la Bulgarie. Au Parlement, les problèmes militaires firent l'objet de vives discussions. Le ministère, usé par près de trois ans de pouvoir et victime de l'impulsivité de son chef, fut renversé le 20 juillet 1909.

Après Clemenceau il fallait un homme plus souple. Fallières, sentant ce changement de climat, appela Aristide Briand, dont le ministère allait sonner définitivement le glas du « combisme ».

Après les élections de 1910, moins à gauche que les précédentes, Briand resta au pouvoir mais, à la suite d'un débat très animé sur la grève des chemins de fer, il démissionna le 2 novembre ; Fallières le chargea aussitôt de constituer un nouveau cabinet qui ne dura guère : sentant sa position s'affaiblir,

Briand démissionna de nouveau le 27 février 1911.

Fallières appela Monis, sénateur de la Gironde et ancien ministre de Waldeck-Rousseau, dont le gouvernement fut renversé le 23 juin 1911 et, cette fois, il appela Caillaux. Le 1<sup>er</sup> juillet, c'était le coup d'Agadir. Les négociations franco-allemandes qui suivirent aboutirent à la signature d'un traité que la Chambre ratifia ; mais, devant la commission sénatoriale chargée d'examiner le texte, Clemenceau fit reconnaître par le ministre des Affaires étrangères, de Selves, l'existence de conventions secrètes menées par Caillaux. De Selves démissionna et Caillaux dut en faire autant le 11 janvier 1912.

Sur le conseil de Clemenceau qui, pourtant, ne l'aimait pas, Fallières eut recours à Poincaré, dont le Cabinet fut accueilli avec beaucoup de faveur. Il fit ratifier le traité franco-allemand par le Sénat, adopter par la Chambre la réforme électorale qui avait fait l'objet de vives discussions sous le ministère Briand et nomma le premier résident général au Maroc, où l'Allemagne avait laissé à la France la possibilité d'établir effectivement son protectorat en échange de cessions territoriales au Congo.

A la fin de 1912, alors que le septennat de Fallières allait se terminer, la situation s'aggrava dans les Balkans. La politique étrangère de Poincaré était populaire et c'est lui qui, en dépit du peu d'enthousiasme d'une partie de la gauche qui lui préférait Pams, allait être élu, le 17 janvier 1913, Président de la République. La simplicité de Fallières l'avait rendu populaire et si l'on plaisantait volontiers sur son compte, on lui vouait une sympathie familière. C'était un homme intelligent et cultivé, grand lecteur de Montaigne notamment, plein de sagesse. C'était un modéré de nature. Comme son tempérament ne le poussait pas plus à l'action spectaculaire que l'idée qu'il se faisait de ses fonctions, Fallières pouvait donc paraître un président assez effacé. En fait, tous ceux qui l'ont approché ont été frappés par sa connaissance étendue des affaires, par la sûreté de son jugement et par son autorité.

Son septennat est loin d'être une époque paisible : luttes religieuses, grèves à l'intérieur, rivalité franco-allemande au Maroc, troubles dans les Balkans à l'extérieur. La « belle époque », l'époque 1900 venait de se terminer ; l'époque Fallières marque un tournant : on a pu dire que c'est juste avant l'élection de Fallières que l'avant-guerre a commencé, avec le « coup de l'anger » en 1905.

En entrant à l'Élysée, il avait dit qu'à la fin de son septennat « il descendrait sans bruit, modestement du pouvoir ». C'est ce qu'il fit, passant désormais la plus grande partie de son temps à Mézin, dans sa chère maison de Loupillon qui fut transformée en hôpital pendant la guerre. C'est là qu'il mourut, nonagénaire, le 22 juin 1931.

**FANIEN** (ACHILLE), né le 9 janvier 1827 à Lillers (Pas-de-Calais), mort le 25 juillet 1915 à Paris.

Député du Pas-de-Calais de 1881 à 1885 et de 1889 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 558.)

Après cet échec, il se représente aux élections générales du 22 septembre 1889 dans la même 3<sup>e</sup> circonscription de Béthune, en candidat de l'ordre et de la paix religieuse et politique, se déclarant pour le maintien de la Constitution et le protectionnisme économique. Il est élu dès le premier tour de scrutin, par 7.090 voix sur 12.966 votants, contre 5.751 voix à son vieil adversaire, M. Hermary. Ses victoires seront encore plus nettes aux élections des 20 août et 3 septembre 1893 et des 8 et 22 mai 1898, où il obtiendra, au premier tour de scrutin une majorité écrasante — respectivement de 10.328 et 11.011 voix sur 12.828 et 16.716 votants — alors que son principal adversaire, M. Merlin, n'en totalisera que 1.740 et 2.353.

A la Chambre il ne prend pas part aux discussions, se contentant de présenter des rapports sur des affaires de peu d'importance.

Il ne se représente pas aux élections de 1902 pour se consacrer à l'importante fabrique de chaussures qu'il possède à Lillers. Il s'y distingue par son sens social et, chaque année, le jour de la fête du 14 juillet, il donne à la ville de Lillers deux maisons ouvrières qui sont attribuées par tirage au sort à des membres de la Société de secours mutuel de la commune, dont il est à juste titre considéré comme le bienfaiteur. Amateur d'art, il est le client assidu des grandes ventes et forme une belle collection de tableaux et d'objets d'art. Il reçoit ses amis dans son domaine de La Charlotterie, où chassent hommes politiques, membres de l'Institut et officiers généraux.

Il meurt à Paris le 25 juillet 1915, à l'âge de 88 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**FAROY** (EUGÈNE, JÉRÔME), né le 19 mars 1830 à Passy (Seine), mort le 26 février 1910 à Paris (7<sup>e</sup>).

Représentant de l'Assemblée Nationale de 1871.

Député de la Seine de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 599.)

C'est à nouveau en se recommandant du général Boulanger qu'il se représente aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la 1<sup>re</sup> circons-

cription du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il est réélu au premier tour de scrutin par 6.569 voix sur 11.786 votants, contre 3.971 à son principal adversaire, M. Maillard. Il se contente, outre son travail en commissions, de proposer avec plusieurs de ses collègues, la création d'une médaille commémorative de l'exposition du Dahomey (1892). Il est battu dès le premier tour aux élections générales du 20 août 1893 par M. Alphonse Humbert et se retire alors de la vie politique.

Il meurt le 26 février 1910 à Paris, à l'âge de 80 ans.

Capitaine de frégate en retraite, il était officier de la Légion d'honneur.

**FARGES** (LOUIS, MARIE, PIERRE), né le 12 octobre 1858 à Aurillac (Cantal).

*Député du Cantal de 1919 à 1924.*

Issu d'une famille d'origine auvergnate, Louis Farges fit de brillantes études au collège d'Aurillac, prépara à Louis-le-Grand l'École des chartes dont il sortit en 1884, après avoir présenté une thèse sur les chartes de commerce en Auvergne. Entré à la division des archives du ministère des Affaires étrangères, il en devint le chef de bureau. En 1909, il occupa le poste de consul de France à Carthagène puis, peu de temps après, fut nommé à Bâle. Revenu à Aurillac à la fin de la guerre avec le titre de ministre plénipotentiaire, il fut élu au Conseil général et se présenta à la députation aux élections générales du 16 novembre 1919, sur la liste d'union nationale républicaine à laquelle revinrent les quatre sièges de députés du département. Il obtint personnellement 23.577 voix, sur 42.021 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fit partie de la commission des comptes définitifs et des économies et de la commission des affaires étrangères dont il devint président, succédant à Maurice Barrès. Il fut aussi président de la commission des colonies.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924.

Officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, président de la Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, collaborateur de la *Revue historique* et de la *Grande encyclopédie*, il fut l'auteur de nombreux ouvrages historiques et touristiques.

**FARINOLE** (VINCENT, MARIE), né le 1<sup>er</sup> septembre 1832 à Sigean (Aude), mort le 16 septembre 1905 à Bastia (Corse).

*Sénateur de la Corse de 1894 à 1902.*

Vincent Farinole est issu d'une vieille famille corse qui donna à la royauté plusieurs notables.

Il termina aux lycées Charlemagne et Saint-Louis, à Paris, les études classiques qu'il avait commencées chez les Jésuites. Il suivit les cours de la faculté de droit d'Aix-en-Provence puis, une fois licencié, s'inscrivit en 1856 comme avocat au barreau de Bastia. Il y plaida jusqu'en 1870.

Malgré ses attaches familiales avec les bonapartistes de l'île, Vincent Farinole fut un républicain résolu et un des adversaires déterminés du Second Empire. Il contribua à la fondation du journal *La Revanche*. A la suite d'une très violente polémique entre les rédacteurs de ce journal et le prince Pierre Bonaparte, le correspondant à Paris de *La Revanche*, Paschal Grousset, reçut une lettre de son ami Vincent Farinole, lettre qui le déterminait à envoyer ses témoins au prince. L'un d'entre eux était Victor Noir, qui devait être tué tragiquement à Auteuil.

En Corse, Vincent Farinole mena campagne contre le plébiscite et il vota ouvertement « non » le 8 mai 1870. A la chute de l'Empire il dut quitter la Corse car sa vie était menacée. Il vint à Paris participer, comme officier de la garde nationale, à la défense de la capitale.

Il est nommé, le 4 septembre 1870, procureur de la République à Bastia par Crémieux, le ministre de la Justice du Gouvernement de la Défense nationale. Puis il est nommé, en 1873, juge au Havre par Dufaure. Il revient à Bastia comme avocat général. Il est révoqué par le premier Cabinet de Broglie, formé après la chute de Thiers le 25 mai 1873. Mais, en 1879, sous la présidence de la République de Jules Grévy, Le Royer, ministre de la Justice du cabinet Waddington, nomme Vincent Farinole conseiller à la Cour d'appel de Bastia, puis à celle d'Aix-en-Provence, dont il deviendra conseiller honoraire.

Successivement conseiller général des cantons de Murato et de Ghisoni, il sera vice-président du Conseil général de la Corse.

Le 7 janvier 1894, il est élu sénateur de ce département, au premier tour de scrutin, par 409 voix contre 349 à Péraldi et 272 à Muracciolo, sur 747 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine.

Vincent Farinole, était très attaché à sa petite patrie. C'est pourquoi il dénonce les abus commis par les juges de paix nommés dans l'île à des fins politiques, il interpelle le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, sur la situation en Corse. Il souligne le mauvais état des relations maritimes et postales avec le continent. Il faut, dit-il, lutter contre les incendies de forêts et le déboisement. Il proteste contre la faiblesse numérique de la garnison française de l'île et déplore l'état sanitaire du département. Enfin, il annonce le dépôt d'une proposition tendant à lutter contre les fraudes électorales en Corse.

Au renouvellement de 1903, Vincent Farinole ne sera pas réélu. La Corse envoie au Sénat une représentation nou-

velle : Giacobi Muracciole, l'adversaire malheureux de Vincent Farinole en 1894, et Emile Combes qui devait, quelques jours plus tard, opérer pour le siège de sénateur de la Charente-Inférieure.

Quelques mois plus tard, le 16 septembre 1905, Vincent Farinole mourait à Bastia, à l'âge de 73 ans.

**FARJON (ADRIEN, VITAL)**, né le 25 janvier 1850 à Ambert (Puy-de-Dôme), mort le 15 décembre 1907 à Ambert.

*Député du Puy-de-Dôme  
de 1889 à 1902.*

Neveu du député Costes, l'un des 363, et petit-neveu de M. Vimal-Dessaigne, député royaliste du Puy-de-Dôme en 1871, Adrien Farjon entra dans la politique à l'âge de 18 ans en prenant part à la campagne antiplébiscitaire. Banquier et industriel, il devint conseiller général du canton de Viverols en 1883 et fut élu député, comme candidat républicain, aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, avec 9.914 voix contre 6.209 à M. Nervo sur 16.259 votants.

Au Palais Bourbon, il vota la réforme des tarifs douaniers, le dégrèvement de l'impôt foncier, la loi réglementant le travail des femmes et des enfants, la loi sur l'assistance médicale gratuite et l'hygiène publique.

Réélu aux élections générales du 20 août 1893 avec 13.587 voix sur 14.419 votants, aucun adversaire ne s'étant présenté contre lui, il fit partie de la Commission du commerce et de l'industrie et fut nommé secrétaire de la Chambre. Il vota la réforme du régime fiscal des successions, se prononça contre la réforme fiscale présentée par les socialistes et contre la révision de la Constitution. Défenseur de l'agriculture, il soutint, à partir de 1896, la politique préconisée par Méline et fut à cette époque un des chefs du parti républicain progressiste et libéral du Puy-de-Dôme. Il fut président-fondateur de la Chambre de commerce d'Ambert créée le 9 avril 1896 et administrateur de la Caisse d'épargne.

Réélu le 8 mai 1898 au premier tour de scrutin, avec 11.390 voix contre 1.483 à M. Beaudoux, socialiste, sur 14.205 votants, il succéda en 1900 à son oncle, M. Ledieu, comme maire d'Ambert.

Aux élections du 27 avril 1902, il fut battu, n'obtenant que 5.452 voix contre 10.064 à M. Sabatrier, médecin et conseiller général, sur 16.041 votants.

Président de la Chambre consultative des arts et manufactures, juge au Tribunal de commerce, président de plusieurs sociétés de secours mutuels, administrateur du collège d'Ambert et membre du comité de patronage de l'enseignement secondaire, il se préoccupa tout particulièrement des questions d'assistance, des questions scolaires et de l'amélioration des voies de communication.

Il mourut à Ambert le 15 décembre 1907, à l'âge de 57 ans.

**FARJON (PIERRE, VICTOR, FERDINAND)**, né le 19 décembre 1841 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), mort le 25 mars 1916 à Boulogne-sur-Mer.

*Député du Pas-de-Calais de 1906 à 1910.*

Pierre Farjon fit ses études au lycée de Saint-Omer où il eut Alexandre Ribot pour condisciple et ami. Il entra à l'Ecole polytechnique puis à l'Ecole d'application du génie de Metz. Capitaine à l'état-major de Calais, il organisa en 1870 la défense de la voie ferrée Reims-Paris. Il prit part aux opérations du siège de Paris, fut fait prisonnier le 16 octobre, s'évada le lendemain, se rendit à Tours et rallia l'armée du Nord, où il fut adjoint à l'état-major général. Nommé chef d'état-major du 2<sup>e</sup> corps le 20 décembre 1870, puis à l'armée du Cotentin le 21 février 1871, il participa aux batailles de Pont-Noyelles, de Bapaume et de Saint-Quentin et fut décoré de la Légion d'honneur, le 20 février 1871, par le général Faidherbe. En 1872, il démissionna de l'armée pour succéder à son beau-père à la direction de la fabrique de plumes à écrire et de crayons Baignol et Farjon.

En 1877, il devint conseiller municipal de Boulogne et le demeura jusqu'en 1903, date à laquelle son fils lui succéda.

Président de la Chambre de commerce en 1886, conseiller général en 1893, inspecteur départemental de l'enseignement technique, conseiller du commerce extérieur, il fut élu député aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, avec 10.839 voix contre 9.633 à M. Desmytère sur 20.544 votants, succédant à M. Achille Adam qui ne se représentait pas.

Il s'inscrivit au groupe des progressistes et fut membre de la commission des P.T.T. et de celle des jeux.

Son décès ayant été annoncé par erreur en 1909, à la suite d'une confusion de nom (il s'agissait en effet du décès de son père, âgé de 92 ans), le président de la Chambre prononça son éloge funèbre de son vivant, en séance publique. Puis, prévenu à temps de cette méprise, fit supprimer ce passage du compte-rendu *in extenso* (Voy. Eugène Pierre, *supplément de 1910*, p. 932).

Aux élections générales du 24 avril 1916, il obtint seulement 3.396 voix au premier tour de scrutin contre 3.605 à M. Lemaître sur 12.518 votants et se désista au second tour où M. Myrens l'emporta.

Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique, du conseil de perfectionnement du Conservatoire des Arts-et-Métiers et du conseil supérieur de la marine marchande, officier d'Académie, officier de l'instruction publique, officier de la Légion d'honneur, il collabora aux *Nouvelles annales mathéma-*

tiques et fut l'auteur des ouvrages suivants : *le Port d'Anvers* (1880), *le Port de Boulogne-sur-Mer* (1900), *la Théorie et la pratique* (1878) et *Quatre années au Palais-Bourbon* (1910).

Il mourut le 25 mars 1916 à Boulogne-sur-mer, à l'âge de 75 ans.

**FARJON** (ROGER), né le 27 mars 1876 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

*Sénateur du Pas-de-Calais de 1920 à 1944.*

Roger Farjon, fils du précédent, polytechnicien et industriel comme lui, fit son entrée dans la vie publique comme conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer : il fut membre de l'assemblée locale de 1908 à 1912, fut réélu ensuite en novembre 1919 et élu maire quelques jours plus tard. Il fut de nouveau conseiller municipal et maire en 1925, mais ne fut pas réélu en 1929.

C'est au lendemain de la première guerre mondiale — qu'il avait faite brillamment — qu'il se présenta aux élections sénatoriales, le 11 janvier 1920. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 1.067 voix sur 1.948 votants, contre 758 à M. Loth.

Roger Farjon fut réélu le 9 janvier 1927, au premier tour, par 1.138 voix sur 2.010 votants, arrivant derrière MM. Jonnard (1.154 voix) et Elby (1.149 voix), puis de nouveau, au premier tour également, le 14 janvier 1936, par 1.103 voix sur 2.134 votants, derrière MM. Delesalle (1.148 voix) et Salmon (1.142 voix).

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il fut secrétaire du Sénat de 1932 à 1935 et vice-président de 1936 à 1939. Il fut membre des Commissions suivantes : enseignement, marine, finances, mines, air, colonies.

Roger Farjon prit maintes fois la parole devant le Sénat et ses interventions, toujours précises et très bien documentées, étaient écoutées avec beaucoup d'attention. Il traita souvent des questions intéressantes la marine et la pêche et rapporta notamment pendant plusieurs années, au nom de la commission des finances, le budget de la marine militaire et le programme naval. Il fut aussi rapporteur du budget des P.T.T. et de la Caisse d'épargne.

Les interventions à la tribune de Roger Farjon eurent des objets très divers : création de nouvelles ressources fiscales, associations de parents d'élèves, réorganisation du réseau téléphonique français, affaire de l'Aéropostale.

En 1936, il combattit le projet de loi sur la semaine de quarante heures, dont l'efficacité lui paraissait douteuse et le « projet de loi monétaire » du gouvernement Blum.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle.

Titulaire de la Croix de guerre 1914-1918, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en 1917.

**FARNY** (FRANÇOIS, JACQUES, Georges), né le 4 juillet 1848 à Hunawhir (Haut-Rhin), mort le 15 octobre 1919 à Paris.

*Sénateur de Seine-et-Marne de 1909 à 1919.*

Né en Alsace, Georges Farny semblait destiné à y demeurer, lorsque la guerre de 1870 vint interrompre les études de médecine qu'il avait commencées à Strasbourg, faisant de lui un aide-major aux armées, puis l'arracher à sa province d'origine : il fut en effet parmi les nombreux Alsaciens qui optèrent en 1871 pour la nationalité française et durent émigrer. Il acheva ses études de médecine et, une fois reçu docteur, ouvrit un cabinet à Rebaix, dans la Seine-et-Marne. Vite apprécié, aussi bien comme homme que comme médecin, il fut dès 1880 élu conseiller municipal, puis maire de sa ville d'adoption, en 1885 conseiller d'arrondissement, enfin en 1895 conseiller général, ce qu'il demeura jusqu'en 1913.

Il fit une première tentative aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, mais n'obtint que 367 voix sur 928 votants. Il prit sa revanche à celles du 3 janvier 1909, battant le sénateur sortant Forgemol de Bosquénart par 482 voix contre 423, sur 929 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et il en épousa sans effort les attitudes, qui correspondaient à ses convictions, au cours des débats, souvent animés — parfois dramatiques — de cette période marquée par l'imminence, le déclenchement, puis la poursuite de la guerre.

Il se fit le représentant modeste et silencieux, mais fidèle, des intérêts de sa localité. Dans cette dernière il jouissait, comme au Parlement, d'une popularité de bon aloi due à son indulgence serene et à sa profonde bonté. Il mourut en cours de mandat, à Paris, le 15 octobre 1919, à l'âge de 71 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille de 1870-1871.

**FAUCHON** (MAXIME, ADRIEN, EUGÈNE), né le 4 mars 1894 à Brecey (Manche).

*Député de la Manche de 1932 à 1942.*

Maxime Fauchon naquit à Brecey, dans l'Avranchin, dans une famille d'artisans horlogers qui y exerçait depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérégant à la tradition familiale, il fit des études de droit à Paris qu'il poussa jusqu'au doctorat avec une thèse sur le bailillage de Mortain. Mais auparavant, mobilisé avec sa classe (la classe 1914), il fit sur les fronts de Champagne (1915), de Verdun (1916) et des Monts de Flandre (1918) la première guerre mondiale qu'il termina comme sergent avec quatre blessures, une citation et la Croix de guerre.

Rendu à la vie civile et son droit terminé, il est d'abord avocat stagiaire à la Cour d'appel de Paris avant de s'inscrire, en 1925, au barreau d'Avranches dont il sera plusieurs fois bâtonnier. Il ne tarde pas à entrer au conseil municipal de cette ville où il siégera de 1928 à 1940.

Très attiré par l'histoire locale, il publie divers ouvrages sur l'histoire de Brecey, les *Usages locaux dans l'Avranchin* et *le Morlainais* et préside la Société d'archéologie d'Avranches.

C'est la retraite parlementaire de Lucien Dior, député de la Manche depuis 1906 et plusieurs fois ministre, qui lui offrit l'occasion de se présenter dans la circonscription d'Avranches au renouvellement législatif de 1932. A la suite d'une campagne électorale assez vive, il arrivait en tête au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, avec 8.909 voix sur 19.784 votants contre 7.976 au maire radical-socialiste de Granville, Godal et 2.193 au républicains de gauche Briens ; le 8 mai, il l'emportait par 10.209 voix sur 20.023 votants sur Godal qui obtenait 9.599 voix. En 1936 c'est dès le premier tour, le 26 avril, que Fauchon était réélu avec 11.695 voix sur 20.464 votants, contre 7.648 à Godal.

Candidat U.R.D. dans la ligne politique d'union nationale de Poincaré et de Tardieu, anticartelliste en 1932 et anti-front populaire en 1936, il se pose comme un défenseur de l'agriculture et, en bon normand, des bouilleurs de cru — il est membre de leur conseil national — ; partisan de l'électrification des campagnes, du vote familial et féminin, il trouve exagérée « l'omnipotence » des Chambres qui siègent trop longtemps.

Inscrit au centre républicain puis au groupe des républicains indépendants et d'action sociale, Maxime Fauchon fit son apprentissage de député durant son premier mandat avant de s'épanouir au cours du second.

Membre de la commission de l'Alsace-Lorraine en 1933, il entra la même année à celle de l'hygiène, où il siégea de nouveau en 1936 ; il participa dès la même époque aux travaux des commissions des boissons ainsi que de la législation civile et criminelle et enfin de la santé publique.

Il fut l'auteur de près d'une trentaine de propositions de loi dont beaucoup concernaient l'agriculture et les problèmes de sa région, alors que d'autres ressortissaient plus particulièrement de l'homme de loi : marchés du blé et du vin, défense des bouilleurs de cru, propriété culturale, baux à ferme, lois sur les loyers, conséquence des conventions collectives agricoles, etc...

Le 10 juillet 1940, il vota à Vichy les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Président de la Société d'horticulture d'Avranches, il est chevalier du mérite agricole.

**FAUGÈRE** (GEORGES), né le 27 décembre 1869 à Fonroque (Dordogne), mort le 20 août 1936 à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

*Député de la Dordogne de 1924 à 1930.*

*Sénateur de la Dordogne de 1930 à 1936.*

Docteur en médecine et lauréat des hôpitaux de Paris, Georges Faugère exerça d'abord dans la capitale avant de s'installer à Bergerac. Mobilisé en 1914 à l'hôpital militaire de Bergerac, puis au Val-de-Grâce et au Grand-Palais, il demanda à partir au front où il devint médecin-chef d'un groupe complémentaire de chirurgie : la Légion d'honneur au titre militaire récompensa ses services.

Georges Faugère remplissait déjà plusieurs mandats locaux avant la guerre : maire de Faux, non loin de Bergerac, conseiller d'arrondissement, conseiller général du canton d'Issigeac depuis 1911, il sera vice-président du Conseil général après la guerre. Aussi, lors des élections du 16 novembre 1919, faites au scrutin de liste, ses amis politiques l'inscrivirent-ils sur la liste de concentration économique et républicaine menée par Félix Gadaud, seul élu, mais qui comprenait des noms en passe de devenir notoires au cours des deux dernières décennies de la III<sup>e</sup> République, ceux de Georges Bonnet et d'Yvon Delbos. Faugère recueillit pour sa part 19.744 voix, moins que Bonnet, plus que Delbos, sur 97.783 votants. Le 11 mai 1921, il retrouvait sur la liste d'union des gauches Gadaud, Bonnet, Delbos, tous élus comme lui, ainsi que Maxence Bibié, nouveau venu ; il avait totalisé 48.594 voix sur 106.595 votants, ce qui faisait de lui le dernier élu, à la plus forte moyenne, du département. Les élections de 1928 eurent lieu au scrutin uninominal et il se présenta dans la circonscription de Bergerac où il fut élu au second tour ; le 22 avril il était distancé de 3 voix par David, 7.927 voix et suivi par Simounet, 4.779, sur 25.269 votants ; le 29 avril, il était confortablement réélu avec 12.931 voix sur 24.801 votants, contre 9.552 à David et 1.886 à un nouveau candidat, Loubadau, Simounet ayant abandonné. Ce dernier prendra en quelque sorte sa revanche en succédant à Georges Faugère à la Chambre lorsqu'il sera élu sénateur en 1929.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartint aux commissions du commerce et de l'industrie, dont il fut secrétaire, d'assurance et de prévoyance sociales, de l'hygiène dont il fut le vice-président, d'Alsace-Lorraine enfin.

Les questions sociales l'attiraient particulièrement : l'institution de maisons maternelles, la création d'un office national de l'enfance, celle d'un ministère de la Santé publique, l'amélioration du sort de certains pensionnés militaires furent parmi les mesures d'ordre législatif qu'il tenta d'imposer.

Ce fut enfin surtout par le biais des discussions budgétaires qu'il essaya de faire prévaloir ses idées en matière de lutte contre la tuberculeuse ou d'hygiène publique en général.

Le 20 octobre 1929, Georges Faugère se présentait au Sénat pour le renouvellement triennal du 14 janvier 1930. Il était élu au second tour de scrutin avec 660 voix sur 1.095 votants. Le 31 janvier il donnait sa démission de député.

A la Haute Assemblée où il appartient à la commission de l'armée et à celle de l'hygiène, dont il fut comme à la Chambre le vice-président, il continua à travailler à la protection de l'enfance ou à l'amélioration des assurances sociales, à lutter aussi contre le taudis et la tuberculeuse. L'altération de sa santé ne lui avait pas permis de participer autant qu'il l'aurait souhaité aux travaux de ses collègues.

Il mourut en cours de mandat, le 20 août 1936, à Saint-Omer ; il était âgé de 67 ans.

Il était président de la Société d'hygiène de l'enfance en France.

**FAURE (ALFRED)**, né le 20 août 1850 à Briançon (Hautes-Alpes), mort le 21 avril 1939 à Décines (Isère).

*Député du Rhône de 1895 à 1898.*

Des études scientifiques approfondies amenèrent Alfred Faure à la chaire d'histoire naturelle de l'École vétérinaire de Lyon.

Son appartenance au conseil municipal de Lyon dès 1888, où il devait siéger jusqu'en 1900, l'incita à songer à la députation.

Le décès d'Auguste Bourdeau, ancien ministre, qui représentait la première circonscription de Lyon depuis 1885, donna lieu à une élection partielle le 3 février 1895 à laquelle il se présenta.

En tête au premier tour avec 1.883 voix sur 6.349 votants, il était suivi de près par Roland, 1.756 voix, et par l'ancien député Guillaumou 1.688 voix, qui venait de subir un échec au renouvellement de 1893 ; au scrutin de ballottage, Alfred Faure était élu avec 3.385 voix sur 5.750 votants, contre 2.286 à Roland qui s'était seul maintenu contre lui. Au renouvellement des 8 et 22 mai 1898, il n'obtenait au premier tour que 759 voix sur 8.387 votants et se retirait avant le scrutin de ballottage.

Alfred Faure se fit une spécialité des rapports concernant des mesures financières d'intérêt strictement local. Il intervint longuement, par voie d'amendement le plus souvent, dans la discussion des budgets de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

Après son échec au renouvellement de 1902, il se désintéressa des élections de 1902, mais tenta en 1910 de s'opposer à Edouard Aynard dans la 8<sup>e</sup> circonscription de Lyon : il obtint 8.700 voix sur

21.704 votants contre 12.021 à son adversaire.

Il renonça désormais à la politique pour retrouver ses études scientifiques et mourut à 89 ans à Décines, le 21 avril 1939.

**FAURE (ANDRÉ, Emile)**, né le 16 février 1873 à Montélimar (Drôme).

*Député de l'Indre-et-Loire de 1910 à 1919 et de 1928 à 1936.*

Emile Faure est venu à la politique par le syndicalisme. Il avait été administrateur du syndicat national des travailleurs des chemins de fer lorsqu'en 1910 il se présenta aux élections législatives, à Tours, dans la 2<sup>e</sup> circonscription. Il se définissait alors comme « républicain socialiste » et proposait aux électeurs un programme qui, s'il était très ferme sur le chapitre de la laïcité, demeurait fort modéré en matière économique et sociale. Il fut élu dès le premier tour, battant le député sortant, M. Foy, par 10.480 voix contre 7.632.

En 1914, il arrive largement en tête au premier tour et l'emporte aisément au second, avec 7.944 suffrages contre 4.196 à son adversaire le plus dangereux.

En 1919, au contraire, la liste « républicaine-socialiste » dont il prend la tête n'obtient aucun siège. Lui-même n'a que 13.596 voix alors que le moins favorisé des élus en compte 20.382.

En 1924, il n'est pas candidat.

En 1928, puis en 1932, il arrive en tête au premier tour et est élu avec une assez large avance au second.

En 1936, en revanche, il doit laisser son siège au candidat de la S.F.I.O., M. Meunier, n'arrivant même, au second tour de scrutin, qu'en troisième position avec 2.838 voix seulement.

De sa carrière à la Chambre, on serait tenté de dire qu'elle fut sans histoire. Les interventions sont rarissimes, les propositions de loi qu'il dépose — intéressant notamment les professions commerciales — peu nombreuses.

En 1930, il fut élu secrétaire de la Chambre.

**FAURE (VICTOR, BAPTISTE, dit Emile)**, né le 21 juillet 1890 à Sarlat (Dordogne), mort le 18 mars 1940 à Paris (12<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1928 à 1932.*

Emile Faure avait entrepris des études secondaires qu'il ne put achever, ayant été obligé de prendre un emploi : il entra comme auxiliaire à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans. Après son service militaire il devint représentant de commerce. Au moment où éclatait la guerre de 1914, au cours de laquelle il fut grièvement blessé et réformé, il était le secrétaire de Petitjean, conseiller municipi-



pal et député du XII<sup>e</sup> arrondissement. Il lui succéda d'ailleurs en 1919 au conseil municipal de Paris où il représenta, comme radical indépendant d'union nationale, le quartier de Bel-Air.

Après avoir fait son apprentissage politique à l'Hôtel-de-Ville — il avait été vice-président du conseil municipal et appartenait au Conseil général de la Seine — Emile Faure saisit l'occasion du retour au scrutin uninominal en 1928 pour se présenter à la députation, comme candidat d'union nationale, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, celle des quartiers de Bel-Air et de Picpus. Le 22 avril, avec 5.600 voix sur 20.717 votants, il était distancé par Garchery, 8.071 voix, mais l'emportait le 29 avril avec 10.441 voix sur 20.341 votants contre 9.378 à son adversaire.

Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique (U.R.D.), secrétaire de la Chambre en 1930, il manifesta par ses propositions de loi et ses interventions l'intérêt qu'il prenait aux questions commerciales, dont il se fit une spécialité, et celui que le conseiller municipal marquait à l'arrondissement qu'il représentait doublement.

En 1932, bien qu'en tête au premier tour (8.117 voix sur 21.207 votants), il manqua de peu sa réélection avec 9.511 voix sur 20.496 votants contre 9.812 à Garchery, élu.

En 1936, il put croire, au premier tour, qu'il allait retrouver son siège : il avait obtenu 8.727 voix sur 22.169 votants contre 7.902 à Garchery ; mais celui-ci l'emportait largement au scrutin de ballottage, le 3 mai, avec 12.213 voix sur 21.751 contre 9.285.

Elu président du conseil municipal de Paris en juillet 1939, la maladie l'empêcha, dès le début de 1940, de remplir ses fonctions et il mourut le 18 mars suivant, à l'âge de 50 ans.

**FAURE** (FRANÇOIS, *Félix*), né le 31 janvier 1841 à Paris, mort le 16 février 1899 à Paris.

*Député de la Seine-Inférieure  
de 1881 à 1895.*

*Sous-secrétaire d'Etat au Commerce  
et aux Colonies en 1881.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Marine  
et aux Colonies en 1883 et 1887.*

*Ministre de la Marine en 1894.*

*Président de la République de  
1895 à 1899.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 611.)

Aux élections de 1889, Félix Faure l'emporta aisément dès le premier tour, avec 7.771 suffrages contre 5.313 à son adversaire, M. Ancel.

Si on ne l'entend que peu fréquemment à la tribune, il n'en est pas moins

l'un des personnages qui comptent à la Chambre. Dès 1890, en effet, ses collègues lui confient un poste clef : la présidence de la toute-puissante commission du budget. Dans l'exercice de cette fonction, il dépose et défend de très nombreux rapports, portant notamment sur les affaires touchant aux transports, aux douanes, et, bien entendu, au budget.

En 1893, il est encore une fois réélu dès le premier tour et pratiquement sans opposition puisqu'il obtient 10.047 voix sur 11.463 suffrages exprimés.

Dès la rentrée de la nouvelle Chambre, il est élu vice-président. Ce mandat lui est confirmé en 1894, mais il l'abandonne dès le mois de mai pour occuper dans le second, puis dans le troisième ministère Dupuy, le poste de ministre de la marine.

Le 15 janvier 1895 éclate la nouvelle de la démission du Président de la République Casimir Périer. Lorsque les deux Chambres du Parlement se réunissent à Versailles pour pourvoir à son remplacement, trois candidats sont en présence. L'un d'eux, le radical Henri Brisson, candidat de la gauche, se présente pour la troisième fois et l'arithmétique parlementaire ne lui laisse aucune chance de l'emporter. La compétition se jouera entre deux modérés : Félix Faure et Waldeck-Rousseau. C'est en fait la droite qui arbitra et elle donnera ses voix à Félix Faure sur l'intervention, dit-on, du duc d'Orléans, parce qu'il n'a pas voté la loi d'expulsion des princes en 1886.

L'élection se déroule le 17 janvier. Au premier tour, Brisson obtient 338 suffrages, Félix Faure 244 et Waldeck-Rousseau 184. Au second tour, Waldeck-Rousseau se désiste et Félix Faure est élu par 430 voix contre 361 à Brisson. Le soir même, il s'installe à l'Elysée.

De là, son influence s'exercera en faveur des modérés.

Toutefois on peut noter, avec M. Adrien Dansette, que la méthode qu'il emploie lors des crises ministérielles trahit l'affaiblissement de l'autorité présidentielle. Il est en effet le premier à étendre les « consultations » traditionnelles non seulement aux présidents des deux Chambres, aux vice-présidents, aux présidents et aux rapporteurs des commissions du budget, mais également à d'autres notabilités parlementaires, en particulier aux présidents des groupes.

Portant beau, d'une élégance vestimentaire recherchée, son goût du faste lui vaut brocards et attaques.

Ce goût de l'apparat, il eut l'occasion de lui donner libre cours lors de la visite à Paris du couple impérial russe, en 1896, de même, en 1897, en rendant leur visite aux souverains russes à Petersbourg. Toutefois il convient de mieux voir là un événement diplomatique d'une grande portée en ce qu'il consacre le rapprochement franco-russe.

La fin du prestigieux « président-soleil » fut malheureusement moins bril-

lante. Félix Faure fut frappé d'une hémorragie cérébrale dans la soirée du 16 février 1899.

**FAURE (FERDINAND)**, né le 26 avril 1880 à Saint-Etienne (Loire).

*Député de la Loire de 1924 à 1928.*

Issu d'une famille de tisserands stéphanois, Ferdinand Faure, aussitôt terminées ses études primaires, devient employé de bureau. Il exercera plus tard la profession de publiciste et d'imprimeur.

Très jeune, il se lance dans l'action politique. En 1919, il est délégué permanent à la propagande du parti socialiste unifié. Après la scission de Tours, il exerce les mêmes fonctions pour le compte du parti communiste. A ce titre, il collabore à toutes les publications d'extrême-gauche qui paraissent dans la Loire.

Il fait partie de la délégation du parti communiste français au Quatrième Congrès de l'Internationale qui se tient à Moscou en novembre 1922. Mais dès son retour, jugeant sans doute inacceptable la très dure « résolution sur la question française », il quitte le parti communiste français, en même temps d'ailleurs que son secrétaire général d'alors, L. O. Frossard. Une décision d'exclusion est prise à son encontre le 9 janvier 1923.

Aussitôt il fonde, dans la Loire, où il jouit d'une certaine influence personnelle — il est conseiller général depuis 1919 — une fédération communiste autonome.

En 1924, il figure sur la liste du Cartel des gauches qui est élue en totalité. A la Chambre, où il ne s'inscrit à aucun groupe, il est membre des commissions des mines et de l'hygiène. Il s'occupe surtout de législation du travail et de prévoyance sociale. Son activité est intense. Il multiplie les propositions de loi (en faveur des pensionnés de guerre, des mineurs retraités, des pupilles de la Nation, etc...) et les demandes d'interpellation. Bien peu, il est vrai, aboutissent. Il réussit cependant, par exemple, à interpeller le gouvernement « sur les sévices infligés aux hommes dans les pénitenciers militaires ».

En 1928, il est candidat aux élections générales dans la première circonscription de Saint-Etienne, mais se retire après le premier tour où il n'est arrivé qu'en quatrième position, avec 2.770 voix sur 20.600 suffrages exprimés.

Ferdinand Faure a été conseiller municipal de Saint-Etienne, puis adjoint au maire, puis maire en septembre 1939.

**FAURE (ANDRÉ, BERTRAND, PIERRE, Fernand)**, né le 16 mars 1853 à Ribérac

(Dordogne), mort le 6 novembre 1929 à Paris.

*Député de la Gironde de 1885 à 1889.*

*Sénateur de la Gironde de 1924 à 1929.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 612.)

En 1889, Fernand Faure est dépossédé de son siège de député par le candidat boulangiste, Antoine Jourde, qui l'emporte au second tour des élections générales par 7.117 voix contre 6.437. Il reprend alors son enseignement à la Faculté de droit de Bordeaux. Trois ans plus tard, il est nommé à la chaire de Statistique de la Faculté de Paris. En 1896, il devient directeur général de l'Enregistrement. Il demeure cinq ans à ce poste, puis reprend sa chaire, en même temps qu'il assume la direction de la *Revue politique et parlementaire*.

Pendant la Grande guerre, il dirige le secrétariat du Comité économique. En 1917, Paul Doumer, ministre d'Etat dans le gouvernement Painlevé, lui confie la direction de son cabinet.

Tout au long de ces années, il a multiplié les tentatives, tant à Bordeaux qu'à Paris, pour reconquérir un siège de parlementaire. Sans succès. Ce n'est qu'en 1924, après trente-cinq années d'ostracisme, qu'à la faveur d'un renouvellement du Sénat il entre au Palais du Luxembourg comme représentant de la Gironde. Il appartiendra aux commissions des finances, de l'enseignement, des affaires étrangères, dont il sera souvent le rapporteur écouté.

Mais le 6 novembre 1929 on le trouva mort chez son gendre, le professeur Abrami.

**FAURE (FERMIN, ANDRÉ, NAZAIRE)**, né le 28 juillet 1864 à Quillan (Aude).

*Député d'Oran de 1893 à 1902.*

*Député de la Seine de 1902 à 1906.*

Avocat et publiciste, Firmin Faure se présenta pour la première fois aux élections législatives de 1898 dans la 1<sup>re</sup> circonscription du département d'Oran comme révisionniste antijuif avec un programme qui, à côté de quelques projets d'ordre social et de diverses mesures favorables aux colons d'Algérie, comportait essentiellement la révision de la Constitution de 1875 et l'abrogation du décret Crémieux.

Ayant obtenu au second tour — il n'était pas candidat au premier — 5.119 voix sur 10.097 votants, il prit la place du député sortant, le républicain Marcel Saint-Germain qui n'avait recueilli que 4.514 suffrages.

Inscrit au groupe agricole, au groupe des intérêts industriels et commerciaux

et au groupe de la défense nationale, il siégea à droite, parmi les républicains nationalistes et, tout en défendant les intérêts des viticulteurs algériens, il se fit l'avocat des thèses nationalistes et antisémites et attaqua le cabinet Dupuy et plus violemment encore le cabinet Waldeck-Rousseau.

Le discours qu'il prononça en 1901 pour défendre Paul Déroulède et Marcel Habert lorsque la Chambre discuta de la déchéance de ces deux députés condamnés par la Haute Cour, lui valut la censure avec exclusion temporaire.

Aux élections de 1902, il se présenta dans le département de la Seine, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis. Au deuxième tour, avec 8.559 voix sur 16.458 votants, il réussit à triompher du député sortant, le socialiste Renou, qui n'obtint que 7.725 suffrages. Il avait fait toute sa campagne contre le ministère Waldeck-Rousseau, qu'il appelait « le ministère Dreyfus », promettant en outre à ses auditeurs ouvriers de les défendre contre les travailleurs étrangers qui envahissaient les chantiers français. Au cours de la législature, il s'intéressa encore à l'organisation des retraites ouvrières, déposa plusieurs demandes d'interpellation, par exemple sur la participation du préfet du Cantal à une manifestation, sur les affaires du Maroc ou sur des questions de défense nationale. Il vota contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

En 1906, il abandonna la Seine pour se présenter dans la Dordogne. Mais les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Périgueux lui préférèrent le député sortant, Chavoix, membre de la gauche démocratique, auquel ils accordèrent 7.940 voix sur 13.610 votants, tandis qu'ils n'en donnaient que 5.417 à Firmin Faure.

Il reprit alors son activité de publiciste.

**FAURE (JOSEPH, MARIE, LOUIS)**, né le 8 août 1875 à Aumont, commune d'Argentat (Corrèze).

*Sénateur de la Corrèze de 1921 à 1939.*

Issu d'une très modeste famille paysanne, Joseph Faure, dès l'âge de 13 ans, dut se consacrer aux travaux agricoles. Il ne revendiqua jamais d'autre profession que celle de « cultivateur ». D'esprit curieux et travailleur, il avait dû, par de nombreuses lectures, compléter et enrichir son instruction et il avait fait de son domaine un champ d'expériences et de démonstrations qui devint en peu d'années, de l'avis général, une véritable école d'agriculture pour toute la région.

Non content de chercher à améliorer par l'exemple les conditions de vie et de travail des paysans, ses compatriotes, il s'efforça de transformer aussi leur état d'esprit. Il sut comprendre quels dangers

pour eux-mêmes recérait leur attitude traditionnelle d'individualisme replié sur lui-même et, dès lors, se consacra à répandre les idées et les pratiques de mutualité et d'association. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1905 était fondé par lui le premier syndicat agricole de la région d'Argentat ; le 1<sup>er</sup> juin 1918, ce fut la Fédération des associations agricoles corréziennes ; vint enfin la Fédération régionale agricole du Centre-Sud, dont le siège était à Limoges. En vingt ans, sous son impulsion, plus de 150 associations agricoles s'étaient formées.

Entre temps, il avait créé — et il rédigeait en grande partie — le *Bulletin du Syndicat agricole et viticole d'Argentat et du Bas-Limousin* qui devait, par la suite devenir, sous le titre de *Défense paysanne*, l'organe de la fédération agricole départementale, de l'office agricole départemental et de la chambre d'agriculture de la Corrèze et atteindre le tirage remarquable de 20 000 exemplaires.

Défense paysanne, voilà qui dit tout et résume la vie de Joseph Faure. C'est dans ce dessein qu'il fut amené à s'engager dans la vie publique : il se présenta, dernier des 13 candidats inscrits, aux élections sénatoriales du 9 janvier 1921 et il fut élu au troisième tour de scrutin par 482 voix sur 706 votants, cependant qu'étaient élus au premier tour, par 356 voix, Henri de Jouvenel, et au deuxième tour, par 349 voix, François Labrousse, lesquels devaient souvent s'associer à son action, qui fut très vite intense.

Il s'inscrivit au groupe des indépendants, qui ne comportait à l'époque que trois membres, et il en prit la présidence ; quand il la quitta, en 1937, les effectifs avaient atteint 37 membres. Plusieurs commissions l'accueillirent au cours de ses deux mandats : celle des chemins de fer, des transports, et de l'outillage national ; celle du commerce, de l'industrie, du travail et des postes ; celle des travaux publics ; celle de l'air et surtout, pendant dix-sept ans, celle de l'agriculture dont il fut l'un des membres les plus écoutés. La loi du 3 janvier 1924 instituant les chambres d'agriculture fut l'œuvre de sa vie. Il y prit une part si active qu'elle lui valut le titre de « père des chambres d'agriculture ».

Pendant cette œuvre, si absorbante soit-elle n'accaparait pas toute son action. Ses propositions de loi sont nombreuses, ses interventions innombrables.

La confiance de ses électeurs se manifesta au renouvellement du 20 octobre 1929, où Joseph Faure fut réélu au deuxième tour de scrutin par 411 voix sur 704 votants, ses collègues François Labrousse et Henri Jouvenel étant réélus respectivement au premier et deuxième tours avec 394 et 417 voix. Mais, aux élections du 23 octobre 1938, il subit le contre-coup du bouleversement politique et électoral de 1936 : le maire de Tulle, Jacques de Chammaré ayant perdu son siège de député qu'il avait occupé douze ans, se présenta aux

élections sénatoriales. Au premier tour il devança Joseph Faure de près de 100 voix (302 contre 206) sur 707 votants, et l'emporta au deuxième tour avec 456 voix, Joseph Faure s'étant entre-temps retiré de la compétition.

Il pratiqua le retour à la terre qu'il avait tant prôné et se retira dans son domaine auquel il continua d'apporter des améliorations judicieuses.

**FAURE (MAURICE, LOUIS, dit MAURICE FAURE)**, né le 7 janvier 1850 à Saillans (Drôme), mort le 8 décembre 1919 à Saillans.

*Député de la Drôme de 1885 à 1902.*

*Sénateur de la Drôme de 1902 à 1919.*

*Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts*

*du 30 novembre 1910 au 27 février 1911.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 611, 612.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la première circonscription de Valence, avec 13.349 voix sur 14.468 votants, pratiquement sans concurrent, puis avec des majorités aussi impressionnantes le 20 août 1893, par 10.242 voix contre 3.587 à Garçon sur 14.356 votants, le 8 mai 1898 par 12.045 voix, sans concurrent, sur 13.884 votants, et le 27 avril 1902 par 13.433 voix contre 6.573 à Billiet, sur 20.485 votants, toujours au premier tour de scrutin, Maurice Faure reste fidèle à ses opinions radicales.

Ses initiatives ont pour objet : le contrôle de l'Etat sur les compagnies de chemins de fer, la défense des invalides du travail, la réglementation du travail dans les filatures de soie, dont son département est gros producteur. Il se prononce en faveur de l'élection du Sénat au suffrage universel, contre l'imixtion des parlementaires dans les sociétés financières.

Cependant, son rôle à la Chambre s'affirme ; élu vice-président en 1898, puis constamment réélu, il se fait peu à peu une spécialité de l'Instruction publique et des beaux-arts dont il rapporte le budget plusieurs années consécutives.

Maurice Faure franchit une nouvelle étape de sa carrière le 14 septembre 1902 quand il est élu sénateur de la Drôme, à une élection partielle en remplacement de M. Bizarelli, décédé par 657 voix sur 743 votants. Il est réélu le premier de la liste au renouvellement du 4 janvier 1903 par 576 voix sur 745 votants et à celui du 7 janvier 1912 par 654 voix sur 731 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Elu vice-président du Sénat en 1914, il rapporte tous les ans, comme à la Chambre, le budget de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ce qui lui vaut d'obtenir ce département ministériel dans le

deuxième cabinet Briand, qui gouverne du 3 novembre 1910 au 27 février 1911.

Quand il meurt, le 8 décembre 1919, le président du Sénat rend hommage à cet « orateur chaleureux... qui avait réussi cette gageure de réussir une brillante carrière politique en continuant de ne compter que des amis ».

**FAURE (PAUL)**, né le 3 juin 1878 à Périgueux (Dordogne).

*Député de Saône-et-Loire de 1924 à 1932 et de 1938 à 1942.*

*Ministre d'Etat*

*du 4 juin 1936 au 18 janvier 1938*

*et du 13 mars au 10 avril 1938.*

Le père de Paul Faure était avocat. Répétitionnaire avancé, il siège au Conseil général de la Dordogne, dont il fut le seul membre à manifester des opinions dreyfusardes.

Paul Faure est touché par la propagande socialiste à Bordeaux où il passe quelques mois à l'Ecole de commerce. Il adhère en 1901, l'année même de sa création, à la fédération de la Dordogne du Parti ouvrier français. Il représente sa fédération au congrès de Reims du Parti socialiste de France en 1903, est élu conseiller municipal et maire de Grignols en 1904 — il est alors le plus jeune maire de France — participe au congrès de l'unification socialiste de 1905, fonde en 1906 à Périgueux, avec Ed. Beylot et Thomas Castagnier le *Travailleur du Périgord* qui deviendra par la suite, sous le titre *Le Travailleur du Centre*, l'organe des fédérations socialistes de la Creuse, de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot. Il embrasse avec enthousiasme les idées de Jules Guesde avec qui il entretient des rapports de disciple à maître, et c'est la pure doctrine guesdiste qu'il expose au congrès socialiste de Limoges en 1906, lorsqu'il demande que le groupe parlementaire socialiste, rejetant toute compromission, pratique une vigoureuse politique d'opposition de classe à la bourgeoisie.

De 1906 à 1914, il se présente à toutes les élections législatives dans la première circonscription de Périgueux contre le député de tendance gauche démocratique Georges Saumande, faisant passer le nombre des suffrages socialistes de 1.063 (sur 15.572) en 1906 à 3.520 (sur 15.322) en 1914.

Une nouvelle période de sa carrière s'ouvre avec la guerre. Il prend alors une position tout-à-fait originale dans le Parti socialiste en refusant de s'engager tout entier dans le conflit. Mais il revient sur ses réserves initiales dès le 31 août, influencé par l'attitude de Jules Guesde, ministre sans portefeuille dans le cabinet Viviani. Il s'incline devant la volonté de son Parti mais réclame, toutefois, une définition par la France de ses buts de guerre, n'admet pas que l'on reste sourd à toute proposition de paix, demande enfin le rétablissement des relations entre les partis membres de l'Internationale

socialiste. Il occupe ainsi avec ses amis de tendance dont les plus éminents sont Jean Longuet, Adrien Pressemane et L.-O. Frossard, une position centrée dans le mouvement socialiste international.

Paul Faure est candidat aux élections de 1919 sur la liste socialiste de la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine (banlieue). Tous les sièges sont emportés par la liste d'union républicaine et sociale.

Dans le débat qui divise les socialistes sur l'affiliation internationale de leur parti, Paul Faure se range dans le camp des « Constructeurs » dont il est l'un des dirigeants. Il est partisan de quitter la II<sup>e</sup> internationale et de créer une nouvelle organisation internationale avec les bolchevicks. Mais il précise que cela ne doit pas se faire sans conditions. Cependant, après avoir espéré jusqu'au bout l'impossible compromis qui aurait permis d'éviter la scission, il finit par dire non à l'Internationale communiste. Au lendemain même de la rupture, Paul Faure est désigné comme secrétaire général d'un parti diminué des trois quarts de ses adhérents.

Rédacteur en chef et éditorialiste du *Populaire* de Paris, secrétaire général du Parti socialiste, Paul Faure le dirigera conjointement avec Léon Blum jusqu'en 1940. Pour les militants de la S.F.I.O., selon une expression courante parmi eux, Léon Blum est la tête du parti et Paul Faure le cœur. Léon Blum, lui-même, dira un jour : « Paul Faure, c'est le meilleur d'entre nous ». Jusqu'à la nouvelle crise qui le déchirera, les deux hommes maintiendront le parti socialiste dans une orthodoxie néo-guesdiste qui résiste à tous les assauts qui viendront de ses ailes droite et gauche.

Pour l'heure, il s'agit de reconstruire « la vieille maison » — et Paul Faure se consacre entièrement à cette tâche.

Il se présente aux élections du 11 mai 1924 en Saône-et-Loire, en 2<sup>e</sup> place de la liste socialiste et est élu, obtenant 63.198 voix sur 140.822 suffrages exprimés. Il siège aux commissions des affaires étrangères, de l'enseignement et des beaux-arts, puis de l'administration générale, départementale et communale. Son activité parlementaire est principalement orientée vers les questions de politique générale, amnistie, mesures de répression prises contre les communistes, position du parti socialiste en faveur de la représentation proportionnelle, liberté de manifester et condamnation des brutalités policières (à propos de Sacco et Vanzetti en 1928).

Il avait été élu en 1924 maire du Creusot alors que, comme il le reconnaissait lui-même, il ignorait « à peu près tout de la ville, de ses origines, de la nature et de l'importance de son activité économique ».

Il se présente aux élections des 22 et 29 avril 1928 dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Autun. Après avoir obtenu 6.976 voix contre 7.257 au candidat de l'Alliance démocratique Bataille, 1.240 au communiste et 598 au républicain de gauche, il l'emporte au deuxième tour en réunis-

sant 8.185 suffrages, 7.815 allant à Bataille et 215 se maintenant sur le candidat communiste.

Il est membre de la commission du travail. Il s'intéresse surtout à l'amnistie qu'il réclame en 1928 pour tous les délits politiques et à la politique étrangère. En mars 1929, il exprime l'approbation de son groupe au projet de ratification du pacte Briand-Kellog de renonciation générale à la guerre. Mais il soutient que l'élimination définitive des menaces de guerre ne pourra être obtenue que par la remise en cause de l'ordre colonial et de l'ordre social existants. Il dénonce la politique d'armement du gouvernement et le rôle néfaste des fabricants de matériel militaire ; le 30 janvier 1931, il attaque violemment le président du Conseil Laval, lui rappelant l'évolution politique qui le mena du parti socialiste à la droite, critiquant sa politique dans tous les domaines.

En mai 1932, Paul Faure se représentant dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire est battu au premier tour par son adversaire de 1928, Victor Bataille, radical indépendant, n'obtenant que 6.993 voix contre 8.547 sur 15.784 suffrages exprimés.

Son parti ne l'en présente pas moins comme candidat de principe aux élections présidentielles du 11 mai 1932. Il recueille 144 voix, Albert Lebrun étant élu avec 633 suffrages, 12 allant à Paul Painlevé et 8 à Marcel Cachin.

Mais depuis 1927 Paul Faure combat au sein de la S.F.I.O. un courant dirigé par Marcel Déat dont l'objectif est de moderniser la pratique et la doctrine traditionnelle du socialisme. Le secrétaire général du parti n'entend rien lui concéder. En 1933, le groupe parlementaire se trouve opposé à la direction du parti ; en 1934, la scission néo-socialiste est accomplie. Paul Faure garde rigoureusement en mains les rênes de la S.F.I.O. Après février 1934, la lutte reprend dans le parti entre la majorité et les tendances « planiste » et « pivertiste ».

L'année 1934 voit le début du rapprochement entre les partis socialiste et communiste. Paul Faure, s'il ne s'oppose pas ouvertement au mouvement, n'en témoigne pas moins quelque répugnance et méfiance. Il est un des représentants de son parti aux travaux du comité d'organisation du rassemblement populaire.

Après la victoire électorale du Front populaire et avant l'entrée en fonctions du gouvernement Blum, il précise que la conquête du pouvoir par le socialisme est exclue et que le gouvernement ne réalisera pas le programme socialiste mais restera fidèle au contrat limité conclu entre les éléments constitutifs du rassemblement populaire. Léon Blum appelle le secrétaire général du parti à siéger dans les conseils du gouvernement avec le titre de ministre d'Etat. Paul Faure assure la liaison entre le parti et le gouvernement au sein duquel il s'occupe particulièrement des questions touchant la nationalisation des industries de guerre. Après la démission du premier cabinet Léon Blum,

il se prononce en faveur de la participation des socialistes au troisième cabinet Chaumpey dans lequel il figure de nouveau comme ministre d'Etat jusqu'à la démission des ministres socialistes en janvier 1938. Au Congrès socialiste de Marseille de juillet 1937, il préconise une relance du Front populaire sur un programme comportant d'importantes réformes de structures, et notamment de larges nationalisations. Il redevient ministre d'Etat dans le gouvernement constitué par Léon Blum le 13 mars 1938, achevant définitivement sa carrière ministérielle avec la démission de ce cabinet le 8 avril 1938.

D'avril à juin 1938, le conflit qui oppose Paul Faure et la majorité du parti à la tendance « gauche révolutionnaire » dirigée par Marceau Pivert atteint son paroxysme. Celui-ci qui accuse la direction du parti de n'avoir pas appliqué une politique socialiste, aussi bien dans le domaine intérieur que dans le domaine extérieur, à propos de l'aide à la République espagnole, est, avec ses amis, exclu de la S.F.I.O. au congrès de Royan de juin 1938. Paul Faure s'était montré intraitable, repoussant l'appel à la clémence qu'avait présenté la Fédération de la Haute-Vienne dont il avait été naguère l'un des dirigeants.

Mais avec la crise ouverte par les revendications allemandes sur la Tchécoslovaquie naît le dissentiment qui va rompre l'accord fondamental qui avait permis à Paul Faure et Léon Blum de diriger ensemble le parti socialiste depuis la scission de Tours. Approuvant l'un et l'autre les accords de Munich, bien qu'avec des appréciations différentes, ils se séparent quand il s'agit de définir la politique qu'il convient désormais de suivre. A Léon Blum, partisan de la fermeté vis-à-vis de Hitler et favorable à l'alliance franco-russe, Paul Faure oppose une politique de négociations avec l'Allemagne et de circonspection à l'égard du pacte. Tandis que Léon Blum accepte l'hypothèse d'un gouvernement d'union nationale pour faire face à la menace extérieure, Paul Faure le rejette. Au congrès de Montrouge de décembre 1938, le choix du parti doit se faire entre une motion signée Léon Blum et une autre signée Paul Faure. Le premier l'emporte par 4.322 mandats contre 2.837, 1.014 se réjouissant dans l'abstention et 60 se portant sur un texte intégralement pacifiste. Malgré cet échec, Paul Faure conserve le secrétariat général.

Il avait été entre temps, à la faveur d'une élection partielle, réélu député en Saône-et-Loire, mais cette fois dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Charolles, le 6 novembre 1938, au deuxième tour de scrutin. Il l'avait emporté par 8.505 voix contre 7.918 au radical Morin, sur 16.517 suffrages exprimés. Ce passage à la Chambre n'a été marqué de sa part par aucune activité parlementaire.

L'affrontement entre les politiques dont les principaux représentants sont Paul Faure et Léon Blum se poursuit jusqu'à la guerre, mais les deux hommes parviennent à s'entendre pour qu'au

congrès de Nantes de mai 1939 les militants ne soient pas acculés à un choix décisif, à la rupture ouverte et peut-être à la scission. Ils font voter à une très large majorité un texte de compromis, Paul Faure concédant la nécessité des accords militaires, Léon Blum renonçant à soutenir la participation des socialistes à un gouvernement d'union nationale. Le renouvellement des organismes directeurs du parti étant renvoyé à un congrès extraordinaire, Paul Faure reste secrétaire général.

Avec la signature du pacte germano-soviétique et la déclaration de guerre, les positions restent inchangées, Paul Faure continuant de manifester des réserves à l'égard de la politique qui a prévalu dans son parti et dans le pays. Lors des événements de mai-juin 1940, il ne quitte pas la région parisienne, ne jouant ainsi aucun rôle à Bordeaux, ne participant pas au vote décisif du 10 juillet 1940 à Vichy.

Paul Faure a écrit notamment *La scission socialiste en France et dans l'Internationale* (1921), *Le bolchevisme en France. Faute et imposture* (1921), *Si tu veux la paix...* (1936).

**FAURE (PAUL, MARIE, JOSEPH)**, né le 16 janvier 1852 à Sorgues (Vaucluse), mort le 27 septembre 1916.

*Député du Vaucluse de 1898 à 1902.*

Après des études classiques au collège de Valence, Paul Faure s'inscrit à la Faculté de droit de Grenoble pour y entreprendre des études de droit qu'il acheva à Paris.

Il s'installa comme avocat à la Cour d'appel de Paris en 1874 et compta au nombre des secrétaires de la Conférence des avocats du barreau de la capitale en 1877. Il appartint au Comité fondé par Gambetta pour soutenir les républicains persécutés, et avec Schœlcher et Jules Joffrin entre autres, fut parmi les fondateurs de la Société des droits de l'homme et du citoyen en 1888. Aux élections cantonales de 1895, il tenta à Orange de tenir « le drapeau de la République contre la bannière royaliste ».

La circonscription d'Orange était représentée depuis les élections de 1893 par un membre de la Droite constitutionnelle : Joseph Ducos ; aussi, pour lui faire pièce, un congrès républicain tenu à Orange même le 17 avril 1898 retint-il quatre candidatures au nombre desquelles était celle de Paul Faure et exigea des quatre candidats un engagement de désistement en faveur du candidat le mieux placé. Largement en tête au premier tour avec 7.310 voix sur 17.216 votants et 3.273 à Paul Faure, la discipline convenue ayant joué, Ducos fut battu au scrutin de ballottage qui consacra le triomphe de Paul Faure avec 9.022 voix sur 17.685 votants contre 8.382 au député sortant. En 1902, les quatre se retrouvèrent, opposés cette fois-ci, et il dut s'incliner au second tour devant Loque, qui l'emportait

de peu avec 8.903 voix contre 8.871 à lui-même sur 17.969 votants, la répartition des suffrages ayant été respectivement au premier tour 7.395 et 6.785 sur 16.698 votants.

Il siégea à la Chambre dans les rangs de la gauche radicale et participa aux travaux des commissions du travail, des colonies et des voies navigables et ports maritimes. C'est au titre de cette dernière commission qu'il rapporta un projet de loi destiné à apporter au cours du Rhône les améliorations qui s'imposaient alors.

La législation judiciaire, les questions artistiques et l'agriculture firent l'objet de ses principales interventions à la tribune.

Il abandonna la politique après son échec de 1902 pour se consacrer à son cabinet d'avocat et mourut le 27 septembre 1916.

**FAURE (Pétrus)**, né le 11 octobre 1891 à La Ricamarie (Loire).

*Député de la Loire de 1932 à 1942.*

Fils d'un ouvrier mineur, Pétrus Faure connut dès son jeune âge la misère des quartiers pauvres de La Ricamarie, la dureté des inégalités sociales, la violence et l'amertume des grèves auxquelles participait son père. Il passa cependant son certificat d'études avant douze ans, mais n'eut guère le loisir d'être un enfant et fit aussitôt l'expérience de la condition ouvrière : berger « loué » pour la saison, ouvrier dans une usine de limes du Chambon-Feugerolles à 13 ans, à 16 ans mineur de fond à Montrambert.

L'apprentissage du métier de mouleur sur métaux décida de l'orientation de son existence : à Genève, Paris, Maubeuge, Grenoble ou Lyon, l'anarchiste libertaire aux convictions mal assimilées développa ses connaissances, affirma sa personnalité et put apprécier la réconfortante solidarité du monde ouvrier. Après la guerre de 1914-1918, qui lui valut deux blessures, la Croix de guerre et la Médaille militaire, son évolution politique était pratiquement achevée et, considérant l'anarchisme et l'antimilitarisme comme un idéal de jeunesse, il adhéra en 1919 au Parti socialiste. Après le congrès de Tours, hostile à l'affiliation au Parti communiste, il s'inclina néanmoins devant la décision des socialistes du Chambon-Feugerolles, mais cessa toute action militante jusqu'en 1924 au sein de ce nouveau parti. Une manifestation d'indépendance à l'occasion d'une grève lui valut d'en être exclu en 1929. C'est alors qu'il créa, à Clichy, dans un congrès qu'il présidait, le Parti d'unité prolétarienne composée de militants venus du Parti socialiste ou, comme lui, exclus du Parti communiste. Il devait maintenir son autonomie jusqu'à ce qu'intervienne une fusion avec le Parti socialiste, en 1938.

Il n'avait pas attendu de résoudre ces problèmes idéologiques pour entrer dans la vie politique. En 1919, il était conseiller municipal du Chambon-Feugerolles et conseiller d'arrondissement, adjoint en 1924, maire en 1925 (et il ne cessa de l'être jusqu'en 1940). En 1931, il siégeait en outre au Conseil général de la Loire. Dès 1919 également il collaborait au quotidien socialiste *Le Peuple de la Loire* et y acquérait l'expérience qui lui permit, à partir de 1933, de fonder et d'animer le *Courrier de l'Ondaine*. Enfin, son activité syndicale le conduisit à diriger les conflits collectifs du travail et celui des métallurgistes de Saint-Etienne en 1924 lui valut quatre mois d'emprisonnement.

Aux élections législatives de 1928, il était le candidat tout désigné de l'extrême-gauche, devançant le représentant de la S.F.I.O. et n'était battu que de justesse, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Saint-Etienne, par le député sortant Jean Taurines qui ne l'emportait que par 11.710 voix contre 11.120.

Le 1<sup>er</sup> mai 1932, sous l'étiquette de l'union ouvrière et paysanne, se présentant lui-même comme « socialiste-communiste », il l'emportait au premier tour sur le même adversaire par 11.565 voix contre 9.948. En 1936, devançant facilement les candidats communiste et socialiste, il faisait triompher l'unité prolétarienne, au deuxième tour, le 3 mai, par 12.961 voix contre 9.575 à M. Bouteille, candidat du Parti républicain national.

Il fut inscrit au groupe d'unité ouvrière de 1932 à 1936, au groupe du parti de l'unité prolétarienne pendant la première année de la 16<sup>e</sup> législature, au groupe socialiste à partir de juin 1937. Il siégea à la commission des mines, à la commission des pensions, à la commission d'assurances et de prévoyance sociales, à la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934.

Dès le début de son premier mandat et tout au long de la législature, ses interventions, ses interpellations, ses propositions de loi attirèrent l'attention du gouvernement sur le chômage et demandèrent, pour y remédier, un plan d'outillage national et de grands travaux ainsi que, pour les communes accablées par les dépenses des fonds de chômage, l'aide de l'Etat sous forme de subventions ou de remboursement des emprunts contractés. A partir de 1933, il propose la création d'un fonds national de chômage, saisit toutes les occasions de défendre son initiative au cours de ses deux mandats et réclame sans cesse une véritable législation du chômage.

La condition des mineurs fut également son souci constant : membre de la commission des mines en 1932, vice-président en 1936, il dirigea la commission d'enquête sur le travail, la sécurité et l'hygiène dans les mines.

De 1937 à 1939, il ne cessa d'inviter le gouvernement à se pencher sur ces problèmes, demanda en outre l'abaissement de la limite d'âge pour l'ouverture

du droit à pension, déposa des propositions de loi tendant à faire prendre en considération les versements effectués dans les différentes caisses et à augmenter substantiellement la retraite des mineurs.

Enfin, avec une ténacité sans égale, il défendit huit ans durant la cause des vieux travailleurs exclus des assurances sociales, évoquant leurs cas dès la discussion du budget pour 1933, interpellant le gouvernement, demandant sans relâche l'inscription à l'ordre du jour des propositions les concernant, luttant contre les mesures dilatoires, enfin, après l'adoption en mars 1939 du projet de loi créant des allocations de solidarité en leur faveur, saisissant à nouveau le ministre responsable pour qu'il fût mis fin à l'inertie du Sénat : quoiqu'il n'ait pu voir aboutir ses efforts au cours de son mandat, il avait bien mérité, le 12 juin 1938, d'être appelé par F. Bouisson « le père de la retraite des vieux travailleurs ».

Pétrus Faure s'intéressa en outre au problème de l'enseignement, proposa le 1<sup>er</sup> mai comme fête nationale, se préoccupa du sort des veuves, orphelins et ascendants des militaires et marins tués pendant la guerre.

A cette générosité qui marqua toute son activité parlementaire se joint une incontestable indépendance d'esprit : pressé d'exprimer son opinion sur l'occupation des usines en 1936, il déclara qu'il ne jugeait pas le fait illégitime, mais y voyait la préparation d'un ordre nouveau dans lequel la propriété serait l'union du travail, de l'intelligence et du capital. Lors du vote des crédits militaires, le 2 septembre 1939, il fut le seul député à demander l'assurance qu'aucune décision grave ne serait prise sans la convocation du Parlement. Il ne vota pas les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, mais s'abstint volontairement.

Pétrus Faure est l'auteur de plusieurs ouvrages d'histoire sociale : *Histoire des organisations ouvrières et des grèves au Chambon-Feugerolles*, *Histoire de la métallurgie au Chambon-Feugerolles*.

Pétrus Faure est officier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques, chevalier du Mérite civil et chevalier du Mérite agricole.

**FAURE** (PIERRE, HIPOLYTE), né le 26 août 1816 à Chalons-sur-Marne (Marne), mort le 7 avril 1907 à La Chaussée (Marne).

*Député de la Marne de 1877 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 611.)

Pierre Faure ne se présenta pas aux élections de 1889 et abandonna la vie politique. Il est mort à La Chaussée (Marne) le 7 avril 1907, à l'âge de 91 ans.

**FAURE** (RENÉ), né le 22 mai 1882 à Lille (Nord).

*Député du Nord de 1928 à 1936.*

Fils d'un industriel du Nord, René Faure s'orienta rapidement vers l'agriculture. Propriétaire exploitant à Oxelaere, la guerre de 1914 l'arracha à sa terre. Mobilisé comme lieutenant au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il eut une conduite héroïque. Grièvement blessé près de Berry-au-Bac, il resta grand mutilé et reçut pour sa vaillance la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Le conflit terminé, ses concitoyens l'appelèrent immédiatement au conseil municipal d'Oxelaere. Elu maire le 14 décembre 1919, il conserva ce poste pendant 17 années. D'abord conseiller d'arrondissement de 1919 à 1925, il fut ensuite élu conseiller général du canton de Cassel le 19 mai 1925. Il le restera jusqu'en 1937.

Sa connaissance des problèmes locaux, ses brillants états de service pendant la guerre, son culte de la famille conduisent les électeurs de la première circonscription de Hazebroeck à l'envoyer siéger à la Chambre des députés aux élections d'avril 1928 qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement. Elu au second tour par 8.308 voix contre 4.768 à son adversaire, M. Huyghe, il s'inscrit au groupe des indépendants. Les commissions où il siège marquent bien ou vont ses préoccupations (commission de l'agriculture et commission des régions libérées). Père de huit enfants, les problèmes de la famille le passionnent. Il s'inscrit au groupe parlementaire des familles nombreuses et de la natalité.

Au cours de son mandat, il intervient à plusieurs reprises lors de la discussion du budget de l'agriculture.

Il est réélu aux élections générales de 1932 dès le premier tour de scrutin, par 7.144 voix contre 4.422 à son concurrent, M. Plancke, toujours sous l'étiquette des indépendants.

Il se réinscrit à la commission de l'agriculture. Puis il participe successivement aux travaux des commissions du commerce et de l'industrie, à celle des mines et force motrice, enfin à celle des douanes et conventions commerciales.

Il intervient à plusieurs reprises dans les débats, notamment ceux qui concernent l'agriculture.

Avant tout, homme de devoir, d'un civisme pointilleux, patriote plus qu'homme de parti, son mandat est à l'image de ces qualités. C'est ainsi qu'il soutint tous les gouvernements d'union nationale.

Battu aux élections de 1936, il se retira de la vie politique.

**FAURÉ** (JUSTIN, FRANÇOIS), né le 3 janvier 1840 à Lombez (Gers), mort le



20 décembre 1915 à Labastide-Savès (Gers).

*Député du Gers de 1876 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 612.)

Il est réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 22 septembre 1889, avec 5.431 voix contre 4.742 à son adversaire républicain Thoulouse, dans la circonscription de Lombez, sur 10.253 votants. A la Chambre, il continue de s'opposer à la majorité et au régime; il participe néanmoins au travail législatif; il intervient notamment dans le débat sur l'organisation de l'assistance judiciaire auprès des juges de paix.

Candidat à nouveau le 20 août 1893, il est battu au premier tour de scrutin par Thoulouse, avec 4.145 voix contre 5.245 sur 9.534 votants; et le 8 mai 1898, arrivé au premier tour en dernière position derrière Thoulouse et le radical Dehème, il se maintient au second, assurant le succès de la gauche dans une circonscription plutôt conservatrice.

Dès lors il se consacre exclusivement à ses activités professionnelles; il meurt à Labastide-Savès le 20 décembre 1915, à l'âge de 75 ans.

**FAVRE ALBERT** (Charente-Inférieure).

— Voy. **ALBERT-FAVRE**.

**FAVRE (EMILE-JEAN)**, né le 27 février 1869 à Bonneville (Haute-Savoie), mort le 10 novembre 1918 à Bonneville.

*Député de la Haute-Savoie de 1905 à 1918.*

Emile-Jean Favre, dit Emile-Favre, est né le 27 février 1869 à Bonneville (Haute-Savoie). Licencié ès sciences mathématiques et physiques, il fut répétiteur général au lycée de Marseille où il exerça ses premières fonctions électives comme conseiller municipal de 1900 à 1904.

Mais c'est sa ville natale qui l'appela pour la représenter à la Chambre des députés, le siège de la circonscription de Bonneville étant devenu vacant à la suite de l'élection au Sénat d'Emile Chautemps. Emile-Favre fut élu député le 16 juillet 1905, au deuxième tour de scrutin, par 8.932 voix contre 6.589 à son concurrent Périllat, sur 15.534 suffrages exprimés. Il avait recueilli au premier tour 7.021 voix tandis que Périllat en avait obtenu 5.476 et un troisième candidat, Guy, 1.742. Il s'inscrivit au groupe des socialistes parlementaires.

Il se présenta de nouveau le 6 mai 1906 à Bonneville. Candidat d'union de tous les républicains contre la réaction, il se déclara partisan de l'impôt général et progressif sur le revenu et de la liberté de toutes les croyances, celles-ci ne devant relever que de la conscience de

chacun, en dehors de toute intervention de l'Etat. Il l'emporta cette fois dès le premier tour, par 9.600 voix contre 6.890 à Thévenet et 318 à Argence.

Elu conseiller général du canton de La Roche en 1906, conseiller municipal en 1908, puis maire de Bonneville jusqu'en 1918, c'est sans difficulté qu'il redeint député le 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, recueillant 8.666 voix contre 5.739 à Périllat, 1.427 à Tapponnier et 29 à Sauge sur 15.866 suffrages exprimés.

Il s'affilia au groupe républicain socialiste, continuateur de celui des socialistes parlementaires dans les précédentes législatures.

Sa position électorale s'étant encore renforcée après ce nouveau mandat, c'est avec 9.178 voix contre 6.179 à Cochet et 49 à Sauge sur 15.405 suffrages exprimés qu'il fut réélu le 26 août 1914, au premier tour.

Au cours de ces différents mandats, Emile-Favre appartient aux commissions de l'assurance et prévoyance sociales, des postes et télégraphes, du suffrage universel, des travaux publics et des pensions.

Il intervint fréquemment sur des problèmes propres à sa région, tels que le chômage dans l'industrie horlogère, l'école d'horlogerie de Cluses, l'affaire des voies d'accès au Simplon à propos de laquelle interpellant le gouvernement le 8 décembre 1909, il appuya l'idée de l'établissement d'une liaison franco-italienne par le percement du Mont-Blanc.

Sergent à la mobilisation, au 107<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, il fut promu sous-lieutenant le 7 février 1915.

Il mourut à Bonneville le 10 novembre 1918 de la grippe espagnole. Il avait 49 ans.

**FAYARD (JOSEPH, ALBIN)**, né le 2 avril 1816 à Metz (Moselle), mort le 28 janvier 1908 à Paris.

*Sénateur de la Drôme de 1885 à 1908.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 621.)

Joseph, Albin Fayard, qui siège au Sénat comme sénateur de la Drôme depuis 1885, est réélu au premier tour de scrutin au renouvellement du 6 janvier 1894, par 410 voix sur 758 inscrits, 749 votants et 744 suffrages exprimés. Sont élus avec lui, et devant lui, Emile Loubet (588 voix) et Paul-Pierre Laurens (527 voix). Sont battus Tavan (238 voix) et Chabert (188 voix).

En 1895, Fayard, qui était maire et conseiller général de Chabeuil et qui présidait la commission départementale, abandonne ses charges locales.

Au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1903, il n'obtient d'abord que 312 voix sur 751 inscrits, 745 votants et 738 suffrages exprimés, alors que Maurice

Faure est réélu par 576 voix et Louis Blanc par 469 ; au second tour, il est réélu pratiquement sans concurrence, par 653 voix sur 740 votants et 726 suffrages exprimés ; il n'y a que 73 voix à se porter sur divers autres candidats.

Au Sénat, où il n'intervient jamais en séance publique, Fayard s'intéresse surtout aux questions agricoles et s'occupe essentiellement de la réalisation de son programme électoral, notamment de l'aménagement du Rhône.

Il compte au sein de la gauche démocratique comme républicain radical. Il se montre favorable à tous les projets sociaux : de même, ses convictions lui font voter les lois d'amnistie, les lois scolaires, comme elles le mettent toujours du côté des laïques : le 6 décembre 1905, il est des 179 sénateurs qui votent pour la séparation des Eglises et de l'Etat. Son patriotisme vigilant lui dicte aussi de faire siennes les lois sur le service militaire, tant celles de 1889 que celles de 1892 et de 1905.

En 1905, devenu après Wallon doyen d'âge du Sénat, il préside, le 10 janvier la séance de rentrée de l'Assemblée.

Il meurt le 28 janvier 1908 à Paris, à l'âge de 92 ans.

**FAYE** (ETIENNE, LÉOPOLD), né le 16 novembre 1828 à Marmande (Lot-et-Garonne), mort le 5 septembre 1900 à Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne).

*Représentant à l'Assemblée Nationale en 1871.*

*Député du Lot-et-Garonne de 1876 à 1879.*

*Sénateur du Lot-et-Garonne de 1879 à 1900.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 16 mai au 12 décembre 1876.*

*Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du 12 décembre 1887 au 3 avril 1888.*

*Ministre de l'Agriculture du 22 février 1889 au 17 mars 1890.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 622.)

Réélu sénateur le 5 janvier 1888, Etienne Léopold Faye avait reçu le portefeuille de l'Agriculture dans le deuxième cabinet Tirard (22 février 1889 - 17 mars 1890).

Le 3 janvier 1897, Léopold Faye est réélu sénateur du Lot-et-Garonne, au deuxième tour de scrutin, par 351 voix sur 633 suffrages exprimés. En ce début d'année figure à l'ordre du jour la question des vins artificiels. Le Sénat votera finalement l'interdiction de les fabriquer et de les vendre sur un rapport favorable de M. de Verninac, Léopold Faye était président de la Commission.

A plusieurs reprises, au cours de cette année 1897, Léopold Faye devait apporter

son soutien actif au cabinet Jules Méline qui était, sous des prétextes divers, vivement attaqué par la gauche. En 1898, sa santé ne lui permet pas de prendre une part aussi active aux travaux du Sénat.

La mort le surprend le 5 septembre 1900, avant la reprise des travaux sénatoriaux, à l'âge de 72 ans.

**FAYOLLE** (JULIEN), né le 7 mars 1867 à Givors (Rhône), mort le 18 juin 1935 à Frugières-le-Pin (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire de 1914 à 1919 et de 1928 à 1933.*

*Sénateur de la Haute-Loire de 1933 à 1935.*

Julien Fayolle naquit à Givors le 7 mars 1867. Ses parents s'installèrent, peu après sa naissance, dans la Haute-Loire, à Frugières-le-Pin, non loin de Brioude. Ils y pratiquaient le commerce du bois, et après avoir terminé ses études secondaires au lycée de Clermont-Ferrand, Julien Fayolle entra dans la même affaire, aux côtés de son père.

Elu maire de Frugières-le-Pin en 1900 et conseiller général de Paulhaguet en 1910, président de la commission des travaux publics au Conseil général, puis vice-président de cette assemblée, Julien Fayolle fut un administrateur diligent, s'occupant tout particulièrement de la voirie, de l'électrification et des assurances agricoles.

Il était inscrit au parti républicain radical et radical-socialiste et se présenta pour la première fois à la députation à l'occasion d'une élection partielle organisée le 13 juillet 1913 afin de remplacer Louis Devins élu sénateur. En tête au premier tour de scrutin avec 7.332 voix sur 17.491 votants, il était talonné de près — 157 voix de différence seulement — par son adversaire, Paul Veyseyre, qui l'emportait au second tour avec 9.347 voix sur 18.770 contre 9.034 à lui-même. Cette élection fut contestée et la Chambre de 1910 se sépara sans avoir statué sur ces opérations électorales. Au renouvellement général des 26 avril et 10 mai 1914 ; il emporta cette fois-ci le siège sans contestation possible ; il fut élu en effet au second tour de scrutin par 9.864 voix sur 18.571 votants contre 8.516 à Auguste Foulhy, futur sénateur de la Haute-Loire. En tête déjà au premier tour, il avait obtenu 8.893 voix sur 18.388 votants contre 7.855 à Foulhy et 1.436 à Roux. Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, la liste républicaine radicale et radical-socialiste où figurait son nom fut battue par la liste de concentration républicaine pour le relèvement économique du pays et par la liste d'union nationale pour la paix sociale.

De 1919 à 1928, Julien Fayolle ne siégea pas au Parlement, ne s'étant pas représenté au renouvellement de 1924. Il fut réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 comme député, au scrutin

de ballottage, par 9.881 voix sur 16.095 votants, contre 5.907 à M. Rougier, après avoir obtenu 8.061 voix au premier tour sur 16.046 votants contre 4.784 à son adversaire, puis de nouveau le 1<sup>er</sup> mai 1932, dès le premier tour, par 8.947 voix contre 5.061 à M. Luquet, sur 15.317 votants.

Il se présenta cependant quelques mois plus tard aux élections sénatoriales. Elu le 16 octobre 1932, il renonça à son mandat de député le 10 février 1933 et entra au Sénat, où il siégea sur les bancs de la gauche démocratique.

Républicain convaincu, mais très attaché à son terroir, Julien Fayolle réserva toujours le meilleur de son activité à sa commune et à son département.

Il ne s'aventura jamais à la tribune de la Chambre.

Au Sénat, il appartint, de 1933 à 1935, à la commission des mines, mais la maladie l'empêcha d'y déployer toute activité.

Il mourut en cours de mandat, le 18 juin 1935, à l'âge de 68 ans, dans sa résidence de Frugières-le-Pin.

**FAYS** (Louis), né le 13 mars 1870 à La Magdeleine (Charente).

*Député de la Charente de 1928 à 1936.*

Louis Fays, après des études secondaires au lycée d'Angoulême, ne quitta guère son département natal que pour suivre les cours de la faculté de médecine de Paris. Docteur en médecine en 1896, il revint très vite en Charente pour s'établir définitivement à Ruffec.

Une connaissance profonde de sa commune et une notoriété rapidement acquise le portèrent alors à s'intéresser à la vie politique locale. Il siégea au Conseil général dès 1907 (pendant plus de 35 ans), fut élu conseiller municipal en 1908, puis fait maire de Ruffec à partir de 1912 et l'était encore en 1940.

Candidat radical-socialiste aux élections législatives d'avril 1928, il bénéficia au second tour du retrait de M. Briaud, républicain radical, et l'emporta par 8.501 voix contre 7.672 sur le député sortant, M. Poitou-Duplessy, candidat de la droite investi par la fédération républicaine.

Il triompha du même adversaire, dans des conditions à peu près semblables, le 8 mai 1932, avec 8.425 suffrages contre 7.776 sur 16.406 votants.

Membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, pendant ses deux législatures, il siégea à la commission de l'hygiène.

Ses interventions en séance publique furent peu fréquentes et plus particulièrement consacrées aux problèmes scolaires et aux difficultés de l'élevage.

Il perdit son siège aux élections de 1936 au profit de son adversaire de 1928

et de 1932, M. Poitou-Duplessy, qui l'emporta, de peu, au second tour, avec 8.032 voix : bénéficiant du désistement du candidat socialiste et du candidat communiste, M. Fays n'obtenait vraisemblablement que peu de voix du centre et ne totalisait que 7.870 suffrages.

Il consacra dès lors toute son activité à l'administration de sa commune.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1929.

**FAYSSAT** (JULES, JEAN, MARIE), né le 5 décembre 1855 au Broc (Alpes-Maritimes), mort le 19 septembre 1936 à Paris.

*Député des Alpes-Maritimes de 1919 à 1914.*

Jules Fayssat est né au Broc (Alpes-Maritimes) le 5 décembre 1855. Licencié en droit, sa carrière administrative est brillante. Il est successivement chef du cabinet du préfet de la Loire en 1880, chef du cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées en 1882, sous-préfet d'Apt en 1883 et de Muret en 1885, secrétaire général de la préfecture de l'Allier en 1889 et sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot en 1890. Il est, en 1892, chef de cabinet de la présidence du Conseil des ministres, assumée alors par M. Emile Loubet. Nommé ensuite conseiller à la Cour des comptes en 1893, il préside la commission administrative de l'économat de vivres du réseau de l'Etat.

Chevalier de la Légion d'honneur, Jules Fayssat s'est distingué pendant l'épidémie cholérique de 1892 au Havre. Il fut membre du jury de l'Exposition de 1900.

Sa carrière politique fut assez brève. Elu conseiller général du canton de Vence en 1905, il le demeura jusqu'en 1914. Il se présenta aux élections législatives de 1910 sous l'étiquette de l'alliance démocratique républicaine, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Grasse. Il fut élu dès le premier tour, le 25 avril, par 4.630 voix contre 3.129 à César Ossola (socialiste, député sortant), 723 à Pellegrin et 329 à Budat.

A la Chambre des députés, Jules Fayssat est membre de la commission du budget pour les exercices 1911, 1912 et 1913. Il est rapporteur du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1911 (imprimerie nationale) ; il a voté le 19 juillet 1913 le projet de loi concernant le recrutement dans l'armée (loi de trois ans).

Aux élections législatives de 1914, Fayssat se représente. Au premier tour, le 26 avril, il arrive en tête avec 4.463 voix contre 4.426 voix à Jean Ossola, conseiller général du canton de Grasse. Il ne se maintient pas au second tour et Jean Ossola, seul candidat, est élu.

Jules Fayssat meurt à Paris le 19 septembre 1936. Il était âgé de 81 ans.

**FAYSSAT** (RENÉ), né le 14 novembre 1897 à Paris.

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1932 à 1936.*

Fils du précédent, René Fayssat eut une brillante conduite durant la guerre de 1914-1918. Cavalier au 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, il est cité le 7 mai 1916. Aspirant, de nouveau cité le 28 avril 1918, sous-lieutenant au 65<sup>e</sup> R.I., il se distingue par sa bravoure le 18 octobre 1918 devant Vouziers (Ardennes) et le lendemain, grièvement blessé, il est encore cité. Ces faits d'arme lui valent la rosette d'officier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre 1914-1918.

Licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, René Fayssat est attaché au cabinet du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement le 1<sup>er</sup> août 1919. En 1921, il est avocat à la Cour d'appel de Paris et de nouveau, le 18 octobre 1921, attaché à un cabinet ministériel, celui de Lucien Dior, ministre de l'Industrie et du Commerce.

René Fayssat se présente pour la première fois à la députation dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Grasse le 22 avril 1928. Il est battu, ne recueillant que 3.163 voix contre 4.882 à Jean Ossola, élu. Mais il prend sa revanche lors des élections de 1932. Au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, René Fayssat, sous l'étiquette républicain de gauche obtient 4.988 voix contre 5.063 à Ossola, député sortant. Au second tour, Ossola se retire au profit de Brémont (radical). René Fayssat l'emporte avec 6.353 voix contre 4.694 à Brémont.

À la Chambre des députés, René Fayssat, membre de la commission de l'aéronautique et de la commission des travaux publics et des moyens de communication est un parlementaire actif et se préoccupe de sujets très divers.

René Fayssat, secrétaire de la Chambre des députés en 1934 et en 1935, a voté contre le gouvernement Daladier lors du scrutin de confiance du 6 février 1934, pour le gouvernement Doumergue (19 février 1934) et pour le gouvernement Laval le 7 juin 1935.

Se représentant aux élections de 1936 sous l'étiquette républicain de gauche-alliance démocratique, il arrive en tête au premier tour (26 avril) avec 5.054 voix contre 2.593 à Jonas (Union socialiste républicaine), 2.122 à Raymond (P.C.) et 1.860 à Gras (S.F.I.O.). Au second tour (3 mai) il est battu, ne recueillant que 5.819 voix contre 6.246 à Jonas, candidat unique de la gauche.

**FÈGA** (JOSEPH), né le 21 mars 1887 à Mulhouse (Haut-Rhin).

*Député du Haut-Rhin de 1939 à 1942.*

Fils d'un maître boulanger qui avait opté pour la France après la guerre de 1870, Joseph Fèga, mobilisé durant la

première guerre mondiale, ne cessa d'affirmer ses sentiments français et en subit durement les conséquences. Dès l'armistice, il ouvrit une boulangerie-pâtisserie puis dirigea, à partir de 1932, une petite industrie de spécialités boulangères.

Appelé dès 1920 à assurer la présidence du tribunal d'arbitrage et de la caisse de prévoyance des maîtres-boulangers du Haut-Rhin, il s'employa à répandre l'idée féconde de la coopération dans presque tous les milieux de l'artisanat et du commerce.

Ayant adhéré en 1923 au parti démocrate, sa grande activité, son dévouement désintéressé et sa compétence lui valurent d'être désigné par le parti pour le représenter au conseil municipal de Mulhouse.

En octobre 1917, il enleva brillamment le siège de conseiller général de Mulhouse-sud.

La démission de M. Alfred Wallach ayant rendu vacant le siège de la première circonscription de Mulhouse, Joseph Fèga y fut élu lors de l'élection partielle du 30 avril 1939, sous l'étiquette « groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants », par 11.249 voix contre 10.702 à M. Wagner, sur 23.284 votants.

Membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine, de la commission du commerce et de l'industrie, le brutal armistice de 1940 ne lui laissa pas le temps de donner la mesure de sa grande compétence professionnelle. Comme la plupart des membres de son groupe, il vota pour les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, et se retira de la vie politique.

**FÉLIX** (JEAN, MARIUS), né le 3 décembre 1885 à Agde (Hérault).

*Député de l'Hérault de 1919 à 1928  
et de 1932 à 1936.*

Élève du collège d'Agde où il obtint son baccalauréat, Jean Félix abandonna ensuite ses études et vécut dans son pays l'existence du paysan vigneron, tout en militant dans tous les groupements politiques et économiques d'avant-garde.

C'est ainsi qu'il fut secrétaire de la fédération socialiste de l'Hérault de 1912 à 1930, secrétaire de l'union locale des syndicats ouvriers C.G.T. de 1911 à 1914, directeur de l'hebdomadaire *Le Languedoc socialiste* de 1921 à 1940.

Mobilisé au 258<sup>e</sup> R.I. au début de la guerre, il devint sergent sur le champ de bataille, fut blessé le 21 août 1914 à Saint-Jean-de-Buzy (Meuse) et fait prisonnier devant Montfaucon le 21 mars 1916.

Candidat, lors des élections du 16 novembre 1919, sur la liste d'union socialiste de défense des combattants et d'action économique conduite par Edouard Barthe, pour « dénoncer toutes les in-

Justices, prendre en main la défense des humbles et des intérêts viticoles », recueillant 27.820 voix sur 88.094 votants, il fut élu au quotient électoral et s'inscrivit naturellement au groupe socialiste.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie, de celle des boissons et de celle de l'hygiène, sa parfaite connaissance des aléas du métier de viticulteur lui dicta sa conduite au Parlement et justifia ses nombreuses initiatives et interventions par exemple sur la distillation des vins, la répression des fraudes, la réglementation de la vente des vins, l'assainissement de cet important marché.

Réélu le 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches, toujours conduite par Edouard Barthe, à la majorité absolue de 71.550 voix sur 110.768 votants ; secrétaire de la commission de la marine marchande, membre de la commission des affaires étrangères, de celle des boissons, de celle de l'armée, de la commission de comptabilité, il reprit son insaisissable activité, qui en dehors des questions viticoles le mobilisait à propos de questions électorales en métropole et aux colonies, du Code du travail maritime, l'équilibre du budget, l'approvisionnement du pain, etc...

La loi électorale qu'il avait appelée de ses vœux ne lui fut pas tout de suite favorable. Battu au deuxième tour, en 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Béziers où il n'obtint que 9.250 voix contre 10.002 à M. Charles Caffort, sur 20.562 votants, il reprit son siège à M. Caffort le 8 mai 1932, au deuxième tour, après une lutte aussi chaude, en recueillant 10.618 voix contre 9.251 à son adversaire malheureux, sur 20.615 votants.

Membre des commissions de la marine marchande, des boissons, du règlement, il déposa de nombreux textes et intervint dans la discussion d'interpellations : sur la politique agricole, la réforme électorale, l'amortissement différé des prêts consentis par la Caisse de crédit agricole.

Il fut battu au deuxième tour des élections législatives du 3 mai 1936, ne recueillant que 3.797 voix contre 9.608 à M<sup>r</sup> Fernand Roucaÿrol, sur 20.815 votants.

Mais sa grande compétence lui valut d'être chargé par le gouvernement, en avril-juin 1937, d'enquêter sur la situation générale de l'agriculture en Afrique du Nord ; puis d'être nommé, en novembre 1938, président du Comité national interprofessionnel des agrumes, institué auprès du ministre de l'Agriculture.

Jean Félix, maire d'Agde, sans discontinuer depuis 1920 et conseiller général du canton de Capestang (Hérault) de 1929 à 1935, toujours dévoué à ses concitoyens fonda en 1926 la distillerie coopérative « L'Agathoise » puis en 1937 la Cave coopérative des vignerons d'Adge, assurant la présidence de ces deux importantes entreprises ainsi que celle de la Caisse locale de Crédit agricole, en même temps que la vice-présidence du syndicat professionnel des viticulteurs de l'Hérault et les fonctions d'administrateur de la Confédération des vignerons du Midi.

**FELS** (Comte ANDRÉ de), né le 27 janvier 1890 à Paris.

*Député de la Seine-et-Oise  
de 1923 à 1932.*

Petit-fils de Madame Lebaudy, sœur de Jacques Pion, il servit comme lieutenant au 12<sup>e</sup> cuirassiers à pied pendant la Grande guerre.

Publiciste attiré par la politique, il devint maire de Saint-Hilarion, ce qui l'incita à se présenter aux élections générales de 1928 dans la première circonscription de Versailles, où il fut élu au deuxième tour, le 29 avril, par 10.765 voix contre 9.880 à M. Murty, sur 21.434 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale, des comptes définitifs et des économies, de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale et des affaires étrangères. Il s'attache surtout aux questions d'aménagement de la région parisienne et des lotissements défectueux ainsi qu'aux problèmes des finances départementales et communales.

Battu après une chaude lutte par Gabriel Péri au deuxième tour des élections, le 8 mai 1932, n'ayant obtenu que 11.277 suffrages contre 12.222 à son adversaire, sur 25.945 votants, il ne se représente plus.

Auteur de *l'Entente et le problème autrichien* publié en 1918, il collabora à la *Revue de Paris*.

**FELTRE** (CHARLES, MARIE, MICHEL de GOYON, duc de), né le 14 septembre 1844 au château de Chantenay (Loire-Inférieure), mort le 19 janvier 1930 à Paris.

*Député des Côtes-du-Nord de 1870 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 229, à GOYON, duc de Feltre).

Ayant abandonné la politique sur le plan national, il mourut à Paris à près de 86 ans, le 19 janvier 1930.

**FÉNAL** (NICOLAS, JOSEPH, THÉOPHILE), né le 12 septembre 1851 à Badonviller (Meurthe), mort le 8 mai 1905 à Pexonne (Meurthe-et-Moselle).

*Député de la Meurthe-et-Moselle  
de 1898 à 1902.*

Il fit son droit à Nancy ; inscrit au barreau de cette ville en 1879, il se fit recevoir docteur et vint se fixer à Lunéville en 1878, où il acquit une belle réputation d'avocat.

En 1883, des raisons de famille l'engagent à quitter la robe pour se consacrer

à l'industrie. Il se mit alors à la tête d'une importante fabrique de faïence et tuiles à Pexonne (Meurthe-et-Moselle) et tout de suite fit preuve d'un esprit « social », novateur à cette époque, courageux certainement puisque, même à titre privé, il devait en subir des contrecoups ; il créa une caisse de secours avec fonds de réserve pour l'établissement des retraites et s'occupa de construire des habitations à bon marché, vendues à terme à ses ouvriers ; ses créations philanthropiques rendirent vite son nom populaire dans la région.

Évincé en 1896 de l'industrie de famille par ses cointéressés, il se décida, en 1897, à en créer une semblable à Badonviller, dans laquelle il appliqua la participation des ouvriers aux bénéfices.

Nommé conseiller général du canton de Badonviller en mars 1888, et constamment réélu depuis, ce précurseur tint dans cette assemblée une place importante, notamment comme rapporteur du budget départemental, fonction dans laquelle il avait succédé à M. Marquis, sénateur.

Lors des élections législatives de 1898, Nicolas Fénal fut porté candidat dans l'arrondissement de Lunéville par le congrès républicain et il fut élu le 8 mai, au premier tour, par 12.814 voix contre 8.255 à M. Corrad des Essarts, sur 21.347 votants.

Républicain libéral progressiste, il fut nettement protectionniste en ce qui concerne les intérêts agricoles.

Sa santé déclinant, malgré sa relative jeunesse, il ne se représenta pas aux élections de 1902 et se retira dans son château de Pexonne, où il mourut le 8 mai 1905, dans sa 54<sup>e</sup> année.

**FENOUX (MAURICE)**, né le 17 août 1863 à Morlaix (Finistère), mort le 30 juin 1930 à Audierne (Finistère).

*Sénateur du Finistère de 1912 à 1930.*

Maurice Fenoux naquit à Morlaix (Finistère) le 17 août 1863. Il était le fils d'un inspecteur général des ponts-et-chaussées. Après de bonnes études secondaires et de droit, suivies d'un stage chez un avoué de Paris, il entra en 1888 dans la magistrature avec les fonctions de juge suppléant au Havre. Il fut nommé deux ans plus tard juge à Ancenis puis, successivement, à Châteaulin, Vannes et Brest. En 1906, il était conseiller à la Cour d'appel d'Angers, en 1907 président du Tribunal de première instance de Lorient.

La carrière politique de Maurice Fenoux commença en 1906, lorsqu'il fut élu conseiller général du Finistère pour le canton de Pont-Croix. En 1912, il se présenta aux élections sénatoriales comme candidat républicain et fut élu au 3<sup>e</sup> tour de scrutin par 700 voix contre 607 à son principal adversaire, le séna-

teur sortant, l'amiral de Cuverville. Il quitta alors la magistrature avec le titre de président honoraire pour se consacrer à son mandat parlementaire qui fut renouvelé par les électeurs le 9 janvier 1921, au premier tour de scrutin, par 677 voix sur 1.334 votants, et le 20 octobre 1929, au premier tour, par 729 voix sur 1.348 votants.

Au Sénat, Maurice Fenoux siégea au groupe de l'union républicaine et fut secrétaire de la Haute Assemblée de 1921 à 1924.

En bon Breton, il s'occupa tout spécialement des questions maritimes. Il entra à la commission de la marine où son œuvre de rapporteur fut extrêmement fournie et dont il devint le vice-président en 1928. Son nom est attaché comme rapporteur à des textes sur le développement de la flotte de pêche et l'organisation de la pêche maritime, la réorganisation du crédit maritime mutuel, l'École du service de santé de la marine. Il prenait en toutes occasions, et surtout dans les discussions budgétaires, la défense de la Bretagne et des marins bretons.

Actif et laborieux, il fréquentait encore assidûment la commission de législation civile, pour laquelle il présenta de nombreux rapports.

Il siégea aussi à la commission des colonies et à la commission des mines. En outre, il était membre du conseil supérieur des haras, du comité supérieur du crédit maritime mutuel, du conseil supérieur des pêches maritimes et du conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance au profit des marins français.

Il n'intervint pratiquement à la tribune que pour y soutenir les rapports dont il était l'auteur.

Il mourut le 30 juin 1930 à Audierne, à l'âge de 66 ans.

**FÉRAUD (FRANÇOIS, TIBURCE)**, né le 18 août 1821 à Arreau (Hautes-Pyrénées).

*Député des Hautes-Pyrénées de 1855 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 626).

François Féraud fut réélu au premier tour, le 22 septembre 1889, dans la circonscription de Bagnères-de-Bigorre, par 10.867 voix contre 8.475 à M. Raoul, républicain, sur 19.500 votants. Il n'exerça d'activité qu'en qualité de commissaire, n'intervenant guère à la tribune de la Chambre.

Il se retira de la vie politique en 1893 et nul renseignement ne permet de préciser où et quand il décéda.

**FERAY (ERNEST)**, né le 29 mai 1804 à Essonnes (Seine-et-Oise), mort le 29 décembre 1891 à Essonnes.

*Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Sénateur de Seine-et-Oise de 1876 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUVRY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. II, p. 627).

Membre du centre gauche du Sénat. Ernest Feray présida en 1889 et en 1890 la Commission des chemins de fer de la Haute Assemblée. C'est en tant que commissaire qu'il exerça surtout son activité, car il ne monta que deux fois à la tribune au cours de cette ultime période de sa vie parlementaire : à propos de la responsabilité des accidents survenus aux ouvriers au cours de leur travail et du travail de nuit des femmes et enfants dans les établissements industriels.

Ernest Feray se présenta une dernière fois aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891, mais ne fut pas réélu. Il mourut le 29 décembre 1891 à Essonnes, en Seine-et-Oise, à l'âge de 87 ans.

**FÉRIN (RAYMOND)**, né le 16 juillet 1871 à Sermaize-les-Bains (Marne).

*Député de la Marne de 1928 à 1942.*

Négociant, industriel, il servit comme capitaine pendant la première guerre mondiale et sa brillante conduite lui valut la Légion d'honneur en 1915.

Conseiller général du canton de Thiéblemont, maire de sa commune natale, son activité, sa probité et son dévouement pendant plus de vingt ans aux affaires municipales et départementales le conduisirent à se présenter aux élections législatives de 1928 dans la circonscription de Vitry-le-François. Il conquit le siège de haute lutte, au deuxième tour, le 29 avril, par 5.220 voix contre 4.790 à M. Jacquy, sur 10.483 votants.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il devint membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission du travail.

Pendant cette première législature, traditionnellement consacrée à « l'apprentissage » de ce nouveau métier, il ne déposa qu'une proposition de loi, relative à l'attribution de la carte du combattant (1931). Mais il prit part à la discussion des budgets de 1929 et de 1930, d'un projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux de première instance (1930), des budgets de 1931-1932 (à propos de l'élevage du mouton) et de 1932 (sur la situation des éleveurs français de moutons), sujet qui lui tient à cœur en raison du grand nombre de troupeaux d'ovins qui existent encore dans sa circonscription.

Brillamment réélu au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai 1932, par 6.357 voix contre 3.390

à Laurent, sur 10.502 votants, il déposa plusieurs propositions de loi ayant pour objet l'enseignement post-scolaire (1932) ; tendant à encourager la production de la laine ; à la stabilisation des cours du blé en France (1932) ; à l'organisation de la défense du marché du blé (1935).

Il fut l'auteur de rapports sur la prolongation de la scolarité obligatoire (1932 et 1934) et sur l'institution d'un crége payé annuel pour les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture (1934).

Devenu vice-président du conseil général de la Marne, il sollicita de nouveau le suffrage de ses électeurs en 1936 et fut réélu au deuxième tour, le 3 mai, par 5.967 voix contre 3.036 à Guay, sur 9.519 votants.

Le 9 juin 1938, il fut nommé membre du conseil d'administration de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Raymond Férin fut élu par ses pairs vice-président de la Chambre des députés le 18 avril 1940.

Au Congrès de Vichy du 10 juillet 1940, il votait les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

**FERNAND-BRUN (Cantal)**. — Voy. **BRUN (FERNAND)**.

**FERNAND-LAURENT (Seine)**. — Voy. **LAURENT (FERNAND)**.

**FÉRON (AUGUSTIN, CYRILLE)**, né le 22 juin 1845 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 3 mars 1923.

*Député de la Seine de 1902 à 1910.*

Augustin Féron s'installa comme pharmacien à Suresnes et se fit élire en 1896 par le canton de Puteaux au Conseil général de la Seine, dont il fit partie jusqu'en 1904.

Aux élections législatives du 27 avril 1902, il posa sa candidature dans la 6<sup>e</sup> circonscription, celle de Saint-Denis, parmi sept candidats de nuances diverses. Arrivé en tête des candidats de gauche au premier tour, il se maintint et fut élu le 11 mai 1902 par 10.115 voix contre 8.363 au concurrent nationaliste, le colonel Féry, sur 18.650 votants.

Membre du parti radical-socialiste auquel il demeura toujours fidèle, il appartenait à la commission relative au régime du gaz à Paris ; à celle du commerce et de l'industrie ; à celle d'hygiène publique.

D'emblée, il fit preuve d'une grande activité, notamment à propos de la santé publique.

Ses premières interventions à la tribune marquèrent son souci de ne point se cantonner dans le domaine professionnel qui lui était le plus familier. C'est ainsi qu'il prit part à la discussion de la proposition de loi de Charles Bos sur l'incompatibilité des fonctions de conseiller municipal de Paris avec le mandat de sénateur ou de député.

Mais il mit aussi à profit chaque discussion budgétaire pour traiter des questions qui lui tenaient plus spécialement à cœur. On l'entendit dans la discussion des propositions de loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables. Il parla de sujets aussi divers que l'attribution d'une indemnité aux jurés, le rachat du pont d'Argenteuil, l'envoi d'œuvres d'art dans les mairies de la banlieue de Paris. Il prit également part à la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

Réélu au deuxième tour le 20 mai 1906, par 11.161 voix contre 7.866 à M. Dubois sur 19.695 votants, il retrouva sa place aux commissions du commerce et de l'industrie et de l'hygiène publique et siégea à la commission d'enquête sur la catastrophe de l'*Jéna*.

Battu au deuxième tour des élections du 8 mai 1910 où il ne recueillit que 1.736 voix contre 5.865 à Dubois, son adversaire malheureux des élections précédentes, et 5.516 à Ducos de La Haïlle, sur 13.357 votants, il rentra dans la vie privée et mourut le 3 mars 1923 à l'âge de 78 ans.

Augustin Féron était chevalier de la Légion d'honneur et grand officier du Nichan Iftikar.

**FERRAND (CAMILLE)**, né le 10 janvier 1892 à Boussac-Bourg (Creuse).

*Député de la Creuse de 1928 à 1936.*

*Sénateur de la Creuse de 1937 à 1945.*

Issu d'une vieille famille creusoise, fils de directeur d'école publique, et proche parent d'Emile Labussière, député-maire de Limoges, Camille Ferrand fait ses études secondaires au lycée de Guéret et ses études supérieures à la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Quoique pharmacien diplômé, il n'exerça jamais son art, se sentant plus attiré par les lettres que par la pharmacopée. D'abord journaliste, il collabora au *Quotidien*, à l'*Ere nouvelle* et au *Petit-Bleu*, puis fit paraître un ouvrage *Payans de France* qui fut couronné par l'Académie française (prix Montyon), enfin, amoureux des belles images, il se lança dans la cinématographie en signant le film *l'Eternel Espoir* qui était une invitation à l'entente des peuples.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fut attaché aux hôpitaux de Toulouse.

Militant dans les rangs du parti radi-

cal-socialiste depuis plusieurs années, et conseiller d'arrondissement du canton de Guéret, il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la circonscription de Guéret, et fut élu au second tour de scrutin par 8.555 voix, contre 6.294 au député sortant, Camille Bénassy, sur 16.434 votants. Ses électeurs devaient lui renouveler leur confiance aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, dans la même circonscription, au second tour, par 9.425 voix contre 1.456 à Lamothe sur 12.781 votants.

Dès son arrivée au Palais Bourbon, il s'inscrivit naturellement au groupe radical-socialiste et devient membre en 1928 des commissions d'Alsace-Lorraine, de l'enseignement et des beaux-arts, des pensions civiles et militaires, des comptes définitifs et des économies, de celle du suffrage universel où il retrouva son fauteuil en 1932 et enfin, à cette dernière date, de celle des affaires étrangères dont il fut secrétaire.

Défenseur vigilant de l'agriculture française, il interpella le gouvernement à plusieurs reprises, sur la crise que traversait alors celle-ci; il porta également un vif intérêt aux questions de défense nationale.

Battu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au second tour de scrutin, par Sylvain Blanchet qui obtint 7.657 voix, alors qu'il n'en obtenait que 3.186 sur 16.192 votants, il eut la bonne fortune, au moment où il se disposait à se retirer de la vie politique, de constater la vacance d'un siège de sénateur dans son propre département, celui de M. Alfred Grand. Il se présenta à l'élection partielle du 3 octobre 1937 et emporta le siège au second tour de scrutin par 374 voix sur 630 votants. Il fit de nouveau acte de candidature au renouvellement du 23 octobre 1938 et conserva son siège au deuxième tour avec 370 voix sur 633 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique et membre de la Commission des comptes définitifs (1937), des pétitions, des travaux publics et de celle des affaires étrangères (1939), il ne fit qu'une intervention, le 24 mars 1938, qui devait ébranler le gouvernement Léon Blum, dont la chute intervint cinq jours plus tard, intervention abondamment commentée par *Le Courrier du Centre* du 25 mars 1938 qui lui donna un grand retentissement et par *L'Ere Nouvelle*.

Il fut, à cette même époque, chargé de diverses missions diplomatiques dont une en Roumanie à la veille du deuxième conflit mondial.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne se rangea pas parmi les 80 opposants aux pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**FERRAND (CHARLES, GASTON)**, né le 15 août 1864 à Paris, mort le 15 juil-



let 1925 à Eleu-dit-Leauwette (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais de 1919 à 1925.*

Ce fut la lecture du *Capital*, de Karl Marx, qui révéla à Charles Ferrand le socialisme et en fit, vers 1895, un militant du parti ouvrier français de tendances guesdiste. Employé à la mairie de Lille après avoir abandonné l'enseignement libre, il quitta son poste en juillet 1902 pour prendre le secrétariat général de la mairie d'Avion (Pas-de-Calais) que lui offrait le maire de cette grosse commune.

En juillet 1905, lors du congrès de Lens, il fut un des promoteurs, avec le député jaressiste de Calais, Salembier, de l'unité socialiste dans le département du Pas-de-Calais. Il fut d'emblée nommé trésorier de la fédération socialiste du département, puis secrétaire général, ce qui fit de lui le délégué du parti dans tous les congrès nationaux. Il échoua de peu, en 1913, au conseil d'arrondissement mais entra après la guerre, au début de 1920, au Conseil général. Par sa collaboration aux journaux *Le Proletaire* et *La Bataille socialiste*, il sera un propagandiste actif. Pendant la Grande guerre il se consacra tout particulièrement à la défense des sinistrés.

Lors des élections générales législatives du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste, il trouve tout naturellement place, en septième position, sur la liste du parti socialiste unifié conduite, dans la première circonscription du Pas-de-Calais, par le député sortant Emile Basly. Charles Ferrand recueille pour sa part 62.626 suffrages sur 125.137 votants. Le 11 mai 1924, il est réélu à la plus forte moyenne, dans la même circonscription, cinquième de la liste socialiste toujours conduite par Basly, totalisant pour sa part 69.787 voix sur 149.106 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe socialiste, il y eut un rôle modeste et exerça surtout en commission son activité. Il siégea en 1926 à la Commission de l'administration générale et entra en 1924 à celle des comptes définitifs et des économies et à celle des régions libérées, où sa place semblait marquée.

Miné par la maladie, Charles Ferrand qui se trouvait à Eleu-dit-Leauwette, près d'Avion, le 15 juillet 1925, y mourut subitement à l'âge de 61 ans.

**FERRAND** (MARIE, Stanislas, CHARLES), né le 10 mai 1844 à Jussey (Haute-Saône), mort le 29 décembre 1913 à Bois-Colombes (Seine).

*Député de la Seine de 1898 à 1902.*

Architecte-ingénieur, directeur propriétaire du journal *Le Bâtimeur*, Stanislas Ferrand fut un bâtisseur important : immeubles divers, écoles, aménagement de quartiers, etc...

Il fut l'un des soutiens du parti nationaliste et attaqua sa carrière politique en entrant au Conseil général de la Seine en 1896 pour y représenter le canton de Courbevoie.

Il se présenta pour la première fois à la députation lors du renouvellement général législatif des 8 et 22 mai 1898 dans la Seine, 5<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis. Il obtenait au premier tour de scrutin 5.841 voix sur 20.743 votants, derrière Chauvin, le député sortant, socialiste de tendance guesdiste, qui en comptait 8.323 ; le radical Coignet et le socialiste Féron totalisaient respectivement 3.443 et 1.347 suffrages. Au second tour Stanislas Ferrand l'emportait juste de 400 voix sur Chauvin, resté seul candidat contre lui, avec 9.696 voix sur 19.396 votants, 9.296 suffrages allant à son adversaire. Il ne fut pas candidat aux élections générales de 1902.

Présenté par le comité radical-socialiste anticollectiviste, il offrait un programme préconisant la révision constitutionnelle avec referendum en matière économique, l'élection du Sénat au suffrage universel, la séparation des Eglises et de l'Etat, un système d'impôt progressif sur le revenu, « la vie à bon marché, le pain à bon marché », la retraite pour les vieillards et invalides du travail, le métro pour desservir la banlieue, etc...

Il siégea à la Chambre au groupe de la défense nationale, et appartint en 1900 à la commission de l'hygiène publique.

Si son œuvre de législateur et de rapporteur fut assez modeste, il monta par contre assez souvent à la tribune et ce fut presque toujours l'architecte (constructions officielles scolaires, judiciaires, artistiques, adjudications...) ou l'ancien conseiller général de la Seine — et plus particulièrement du canton de Courbevoie — (pont à péage d'Argenteuil, épandage des égouts parisiens, droits d'octroi...) qui intervint. Mais bien d'autres sujets retinrent encore son attention : politique de Waldeck-Rousseau, problèmes multiples du travail, amnistie, etc...

Lors des élections générales du 27 avril 1902, il ne se représenta pas et reprit la direction de son cabinet d'architecte-ingénieur.

Il mourut à Bois-Colombes le 29 décembre 1913, à l'âge de 69 ans.

**FERRARIS** (MARCEL), né le 29 décembre 1886 à Dôle (Jura).

*Député du Jura de 1919 à 1924.*

Marcel Ferraris était né de parents italiens originaires d'Alagna Sesia, qui s'étaient fixés en France en 1874 et se firent naturaliser en 1895. Il s'était établi peintre-décorateur à Dôle. Il fit la guerre de 1914-1918 dans les chasseurs à pied et la termina comme sergent : blessé et mutilé, il avait obtenu la Médaille militaire. C'est à ces titres qu'il se présenta,

dans le Jura, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Second de la liste d'union républicaine nationale pour le développement agricole, industriel et commercial menée par Maurice Bouvet, il est élu au quotient électoral avec le plus grand nombre de suffrages, 26.217 sur 54.137 votants. Au renouvellement du 11 mai 1924, le Jura n'est plus représenté que par trois députés ; dernier de la liste du cartel d'action républicaine et nationale, qui n'aura d'ailleurs aucun élu, il n'obtient que 24.090 voix sur 58.422 votants, la majorité absolue étant de 28.915 voix.

Elu sur un programme de relèvement du pays, d'affermissement de l'Etat, de réparation et d'avantages pour les victimes de la guerre, Marcel Ferraris s'inscrit à la Chambre au groupe de l'entente républicaine démocratique.

Il appartient aux commissions d'hygiène, des régions libérées, des pensions militaires (1920) et à celle, enfin, chargée du rapport sur l'application de la loi réservant les emplois aux anciens militaires pensionnés (1923).

Il fut l'auteur de nombreuses propositions de loi ou de résolution sur les sujets les plus divers et fut un très fidèle rapporteur des textes concernant les pensions militaires.

Durant les quatre années qu'il passa à la Chambre, il monta assez souvent à la tribune, participant à des débats touchant presque toujours à la douloureuse question — dont il se fait une spécialité — de la défense des victimes directes de la guerre.

Le 5 décembre 1923, Marcel Ferraris avait été nommé membre de la commission chargée du rapport sur l'application de la loi du 30 janvier 1923 réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés.

Il faisait partie du groupe des mutilés de guerre à la Chambre.

Après son échec en 1924, il ne se représenta plus à la députation.

**FERRERO** (PROSPER, PHILIPPE, BE-NOIR), né le 25 décembre 1859 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 13 octobre 1927 à Toulon (Var).

*Député du Var de 1898 à 1910.*

Né à Marseille, Prosper Ferrero était savoisien par son père, publiciste, et de souche provençale et bretonne par sa mère. Sa famille s'étant installée à Toulon, il y fit ses études au lycée, mais des revers de fortune lui firent retrouver Marseille où il termina ses études à l'Ecole supérieure de commerce.

Il entre à 17 ans à la Compagnie des Messageries maritimes comme commis et se fait, la nuit, correcteur d'épreuves d'imprimerie.

Attiré par les idées de gauche, il collabore bientôt à divers journaux et revues. En 1892, il devient le rédacteur en chef du *Progrès du Var*, tirant à 2.000

exemplaires et paraissant trois fois par semaine. Il occupe le même poste au quotidien socialiste *Le Petit Var* et en 1894 à l'hebdomadaire révolutionnaire *La Fédération*.

Il se lance dans la politique locale à l'occasion des élections municipales toulonnaises de 1892 ; le 22 décembre de cette même année, il est nommé adjoint, puis devient maire de Toulon le 5 juin 1893 ; c'est à ce titre qu'il reçut l'amiral russe Avellan lors de la visite de l'escadre russe en 1893. Bien que réélu en 1896, l'opposition l'obligea à démissionner. Il fut réélu en 1909, puis, en 1913, retrouva sa place au conseil municipal, collaborant étroitement, bien qu'élu sur une liste d'opposition, avec la municipalité pendant la Grande guerre. Il était entré en 1895 au Conseil général du Var, représentant le canton de Toulon-ouest ; ayant résigné son mandat deux ans plus tard, il fut réélu conseiller général pour le premier canton de Toulon en 1913, ainsi qu'en 1919 et en 1925. Il fut vice-président du Conseil général de 1914 à 1915 président de la commission départementale et président de l'office départemental des pupilles de la nation et délégué cantonal.

C'est aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898 qu'il se présenta pour la première fois à la députation, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Toulon. Déjà en tête au premier tour de scrutin, il obtenait 5.600 voix sur 12.373 votants contre 4.369 au député sortant radical Abel et 1.814 à Champaignac ; au second tour, il triomphait d'Abel avec 7.524 voix contre 6.456 à ce dernier sur 14.132 votants. En 1902, il était réélu dès le premier tour de scrutin, le 27 avril, avec 7.972 voix contre 3.810 à Latapie et 1.149 à Guillaibert sur 13.608 votants. Il en fut de même le 6 mai 1906 où il totalisait 6.609 voix sur 13.147 votants, Jossier et Janet en recueillant pour leur part 4.109 et 1.556. Il ne se représenta pas aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, laissant son siège à son ancien antagoniste Abel. Mais en 1914, au premier tour de scrutin, le 26 avril, il tenta de reprendre sa place au Palais Bourbon : il obtenait 2.450 voix contre 3.189 à Abel sur 7.865 votants ; au second tour, bien qu'il fut seul à se maintenir contre Abel, il fut battu de peu par ce dernier avec 4.191 voix sur 8.780 votants, contre 4.417. Prosper Ferrero, désormais, ne devait plus se représenter.

« Tout pour le prolétariat », tel est le thème général des programmes soumis par Ferrero à ses électeurs. Révisionniste, partisan du referendum, de la suppression du Sénat et de la présidence de la République, féministe fervent, réclamant la journée de huit heures et le repos hebdomadaire ainsi que diverses nationalisations, il n'oublie pas non plus la défense des intérêts purement toulonnais.

Il ne s'intéressa guère qu'à des questions maritimes.

Si, à partir de 1910, Prosper Ferrero se tint éloigné du Palais Bourbon, il n'en

continua pas moins à suivre activement la politique locale. Il siégeait toujours au Conseil général du Var lorsque la mort l'emporta le 18 octobre 1927, à Toulon, à l'âge de 68 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**FERRET** (GUILLEM, dit *Auguste*), né le 2 septembre 1851 au Bouscat (Gironde), mort le 22 novembre 1896 au Bouscat.

*Député proclamé de la Gironde en 1896.*

Auguste Ferret était conseiller municipal du Bouscat et avait accédé aux fonctions de maire ; il représentait aussi le canton au Conseil général. Son action dans la commune fut assez marquante pour que son nom ait été donné à une avenue du Bouscat.

C'est à la faveur d'une élection partielle qu'Auguste Ferret voulut tenter sa chance à la députation. Le député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Bordeaux, Th. Labat, étant décédé le 10 septembre 1896, il brigua son siège le 8 novembre suivant et obtenait, au premier tour de scrutin, 3.471 voix sur 10.714 votants, contre 4.781 à Decrais et 2.840 à Albert Chiché ; au second tour, le 22 novembre, Chiché s'étant retiré, Ferret totalisait 6.080 voix sur 11.431 votants contre 5.243 à Decrais. Mais cette consultation populaire devait être sans suite : Auguste Ferret déclinait en effet au Bouscat avant la fermeture du scrutin ; il avait 45 ans. Le 7 décembre suivant, la Chambre constatait la validité des opérations électorales, mais aussi la vacance du siège législatif, qui fut pourvu lors d'une élection partielle le 21 février 1897.

**FERRETTE** (MARIE, PAUL, *Henry*), né le 13 juillet 1869 à Chardogne (Meuse), mort le 23 juin 1933 à Bar-le-Duc (Meuse).

*Député de la Meuse de 1898 à 1910, de 1919 à 1924 et de 1932 à 1933.*

Fils d'un instituteur meusien, Henry Ferrette fit ses études primaires à Chardogne, ses études secondaires au lycée de Bar-le-Duc et passa sa licence en droit à la faculté de Nancy ; mais ce fut à Paris qu'il vint soutenir sa thèse de doctorat. Il s'inscrivit au barreau de Bar-le-Duc puis, après la guerre de 1914-1918, à celui de Metz. Il menait en même temps une carrière de journaliste politique en collaborant au *Républicain de Bar-le-Duc* au *Courrier de l'Est* et à *l'Echo de l'Est* avant de devenir, en 1918, rédacteur du *Messin*, dont il fut l'envoyé spécial à Genève, à la Société des Nations.

Henry Ferrette, qui était officier de réserve, avait jugé bon de démissionner lorsqu'il se langa dans la carrière poli-

tique. Aussi fût-ce comme caporal G.V.C. qu'il partit au front sur sa demande : combattant de Verdun, de l'Aisne et d'Italie, 5 fois cité à l'ordre de l'armée, décoré de la Croix de guerre en avril 1917, chevalier puis officier de la Légion d'honneur, il devait terminer la guerre comme capitaine.

Nationaliste de tendance Déroutède, il commença sa carrière politique en représentant au Conseil général de la Meuse, de 1898 à 1910, le canton de Vauvencourt ; démissionnaire en 1910, il sera réélu dix-huit ans plus tard, en 1928, puis en 1932. Il siégea au conseil municipal de Bar-le-Duc de 1900 à 1908, puis de 1929 à sa mort.

Lorsque Henry Ferrette se présenta dans la circonscription de Bar-le-Duc aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, son propos n'était pas dénué d'ambition : il ne s'agissait pas moins, en effet, que de battre Jules Develle, ancien ministre des Affaires étrangères, qui occupait le siège depuis 1885 et était habitué à des élections triomphales. Henry Ferrette prit la tête dès le premier tour de scrutin avec 8.051 voix sur 17.652 votants, contre 6.330 à Jules Develle et 2.832 à Angelini « antisémite » ; au second tour, il battait largement l'ancien ministre avec 10.138 voix sur 18.288 votants, contre 7.785. Quatre ans plus tard, il était réélu le 27 avril 1902, dès le premier tour de scrutin, avec 9.977 voix sur 17.698 votants, contre 7.176 à Bister. Il en était de même le 6 mai 1906 où il battait de nouveau Bister avec 9.484 voix contre 8.173, sur 18.280 votants. Mais en 1910, il dut s'incliner, et ce dès le premier tour de scrutin, le 24 avril, devant un candidat nouveau et qui allait ainsi commencer une carrière éclatante de parlementaire, André Maginot ; le futur ministre de la Guerre l'emportait en effet par 9.137 suffrages contre 8.577 au député sortant, sur 18.003 votants. Le 26 avril 1914, Henry Ferrette n'avait pas plus de chance et était de nouveau battu dès le premier tour par André Maginot, avec 6.701 voix contre 10.071 au député sortant, sur 17.172 votants. L'instauration du scrutin de liste le 16 novembre 1919 lui permit d'être élu au quotient en même temps que son glorieux adversaire qui condamnait la liste républicaine d'union meusienne alors que lui-même, à la tête de la liste républicaine démocratique libérale, obtenait 13.428 voix sur 43.658 votants. En 1921, le 11 mai, la liste d'union républicaine et nationale d'André Maginot passait tout entière à la majorité absolue et Henry Ferrette, à la tête de la liste d'union républicaine démocratique et libérale, totalisait seulement 15.544 voix sur 51.210 votants, la majorité absolue étant de 25.069 voix. En 1928, il ne tenta pas de s'opposer à André Maginot, trop solidement établi à Bar-le-Duc. Mais au renouvellement des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, Henry Ferrette retrouva le siège de Bar-le-Duc, laissé libre par la mort de Maginot survenue le 7 janvier précédent et non remplacé. Largement en tête au premier tour de scrutin le 1<sup>er</sup> mai, avec

5.253 voix sur 15.495 votants, Frisé, Wagner et Hilaire équilibrant aux alentours de 2.500 voix les suffrages qu'ils avaient reçus, il l'emportait au second tour avec 7.402 voix sur 15.239 votants, contre 4.215 à Frisé et 3.263 à Wagner.

Henry Ferrette avait proposé à ses électeurs, en 1898, un programme très nationaliste où il se montrait antidreyfusard, farouchement protectionniste, pour un impôt progressif sur le revenu et en faveur des lois sociales. Réactionnaire en 1919, sa position comporta quelque assouplissement en 1932.

Au cours des trois dernières législatures durant lesquelles il représenta la Lorraine avant la guerre de 1914-1918 il déposa quelques propositions de loi, dont la principale concernant le contrôle et la surveillance par l'Etat des compagnies d'assurance sera reprise dans le projet gouvernemental d'où sortira la loi du 17 mars 1905. Il monta assez souvent à la tribune pour intervenir principalement, dans la discussion des questions relevant des travaux publics, de l'agriculture, des cultes, de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique, de la guerre.

L'élection de la Chambre bleu horizon lui ayant fait retrouver son siège, il s'inscrivit en 1919 au groupe de l'entente républicaine démocratique. Ses interventions furent déjà moins nombreuses qu'avant la guerre et lorsqu'il revint au Palais-Bourbon, en 1932, l'état de sa santé ne lui permit plus de jouer le rôle qui avait été le sien une trentaine d'années plus tôt.

La mort devait l'enlever, le 23 juin 1933, à Bar-le-Duc, à l'âge de 64 ans.

On lui doit un certain nombre d'ouvrages de droit dont *Les accidents du travail*, *Commentaire de la loi du 9 avril 1898, les Compagnies d'assurance sur la vie et le contrôle de l'Etat français*, *Manuel de législation industrielle, etc...*

**FERRI DE LUDRE** (Neurthe-et-Moselle). — Voy. **LUDRE** (FERRI de).

**FERRIER** (ADOLPHE), né le 14 juin 1842 à Serres (Hautes-Alpes), mort le 7 juin 1906 à Paris (5<sup>e</sup>).

*Député de la Drôme de 1902 à 1906.*

D'origine modeste, « fils d'ouvrier », ouvrier lui-même, Adolphe Ferrier était devenu, dès 1857, fabricant de machines agricoles à Die; son habileté en matière de mécanique lui avait permis d'inventer de nombreux perfectionnements aux instruments aratoires, ce qui lui apporta de multiples succès tant dans les comices que dans les expositions agricoles.

Pénétré d'autre part d'idées sociales, il fonda dès 1868 une société de se-

cours mutuels « La Fraternité des arts et métiers » et son action en ce domaine lui valut la remise par le Président Sadi-Carnot, lors de son passage à Valence en 1888, de la médaille d'argent de la mutualité et l'obtention de la médaille d'or en 1900. Il travailla aussi, dans ses terres des Hautes-Alpes, à la reconstitution de vignobles détruits par le phylloxéra, ce qui le fit citer en exemple.

Il fit la guerre de 1870 comme lieutenant au 45<sup>e</sup> régiment de marche.

La situation qu'il avait su se créer à Die lui permit d'entrer au conseil municipal en 1878 et d'accéder à la mairie en 1885; il fut maire jusqu'en 1894, date à laquelle il fut révoqué de cette fonction.

Entré au Conseil général en 1889, où il représentait le canton de Die, il y fut réélu en 1895 et en 1901 et appartint à la commission des finances et à la commission départementale de cette assemblée.

Louis Blanc qui représentait la circonscription de Die à la Chambre ayant été élu sénateur le 16 janvier 1902, Adolphe Ferrier se présenta au siège qu'il venait d'abandonner, lors des élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902. Distancé au premier tour de scrutin par Long qui obtenait 4.488 voix sur 14.783 votants, alors qu'il en totalisait lui-même 3.739, 3.644 allant à Levesque et 2.641 à Lantelme, il fut élu au second tour avec 7.574 voix sur 14.747 votants, son seul adversaire valable, Long, en ayant rassemblé 6.578. Lors du renouvellement du 6 mai 1906, il fut réélu dès le premier tour de scrutin avec 7.098 voix sur 14.002 votants, contre 2.628 voix à Almoriz, 2.224 à Bouvier et 1.843 à Peillard.

Mutualiste fervent, il inscrivit le développement de la mutualité en tête de son programme électoral; il s'y montra partisan de la réduction du service militaire à deux ans, égal pour tous, de l'arrêt de l'expansion coloniale, des retraites ouvrières, du protectionnisme économique, de l'impôt sur le revenu, de la séparation des Eglises et de l'Etat et de la gratuité de l'enseignement secondaire.

À la Chambre il siégea avec les membres de la gauche radicale-socialiste. Son activité s'exerça surtout à la commission d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des postes et télégraphes.

Réélu en 1906, son admission fut prononcée la veille de son décès, le 6 juin. Il mourut en effet à Paris, le 7 juin 1906, âgé de 64 ans.

Il était chevalier du Mérite agricole depuis le 31 décembre 1888.

**FERRIÈRE** (LUCIEN, GAULTIER de LA), né le 17 mars 1838 à Loches (Indre-et-

Loire), mort le 6 novembre 1912 à Martizay (Indre).

*Député de l'Eure de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 517.)

Lucien de La Ferrière se représenta aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la circonscription de Pont-Audemer, mais fut battu. Dès le premier tour de scrutin, en effet, Lorioi l'emportait avec 8.007 voix sur 14.777 votants, alors qu'il n'en rassemblait que 6.670.

Révoqué de ses fonctions de procureur général près la Cour d'appel de Rouen en 1886 pour opinions monarchistes trop ouvertement affichées, il s'était alors inscrit au barreau de Rouen, dont il devait d'ailleurs devenir bâtonnier. Aussi reprit-il sa robe d'avocat après son échec de 1889 et continua-t-il de plaider jusqu'en 1907, date à laquelle il se retira dans son château de Sérigny, à Martizay dans l'Indre.

Il y mourut cinq ans plus tard, le 6 novembre 1912, à l'âge de 74 ans.

**FERRONNAYS** (Loire-Inférieure). — Voy. **LA FERRONNAYS**.

**FERROUILLAT** (JEAN-BAPTISTE dit *Joannis*), né le 4 mai 1820 à Lyon (Rhône), mort le 24 mars 1903 à Montpellier (Hérault).

*Représentant du Rhône en 1848.*

*Représentant du Var en 1871.*

*Sénateur du Var de 1876 à 1891.*

*Ministre de la Justice et des Cultes du 3 avril 1888 au 5 février 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 635.)

En 1890, Jean-Baptiste Ferrouillat est élu président de la commission relative aux sociétés de secours mutuel.

Il ne se manifeste pas en séance publique, consacrant toute son activité à ses travaux de commissaire.

Aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891, Jean-Baptiste Ferrouillat n'obtenant que 148 voix sur 472 suffrages exprimés au premier tour, et 214 sur 473 au second tour, perd son siège et est remplacé par Edmond Magnier.

Il meurt à près de 83 ans, le 24 mars 1903, à Montpellier, chez son fils directeur de l'École d'agriculture.

**FERROUL** (JOSEPH, ANTOINE, JEAN FRÉDÉRIC, *Ernest*), né le 13 décembre

1853 à Mas-Cabardès (Aude), mort le 29 décembre 1921 à Narbonne (Aude).

*Député de l'Aude de 1888 à 1893 et de 1899 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 633.)

Le docteur Ferroul qui avait, en 1882, fondé le premier groupe socialiste de Narbonne, puis rejoint les guesdistes du Parti ouvrier français, s'était fait élire député pour la première fois en 1888, lors d'une élection partielle, contre le général Boulanger.

Le docteur Ferroul ne se contenta pas d'exercer simplement son mandat au Palais Bourbon, il continua son action de militant. Conseiller municipal de Narbonne, il est élu maire de la ville en 1891 avec une liste socialiste, mais est suspendu en 1892; réélu en 1894, il retrouve sa mairie jusqu'en 1897, date à laquelle il est battu. Il prend sa revanche en 1900, mais les élections sont annulées; en 1902, enfin, il retrouve une forte majorité qui lui permettra de conserver la mairie jusqu'en 1921.

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il se représente à la députation dans la première circonscription de Narbonne. Distancé au premier tour de scrutin, de peu d'ailleurs, par le républicain Douarche qui obtient 3.356 voix sur 9.047 votants, alors que lui-même en totalise 3.014, il l'emporte au second tour avec 4.829 voix sur 9.274 votants, contre 4.297. Au renouvellement de 1893, il est battu dès le premier tour de scrutin, le 20 août, par Henri Rouzaud, républicain de gouvernement, qui est élu avec 4.290 voix sur 8.493 votants, alors qu'il en rassemble lui-même 4.092. Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il est de nouveau battu, mais de 59 voix seulement, par Edmond Bartissol, au second tour de scrutin. Au premier tour, il s'en était fallu de 12 voix seulement qu'il ne triomphât de son adversaire, qui recueillait 5.219 voix sur 11.645 votants, alors qu'il rassemblait 5.208 bulletins et que 1.128 suffrages allaient à Cros-Bonnel, député sortant de l'Hérault; au second tour, Bartissol totalisait 6.233 voix sur 12.486 votants contre 6.174 à lui-même. Cette élection était annulée le 5 décembre 1898 et le 26 février 1899 une élection partielle lui permettait d'être réélu avec 5.782 voix contre 4.700 à Liouville sur 10.571 votants. Il ne se représenta pas en 1902, à l'expiration de son mandat, mais tenta sans succès de retrouver son siège au Palais Bourbon lors des élections générales, le 6 mai 1906; ce fut un véritable échec car il n'obtint que 1.959 voix sur 11.306 votants, contre 2.833 à Liouville et 6.363 à Emile Aldy qui fut élu dès le premier tour. Au renouvellement du 24 avril 1910, il s'en fallut de peu qu'il soit réélu, mais dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Narbonne cette fois-ci: il obtint 7.424 voix sur 15.185 votants, contre 7.623 — soit un écart de 199 bulletins — à Albert Sarraut, dé-

puté sortant de la circonscription. Le 26 avril 1914, il se présentait encore une fois contre Albert Sarraut qui était réélu avec 7.374 suffrages sur 12.861 votants, alors qu'il n'en totalisait que 5.176 pour sa part. Il ne se représenta pas au renouvellement général du 16 novembre 1919.

Elu sur un programme socialiste et révisionniste, Ernest Ferrou siègea à l'extrême-gauche de la Chambre, dans les rangs du parti socialiste ; il est normal que son initiative et son activité de parlementaire se soient portées sur des questions d'ordre social, telles que : réduction du temps de travail, secours aux victimes des grèves, internationalisation de la législation protectrice du travail.

Plus tard, pour des raisons identiques, au nom de ses convictions, il prit une part importante à l'agitation viticole dirigée par Marcelin Albert.

Il mourut à Narbonne le 29 décembre 1921, à l'âge de 68 ans.

Il avait été directeur de *La République sociale*, journal narbonnais.

**FERRU** (HENRI, JACQUES), né le 13 mai 1905 à Saint-Martin-lès-Melle (Deux-Sèvres).

*Député des Deux-Sèvres  
de 1934 à 1936.*

Henri Ferru fit tout d'abord ses études au collège de Melle, puis au lycée de Niort avant de les parachever à Paris, au lycée Henri IV. Entré à l'Institut national agronomique, il en sortit ingénieur agronome et fut, en 1930, nommé professeur d'agriculture. Son court passage au Palais Bourbon interrompit deux ans seulement sa carrière dans les cadres de l'agriculture.

François Albert, ancien ministre, député de la circonscription de Melle, dans les Deux-Sèvres, étant mort le 23 novembre 1933, il se présenta à l'élection partielle destinée à pourvoir à son remplacement ; il fut élu au second tour de scrutin, le 18 février 1934, avec 8.386 voix sur 14.869 votants contre 6.146 à Grasseau après avoir obtenu au premier tour 5.459 voix sur 14.929 votants contre 4.589 à Grasseau et 4.117 à Béche. Il ne se représenta pas au renouvellement général de 1936, laissant le siège à André Albert, le fils de François Albert qui venait tout juste d'atteindre l'âge légal pour se présenter.

Membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, il siègea en 1934 à la commission du travail et à celle d'assurance et de prévoyance sociales. Il fut, en 1935 et en 1936, secrétaire d'âge de la Chambre.

Au cours de ses deux années de mandat il n'eut l'occasion de déposer qu'une seule proposition de loi d'intérêt local en 1935, mais intervint avec compétence, lors de la discussion de la loi du 9 juillet 1934 sur l'organisation et la défense du marché du blé, en faisant adopter un amendement tendant à

exempter de l'emploi des blés de stockage ou de report, les meuniers travaillant pour les agriculteurs. Il déposa, au début de 1936, une demande d'interpellation sur la politique agricole du gouvernement et sur l'enseignement agricole en France.

Ayant aux élections générales de 1936 abandonné son siège, il devient directeur des services agricoles du Loir-et-Cher, puis inspecteur général de l'agriculture en 1940.

Henri Ferru est officier de la Légion d'honneur, commandeur du mérite agricole, officier du mérite économique, de l'ordre de Léopold.

**FERRY** (ABEL, JULES, EDOUARD), né le 26 mai 1881 à Paris (Auteuil), mort au champ d'honneur le 15 septembre 1918 à Vauxaillon (Aisne).

*Député des Vosges de 1909 à 1918.*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
aux Affaires étrangères  
du 14 juin 1914 au 29 octobre 1915.*

Abel Ferry appartenait à une famille illustre de parlementaires ; dans son ascendance il n'en comptait pas moins de six, et non des moindres. Fils de Charles Ferry, sénateur, puis député des Vosges, il était le neveu de Jules Ferry, organisateur de l'enseignement laïque et promoteur de l'empire colonial français en Asie ; son grand-père, François Allain-Targé, député de Paris, ministre dans le cabinet Gambetta de 1881 et dans celui d'Henri Brisson en 1885, avait été, sous le Second Empire l'un des fondateurs de la *Revue politique*. Il comptait aussi, parmi ses arrière-grand-pères, Henri Allain-Targé, député sous la monarchie de Juillet, et Abel Villemain, député en 1830, pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française et grand maître de l'Université dans les ministères Molé en 1839, puis Guizot de 1840 à 1844 ; il était enfin le neveu d'Amédée de La Porte, député des Deux-Sèvres et sous-secrétaire d'Etat aux Colonies dans divers cabinets de 1836 à 1838.

Ses études secondaires terminées, le jeune Ferry passa avec succès ses licences en droit et es lettres et obtint le diplôme d'études supérieures d'histoire. Il s'inscrivit ensuite au barreau de Paris avant de se lancer dans la carrière politique.

C'est à la faveur d'une élection législative partielle, en avril 1909, après être entré au Conseil général des Vosges, qu'il tenta d'enlever dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Epinal le siège de député laissé vacant par la démission, le 21 janvier 1909, d'Henry Boucher devenu sénateur le 3 de ce même mois. Abel Ferry fut élu le 4 avril, au second tour de scrutin, avec 6.298 voix sur 12.188 votants, contre 5.781 à Lahalle, qui l'avait d'ailleurs talonné au premier tour avec 5.618 voix sur 12.614 votants, alors qu'il en obtenait lui-même 5.777. Au renouvellement général du 24 avril 1910, il fut réélu dès le premier tour de scrutin avec 6.198 voix contre

5.171 à Pierrot, sur 12.530 votants. En 1914, ce ne fut qu'au second tour qu'il triompha : le 26 avril il avait totalisé 5.795 voix contre 4.993 au même adversaire, sur 12.199 votants ; mais le 10 mai, au scrutin de ballottage, il était réélu avec 6.786 voix contre 5.170 à Pierrot, sur 12.234 votants.

Républicain ardent, c'est avec les membres de la gauche radicale qu'il siégea à la Chambre.

C'est à une de ses propositions de résolution qu'on doit la conférence des présidents des grandes commissions et des groupes dont il fut décidé, à l'origine, qu'elle serait mensuelle et que son rôle serait de fixer l'ordre du jour de la Chambre.

Hérédité oblige : Abel Ferry n'intervint pas en séance sur des sujets d'ordre secondaire. La politique générale, l'affaire marocaine : Agadir et la canonnière *Panther* qui pouvait en 1911 embraser l'Europe, le protectorat français sur l'empire chérifien, les questions africaines, la politique orientale de la France, voilà les questions à sa mesure !

Partisan, ainsi qu'il l'avait annoncé à ses électeurs de « la barrière infranchissable d'une armée forte », il avait voté le projet de loi instituant en 1913 le service militaire de trois ans.

Avec sa réélection de 1914 s'ouvrira l'ultime période de sa courte vie, une période de fébrile activité. Viviani constituant le 13 juin son premier ministère lui attribue, le 14, le sous-secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères ; Abel Ferry devient ainsi ministre à 33 ans : il va vivre de la sorte, et avec quelle intensité, les heures sombres de la déclaration de la guerre. Ayant en 1913 fait casser la décision de réforme n° 2 dont il avait été l'objet en 1903 pour tuberculose contractée au service et fidèle à la promesse faite à son père à son lit de mort de reconquérir l'Alsace et la Lorraine, il donne le 3 août 1914 sa démission de sous-secrétaire d'Etat pour rejoindre l'armée comme caporal au 166<sup>e</sup> R.I. devant Verdun : non seulement sa démission est refusée — et il part effectivement au front où il sera nommé, sur ordre du ministre de la guerre, Messimy, sous-lieutenant le 15 août — mais lors du remaniement ministériel auquel il procède le 26 août, Viviani le conservera à son poste de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Abel Ferry va désormais se donner avec passion à la fois à sa tâche de combattant et à sa tâche ministérielle jusqu'à la chute de Viviani le 29 octobre 1915, puis parlementaire. Il combattra en Woëvre, aux Eparges, en Argonne, jusqu'en juin 1916, époque à laquelle, la décision en ayant été prise selon ses vœux à la suite du comité secret du 29 juin, il fut désigné par la commission de la guerre, à laquelle il appartenait depuis 1915, comme délégué au contrôle, commissaire aux armées : ne pouvant contrôler ses supérieurs, le capitaine Abel Ferry abandonne alors l'uniforme. Sa participation à la guerre lui a déjà valu deux citations, le 15 novembre 1914 et le 26 avril 1916.

Il interviendra dès lors inlassablement, harcelant sans trêve le gouvernement et le Parlement, tant par ses propositions de résolution que par ses interventions en comité secret ou en séance publique.

« Unir la surprise à la préparation » et réaliser l'unité du commandement allié sur l'ensemble du front et doter son pays des effectifs et de l'armement exigés par la situation seront les grandes tâches à l'aboutissement desquelles il se donnera.

Puis il reprend inlassablement ses inspections aux armées ; il a ainsi l'occasion d'y vivre la rupture du front français au Chemin des Dames en mai 1918, puis la victorieuse offensive de Mangin et de Foch en juillet. Le 8 septembre, accompagné du député d'Angers, le capitaine Gaston Dumesnil et du lieutenant Goussot, fils de l'ancien député de la Seine, il part à Vauxaillon, dans l'Aisne, vérifier le fonctionnement du nouveau fusil mitrailleur. En première ligne, un même obus les fauche : Goussot est tué, Dumesnil, l'artère fémorale tranchée, meurt peu après. Abel Ferry, grièvement touché, peut être évacué à l'ambulance 3/55 à Jaulzy : il y meurt après huit jours d'agonie, le 15 septembre 1918, à l'âge de 37 ans. Lui décernant une citation comportant la croix de guerre avec palme, Clemenceau était venu lui remettre, lui-même, la Légion d'honneur.

Abel Ferry publia pendant la guerre *La guerre vue d'en bas et vue d'en haut*.

**FERRY (JOSEPH, Albert)**, né le 27 février 1833 à Fraize (Vosges), mort le 16 décembre 1893 à Paris.

*Député des Vosges de 1881 à 1893.*

*Sénateur des Vosges en 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 639.)

Homonyme, mais sans parenté avec Jules Ferry, Albert Ferry fut réélu dès le premier tour de scrutin aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Dié, avec 5.602 voix sur 10.739 votants, contre 3.134 à M. Stouls et 1.819 à M. de Vomécourt.

Républicain, Albert Ferry, en 1891, dans la discussion du « tarif Méline », c'est-à-dire du tarif général des douanes de 1892 se range à côté des protectionnistes. Il vote contre l'électorat et l'éligibilité des femmes aux conseils des prud'hommes, pour l'ajournement de la proposition de loi tendant à donner des pouvoirs spéciaux à la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Mais le 17 mars 1893 meurt son homonyme Jules Ferry ; le 11 juin suivant, Albert Ferry est candidat au siège de sénateur des Vosges ainsi vacant et il l'obtient par 497 voix contre 442 au frère du défunt, Charles Ferry, au premier tour de scrutin, sur 983 votants.

Il donna sa démission de député le 24 juin.

Albert Ferry siégea peu de temps au Sénat et n'y prit jamais la parole. Le 14 novembre 1893, il demanda un congé de maladie. Il ne devait jamais plus reparaitre au Sénat. Il mourut en effet le 16 décembre 1893 à Paris, à l'âge de 60 ans.

**FERRY** (CHARLES, EMILE, JOSEPH, LÉON), né le 23 mai 1834 à Saint-Dié (Vosges), mort le 21 juillet 1909 à Paris-8<sup>e</sup>.

*Député des Vosges de 1881 à 1885.*

*Sénateur des Vosges de 1888 à 1891.*

*Député des Vosges de 1893 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 639.)

Frère de Jules Ferry et père d'Abel Ferry, Charles Ferry comme sénateur des Vosges est, le 17 juillet 1890, rapporteur, au nom de la commission des lois, du projet de tarif douanier tunisien. A cette occasion, Charles Ferry rend hommage « à ce système du protectorat qui a permis de maintenir depuis neuf ans dans ce pays une tranquillité merveilleuse ».

Mais aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891, Charles Ferry s'efface devant son frère Jules, qui lui succède comme sénateur des Vosges. Eclipse de courte durée : le 17 mars 1893 meurt Jules Ferry ; le 11 juin, son frère tente vainement de lui succéder au Sénat : il est battu par son homonyme Albert Ferry, par 497 voix contre 442. Mais le 20 août suivant, lors des élections générales législatives, Charles Ferry est élu député de Saint-Dié par 7.743 voix sur 11.939 votants, contre 4.027 au conseiller général, Claudel, au premier tour de scrutin. L'élection est validée par la Chambre le 16 novembre 1893.

Il s'inscrit au groupe des progressistes.

Le 21 février 1894, Charles Ferry vote pour le projet de loi protectionniste sur le blé. La même année il vote pour le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes.

Le 2 avril 1895, il prononce un discours très caractéristique de ses convictions. L'abbé Lemire ayant déposé une proposition de loi pour faciliter les formalités du mariage, Charles Ferry demande, par un contre-projet, la suppression complète des « sommations respectueuses » et l'appui de considérations patriotiques sur la dépopulation. Ces convictions sont assez fortes pour le faire apparaître sur ce point comme un « révolutionnaire » dit-il, ce qui ne manque pas de surprendre certains de ses collègues. Il rappelle aussi, à cette occasion, qu'il a « le culte de la Révolution française ». Son projet n'est pas adopté.

Il prend encore la parole sur la fiscalité des successions et sur une proposition de loi tendant à faire être le Sénat au suffrage universel.

Le 24 février 1898, en conclusion des interpellations sur les débuts de l'affaire Dreyfus, il demande et obtient l'affichage du discours prononcé par le président du conseil Méline sur le thème « il faut que cela cesse ».

Il est réélu confortablement le 8 mai 1898, au premier tour, par 6.933 voix contre 5.169 à Bouvier sur 12.443 votants.

Inscrit au groupe progressiste, il interviendra en séance publique, participant à la plupart des discussions concernant les questions relatives au travail : paiement du salaire des ouvriers, travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie, conseil des prud'hommes, durée des heures de travail dans les mines, repos hebdomadaire, etc... Il est élu membre du Conseil supérieur du travail en 1900.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il ne recueille que 4.747 voix contre 7.785 à Edmond Gérard, sur 12.843 votants.

Il abandonne dès lors la politique et meurt, le 21 juillet 1909, à Paris, à l'âge de 75 ans.

**FERRY** (DÉSIRÉ), né le 25 octobre 1886 à Metz (Moselle), mort le 11 janvier 1940 à l'ambulance médicale de corps d'armée n° 21.

*Député de la Meurthe-et-Moselle de 1919 à 1936.*

*Ministre de la Marine du 9 au 14 juin 1924.*

*Ministre de la Santé publique du 2 mars au 13 décembre 1930.*

Né à Metz, Désiré Ferry fait ses études au collège de Pont-à-Mousson, au lycée puis à l'université de Nancy. Non seulement il y suit les cours de la faculté de droit, mais il est aussi élève de celle des lettres et de celle des sciences. Il répond déjà à l'appel d'une vocation de publiciste en donnant des essais à des revues et en collaborant à la presse régionale. Mais c'est dans la capitale qu'il achève cependant ses études : licence en droit et doctorat. Son activité dans les mouvements littéraires parisiens ne l'empêche nullement de suivre l'enseignement du Collège des Hautes études sociales, non plus que celui de l'Ecole des Sciences politiques. Concurrentement, il voyage en Italie, en Allemagne et en Europe centrale. Sa collaboration journalistique s'étend non seulement à la presse de la capitale, *Le Matin*, *L'Echo de Paris*, mais à celle de l'Est avec *Le Messager d'Alsace et de Lorraine* et *Les Marches de l'Est*. L'action patriotique qui l'avait amené à défendre dans la presse la loi du service militaire de trois ans en 1913 lui fait ouvrir, en 1914, par Déroulède, les portes du Comité directeur de la Ligue



des patriotes, à la vice-présidence de laquelle il accéda d'ailleurs par la suite.

Il s'était fait inscrire au barreau de Paris mais n'exerçait pas.

La guerre éclate et Désiré Ferry rejoint comme sous-lieutenant de réserve le 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied ; trois fois blessé, cité, il termine la guerre comme capitaine, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre.

L'armistice signé, la direction d'un service d'études juridiques et administratives va lui être confiée à la présidence du Conseil, sous Clemenceau, où il aura à préparer le régime transitoire des provinces retrouvées.

Secrétaire de Louis Marin, Désiré Ferry, qui possède en outre des propriétés à Pont-à-Mousson, songe à la députation et va, en effet, occuper, dans la Chambre bleu horizon, le siège du colonel Driant.

Il entre pour la première fois au Palais Bourbon à l'occasion des élections générales du 16 novembre 1919. Cinquième de la liste d'entente républicaine et d'union nationale de la Meurthe-et-Moselle menée par le futur président de la République, Albert Lebrun, et par Louis Marin, il obtient 58.097 voix, sur 87.614 votants, ce qui le place en quatrième position dans cette liste qui passe tout entière. Au renouvellement du 11 mai 1924, second de la liste d'union républicaine et nationale, menée cette fois-ci par Louis Marin et qui est élue en entier, il totalise 70.234 voix sur 104.318 votants, perdant, pour 3 voix, sa seconde place au profit de Georges Mazerand. Le scrutin uninominal ayant été rétabli pour les élections générales du 22 avril 1928, Désiré Ferry choisit la 3<sup>e</sup> circonscription de Nancy, c'est-à-dire Nancy-Est, Nancy-Sud et Saint-Nicolas, et y est élu dès le premier tour de scrutin avec 13.667 voix sur 24.666 votants, contre quatre candidats dont les voix s'équilibrent à peu près, 2.988 à Antoine, 2.747 à Chaize, 2.570 à Mathey et 2.182 à Vernert. En 1932, le 1<sup>er</sup> mai, dès le premier tour, il est très confortablement réélu avec 15.021 voix sur 24.416 votants, contre 4.972 à Nordemann et 2.833 à Perrouault. Lors des élections des 26 avril et 3 mai 1936, il en fut tout autrement ; Désiré Ferry pourtant pouvait, dès le premier tour, croire à sa victoire : il obtenait en effet 11.094 voix sur 25.734 votants, contre 5.063 à P.-O. Lapie, 3.390 à Nordemann, 2.794 à Thouvenin et 1.881 à Loewert. Mais au scrutin de ballottage la discipline de front populaire joua et, le socialiste S.F.I.O. Nordemann et le communiste Thouvenin s'étant désistés en faveur de Lapie, U.S.R. (Union socialiste républicaine), celui-ci l'emporta d'à peine 300 voix, avec 12.642 suffrages sur 25.441 votants, contre 12.362 à Désiré Ferry.

Élu en 1919 sur un programme « de respect des droits de la France, d'union entre les citoyens, de progrès social et de reconstitution des régions dévastées », il proposera aux électeurs lorrains de suivre la politique d'union nationale et de relèvement du pays préconisée par Poincaré, au programme de qui il reste fidèle au gré des législatures. Il siège

avec les membres de l'U.R.D., puis du centre républicain.

Le 9 juin 1924 il accepte le portefeuille de la Marine dans le cabinet François-Marsal, cabinet test si l'on peut dire pour la conception constitutionnelle d'Alexandre Millerand.

Ce cabinet fut, on le sait, éphémère.

Après cet épisode ministériel, retrouvant son siège de député, Désiré Ferry prit un intérêt particulier à la politique orientale de la France (traité de Lausanne 1923).

La Chambre de 1928 allait lui permettre de connaître réellement des affaires de l'Etat. Il rapporta la question de l'organisation de la défense des frontières et eut l'honneur de devenir, le 2 mars 1930, jusqu'au 13 décembre suivant, le premier titulaire du ministère de la Santé publique, dont la création préconisée par son ancien collègue Pierre Even, avait mis neuf années pour être réalisée. Il défendit devant le Sénat le budget de son ministère ainsi qu'un projet de loi permettant aux invalides de guerre l'accession à la petite propriété, et qui devint la loi du 8 juin 1930.

Au début de l'année 1934, il intervint au cours d'une interpellation sur le scandale des bons du Crédit municipal de Bayonne, plus connu sous le nom de l'affaire Stavisky. Désiré Ferry était depuis le 27 avril 1933 directeur du journal politique *La Liberté* dont le précédent directeur, Camille Aymard, se trouvait alors très compromis dans le scandale de Bayonne ; mis en cause au cours de l'interpellation, Désiré Ferry justifia sa position en précisant que depuis avril 1933 Camille Aymard n'était plus qu'un collaborateur occasionnel, dont il s'était d'ailleurs définitivement séparé. Désormais, Désiré Ferry ne montera plus à la tribune de la Chambre.

Les élections de tendance front populaire de 1936 ne lui ayant pas été favorables, il se consacre alors à la direction de son journal *La Liberté*, qui était resté un grand quotidien du soir.

La guerre de 1939 éclate et le commandant de réserve Désiré Ferry rejoint le 128<sup>e</sup> régiment d'infanterie de forteresse : il devait être grièvement blessé et mourir le 11 janvier 1940 à l'ambulance médicale de corps d'armée n° 21. Il était dans sa 54<sup>e</sup> année.

**FERRY (JEAN, Emile)**, né le 7 décembre 1821 à Paris, mort le 7 janvier 1897 à Paris (9<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1889 à 1893.*

Industriel parisien, Emile Ferry songea à la députation après une longue carrière à la tête de l'administration du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, puisqu'il fut désigné comme premier adjoint en décembre 1870, pendant le siège de Paris. Il occupa très vite les fonctions de maire et organisa, à ce titre, le rationnement

qui permit à la malheureuse population parisienne de pouvoir subsister. Président depuis 1872 de la Société municipale de secours mutuel du IX<sup>e</sup> arrondissement, ce qui lui valut la Médaille d'or du ministère de l'Intérieur, il appartint depuis 1873 au conseil de surveillance de l'Assistance publique, dont il fut le vice-président pendant quatre années.

Appelé par le Comité républicain du IX<sup>e</sup> arrondissement à se présenter aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de cet arrondissement, il fut mis en ballottage au premier tour de scrutin par le monarchiste Georges Berry, qui prenait même la tête avec 2.196 voix sur 7.955 votants contre 1.979 à Ferry, 1.747 à O. Justice et 1.579 à Laurent ; au second tour, il l'emportait avec 3.966 voix sur Berry, resté seul candidat contre lui, qui avait rassemblé 3.538 bulletins, 7.641 électeurs ayant voté. Le renouvellement des 20 avril et 3 septembre 1893 ne lui est pas favorable : largement distancé au premier tour de scrutin où il n'avait obtenu que 1.388 voix contre 2.624 au conservateur Georges Berry et 1.384 à Klotz, sur 5.603 votants, il abandonna avant le second tour, laissant ainsi son siège à Berry.

Son programme électoral tenait en quatre points : antirévisionnisme, stabilité gouvernementale, maintien des libertés acquises pendant la Révolution et liberté de conscience.

Il siégea à la Chambre parmi les républicains libéraux et progressistes. Président de nombreux bureaux, ses fonctions passées, à la mairie du IX<sup>e</sup> arrondissement et au conseil de l'Assistance publique, trouvèrent leur écho tant dans les propositions de loi ou les rapports qu'il déposa, tel celui qu'il rédigea sur la loi du 5 juin 1893 relative à la reconstitution des actes de l'état civil à Paris, que dans ses interventions à la tribune : emprunt de la ville de Paris, médicaments dans les hôpitaux, etc...

Son échec aux élections de 1893 le rend à la vie privée et il meurt le 7 janvier 1897 à Paris, dans ce IX<sup>e</sup> arrondissement qui fut si longtemps l'objet de ses soins, à l'âge de 76 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

**FERRY (JULES, FRANÇOIS, CAMILLE)**, né le 5 avril 1832 à Saint-Dié (Vosges), mort le 17 mars 1893 à Paris.

*Député des Vosges de 1879 à 1889.*

*Sénateur des Vosges de 1891 à 1893.*

*Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts*

*du 4 février 1879 au 23 septembre 1880.*

*Président du Conseil,*

*Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts*

*du*

*23 septembre 1880 au 14 novembre 1881.*

*Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du 30 janvier au 7 août 1882.*

*Président du Conseil, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du 21 février au 20 novembre 1883.*

*Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 635.)

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, qui consommèrent la défaite du boulangisme, Jules Ferry, un des principaux artisans de cette défaite, fut battu. Un homme de droite, Ernest Picot, ancien chef de bataillon du génie territorial, soutenu par les monarchistes, les radicaux, les socialistes et les... boulangistes, l'emporta par 6.335 voix contre 6.210 sur 14.401 inscrits et 12.746 votants. C'est ainsi que, dans la première circonscription de Saint-Dié, « la République était battue à 162 voix de majorité », alors que, ailleurs, elle sortait triomphante d'une crise redoutable.

Amer, déprimé, Jules Ferry retrouva peu à peu calme et sérénité dans sa terre vosgienne de Foncharupt et à Cannes.

Le 29 mai 1890, Ernest Picot était d'ailleurs invalidé par la Chambre des députés à la majorité de 274 voix contre 232 sur 506 votants : pressions et corruptions avaient été un peu trop voyantes. Mais Jules Ferry s'était engagé à ne pas se représenter à l'éventuelle élection complémentaire et il n'obtint sa revanche sur Ernest Picot que par personne interposée. Le 6 juillet 1890, Picot n'obtenait plus que 5.841 voix sur 14.591 inscrits et 13.007 votants et c'est Jean Tricoche, général de division en retraite, qui était élu député de Saint-Dié. Ferry s'estima satisfait.

Il restait conseiller général et présidait même le Conseil général des Vosges. C'est de ce Conseil général que lui vint, dès octobre 1890, l'offre d'une réparation : un siège de sénateur, celui de Charles Ferry qui s'effaçait une nouvelle fois devant son frère aîné. Jules Ferry accepta la proposition.

Le 4 janvier 1891, les délégués sénatoriaux des Vosges donnèrent 781 voix à Brugnot, 723 à Ferry et 658 à Kiener (sur 997 inscrits et 992 votants). Tous trois furent ainsi élus au premier tour.

Au Sénat, Jules Ferry fut immédiatement porté aux présidences de la commission des douanes et de la commission de l'Algérie, il en fut, en outre, nommé rapporteur, et, à ce titre, fit, en 1892, un nouveau voyage en Algérie. Il ne pouvait, dans la conclusion de son rapport, que demander à nouveau plus de justice pour les indigènes : « Les musulmans... ont au plus haut degré l'instinct, l'idéal, le besoin du pouvoir fort et du pouvoir juste. A leurs yeux, la France est la force ; il faut surtout, désormais, qu'elle soit la justice. »

L'activité extra-parlementaire de Jules Ferry se réduisait à une collaboration épisodique à l'*Estafette* d'Abel Peyroulton et à quelques discours dont il faut retenir celui qu'il prononça, le 21 mars 1891, à l'Élysée-Montmartre — pour ce qui y est dit, certes, sur la « République disciplinée » — mais surtout parce que, ce jour-là, l'on vit, dans la salle comme sur le boulevard, que Ferry avait cessé d'être impopulaire.

S'agissant de la politique extérieure, Ferry se réjouit en 1892 de l'alliance franco-russe. Mais, sur le plan intérieur, l'affaire de Panama le consterna. Ce scandale eut au moins le mérite de montrer à tous son intégrité sans faille et son désintéressement.

Comme, d'autre part, sa politique scolaire et sa politique coloniale étaient maintenant, en raison de leur succès, approuvées par presque tout le monde, Ferry fut le candidat tout désigné des républicains à la présidence du Sénat lorsque, le 20 février 1893, le président Le Royer décida, pour des raisons personnelles, de « rentrer dans le rang ».

Il fut, dès le second tour, proclamé candidat unique des républicains par les 155 sénateurs réunis pour un scrutin préparatoire. La presse boulangiste, conservatrice, bonapartiste, révolutionnaire ou anarchiste essaya, comme en 1887, d'en appeler au peuple de Paris. Mais la rue resta calme et, le 24 février, au cours d'une séance présidée par le vice-président Agénor Bardoux, Jules Ferry était élu président du Sénat, au premier tour, par 148 voix sur 249 votants et 229 suffrages exprimés, contre 39 voix à Audren de Kerdel, 26 voix à Magnin et 16 voix à divers autres sénateurs. Cette élection fut saluée par les applaudissements de la gauche.

Le 27 février, Jules Ferry prit possession du fauteuil présidentiel.

Son discours inaugural devait être, en fait, le testament politique de Jules Ferry.

Le 16 mars 1893, après avoir présidé la séance du Sénat, il rentra chez lui en se plaignant d'une grande fatigue ; dans le cours de la nuit, il fut pris d'une crise cardiaque qui n'était probablement pas sans lien avec la balle d'Aubertin. Le 17 mars, vers six heures de l'après-midi, il expirait.

Le lendemain, Alexandre Ribot, président du conseil, suivit à la Chambre des députés par 296 voix contre 170 et au Sénat par 233 voix contre 30, décidait que Ferry aurait des funérailles nationales.

Il n'avait que 61 ans.

**FERTÉ** (HENRI), né le 8 décembre 1873 à Berny-Rivière (Aisne), mort le 8 mai 1935 à Ressons-le-Long (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1924 à 1928.*

Henri Ferté naquit à la ferme de Confrécourt, à Berny-Rivière, dans une famille terrienne implantée depuis plu-

sieurs siècles dans le Soissonnais. Aussi, s'occupait-il d'une ferme de 450 hectares à Ressons-le-Long, banquée d'une distillerie alimentée par la récolte betteravière domaniale, qu'il dut relever de ses ruines après les ravages de la guerre de 1914. Il participa en outre très activement au syndicalisme agricole.

Henri Ferté commença sa carrière politique en entrant au conseil d'arrondissement en 1913 et à la mairie de Ressons avant d'accepter la huitième et dernière place de la liste d'union républicaine nationale dans l'Aisne, qui eut cinq élus au renouvellement législatif du 11 mai 1924. Il obtint 38.991 voix sur 116.581 votants et fut élu à la plus forte moyenne. Il ne se représenta pas aux élections de 1928 qui virent le rétablissement du scrutin uninominal.

Élu sur un programme de relèvement du pays et d'adhésion totale à la politique précédemment soutenue par Poincaré, il siégea à la Chambre avec les membres de l'U.R.D. (Union républicaine démocratique) et appartint à la commission d'assurance et de prévoyance sociales, ainsi qu'à celle du travail dès 1924 ; il fut secrétaire de l'une et de l'autre. Ce fut surtout au sein de ces commissions, où les questions de natalité, de familles nombreuses et de vote familial l'occupèrent, qu'il exerça son activité.

En 1928, il reprit l'exploitation de son domaine de Ressons, où il mourut le 8 mai 1935, à peine âgé de 62 ans.

**FESQ** (FRANCIS), né le 13 septembre 1851 à Aurillac (Cantal), mort le 18 août 1928 à Aurillac.

*Député du Cantal de 1910 à 1914.*

De famille auvergnate, Francis Fesq fit ses études successivement au collège d'Aurillac, puis au lycée Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand. Désirant préparer le concours de l'École Normale Supérieure (section lettres), il vint au collège Sainte-Barbe à Paris, mais revint sur son choix pour suivre les traces de son père qui était médecin.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1878, il alla s'établir à Aurillac où ses qualités professionnelles lui valurent bientôt une notoriété certaine parmi ses concitoyens.

Républicain modéré, il s'intéressa à la vie publique et fut élu conseiller municipal puis, très jeune, à 30 ans seulement, maire d'Aurillac (de 1881 à 1911) et conseiller général (1893-1913).

Simultanément, il assurait la direction de l'hôpital psychiatrique depuis 1888.

Aux élections générales du 24 avril 1910 il obtint, dès le premier tour de scrutin, plus de voix (9.255) que le député sortant, M. Rigal, de la gauche radicale (8.990) et l'emportait au deuxième tour, le 8 mai 1910, par 9.792 voix contre 9.412 pour Rigal, sur 19.318 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, Francis Fesq s'appliqua à démentir l'épithète de « réactionnaire » que lui attribuaient ses adversaires politiques. Il fut partisan de la laïcité de l'enseignement, des élections à la représentation proportionnelle et participa à la création de la Bourse du travail d'Aurillac.

Membre de la commission de l'hygiène publique, il rédigea en 1912 un rapport sur les services municipaux de désinfection dans les communes de moins de 20.000 habitants et intervint plusieurs fois lors de la discussion du budget des haras nationaux dépendant du ministère de l'Agriculture.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 26 avril 1914.

Ardemment patriote, Francis Fesq se mit à la disposition de son pays dès le 2 août 1914, bien que dégagé par son âge de toute obligation militaire et, de 1914 à 1919, se dévoua pour soigner les blessés des hôpitaux de La Bourboule et de Clermont-Ferrand.

La paix retrouvée, il revint à ses malades sans autre titre officiel que celui de médecin-chef de l'hôpital d'Aurillac (1919-1925).

Francis Fesq était chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut à Aurillac le 18 août 1928, à l'âge de 77 ans.

**FESSARD** (GEORGES. ALBERT), né le 11 février 1844 à Chartres (Eure-et-Loir), mort le 22 janvier 1918 à Paris.

*Sénateur d'Eure-et-Loir de 1905 à 1912.*

De souche beauceronne, Georges, Albert Fessard devait avoir une brillante carrière, tant privée que politique. Après de solides études secondaires et supérieures, il fut admis à l'école Centrale dont il démissionna pour entreprendre des études juridiques. Lorsque éclata la guerre de 1870, il s'engagea volontairement dans les Mobiles d'Eure-et-Loir et fit toute la campagne dans la 2<sup>e</sup> armée de la Loire. Nommé sous-lieutenant après le combat de Marchenoir, il prit part à la bataille et à la retraite du Mans.

Rendu à la vie civile, il s'installa comme notaire dans sa ville natale en 1874 et devait le rester jusqu'en 1894. Epris de politique, il fut l'un des fondateurs de *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, journal à la rédaction duquel il participa durant de longues années.

Le 10 janvier 1890, il fut élu conseiller municipal et le 15 mai 1892 devait devenir adjoint au maire. Nommé maire le 4 octobre 1893, en remplacement de M. Béthouard, démissionnaire, il le resta jusqu'au 25 octobre 1912. Au cours de son mandat municipal, il devait créer à Chartres l'usine de clarification et de stérilisation de l'eau par l'ozone.

Sous l'étiquette du parti républicain progressiste, il se présenta en janvier

1903 aux élections sénatoriales, mais n'obtint que 354 voix ; ce furent MM. Labiche et Vinet qui furent alors élus, avec respectivement 526 et 377 voix. Il devait être élu sénateur le 15 janvier 1905, à l'élection partielle destinée au remplacement de M. Wallon, sénateur inamovible, décédé. Cette fois-là il fut élu au premier tour de scrutin par 362 voix sur 721 votants, contre 356 voix à M. Villette-Gaté.

Il devait rester au Sénat jusqu'en 1912. S'étant représenté au renouvellement du 7 janvier 1912, il fut battu au second tour de scrutin. Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il devait intervenir assez fréquemment à la tribune, mettant au service du Sénat sa grande expérience et son expérience de juriste et d'administrateur local.

Il mourut à Paris, éloigné de la politique, le 22 janvier 1918, à l'âge de 74 ans.

**FEUCHIN** (Somme). — Voy. **LYONS DE FEUCHIN**.

**FEUGA** (PAUL, THÉOPHILE), né le 3 avril 1863 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 5 janvier 1939 à Toulouse.

*Sénateur de la Haute-Garonne de 1924 à 1933.*

Issu d'une vieille famille bourgeoise toulousaine, Paul Feuga a fait toutes ses études dans cette ville, où il habita presque toute sa vie.

Il s'orienta rapidement vers une carrière politique et devint conseiller municipal. Il fut ensuite adjoint délégué aux Beaux-Arts sous les municipalités radicales d'avant la guerre de 1914 ; à ce titre, il veilla particulièrement sur le Conservatoire de Toulouse, le théâtre du Capitole et l'école des Beaux-Arts. Il devint maire de Toulouse à la fin de 1919, à la tête d'une liste de « bloc national ». Opposé à l'alliance avec les socialistes, il devait diriger, en mars 1924, la fondation d'une nouvelle fédération radicale et radicale-socialiste. Aux élections municipales de 1925 il fut remplacé comme maire de Toulouse par le socialiste Billères. Au conseil général, il représenta jusqu'en 1925 le canton nord de Toulouse.

Après avoir milité durant de longues années au sein du parti radical-socialiste, c'est cependant contre les candidats de son propre parti qu'il sera élu aux élections sénatoriales du 10 janvier 1924, au deuxième tour de scrutin, par 481 voix sur 929 suffrages exprimés. Il devait s'inscrire au Sénat au groupe de l'Union démocratique et radicale.

En plus de ses activités politiques, il joua un rôle important dans nombre de sociétés littéraires et artistiques et dans la mutualité. Membre du conseil de l'Université de Toulouse, il fut également membre de l'Union latine et l'un des fondateurs du Comité France-Italie ; ces

à ce titre qu'il prit la tête du voyage à Rome en 1931 des anciens combattants français. Très lié à tous les milieux littéraires et artistiques de sa région, il est représenté en « capitoul » sur le tableau de Roucolle illustrant l'entrée de Louis XI à Toulouse.

Paul Feuga fut admis au Sénat le 10 janvier 1924. De 1924 à 1932, il appartint aux commissions de l'administration générale, départementale et communale, de l'armée, de l'aéronautique commerciale.

Il s'intéressa particulièrement à l'usine d'ammoniaque synthétique de Toulouse, à la caisse d'amortissement, aux budgets de l'instruction publique, des chemins de fer et des travaux publics, à la construction du canal des Deux-Mers, à l'École vétérinaire de Toulouse.

Candidat aux élections sénatoriales de 1933, il ne devait pas être réélu, n'obtenant que 214 voix au premier tour de scrutin et 186 au second sur 933 votants.

Paul Feuga était officier de la Légion d'honneur, médaille d'or de la Mutualité.

Il mourut à Toulouse, retiré de la politique, le 5 janvier 1939, à l'âge de 76 ans.

**FEUILLÉE** (Ille-et-Vilaine). — Voy. **MARTIN-FEUILLÉE**.

**FEUILLETTE** (CHARLES, FERDINAND), né le 12 janvier 1883 à Saint-Quentin (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1933 à 1933.*

Le décès d'Eugène Tricoteaux, député-maire de Saint-Quentin, le 31 août 1933, laissait vacant le siège de la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Quentin. Parmi les candidats suscités par cette élection, le docteur Charles Feuillette s'imposait par sa compétence professionnelle de médecin et chirurgien et son dévouement à la chose publique puisqu'il était conseiller municipal de Saint-Quentin depuis 1925.

Candidat modéré pour succéder à un socialiste, ses chances paraissaient faibles et, au premier tour de scrutin, il n'était qu'en seconde position avec 3.003 voix derrière le candidat socialiste (3.215 voix).

Cependant, au second tour, le 26 novembre 1933, le désistement d'un autre candidat modéré lui permettait de l'emporter par 5.848 voix sur 12.290 votants, aux dépens de M. Tricoteaux, socialiste comme son père, qui recueillait 4.247 voix.

Inscrit au groupe des républicains sociaux, membre de la commission du travail en 1934 et de la commission de l'assurance et de la prévoyance sociale en 1935, le docteur Feuillette était trop absorbé par sa vie professionnelle pour intervenir souvent au Palais Bourbon, mais il soutint fidèlement les gouverne-

ments de républicains modérés et conservateurs qui se succédèrent en 1934 et 1935, les ministères Flandin, Buisson, Laval et Sarraut.

De nouveau candidat aux élections générales de mai 1936, le docteur Feuillette obtenait 5.329 voix au premier tour, le docteur Hollande, son adversaire socialiste, 4.040 et M. Pelat, candidat communiste, 3.877. Le retrait de ce dernier permit au docteur Hollande de l'emporter définitivement au second tour par 8.148 voix contre 5.745 au docteur Feuillette.

Celui-ci abandonna alors la vie publique mais poursuivit avec succès sa carrière médicale qui lui valut d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

**FÈVRE** (ACHILLE, EUGÈNE), né le 7 août 1867 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 21 janvier 1940 à Limoges.

*Sénateur de la Haute-Vienne de 1927 à 1940.*

Achille, Eugène Fèvre était le fils d'un ouvrier céramiste. Après le certificat d'études, suivant les traces de son père, il devint peintre sur porcelaine et devait le rester pendant vingt-cinq ans. Mais en même temps, il s'appliqua avec un grand mérite à compléter son instruction et entra rapidement dans l'action syndicale. Il fut nommé secrétaire de son syndicat, puis conseiller prud'homme. Militant socialiste, il fut ensuite élu conseiller municipal de sa ville natale.

En 1906 enfin, il quitta l'atelier pour diriger deux journaux socialistes de sa région. Soutenu par la confiance de ses compatriotes, il fut élu conseiller général de la Haute-Vienne en 1909, et devait le rester jusqu'à sa mort. En 1912, il devint adjoint au maire de Limoges.

En 1927, le 9 janvier, il se présenta pour la première fois aux élections sénatoriales et fut élu au premier tour de scrutin, comme socialiste S.F.I.O., avec 323 voix sur 645 suffrages exprimés. En même temps que lui était élu M. Betoulle.

Fréquemment rapporteur de la commission du commerce, il la fit profiter de sa grande expérience et apporta à la matière de l'artisanat une précieuse contribution qui mit en lumière son grand attachement au monde ouvrier et aux populations rurales.

Réélu en 1935, le 20 octobre, au deuxième tour de scrutin par 337 voix sur 651 votants, il fit preuve jusqu'à sa mort d'une très grande assiduité aux séances du Sénat.

De 1927 à 1937, il prit part à bien des discussions par exemple sur l'extension du bénéfice des assurances sociales aux métayers, les billets de fonds de commerce, l'insuffisance des constructions d'écoles publiques risquant de profiter aux écoles libres, l'électrification des campagnes, la propriété commerciale.

Il fut élu secrétaire du Sénat en 1935 et réélu jusqu'en 1938.

Il devait mourir à Limoges le 21 janvier 1940 des suites d'une opération chirurgicale, à l'âge de 73 ans.

**FÈVRIER** (ANDRÉ, LOUIS), né le 30 novembre 1885 au Vigan (Gard).

*Député du Rhône de 1924 à 1942.*

*Ministre du Travail  
du 22 juin 1937 au 18 janvier 1938.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence  
du Conseil du 13 mars au 10 avril 1938.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Information  
du 21 mars au 5 juin 1940.*

*Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux  
publics du 5 au 16 juin 1940.*

*Ministère du Travail  
du 16 au 27 juin 1940.*

*Ministre des Transmissions  
du 27 juin au 12 juillet 1940.*

Né au Vigan d'une famille très modeste, André Février vécut presque toute sa vie à Lyon, ville calme, pensive et sérieuse, dont il devait bien vite refléter l'âme par ses qualités d'esprit.

Entré très jeune aux P.T.T., André Février fut tout de suite attiré par la politique.

Inscrit au parti socialiste dès 1905, à l'âge de 20 ans, conseiller municipal du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon de 1919 à 1940, puis adjoint au maire, rapporteur général du budget de la Ville, collaborateur apprécié du président Edouard Herriot, André Février fut présenté par son parti aux élections législatives du 11 mai 1924. Il figurait en onzième position sur la liste du cartel des gauches qui réunissait radicaux, radicaux-socialistes et socialistes sous la conduite d'Edouard Herriot. Obtenant personnellement 110.373 voix, il fut l'un des treize élus de cette liste qui écrasa l'opposition conservatrice dans le département du Rhône et passa tout entière.

Inscrit au groupe socialiste, il fut membre des commissions d'administration générale et départementale et de l'Alsace-Lorraine.

De nouveau candidat aux élections générales de 1928, il se présenta dans la 6<sup>e</sup> circonscription (banlieue lyonnaise) contre son ex-colistère de 1924, le radical Louis Chazette. Arrivant en tête le 22 avril, au premier tour, avec 4.827 voix sur 12.805 contre 3.632 au candidat conservateur, M. Gaillard, et 2.206 voix pour M. Chazette, il fut élu au second tour, le 29 avril, par 6.791 voix contre 3.337 à M. Gaillard, Chazette s'étant retiré par discipline républicaine.

Aux élections générales de 1932, André Février resta en tête au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai 1932, avec 4.468 voix sur 12.133, devant MM. Thézillat, radical-socialiste, qui recueillait 3.485 voix, Vianet, U.R.D., 3.193 voix et Cellier, communiste, dis-

posant de 868 voix. Au second tour il l'emportait avec 7.139 voix devant MM. Vianet (3.735 voix) et Cellier (430 voix).

De 1924 à 1936, inlassablement, Février fut le défenseur, le champion pourrait-on dire, des petits fonctionnaires, principalement des P.T.T. dont il avait été appelé à connaître tant la valeur que les difficultés.

Lors des élections générales de 1936, il obtint le 26 avril, au premier tour, 5.395 voix sur 12.064, devant MM. Bidault (U.R.D.) avec 3.508 voix, Vienney (radical-socialiste) 1.501 voix, et Chabert (communiste) 1.404 voix. Au second tour, favorisé par le retrait des candidats radical et communiste, André Février fut élu sans difficulté par 7.321 voix contre 4.102 pour le candidat de l'union des républicains de droite, M. Bidault.

Cette législature mouvementée devait voir André Février parvenir aux honneurs grâce à sa position influente au sein du groupe socialiste.

Le 22 juin 1937, Camille Chautemps l'appela au ministère du Travail, poste difficile un an après les occupations d'usines du printemps 1936 et qu'il dé tint jusqu'à la chute du ministère, le 18 janvier 1938.

Il déposa, en sa qualité de ministre, le projet de loi concernant les conventions collectives et la procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail, en juillet 1937.

Il déposa également un projet de loi concernant les conciliations et arbitrages de conflits du travail pour compléter et amender la loi du 31 décembre 1936.

Après la chute du ministère Chautemps, M. Léon Blum lui confia, dans son deuxième ministère formé le 13 mars 1938, le sous-secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil, fonction qu'il remplit un peu moins d'un mois, jusqu'à la chute du ministère, le 10 avril 1938.

Le 21 mars 1940, M. Paul Reynaud lui confia, dans son cabinet de guerre, le sous-secrétariat d'Etat à l'Information, poste délicat à l'époque où la censure était l'objet de beaucoup de critiques et qu'il occupa jusqu'au 5 juin 1940. Ce jour-là, à l'occasion d'un remaniement du ministère, M. Février reçut le sous-secrétariat d'Etat aux Travaux publics, au moment même où l'armée française en retraite détruisait les ponts que n'avaient pas fait sauter les bombardiers allemands.

Dans le ministère du maréchal Pétain formé le 16 juin à Bordeaux, André Février reçut le ministère du Travail qu'il connaissait déjà bien. Mais il échangea ce portefeuille le 27 juin pour le ministère des Transmissions (ou P.T.T.) qu'il ne garda que jusqu'au 12 juillet 1940, date à laquelle il résigna définitivement ses fonctions bien qu'il eût voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet.

**FIANCETTE (EUGÈNE)**, né le 25 octobre 1881 à La Courtine (Creuse).

*Député de la Seine de 1928 à 1936.*

*Sénateur de la Seine de 1936 à 1944.*

Eugène Fiancette vint très jeune à Paris, où il exerça le métier de cocher de fiacre. Devenu l'animateur du syndicat des cochers et des chauffeurs, il fut élu, en 1913, conseiller municipal du XIX<sup>e</sup> arrondissement sous l'étiquette du parti socialiste unifié. Il devait conserver son siège à l'Hôtel de Ville pendant 28 ans ; il fut à plusieurs reprises rapporteur général du budget et, en 1914, dirigea les services de ravitaillement de la capitale.

Membre de la commission administrative permanente de la S.F.I.O., il est candidat de ce parti aux élections générales législatives du 22 avril 1928. Dès le premier tour de scrutin, il est élu député de la première circonscription du XIX<sup>e</sup> arrondissement par 10.805 voix sur 20.227 votants, contre 6.069 à son concurrent, M. Dabois, communiste. Il sera réélu le 1<sup>er</sup> mai 1932, toujours au premier tour de scrutin, avec 10.661 voix sur 19.361 votants, contre 5.178 au candidat communiste et 88 au candidat radical-socialiste.

L'activité d'Eugène Fiancette à la Chambre s'exerça de préférence au sein des commissions : commission de l'administration générale, départementale et communale, dont il fut président, commission de l'armée, commission de l'Alsace-Lorraine.

On le voit intervenir dans la discussion des projets de loi autorisant l'établissement d'un projet d'aménagement de la région parisienne, tendant à organiser la défense passive, modifiant les conditions d'élection des membres du conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine.

On lui doit également diverses propositions de loi sur l'assistance aux malades ; sur la modification de la loi de 1914 relative à l'affichage électoral.

En 1929, il interpelle le gouvernement sur la violation du secret de la correspondance privée dans certains bureaux de poste.

Eugène Fiancette se présente aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935 sur la liste Laval. Il est élu au troisième tour de scrutin, avec 622 voix sur 1.246 votants. Admis au Sénat le 15 janvier 1936, il donne sa démission de député le 31 janvier.

Au Sénat, Eugène Fiancette n'appartient à aucun groupe. Il sera membre des commissions de l'administration générale, de la législation et des mines.

Il intervient sur la répression de la hausse des prix et la réforme des finances départementales et communales, sur la réglementation des halles.

En 1940, son intervention dans la discussion du projet de loi prononçant la déchéance des élus communistes (qu'il votera) obtient un vif succès. Il prend part, dans le même esprit, à la discus-

sion de l'interpellation Reibel sur les menées hitléro-communistes et de la proposition de loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

Le 10 juillet 1940, il vote le projet de loi constitutionnel accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**FIÉ (ARSÈNE, CÉLESTIN)**, né le 31 octobre 1869 à Miyennes (Nièvre).

*Député de la Nièvre de 1924 à 1942.*

Issu d'une modeste famille d'artisans, Arsène Fié naquit le 31 octobre 1869 à Miyennes, où il fit ses études primaires avant d'aller dans un lycée parisien.

Il devint docteur en médecine à l'âge de 24 ans. Il fut élu conseiller général de Saint-Amand le 28 juillet 1907 et l'année suivante conseiller municipal de cette même ville, dont il devint le maire deux ans plus tard.

Dès lors, le docteur Fié se partagea entre sa clientèle médicale et la mairie de Saint-Amand. Pendant la première guerre mondiale il dirigea un hôpital temporaire de 60 lits installé à Saint-Amand pour le Corps de santé de la 8<sup>e</sup> région militaire.

Candidat malheureux aux élections sénatoriales de 1923 sous l'étiquette de républicain socialiste, A. Fié accepta l'offre de M. Locquin, député sortant, d'occuper la 3<sup>e</sup> place (sur 4) de la liste du cartel des gauches aux élections générales du 11 mai 1924. Cette liste l'emporta par 28.206 voix sur 70.628 votants.

Inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français, le docteur Fié appartient aux commissions des assurances sociales, du suffrage universel et de l'Alsace-Lorraine et s'intéressa bien sûr aux problèmes de sa compétence : création de services départementaux d'hospitalisation libre des psychopathes incurables, exercice de la médecine, montant de l'allocation journalière aux femmes en couches, responsabilité des accidents du travail, protection des enfants en bas âge, enfin de l'établissement de la liste des maladies professionnelles.

Le 22 avril 1928, s'étant représenté dans la circonscription de Cosne, il eut 5.168 voix sur 15.010 votants, se plaçant derrière M. Lebœuf, républicain de gauche (6.697 voix), mais devant M. Bailly (3.072 voix). Celui-ci s'étant retiré, le docteur Fié fut élu le 29 avril par 8.015 voix contre 7.271 pour M. Lebœuf.

Ses initiatives eurent les mêmes objets qu'au cours de la précédente législature.

En 1929, il mettait ses collègues de la commission de la prévoyance sociale au courant des dilapidations de la Renaissance sanitaire et obtenait, à la tribune, la création d'une commission d'enquête de 7 membres qu'il présida. Six mois de recherches et d'expertises lui permirent de déceler les 200 millions de profits illicites réalisés sur les sanatoria de la Renaissance sanitaire et il put transmettre au Gardé des sceaux un rap-

port complet demandant des sanctions judiciaires.

En 1930, le docteur Fié intervint lors de la discussion de la loi relative aux assurances sociales. Partisan du système tchécoslovaque qui assurait une retraite vieillesse décente à 65 ans, il put convaincre la Chambre d'adopter le système du financement par répartition des cotisations au lieu de celui de la capitalisation adopté jusque-là.

Le 1<sup>er</sup> mai 1932, au premier tour de scrutin des élections générales, il était devancé par M. Lallement (U.R.D.) qui obtenait 6.723 voix, alors qu'il en recueillait 6.165 et le candidat communiste, M. Brodat, 1.476, mais l'emportait au second tour par 7.414 voix contre 7.234 à M. Lallement sur 15.041 suffrages exprimés.

Toujours membre du groupe socialiste, il fit partie des commissions de la prévoyance sociale, de l'hygiène, du règlement, et aussi de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky dont il fut vice-président.

Chargé du rapport sur la mort suspecte du conseiller Prince, il conclut à l'assassinat malgré les tentatives de pression, mais vite convaincu de l'impossibilité d'agir au sein du Parlement, comme au sein de la commission, il se borna ensuite au rôle d'observateur.

Toujours candidat à Cosne, le 26 avril 1936, il se plaça, comme en 1932, derrière le candidat conservateur, M. Lallement (U.R.D.) qui, avec 6.181 voix, le devançait de peu (5.914 voix), le candidat communiste n'obtenait que 2.263 voix. Au second tour, le 3 mai, le retrait de ce dernier, M. Barbot, fut décisif et lui permit de l'emporter par 8.227 voix contre 6.495 à M. Lallement sur 14.884 suffrages exprimés.

Le docteur Fié s'intéressa particulièrement au sort des accidentés du travail et son intervention décisive au cours du vote de la loi révisant la loi de 1898 sur l'indemnisation des accidentés du travail lui valut la présidence du groupe parlementaire de défense des mutilés du travail qui comptait 350 adhérents.

Il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

**FIEU** (Louis), né le 7 novembre 1879 à Albi (Tarn).

*Député du Tarn de 1932 à 1942.*

Fils d'un modeste cultivateur qui abandonna sa ferme en 1882 pour travailler aux houillères de Carmaux, Louis Fieu dut quitter l'école dès l'âge de 14 ans pour gagner sa vie comme aide-comptable chez un commerçant de cette ville. Trois ans après, âgé de 17 ans, Louis Fieu entra dans les services municipaux de l'octroi en qualité d'auxiliaire, puis à la mairie, en 1899, comme expéditionnaire.

Sa carrière administrative y fut brillante et, malgré l'absence de tout di-

plôme, Louis Fieu devint successivement rédacteur et chef de bureau.

Dès le 4 août 1914 il monta au front et combattit pendant toute la première guerre mondiale, deux années sur le front français, deux années sur le front d'Orient, en Macédoine.

Démobilisé à Salonique, après l'armistice, Louis Fieu reprit son poste à la mairie de Carmaux mais, inscrit depuis plusieurs années au parti socialiste, il milita activement, prenant part à toutes les campagnes électorales de 1919 à 1928 comme secrétaire du comité électoral de la S.F.I.O. et fut élu conseiller général de Carmaux, sous l'étiquette S.F.I.O. en 1919, sans concurrent. Il fut réélu en 1925, 1931 et 1937, toujours au premier tour de scrutin, triomphant de ses adversaires soit venant de la droite, soit venant du parti communiste.

En 1928, devenu premier adjoint, il remplaça en 1930 le maire, M. Jean Calvignac, démissionnaire pour raison de santé et conserva cette fonction en 1932 et 1936.

Aux élections générales législatives de mai 1932, après la décision de M. Paul Boncour de ne pas se représenter, la section du parti socialiste S.F.I.O. désigna Louis Fieu comme candidat au siège qu'avait illustré Jean Jaurès. Après une ardente campagne, il fut élu au premier tour (1<sup>er</sup> mai 1932) par 6.744 voix sur 16.503 votants, contre M. Guédrin (démocrate populaire) avec 3.131 voix et M. Raynal (communiste) 625 voix.

Inscrit au parti socialiste (S.F.I.O.), Louis Fieu fut membre des commissions des mines et force motrice, des P.T.T. et de l'administration générale et départementale.

En 1935, Louis Fieu fit partie du bureau de la Chambre en qualité de secrétaire.

Le 26 avril 1936, aux élections générales, il fut réélu dès le premier tour de scrutin, par 5.559 voix, contre MM. Ichard Marceau (U.S.R.) qui obtenait 3.528 voix et Pélisson (communiste) avec 1.158 voix.

De nouveau membre de la commission des mines et de la force motrice, de celle des P.T.T. et de celle de l'administration générale et départementale, Louis Fieu présenta un important rapport sur l'extension des services des chèques postaux et intervint, lors de la discussion du budget de l'éducation nationale de 1938, pour se plaindre de l'insuffisance des écoles dans les communes dont la population avait augmenté récemment.

Il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

**FIÉVET** (EUGÈNE, ANTOINE), né le 17 février 1867 à Caudry (Nord), mort le 30 avril 1910 à Caudry.

*Député du Nord de 1906 à 1910.*

Né dans un milieu pauvre de l'industrie textile du Nord, Eugène Fiévet



n'avait pas 6 ans lorsqu'il perdit son père. Il devint ouvrier tulliste, comme presque tous les membres de sa famille. Militant socialiste de la fédération du Nord, il entra de bonne heure dans la vie publique en étant élu conseiller municipal en 1892, à 25 ans, puis maire de Caudry et conseiller général du Nord pour le canton de Clary. Il fonda non seulement le syndicat des ouvriers tullistes en dentelles de Caudry, mais aussi divers autres syndicats de tisseurs, avant de devenir négociant lui-même.

C'est à l'occasion des élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 qu'il se présenta à la députation dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Cambrai, sous l'étiquette socialiste. En troisième position au premier tour de scrutin avec 5.882 voix sur 22.419 votants, derrière Lozé (7.678 voix), qui devait être élu au scrutin de ballottage, et Lefebvre en tête avec 7.975 voix, il abandonna avant le deuxième tour. Il emportait le siège quatre ans plus tard, lors du renouvellement des 6 et 20 mai 1906. Lozé ayant été élu au Sénat le 7 janvier 1906 et ayant démissionné de son mandat législatif le 12 février suivant, n'avait pas été remplacé. Eugène Fiévet trouva contre lui le républicain Seydoux qui, au premier tour de scrutin, arrivait largement en tête avec 10.250 voix sur 22.611 votants, alors qu'il en totalisait 8.694 et que Carpentier en rassemblait 3.463. Ce dernier ne s'étant pas maintenu au second tour, Eugène Fiévet, avec 11.600 voix sur 22.968 votants, triomphait de Seydoux qui en réunissait 11.174. Au renouvellement général du 24 avril 1910, il était battu dès le premier tour de scrutin avec 10.144 voix sur 23.403 votants par le même Seydoux qui l'emportait avec 12.063 voix.

Inscrit au groupe du parti socialiste à la Chambre, il fit partie de diverses commissions, dont celle de l'administration générale.

Auteur d'une proposition de loi d'intérêt local en faveur des ouvriers tisseurs en chômage, ses rares interventions à la tribune furent marquées du même souci.

Battu aux élections du 24 avril 1910, il succombait six jours plus tard, le 30 avril, dans son bourg natal de Caudry, tout juste âgé de 43 ans.

**FILHOL DE CAMAS** (Morbihan). —  
Voy. CAMAS.

**FILHOUD-LAVERGNE** (JEAN-PAUL),  
né le 9 juillet 1889 à Abjat (Dordogne).

*Député de la Dordogne de 1928 à 1932.*

Fils d'un médecin établi à Abjat, Jean Filhoud-Lavergne avait 25 ans lorsqu'éclata la guerre de 1914-1918 qu'il fit courageusement : grand mutilé, il reçut la Croix de guerre. Sa qualité d'exploitant agricole, en outre, lui ouvrit les portes de la mairie de Piégut-Pluviers et celles du Conseil général de la Dordogne où

il représenta le canton de Nontron depuis 1919.

Il tenta sa chance pour la première fois en s'inscrivant en quatrième position lors des élections du 16 novembre 1919, pour lesquelles le scrutin de liste avait été rétabli, sur la liste républicaine démocratique menée par J.H. de Molènes qui n'eut aucun élu ; il avait obtenu personnellement 14.037 voix sur 97.783 votants. Quatre ans plus tard, le 11 mai 1924, il était second de la liste républicaine de gauche conduite par Freyssenge, sans plus de succès, et avait obtenu 13.526 voix sur 106.595 votants. Le rétablissement, au renouvellement général de 1928, du scrutin uninominal, lui permit par contre de réussir un coup de maître : s'étant présenté dans la circonscription de Nontron, il réussit en effet à battre dès le premier tour de scrutin, le 22 avril, Georges Bonnet, député sortant et ancien ministre, par 9.586 voix contre 6.608 sur 19.366 votants. En 1932, il fut par contre battu : dès le premier tour de scrutin, le 1<sup>er</sup> mai, il était distancé par Mège qui totalisait 6.450 voix sur 18.347 votants, contre 4.793 à lui-même ; le 8 mai, au scrutin de ballottage, il rassemblait 5.419 bulletins sur son nom, mais Henri Mège l'emportait avec 8.699 voix sur 18.271 votants. Il ne put davantage prendre sa revanche aux élections de 1936 où il fut écrasé par le candidat de front populaire : largement distancé dès le premier tour, le 26 avril, avec 2.975 voix contre 3.487 au radical Laforest et 4.833 au communiste Saussoy, sur 18.002 votants, il perdait quelques voix le 3 mai au scrutin de ballottage avec 2.919 suffrages contre 5.964 au radical, et, la discipline de gauche ayant joué, 8.737 voix au garagiste Saussoy qui était élu, sur 18.111 votants.

« Candidat de défense commerciale, agricole, ouvrière et paysanne », il se fit élire, en 1928, sur un programme dirigé contre Georges Bonnet, contre le cartel des gauches, se réclamant mais sans trop insister de Poincaré, mettant l'accent sur le relèvement financier, la politique sociale et la prééminence de l'agriculture.

Il fut membre du groupe des républicains de gauche et n'exerça son activité que dans les commissions auxquelles il appartint : celle de l'administration générale, départementale et communale (1928) et celle d'assurance et de prévoyance sociales.

Son échec en 1932 ne l'empêcha pas de continuer à suivre la vie politique de près, puisqu'il chercha jusqu'en 1936 à reconquérir son siège et continua à administrer sa commune natale d'Abjat.

**FILLON** (JEAN-MARIE), né le 23 mai 1874 à Chassagny (Rhône).

*Député du Rhône de 1924 à 1928  
et de 1932 à 1936.*

Fils de cultivateurs établis à Chassagny, Jean-Marie Fillon y fut aussi agri-

culteur. Maire de sa commune en 1904, il devait le demeurer pendant 25 ans. Conseiller d'arrondissement de 1913 à 1919, il entra au Conseil général du Rhône le 25 mars 1923 et se spécialisa, en outre, dans les questions de mutualité et de coopération agricole. Ce fut à l'âge de 50 ans qu'il vint à la politique sur le plan national en acceptant modestement la treizième et dernière place sur la liste du bloc des gauches menée à la victoire dans le département du Rhône par Edouard Herriot lors des élections législatives générales du 11 mai 1924. En obtenant pour sa part 110.500 voix sur 194.916 votants, Fillon se plaça au dixième rang de cette liste. Le rétablissement du scrutin uninominal pour le renouvellement des 22 et 29 avril 1928 ne lui fut pas favorable. Distancé dès le premier tour de scrutin dans la 11<sup>e</sup> circonscription de Lyon par Jean Delorme qui rassemblait 10.632 voix sur 24.876 votants, alors qu'il n'en totalisait lui-même que 6.728, deux autres candidats se partageant également le reste des voix, il fut cependant bien près d'emporter le siège au second tour, le 29 avril, en obtenant 11.271 voix sur 25.076 votants, soit moins d'un demi-millier de voix que Delorme, élu avec 11.718 voix. En 1932, il put prendre sa revanche sur le même adversaire, mais au scrutin de ballottage seulement, le 8 mai. Au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, le député sortant arrivait en tête avec 10.200 voix sur 25.411 votants, contre 9.583 à lui-même, 3.625 à Grateau et 1.737 à Poirier; au second tour de scrutin, le 8 mai, Fillon triomphait largement de son adversaire avec 14.582 voix sur 25.956 contre 10.585 à celui-ci. Il ne se représenta pas aux élections de 1936.

Elu sur un programme cartelliste en 1924 et radical-socialiste en 1932, il siégea chaque fois dans les rangs des radicaux et radicaux-socialistes. Son activité qui fut modeste s'exerça surtout au sein des commissions auxquelles il appartint : celles des mines et de la force motrice (1924), de l'agriculture (1927), de l'Alsace-Lorraine et enfin d'assurance et de prévoyance sociales (1932). Il fut aussi, lors de son premier mandat, nommé membre de la commission d'enquête sur toutes les opérations concernant les réparations en nature, en 1924.

Ayant abandonné la vie publique en renonçant à se présenter en 1936, il reprit ses activités agricoles.

**FIORI (HORACE, Henri)**, né le 21 février 1881 à Alger (Algérie).

*Député d'Alger de 1919 à 1928  
et de 1932 à 1942.*

Né à Alger dans une famille d'origine italienne, Henri Fiori fit carrière dans l'administration des douanes comme préposé, avant de se consacrer au journalisme en devenant rédacteur aux *Nouvelles*, quotidien du soir algérois. Il fit glorieusement la guerre de 1914-1918

comme officier : blessé (il fut trépané), il obtint la Croix de guerre avec palmes et fut fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

De tels états de service constituaient une recommandation suffisante auprès des électeurs algérois pour qu'il se présentât à la députation lors des élections générales des 16 et 30 novembre 1919. Candidat unique des combattants et des démobilisés, il avait obtenu au premier tour de scrutin 12.092 voix sur 36.419 votants et était élu au second tour, le 30 novembre, à la majorité absolue avec 21.919 voix sur 37.812 votants. En 1924, sa réélection eut lieu aussi au scrutin de ballottage; le 11 mai, en effet, premier de la liste d'union des républicains de gauche, il obtenait 13.633 voix sur 41.726 votants et était élu au second tour, le 25 mai, avec son colistier, André Mallarmé, en totalisant personnellement 23.247 voix sur 41.585 votants. En 1928, comme à beaucoup de parlementaires ayant appartenu à la Chambre cartelliste de 1924, le rétablissement du scrutin uninominal lui fut contraire. Ayant choisi la première circonscription d'Alger, il y fut distancé dès le premier tour, le 22 avril, par Raymond Laquière, avec 9.534 voix sur 25.374 votants, alors qu'il n'en rassemblait que 7.886 et n'en obtint au second, le 29 avril, que 11.582 sur 27.333 votants, contre 13.570 à son adversaire, élu. Par contre, il retrouva son siège quatre ans plus tard, lors des élections des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, mais au scrutin de ballottage seulement; au premier tour, il comptait 11.417 bulletins sur son nom contre 12.936 à Raymond Laquière, et triomphait au second tour, le 8 mai, avec 16.433 voix sur 32.423 votants contre 15.612 au député sortant. Il était réélu en 1936 toujours au second tour; au premier tour, le 26 avril, sur 17.442 votants, les suffrages s'étaient curieusement équilibrés sur quatre candidats : Fiori, en seconde position, en totalisait 3.370 contre 3.706 à Bertin, 3.294 à Chaintron et 3.164 à Bataillon; au scrutin de ballottage, le 3 mai, Bertin s'étant seul maintenu contre lui, Henri Fiori était réélu avec 10.120 voix sur 18.106 votants, contre 7.678 à son adversaire.

Candidat des anciens combattants et défenseur des besoins propres de l'Algérie, il se fit élire sur des programmes de tendance nettement socialiste; il siégea à la Chambre dans les rangs du groupe républicain socialiste et du groupe C.S.R.

Au cours des deux premiers mandats qu'il exerça, il déposa plusieurs propositions de résolution ou de loi, marquées par les préoccupations de l'après-guerre, de même qu'à la tribune il s'intéressa spécialement à des problèmes découlant des événements de la Grande guerre ou concernant plus particulièrement l'Afrique du Nord.

Au cours de la dernière législature de la III<sup>e</sup> République, son activité se borna à proposer des textes ou à des interventions à la tribune au sujet de questions intéressant son Algérie natale.

En 1938, il marqua son opposition au vote sans débat de la proposition de résolution relative à l'application de la semaine de 40 heures.

Le 10 juillet 1940, lors du Congrès de Vichy, Henri Fieri vota les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

**FIQUET** (ALPHONSE, FRÉDÉRIC), né le 8 avril 1841 à Amiens (Somme), mort le 14 mai 1916 à Paris.

*Député de la Somme de 1893 à 1909.*

*Sénateur de la Somme de 1909 à 1916.*

La carrière parlementaire d'Alphonse Fiquet fut longue de 23 années. Mais c'est à sa ville natale, dont il fut longtemps maire, qu'il consacra le meilleur de sa vie.

Il contribua à sa prospérité économique en y créant un des premiers tissages mécaniques du coton et en y faisant revivre des industries tombées en décadence.

C'est aux élections générales législatives du 20 août 1893 qu'Alphonse Fiquet se présenta pour la première fois à la Chambre, où il fut élu au premier tour de scrutin, par 12.723 voix sur 22.489 votants, contre 3.881 à Drumont et 3.282 à Boucher. Il devait voir son mandat renouvelé par trois fois : le 8 mai 1898, par 11.261 voix sur 17.354 votants, contre 4.493 à M. Levasseur ; le 27 avril 1902, par 13.602 voix sur 20.488 votants, contre 5.825 à M. Catoire, toujours au premier tour ; le 20 mai 1906, par 12.590 voix sur 19.822 votants, contre 6.937 à M. Catoire, au scrutin de ballottage, après avoir obtenu 8.025 voix sur 21.523 votants au premier tour.

À la Chambre, Alphonse Fiquet fit partie des groupes républicain, républicain radical, de la gauche démocratique, et radical-socialiste. Il fut membre des commissions de l'administration générale, de l'enseignement, de l'hygiène, des beaux-arts.

Ses interventions à la tribune sont rares mais il soutiendra de son vote la loi contre le danger anarchiste, toutes les mesures d'amnistie, les cabinets Charles Dupuy, Waldeck-Rousseau et Combes ainsi que la loi de séparation des Églises et de l'État et se montrera adversaire de Rouvier.

Le 3 janvier 1909 Alphonse Fiquet se présente aux élections sénatoriales : il obtient 560 voix sur 1.305 votants au premier tour de scrutin, il est élu au second tour avec 664 voix sur 1.307 votants.

Au Sénat il fait partie de la gauche démocratique.

Jeune encore, Alphonse Fiquet avait pris les armes en 1870 contre l'invasisseur allemand et défendu sa ville comme simple soldat. En 1914, parvenu presque à la fin de sa vie, il dut à nouveau tenir tête à l'ennemi, à 73 ans, mais cette fois en qualité de maire. C'est grâce à

son énergie et à son habileté que, sans aucune capitulation, la catastrophe put être évitée et qu'Amiens demeura intacte.

Alphonse Fiquet mourut le 14 mai 1916 à Paris, à 75 ans.

**FIRINO** (JEAN-BAPTISTE, Roger), né le 23 septembre 1854 à Paris, mort le 28 juillet 1926 à Fontenoy (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1893 à 1898.*

Issu d'une famille d'origine italienne qui émigra en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, Roger Firino fit ses études à Paris, au collège Rollin, et était, à 16 ans, lauréat d'histoire au Concours général. La terre et le château de Fontenoy, près de Vic-sur-Aisne, lui furent apportés en dot par sa femme et le jeune ménage s'y installa dès leur mariage, en 1883. Aussi, tout naturellement, le conseil municipal de Fontenoy lui ouvrit-il ses portes et fut-il élu maire en 1884 : il devait administrer sa commune jusqu'à sa mort en 1926, pendant 42 ans. Entré au Conseil général de l'Aisne pour le canton de Vic, en 1892, il continua d'y siéger sa vie durant.

Aussi, est-ce sur les instances de ses concitoyens qu'il se présenta à la députation lors des élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la circonscription de Soissons. En tête dès le premier tour de scrutin, le 20 août, avec 6.797 voix sur 15.357 votants, suivi par le député sortant Machez qui obtenait 5.805 voix et le socialiste Ringuier 2.461, il était élu le 3 septembre avec 7.900 voix sur 15.571 votants, Machez et Ringuier en totalisant chacun 6.746 et 797. Au renouvellement général des 8 et 22 mai 1898, il put croire la victoire à sa portée ; dès le premier tour de scrutin, en effet, il était en tête avec 6.788 voix sur 16.493 votants, contre 6.598 au républicain démocrate Emile Magniaudé et 2.903 à Chenebenoit ; mais au scrutin de ballottage, il était battu avec 7.998 voix contre 8.374 à Magniaudé, sur 16.561 votants. Il s'abstint de poser sa candidature en 1902, mais essaya de reprendre son siège aux élections générales de 1906 : dès le premier tour de scrutin, le 6 mai, son adversaire, le député sortant Magniaudé, l'emportait par 8.891 voix sur 17.378 votants alors qu'il en rassemblait lui-même 8.113. Roger Firino se désintéressa ensuite de la politique mais fit un dernier acte de candidature sur le plan national en acceptant, pour le renouvellement du 16 novembre 1919 qui eut lieu au scrutin de liste, de figurer en quatrième position sur la liste d'union nationale républicaine et de restauration des régions envahies ; il ne fut pas élu et avait obtenu 27.395 voix sur 85.109 votants.

Siégeant dans les rangs des républicains libéraux, il fut le rapporteur de cinq projets de loi de caractère financier tendant à autoriser diverses communes ou départements à s'imposer extraordinairement afin de mener à bien des travaux d'intérêt local (1894).

Très attiré par les études historiques, Roger Firino y consacra, après son passage au Palais Bourbon, tous ses soins. S'étant constitué une bibliothèque d'histoire — surtout locale — il fut l'un des promoteurs de la Société historique de Soissons, qu'il présida en 1920, publiant de nombreuses études sur l'époque révolutionnaire et napoléonienne dans le *Bulletin* de cette société.

Pendant la guerre de 1914-1918, il resta courageusement dans sa commune envahie et proche de la ligne de feu. Sa conduite lui valut des citations à l'ordre de l'armée et de la Nation, la Croix de guerre et la Légion d'honneur. Il devait enfin, après les hostilités, se consacrer à relever sa commune et son canton de leurs ruines.

Il mourut à Fontenoy, le 28 juillet 1926, à l'âge de 72 ans.

**FITTE** (Joseph), né le 30 mars 1845 à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), mort le 11 janvier 1915 à Bordeaux (Gironde).

*Député des Hautes-Pyrénées  
de 1902 à 1915.*

Originaire de Vic-de-Bigorre où son père était « maître d'hôtel », Joseph Fitte, ses études de médecine vétérinaire achevées, s'établit dans son pays natal et y devint même banquier. Sa situation prépondérante lui ouvrit tout naturellement les portes du conseil municipal, puis celles de la mairie de Vic et lui permit d'accéder facilement au Conseil général des Hautes-Pyrénées. Il songea alors à la députation et ce fut pour « assurer l'affranchissement définitif » de la 2<sup>e</sup> circonscription de Tarbes qu'il se présenta contre Achille Fould lors des élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898. Au premier tour de scrutin, les deux candidats se retrouvèrent à égalité, recueillant chacun 5.814 voix sur 11.795 votants ; au scrutin de ballottage, par contre, Achille Fould l'emportait d'un peu plus de 200 voix avec 5.965 bulletins contre 5.729 à Joseph Fitte sur 11.949 votants. Au renouvellement des 27 avril et 11 mai 1902, il pouvait annoncer « la route est libre maintenant » ; Achille Fould, en effet, abandonnant la 2<sup>e</sup> circonscription de Tarbes, tentait sa chance dans celle d'Argelès, laissant ainsi Joseph Fitte triompher aisément dès le premier tour par 7.561 voix sur 11.430 votants, contre 3.641 à Bacque. Il allait désormais se faire élire de plus en plus confortablement dès le premier tour de scrutin. Le 6 mai 1906, sa réélection était en effet assurée par 6.403 voix sur 11.689 votants, contre 2.529 à Daure et 1.978 à Sabail. Le 24 avril 1910 et le 26 avril 1914 il était réélu pratiquement sans opposition valable, avec 7.250 voix sur 10.178 votants et 7.190 voix sur 9.233 votants.

Républicain convaincu et radical-socialiste fougueux, Joseph Fitte se voulait avant tout le représentant d'une circonscription rurale et fut en effet le

défenseur acharné de la paysannerie de région tarbaise.

À la Chambre, où il siégea dans les rangs des radicaux-socialistes, il appartint aux commissions suivantes : économie, hygiène publique et agriculture.

La première fois qu'il monta à la tribune ce fut, dès son arrivée à la Chambre, au cours du débat passionné instauré à l'occasion de la validation, qui fut d'ailleurs refusée par l'Assemblée, de l'élection d'Achille Fould, dont il avait pris la place dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tarbes et qui s'était fait élire dans celle d'Argelès ; il y parla contre ce parlementaire chevronné avec mesure, mais aussi avec conviction. Il intervint en 1905 au cours de la discussion du projet de loi de séparation des églises et de l'Etat, auquel il apporta le soutien de son vote ; il se fit encore entendre la même année à propos de la construction du chemin de fer d'Auch à Lannemezan et pour la deuxième fois, en 1914, avant la fin de la dixième législature, sur l'organisation de l'enseignement professionnel agricole.

Si Joseph Fitte était intervenu si peu souvent dans les débats généraux instaurés à la Chambre, c'est que ce représentant d'une circonscription rurale avait trouvé dans la discussion des budgets l'occasion de défendre les intérêts de l'agriculture qui lui tenaient tant à cœur. Il défendit ainsi avec acharnement l'élevage du cheval, tant à propos de la remonte dans l'armée que des haras ; il était d'ailleurs membre du Conseil supérieur des haras et du Comité consultatif des courses ; il s'intéressa aussi à une question purement locale, celle des tabacs indigènes (exercices 1911 et 1912) ainsi qu'à l'impôt foncier des propriétés non bâties (exercice 1913).

Il avait à peine entamé son quatrième mandat parlementaire lorsque la mort le saisit à Bordeaux, le 11 janvier 1915 ; il allait avoir 70 ans.

Joseph Fitte était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

**FLAISSIÈRES** (Siméon), né le 25 mars 1851 à Villeveyrac (Hérault), mort le 26 mars 1931 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Sénateur des Bouches-du-Rhône  
de 1906 à 1930.*

Siméon Flaissières, fils d'un pasteur protestant, fit ses études classiques au lycée de Nîmes d'abord, puis au lycée de Montpellier. C'est dans cette ville qu'il fit ses études de médecine et qu'il est reçu docteur en 1877.

Flaissières quitte alors sa province natale pour aller s'installer comme médecin à Marseille. Il choisit le quartier populaire d'Endoume où son dévouement et ses actes de bienfaisance lui valent rapidement une grande popularité, surtout parmi les ouvriers. Il est désormais le « bon docteur Flaissières ».

Il est alors tenté d'agir politiquement en faveur de la classe à laquelle il donne déjà le secours de ses soins.

Or, le collectivisme est arrivé à Marseille. Flaissières sera collectiviste, et il le sera pendant tout un demi-siècle d'activité politique.

Sa première tentative électorale date de 1884 aux élections municipales : il se retira avant le deuxième tour. Deux ans plus tard, il entra cependant dans la municipalité à la faveur d'une élection complémentaire et les troupes socialistes se rassemblèrent autour de lui qui s'était créé une situation importante dans le mouvement d'extrême-gauche.

Que furent pour Marseille les dix ans (1892 à 1902 où il démissionnait) d'administration de Flaissières ? Ce fut une période qu'on ne saurait qualifier de paisible. Controverses doctrinales entre factions socialistes rivales et aussi difficultés financières de plus en plus aiguës. De plus, sous un cabinet Méline par exemple, une municipalité socialiste ne pouvait guère compter sur l'aide du pouvoir central. Les grèves destinées à défendre les revendications de salaires devinrent, de 1893 à 1901, de plus en plus nombreuses et violentes. Il y eut même, les 20 et 22 mars 1901, un commencement de panique dans les quartiers commerçants.

L'œuvre de la municipalité fut pourtant importante : canalisation du service des eaux, tramways électriques, électrification générale. Marseille eut alors le meilleur réseau de France et le moins cher. Le port s'agrandit, la gare maritime s'acheva.

Au printemps 1902, Flaissières avait connu un échec aux élections générales législatives. L'été, nouvel échec. Mais il ne renonçait pas à la lutte. En 1906, une élection partielle eut lieu le 7 janvier au Sénat. Se présentant comme socialiste, il arriva en tête au premier tour, obtenant 203 voix sur 435 votants, contre 140 à Granet qui se disait simplement républicain, et 91 à Henri Michel, député radical-socialiste. Au deuxième tour il était élu, battant Granet par 279 voix contre 153. Flaissières fut ainsi l'un des premiers sénateurs socialistes de France, le même jour le guesdiste Casimir Delhon étant élu sénateur de l'Hérault, au deuxième tour lui aussi.

Il fut réélu sénateur dès le premier tour de scrutin lors du renouvellement de 1912, devant Camille Pelletan.

Flaissières avait pris tout de suite très à cœur sa tâche de parlementaire. Il intervint très souvent, comme défenseur bien sûr des intérêts de sa ville et de sa province, mais aussi comme ardent prosélyte de la doctrine socialiste, avec tout ce qu'elle impliquait : athéisme, matérialisme, laïcisme, anticléricalisme, féminisme, antimilitarisme et... patriotisme.

Il défend le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers, les retraites ouvrières, et sa dernière intervention avant la guerre portera, le 3 juillet 1914, sur la réduction de la durée du travail dans les établissements industriels de

l'Etat; il s'y montra partisan de la semaine anglaise.

Son humanitarisme le pousse aussi à demander l'abolition de la peine de mort, à protester contre les excès de la vivisection. Tout ce qui touche à l'hygiène importe beaucoup à ce médecin. Il s'intéresse aussi aux affaires extérieures.

Quand vient la guerre, le docteur Flaissières, âgé de 63 ans, prend du service comme médecin-major de 1<sup>re</sup> classe au 112<sup>e</sup> Régiment territorial d'infanterie. Il sert sur le front à partir du 27 décembre 1914 et visite les hommes dans les tranchées. Il fut décoré de la Légion d'honneur le 28 avril 1915.

A partir de 1920, tout en suivant de près l'activité parlementaire, Flaissières a repris le combat municipal. Le 30 novembre 1919, il est élu à Marseille avec toute sa liste socialiste, dès le premier tour, à une forte majorité.

Création de l'Office public en 1919, 2<sup>e</sup> exposition coloniale en 1922 qui connaît un énorme succès, création de l'aéroport de Marseilles en 1923, rénovation systématique de l'éclairage urbain en 1925 marquent principalement le réveil de la grande ville.

En mai 1929, Flaissières fut réélu maire de Marseille pour la septième fois. Il eut pour premier adjoint Simon Sabiani qui, ayant quitté en 1928 le parti communiste, finit plus tard dans les rangs du P.P.F., le parti de Doriot.

Flaissières devait payer d'une défaite au Sénat cette victoire municipale de mai 1929.

Le 26 mars 1931, il succombait à Marseille, au terme de ses quatre-vingts ans, des suites d'une longue maladie.

**FLANDIN** (ALEXANDRE, HUGUES, Anatole), né le 11 juillet 1833 à Paris, mort le 7 septembre 1904 à Pont-l'Évêque (Calvados).

*Député du Calvados de 1876 à 1881.*

Après son échec aux élections générales législatives de 1881, Anatole Flandin abandonna la politique sur le plan national pour se consacrer au Conseil général du Calvados où il représentait le canton de Pont-l'Évêque.

Il mourut en son château de Belleville, aux portes de Pont-l'Évêque, le 7 septembre 1904, à l'âge de 71 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**FLANDIN** (LOUIS, ERNEST, ANATOLE), né le 19 juin 1868 à Caen (Calvados).

*Député du Calvados de 1902 à 1932.*

Fils d'Anatole Flandin, ancien secrétaire général du Calvados sous le Second Empire et ancien député bonapartiste de ce département de 1876 à 1881, petit-fils

de Louis Flandin, représentant du peuple de Seine-et-Oise en 1848 et en 1849, appelé au nouveau Conseil d'Etat dès le 25 janvier 1852, Ernest Flandin naquit à Caen vers la fin du Second Empire. Sa licence en droit acquise, il poussa jusqu'au doctorat qu'il obtint en 1894.

Il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Paris et plaida de 1893 à 1902, date à laquelle il entra à la Chambre, puis au Conseil général du Calvados où il sera réélu constamment. Il ne donnera sa démission que pour raisons de santé en 1932.

Lieutenant de réserve au 38<sup>e</sup> régiment d'artillerie en 1914, il terminera la guerre comme capitaine au 115<sup>e</sup> régiment de ligne : sa conduite lui vaudra la Croix de guerre et, le 30 juillet 1916, la Légion d'honneur.

C'est pour défendre les bouilleurs de cru, si influents dans la région, et comme candidat de la « Patrie française » qu'il se présente aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, dans la circonscription de Pont-l'Évêque. Il fut élu au scrutin de ballottage, après être arrivé en tête au premier tour avec 5.956 voix sur 12.168 votants, contre 3.040 à Vivien, 1.847 au radical d'Hangest et 1.116 seulement au député sortant de Witt ; le 11 mai, il triomphait aisément avec 8.245 voix sur 11.210 votants de M. d'Hangest, seul à se maintenir contre lui, qui n'avait gagné que peu de voix en totalisant 2.632 suffrages. Jusqu'à la Grande guerre, il sera très facilement réélu au premier tour de scrutin à chaque renouvellement, avec 9.079 voix sur 12.085 votants contre 2.622 à Chesneau le 6 mai 1906 ; 8.296 voix sur 12.836 votants contre 4.188 à Charrier le 24 avril 1910 ; 9.118 voix, enfin, sur 12.228 votants, contre 2.926 à Chesneau le 26 avril 1914.

C'est au scrutin de liste qu'eut lieu, après la guerre, le 16 novembre 1919, l'élection de la Chambre bleu horizon. Troisième de la liste d'union nationale républicaine dont les quatre candidats furent élus, il obtint 27.058 voix sur 42.352 votants ; quatre ans plus tard, les six candidats de la liste d'union nationale républicaine sont tous élus le 11 mai 1924 et Ernest Flandin, inscrit en seconde position, recueille 49.486 suffrages sur 76.947 votants. Le scrutin uninominal ayant été rétabli pour le renouvellement de 1928, il retrouva sa circonscription de Pont-l'Évêque et la même fidélité chez ses électeurs qui le renvoient à la Chambre dès le premier tour, le 22 avril, avec 9.335 voix sur 12.175 votants, contre 1.526 à Letavernier. Sa santé, très altérée l'année précédente, l'empêcha de se représenter au renouvellement du 1<sup>er</sup> mai 1932. Le 20 août 1881, Paul Duchesne-Fournet avait remplacé Anatole Flandin, le père d'Ernest ; quand ce dernier, en 1932, décida de ne pas se présenter, ce fut, détail piquant, Pierre Duchesne-Fournet, le fils de Paul, qui lui succéda pour soutenir les intérêts du Calvados à la Chambre.

Progressiste, puis non inscrit, il sié-

gea après la guerre dans les rangs de l'Union républicaine démocratique (U.R.D.).

L'activité d'Ernest Flandin au cours de ses trente années de mandat fut assez importante : on lui doit en effet près d'une trentaine de propositions de loi ou de résolution, une vingtaine de rapports et environ une centaine d'interventions à la tribune. Il se fera une spécialité des questions militaires — il fut vice-président de la Commission de l'armée — mais plus particulièrement de celles qui ressortissent à la marine, ainsi que de tout ce qui touche à l'activité et à la défense des bouilleurs de cru.

Sa santé lui ayant interdit de se représenter aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il donna, le 8 août de la même année, sa démission de vice-président et de membre du Conseil général du Calvados. Il se contenta de garder pendant deux années encore, jusqu'en 1934, la présidence de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Pont-l'Évêque qu'il occupait depuis 1927.

**FLANDIN (ETIENNE, JEAN-MARIE)**, né le 1<sup>er</sup> avril 1853 à Paris, mort le 20 septembre 1920 à Paris.

*Député de l'Yonne de 1893 à 1898  
et de 1902 à 1909.*

*Sénateur de l'Inde de 1909 à 1920.*

Né à Paris le 1<sup>er</sup> avril 1853, Etienne Flandin était le fils du docteur Charles Flandin, médecin connu notamment pour son expertise dans l'affaire Lafarge, opposant républicain sous l'Empire, et vice-président du conseil général de l'Yonne.

Après des études au lycée Saint-Louis, Etienne Flandin choisit la carrière juridique : elle est pour lui rapide et brillante. Docteur en droit, il est chargé de cours à la faculté d'Alger de 1880 à 1882 ; avocat général à Pau de 1882 à 1887, substitut à Paris de 1887 à 1889, enfin procureur général à Alger de 1889 à 1893, date à laquelle il quitte la magistrature pour la politique.

Conseiller général de l'Yonne, il est élu, au renouvellement législatif des 20 avril et 3 septembre 1893, comme candidat républicain, député de l'arrondissement d'Avallon, au second tour de scrutin, par 5.700 voix contre 4.496 au radical Gallot, directeur du journal *l'Yonne*. En 1898, Gallot prend sa revanche ; mais en 1902, Etienne Flandin l'emporte à nouveau sur Gallot par 5.768 voix contre 5.070 et en 1906 il est réélu par 5.802 voix contre 4.000 au radical-socialiste Paul Degouty et 142 au socialiste Bonin.

Il siégea à la Chambre dans les rangs du groupe de l'Union républicaine, qu'il présida d'ailleurs au cours de la huitième législature.

Il déposa une douzaine de propositions de loi concernant aussi bien l'organisation de la magistrature que la fiscalité ou le rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Il s'intéressa à la suppression de l'enseignement congréganiste. En 1904, en tant que président de la commission nommée à cet effet, il s'efforça d'apaiser les esprits en demandant l'ajournement d'une interpellation sur « la tentative de corruption dont a été victime le président du conseil » Emile Combes ; tentative dont la commission, d'ailleurs, ne put établir le bien-fondé ni en droit ni en fait et qui aurait consisté en l'offre d'un « pot de vin » de 2 millions de francs pour qu'aucune mesure de suppression ne fût prise à l'égard de l'ordre des Chartreux. Il prit part aussi, en 1905, à la discussion de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qu'il appuya de son vote et apporta l'année suivante son soutien nuancé au cabinet Sarrien lors de sa présentation, le 14 mars, devant la Chambre.

C'est au cours de son mandat de député qu'il se présenta aux élections sénatoriales en Inde. Il est élu le 3 janvier 1909 par 85 voix contre 20 au sénateur sortant Godin ; les 105 électeurs inscrits ont tous voté. Admis le 30 mars, il se démet le 2 avril de son mandat de député. Son mandat de sénateur de l'Inde devait expirer en janvier 1918 ; en raison de la guerre, l'élection suivante n'eut lieu que le 18 janvier 1920. Elle lui fut également favorable. Il obtenait 100 voix sur 109 inscrits et 104 votants, contre 4 à son concurrent Martineau.

Membre de l'union républicaine, il siégea dans de nombreuses commissions spéciales qu'il eut souvent la charge de présider.

Son œuvre de rapporteur fut assez étendue et constitua la part la plus importante de son activité au Sénat : régime douanier colonial, blocus économique de l'Allemagne, répression des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, etc...

Ses interventions à la tribune furent nombreuses, notamment à propos de la convention d'extradition entre la Grande-Bretagne et la France, du secret de la liberté de vote, des pupilles de la Nation. Président durant cette période de la section musulmane du Comité parlementaire d'action à l'étranger, secrétaire du Comité d'action française en Syrie en 1916, puis résident général à Tunis le 26 octobre 1918, en mission temporaire, rien de ce qui touchait le bassin méditerranéen ne le laissait indifférent.

Il mourut à Paris le 20 septembre suivant à l'âge de 79 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

**FLANDIN** (PIERRE-ETIENNE), né le 12 avril 1889 à Paris.

*Sous-Secrétaire d'Etat aux travaux publics chargé de l'aéronautique et des transports aériens du 20 janvier 1920 au 12 janvier 1921.*

*Ministre du commerce et de l'industrie, postes et télégraphes du 9 au 14 juin 1924.*

*Ministre du commerce et de l'industrie du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 et du 2 mars au 13 décembre 1930.*

*Ministre des finances du 27 janvier 1931 au 3 juin 1932.*

*Ministre des travaux publics du 9 février au 8 novembre 1934.*

*Président du Conseil du 8 novembre 1934 au 1<sup>er</sup> juin 1935.*

*Ministre des affaires étrangères du 24 janvier au 4 juin 1936.*

Fils du précédent, petit-fils d'Hippolyte Ribière qui fut préfet de la défense nationale, c'est tout naturellement qu'après des études à la Faculté de droit et à l'Ecole des sciences politiques, Pierre-Etienne Flandin se tourne vers la politique ; d'idées modérées, le jeune avocat devient le secrétaire de Millerand, et bientôt se porte candidat à la députation, dans la deuxième circonscription de l'Yonne, dans cette Bourgogne d'où sa famille était originaire ; le 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, il l'emporte de justesse par 5.115 voix contre 4.902 sur le député radical sortant, Gallot.

Loin d'interrompre sa carrière politique, la guerre va l'orienter pour plusieurs années. En effet, Pierre-Etienne Flandin, qui a obtenu son brevet de pilote dès 1912, après avoir participé à la campagne de l'Yser avec l'escadrille A.F 33, est nommé en 1915 chargé de mission au ministère de la guerre, puis rapporteur de l'aéronautique à la commission de l'armée et devient, en 1917, directeur du service interallié au sous-secrétariat d'Etat à l'aéronautique. C'était là une spécialité toute trouvée pour ce technicien ancré dans ses convictions mais ennemi de la politique pure et c'est sur elle qu'il fonda la première partie de sa carrière.

Deux soucis guident essentiellement son action : celui de faire prévaloir la meilleure solution du point de vue technique et celui de défendre les intérêts financiers de l'Etat. Ainsi, au cours de la guerre, comme rapporteur de la commission de l'aéronautique, il dénonce les garanties insuffisantes qu'offrent à l'Etat les accords conclus avec les sociétés constructrices, tant au point de vue de la qualité que du prix du matériel et il dépose une proposition de loi qui tend à rechercher les responsabilités engagées, à prendre les sanctions nécessaires, à pourvoir par tous les moyens de droit la révision des marchés.

Après la guerre, il critique le poids excessif que fait inutilement peser sur le budget le maintien d'une armée aérienne, à la fois trop nombreuse et inefficace, et obtient une réduction des crédits consacrés à l'aéronautique militaire ; il a en effet démontré que les crédits iraient bien plus avantageusement à l'aviation civile qui accumule les retards par rapport à

ses concurrents étrangers et dont les progrès ne manqueraient pas, au demeurant, de bénéficier à la défense nationale.

C'est cette réputation de spécialiste des questions aériennes qui, après les élections de 1919 où il est élu au quotient sur la liste du Bloc national de l'Yonne, le fait désigner pour le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique et aux transports aériens dans le cabinet Millebrand, poste qu'il conserve dans le cabinet Leygues. Au ministère, il met en application les idées qu'il avait défendues et favorise le développement de l'aviation civile en ouvrant les bureaux d'études et en encourageant la fondation de lignes nouvelles : à la fin de l'année 1920, 3.500 kilomètres de lignes aériennes existent en France et autant en Afrique du Nord.

Quand le cabinet Leygues est renversé, le 12 janvier 1921, Pierre-Etienne Flandin redevient simple député ; mais il continue de s'intéresser de très près aux questions aériennes, puisqu'il préside le premier Congrès international de la navigation aérienne qui se tient à Paris en novembre 1921 et qu'en janvier 1922 il devient président de l'aéroclub de France. En 1922, il s'inquiète des progrès que l'aviation allemande accomplit en violant le traité de Versailles, mais conseille au gouvernement de préférer le contrôle numérique à un contrôle technique, dont les Allemands peuvent à juste titre s'indigner puisque les avions commerciaux français ne se conforment pas eux-mêmes aux normes définies pour l'aviation civile.

En même temps que sa réputation comme spécialiste se confirme, son autorité s'affirme dans son parti : en 1922, il entre au comité de direction politique du parti républicain démocratique et social ; et aux élections de 1924 il est élu premier de sa liste avec 31.443 voix sur 63.766 suffrages exprimés, alors que cinq ans auparavant il arrivait en queue de liste.

Aussi bien, dès le début de la législation, il apparaît comme l'une des têtes de l'opposition au Cartel des gauches. Dans le combat, l'arme qu'il utilise le plus volontiers est une ironie dédaigneuse ; à l'enthousiasme et à la véhémence de la gauche, il oppose un flegme à l'anglaise. Plus avant dans la législation, son attitude se fait d'ailleurs plus ferme.

Après la dislocation du Cartel et la constitution du gouvernement Poincaré, ses idées étant au pouvoir, il délaisse la politique générale et revient à l'aéronautique dont il préside la commission. Sa position désormais bien établie lui permet de critiquer Poincaré lui-même, à qui il reproche d'avoir fait de fausses économies en supprimant le sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique. Il s'intéresse en outre à un problème qui l'a occupé depuis son arrivée à la Chambre, le vote des femmes, avec un succès à vrai dire mitigé car si, sur son rapport, la Chambre s'y est déclarée favorable à deux reprises, sa proposition s'est heurtée à la passivité hostile du Sénat.

Les élections de 1928, où lui-même triomphe au premier tour dans sa circonscription rétablie, consacrent le succès des modérés et, par là-même, favorisent son ascension. Elu vice-président de la Chambre en 1928 et 1929, il entre au gouvernement en novembre 1929, et il y restera presque sans interruption jusqu'aux élections générales de 1932, ne le quittant que pendant la durée fort brève des cabinets Chautemps et Steeg.

C'est toujours au technicien que les chefs du gouvernement font appel, mais à un technicien dont les compétences ne cessent de s'élargir ; en effet, du ministère du commerce qu'il occupe dans deux cabinets Tardieu, il passe au ministère des finances qu'il conserve du 27 janvier 1931 au 10 mai 1932 dans trois cabinets Laval et un cabinet Tardieu. Aussi bien, l'art de la politique consiste-t-il pour lui à apporter la meilleure solution technique aux problèmes qui se posent ; avant tout, il place les faits, qu'on ne choisit pas. « Je ne suis pas monté à la tribune pour faire de la politique, déclare-t-il un jour, mais de la technique. » Naturellement, la gauche conteste cette conception et lui reproche d'accepter trop facilement un état de choses que, pour sa part, elle désire changer. Leurs rapports atteignent d'ailleurs un rare degré de violence à l'occasion du scandale de l'Aéropostale : la gauche se livre alors contre Flandin à des attaques personnelles, l'accusant d'avoir trahi les devoirs de sa charge en entrant au conseil de sociétés qu'il avait été chargé de contrôler comme secrétaire d'Etat, d'avoir liquidé les stocks pour le plus grand profit des sociétés dont il est l'avocat, de s'être fait, lors d'une conférence internationale, le porte-parole d'intérêts privés contre ceux de l'Etat, et enfin d'avoir participé, en tant que ministre des finances, à la rédaction du projet destiné à sauver ces mêmes sociétés. Il en fallait autant pour que Flandin se départit de son flegme et, de fait, il se défendit avec une rare énergie.

Au demeurant, la situation générale en exigeait de plus en plus de la part des responsables. Comme ministre du commerce, Flandin a dû proposer à la Chambre, pour protéger notre industrie, un relèvement important des droits de douane sur les automobiles, les prix ayant baissé aux Etats-Unis par suite de la déflation. Et il arrive au ministère des Finances au moment même où la crise atteint l'Europe : c'est donc lui qui est chargé, en juin 1931, de répondre à la demande de moratoire général des dettes présentée par le président Hoover. Après un travail acharné de trois jours et de trois nuits il soumet à ses collègues des contre-propositions qui doivent ménager un répit aux finances allemandes tout en confirmant l'inconditionnalité d'une partie des versements prévue par le plan Young ; et il finit par obtenir l'assentiment de la majorité de ses collègues. Quelques mois plus tard, la livre ayant été dévaluée, la Banque de France, qui en détenait pour une somme considérable, se trouve en difficulté et Flandin doit



done proposer à la Chambre de la renouer. Enfin, quoi qu'il en soit, ce financier orthodoxe doit faire sa place au déficit budgétaire : en effet, les prix baissent, la production diminue, c'est vraiment la crise.

Elle coûte le pouvoir à la majorité sortante; aussi Flandin qui, pour sa part, est réélu en 1932 aussi confortablement qu'en 1928, se retrouve-t-il dans l'opposition; pour assez peu de temps il est vrai, car après l'émeute du 6 février 1934 et la démission du cabinet Daladier, il entre comme ministre des travaux publics dans le cabinet de trêve présidé par Doumergue et, après la démission de celui-ci, c'est lui que le Président Lebrun charge de présider un autre gouvernement de trêve, réunissant radicaux et modérés, qui va durer du 8 novembre 1934 au 31 mai 1935.

Grand admirateur des institutions anglaises, Flandin voit dans le chef du gouvernement un chef d'équipe et un arbitre; il ne prend donc pour lui aucun portefeuille ministériel, tandis qu'il dote la présidence du Conseil d'un cabinet chargé d'établir la liaison avec les différents ministères et de lui permettre d'exercer ses fonctions d'arbitrage; pour donner à ce cabinet plus de lustre, il l'installe à l'Hôtel Matignon, siège avant la guerre de l'ambassade d'Autriche-Hongrie. Quant à la tâche qui l'attend, elle n'est pas aisée : la situation économique reste très précaire, les factions sont menaçantes et la France bien incapable « d'assurer sa sécurité par ses propres moyens » — comme elle a prétendu pouvoir le faire — contre l'avis d'ailleurs de Flandin qui, lorsqu'il appartenait au cabinet Doumergue, s'était opposé au rejet des propositions allemandes. Pour sortir la France de son isolement, il s'efforce donc avec son ministre Laval de se rapprocher de l'Italie et de resserrer l'entente avec l'Angleterre : cette politique aboutit aux accords de Rome et à la Conférence de Stresa. L'Allemagne n'en est pas moins de plus en plus menaçante : en violation du traité de Versailles, elle s'est créé une aviation militaire et a rétabli le principe de la circonscription : le gouvernement Flandin demande donc à la Chambre le maintien pour six mois sous les drapeaux des classes libérables.

Au point de vue économique, Flandin cherche à assainir le marché en revenant très progressivement à la liberté; en même temps, pour relancer les affaires, il s'efforce de faire baisser le taux de l'intérêt : c'est déjà trop pour les financiers les plus classiques, comme son ministre des Finances, Germain-Martin, parlant de la déflation; mais c'est très insuffisant pour Paul Reynaud qui, depuis de longues années, préconise, au grand scandale de tous ses amis modérés, le recours à la dévaluation. La solidité du cabinet, auquel la gauche s'oppose avec vigueur, s'effrite donc assez vite : pour tenter de renverser le courant, Flandin demande les pleins pouvoirs en matière économique et financière et vient lui-même justifier cette demande à la tri-

lune, alors qu'il n'est pas encore remis des suites d'un très grave accident de voiture. Les pouvoirs lui sont néanmoins refusés par 353 voix contre 202. Flandin remet donc sa démission. Il revient d'ailleurs aussitôt au gouvernement comme ministre d'Etat dans le cabinet Laval du 7 juin 1935; il devient ensuite ministre des Affaires étrangères dans le deuxième cabinet Sarraut qui dure du 24 janvier au 4 juin 1936, prenant ainsi la responsabilité directe de la politique étrangère française à un tournant de l'histoire de l'entre-deux-guerres : l'Italie vient en effet d'attaquer l'Ethiopie tandis qu'Hitler se fait de plus en plus menaçant; conscient des dangers qui pèsent sur la France, il négocie le pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique, malgré son anti-communisme et l'hostilité de bon nombre de ses amis : lors des débats à la Chambre on assiste ainsi à ce spectacle paradoxal : un Flandin hué par la droite et applaudi par la gauche, voire l'extrême-gauche. Leur conclusion constitue pour lui un succès personnel puisque le pacte est ratifié par 363 voix contre 164. Mais Flandin s'est refusé à choisir entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. déclarant que le pacte n'était pas incompatible avec les accords de Locarno. Tel n'est pourtant pas l'avis d'Hitler qui en prend prétexte pour envahir la zone démilitarisée du Rhin. Flandin obtient sa condamnation par la S.D.N. mais il ne va pas au-delà, considérant que la paix se trouve ainsi suffisamment consolidée et que l'Allemagne la souhaite : là se situe la limite d'une lucidité pourtant supérieure à celle de la plupart de ses contemporains.

La victoire du Front populaire aux élections de 1936 rejette Flandin dans l'opposition, dont il est à la Chambre l'un des principaux porte-parole. Il s'en prend tout particulièrement à la politique économique et financière de Blum qu'il rend responsable de l'accroissement du déficit et de la chute du franc; refusant la lutte des classes, il proclame la nécessité de leur union et reproche à la gauche, comme il le faisait déjà au temps du Cartel, de combattre le capital tout en sollicitant son aide. La dislocation du Front populaire diminue son opposition, d'autant qu'il est favorable à la politique d'apaisement qui aboutit à la signature des accords de Munich. Mais il ne participe plus à aucun gouvernement jusqu'à la fin de la III<sup>e</sup> République.

Au cours de la séance privée tenue par les membres de la Chambre et du Sénat le 10 juillet 1940, à Vichy, Pierre Etienne Flandin intervint et dit : « Si nous ne voulons pas perdre l'âme de la France, si nous voulons que la France se maintienne partout vivante et unie, il faut que nous lui montrions l'exemple, il faut que nous lui disions que, quelles que soient nos réserves — j'ose employer ce terme — nos divisions doivent cesser en présence de la situation devant laquelle nous nous trouvons. » Il vota en conséquence l'article unique du projet de loi constitutionnelle.

**FLAYELLE** (MAURICE), né le 25 avril 1857 à Saint-Nabord (Vosges), mort le 7 décembre 1938 à Paris.

*Député des Vosges de 1904 à 1926.*  
*Sénateur des Vosges de 1926 à 1938.*

Quand il vint au monde, le 25 avril 1857, sa famille est l'une des plus riches du département des Vosges. Aussi bien, lorsque le jeune Maurice eût conquis à Paris le diplôme de docteur en droit, n'est-il pas question pour lui de rechercher un établissement dans la capitale ; il lui faut vivement rentrer au pays pour gérer de près ses intérêts, spécialement ceux qu'il vient de prendre dans plusieurs affaires industrielles ou thermales de la région. En ce sens, on peut le regarder comme un précurseur, un de ces rares hommes d'affaires qui ont su pressentir le prodigieux essor du thermalisme.

Pendant, la passion politique ne tarde pas à l'agiter, et violemment.

À ses yeux, Jules Méline, député de Remiremont, ne pouvait faire figure que d'ennemi : les élections législatives de 1902 fournissent à Flayelle une bonne occasion d'en découdre. Mais le prestige qui entoure Méline est encore trop puissant : son jeune adversaire échoue, quoique battu de peu. Un nouveau duel lui sera épargné, car Méline est élu sénateur à la fin de 1903. Le scrutin qui doit désigner son successeur à la Chambre a lieu le 24 janvier 1904 : Flayelle est élu presque aisément par 9.567 voix contre 8.287 à Desbleumortiers sur 18.063 votants. Le voilà député et, pour ainsi dire, député immuable, car c'est avec la même facilité qu'il triomphe à toutes les élections législatives suivantes : le 6 mai 1906, par 9.726 voix sur 19.072 votants, contre 5.532 à Vénard ; le 24 avril 1910, par 9.529 voix sur 19.192 votants contre 5.044 à Fluhr ; le 26 avril 1914, par 10.046 voix contre 6.125 à Thiaucourt sur 18.255 votants ; le 16 novembre 1919, le scrutin de liste ayant été rétabli, par 36.440 voix sur 79.877, comme tête de la liste d'union nationale républicaine ; le 11 mai 1924, enfin, par 35.174 voix sur 89.925 votants, toujours tête de la liste d'union républicaine et nationale.

À la Chambre des députés, où il s'était inscrit au groupe nationaliste, il fit également partie, plus tard, du groupe révisionniste dont il fut élu vice-président le 26 février 1924. Il fera partie de la commission du travail et de la commission de la législation civile et criminelle, de la commission de la réforme judiciaire et de la législation fiscale, de celle des réparations des dommages causés par la guerre, etc...

Jusqu'en 1926, date à laquelle il quitta le Palais Bourbon pour le Luxembourg, il n'est guère de budget sur lequel il n'ait un avis à exprimer. En outre, il dépose de nombreuses propositions de loi. Ses rapports également ne se comptent plus.

Au début de 1926, Méline s'éteint ; le 14 mars suivant c'est Maurice Flayelle que les électeurs lui choisissent pour successeur au Sénat. Etrangère association de ces deux ennemis, l'un ouvrant immanquablement les voies à l'autre. « Entre les deux hommes, le temps avait d'ailleurs atténué beaucoup des divergences. A peine entré au Sénat, notre nouveau collègue s'est inscrit au groupe de l'union républicaine, celle de son prédécesseur. »

À la Haute Assemblée, où il fut élu le 14 mars 1926, au deuxième tour de scrutin, par 529 voix sur 1.005 votants et où il fut admis le 25 mars 1926, Maurice Flayelle qui, au demeurant, atteignait ses soixante-dix ans, eut un rôle moins actif semble-t-il qu'à la Chambre. Facilement réélu aux renouvellements de 1927 et de 1936, il consacra l'essentiel de son travail à la commission de l'administration générale, départementale et communale, dont il fut membre tout au long des douze années qu'il passa au Sénat.

Pendant toute l'année 1938, les infirmités de l'âge le tinrent éloigné du Sénat. Le 7 décembre, il s'éteignait à Paris, âgé de 81 ans, dont pas moins de 34 passés au Parlement.

**FLEURENT** (EMILE, CHARLES, ALBERT), né le 30 janvier 1865 à Calles-sur-Plaine (Vosges), mort le 25 mai 1938 au Vésinet (Seine-et-Oise).

*Député des Vosges de 1906 à 1910.*

Né dans une famille de tradition républicaine, Emile Fleurent embrassa la carrière scientifique. Docteur ès sciences en 1895, il fut, en 1899, à 34 ans, appelé par « la confiance du Président de la République et des corps savants » à la chaire de chimie industrielle du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Membre du Comité d'organisation et d'installation de l'Exposition universelle de 1900, membre et rapporteur du jury de cette exposition pour la classe des industries alimentaires, sa compétence en ces matières l'avait amené à siéger dans les commissions extra-parlementaires constituées auprès des ministères des finances, de l'agriculture et de la guerre pour étudier et améliorer la question de l'alimentation du soldat, et depuis 1900 il était membre permanent de la commission d'hygiène industrielle de qui relevait, au ministère du commerce, la préparation des mesures concernant les maladies professionnelles et la salubrité du travail en atelier et en usine. Il appartenait en outre au Conseil supérieur de l'agriculture.

L'expérience qu'il pouvait avoir acquise dans ces organismes et le choix unanime du congrès républicain démocratique des Vosges le poussèrent à solliciter les suffrages des électeurs de la première circonscription de Saint-Dié lors des élections générales législatives

du 6 mai 1906, auxquelles l'indépendant Edmond Gérard ne se représentait pas. Il fut élu dès le premier tour de scrutin avec 6.758 voix sur 13.448 votants, contre 6.001 à Gérardin.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1910 et abandonna la carrière politique.

À la Chambre, où il siégea dans les rangs de la gauche radicale, il appartenait aux commissions des douanes, du commerce et de l'industrie et de la commission d'enquête sur la catastrophe de l'*Téna*.

À la tribune, la question du pain de troupe, l'introduction du vin dans la ration du soldat, mesure vers laquelle il incline au nom de cette science qui ne s'appelle pas encore la diététique, les mesures douanières furent les objets de ses interventions.

S'il abandonna la politique sur le plan national en renonçant désormais à se présenter à la députation, il continua à s'y intéresser sur le plan local en appartenant au Conseil général des Vosges.

Pendant la guerre, il s'occupa très activement du problème du pain pour les prisonniers de guerre.

Il mourut au Vésinet le 25 mai 1938, à l'âge de 73 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**FLEURET** (Victor), né le 27 avril 1861 à Aigonnay (Deux-Sèvres), mort le 24 septembre 1935 à Aigonnay.

*Député des Deux-Sèvres de 1914 à 1919*

Né de parents de souche paysanne, cultivateurs à Grand-Ry dans la commune d'Aigonnay, Victor Fleuret était propriétaire à La Groie, toujours dans la même commune, et fut aussi marchand de vins.

Très versé dans les questions de sociétés de prévoyance et de solidarité, il participa à la création, dans la région, de laiteries coopératives, comices, crédit agricole, assurances contre la mortalité du bétail, les accidents du travail ou l'incendie.

Entré au conseil municipal d'Aigonnay le 13 mai 1888, il devint maire de sa commune natale le 19 mai 1912 et devait occuper ces fonctions pendant 20 ans, jusqu'au début de 1932, époque à laquelle il démissionna. Élu conseiller d'arrondissement de Celles-sur-Belle le 23 juillet 1893, il représenta ce même canton au Conseil général du 18 juin 1899 jusqu'au renouvellement de 1931 où il ne se représenta pas.

Ce fut le Congrès républicain qui le désigna pour « tenir » aux élections législatives du 26 avril 1914 dans la circonscription de Melle « le drapeau de la République » à la place du député sortant Rougier, qui ne se présentait pas. Il fut élu dès le premier tour de scrutin, par

10.335 voix sur 19.653 votants, contre 8.863 voix à Gaston Deschamps, helléniste distingué, critique littéraire au *Temps*, qui prendra d'ailleurs sa revanche en 1919. Après la guerre, les élections du 16 novembre 1919 ayant lieu au scrutin de liste, c'est la liste d'union républicaine et de défense sociale — qui compte Gaston Deschamps parmi ses inscrits — qui passe tout entière alors que Victor Fleuret, troisième de la liste d'action et de concentration républicaines, ne totalise que 27.860 voix sur 79.809 votants, soit plus de 10.000 voix de moins que la majorité absolue de 38.045 voix. Il renouça dès lors à se représenter.

À la Chambre, où il siégea dans les rangs du parti radical et radical-socialiste, son action fut des plus modestes et s'exerça plus principalement au sein de la commission des postes et des télégraphes à laquelle il entra en 1914. Auteur de quelques rapports sur les élections de divers de ses collègues, il ne se hasarda jamais à monter à la tribune.

Après son échec de 1919, il se consacra désormais à sa terre, à ses organisations professionnelles et à la direction de sa commune natale.

Il mourut à Aigonnay le 24 septembre 1935, à l'âge de 74 ans.

Il était officier d'Académie.

**FLEUROT** (PAUL), né le 20 décembre 1874 à Puligny-Montrachet (Côte-d'Or).

*Sénateur de la Seine de 1935 à 1944.*

Paul Fleurot, après avoir fait ses premières armes dans le journalisme, s'orienta bientôt dans la vie politique. En 1907, à peine âgé de 33 ans, il entra au conseil municipal de Paris, élu par le V<sup>e</sup> arrondissement (quartier du Jardin des Plantes). Il faut croire que l'attente de ses mandants ne fut pas déçue puisqu'ils le réélirent, sans aucune interruption, jusqu'en 1941. De même, Paul Fleurot sut mériter l'estime de ses collègues : le 23 juillet 1919, ils le portèrent à la vice-présidence de l'assemblée municipale. Il n'en alla d'ailleurs pas autrement au conseil général de la Seine dont Fleurot fut un membre écouté, puis un président apprécié.

Au lendemain de la guerre de 1914-1918 pendant laquelle il sert dans l'intendance (il est adjoint à l'intendance de l'armée d'Orient en 1917), Paul Fleurot est l'un des animateurs du parti socialiste français, mais bientôt les hautes fonctions qu'il exerce tant au conseil général qu'au conseil municipal l'accaparent à l'extrême. En 1930, lui incombe, en outre, la charge de commissaire général adjoint de l'exposition coloniale.

Au renouvellement triennal du 20 octobre 1935, il pose sa candidature au Sénat. Au second tour, par 730 voix sur 1.249 votants, il est élu et s'inscrit au

groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste. Membre de la commission des travaux publics, de la commission de comptabilité et de la commission d'administration générale il est en mesure, grâce à son expérience des assemblées parisiennes, de prendre dès le début de son mandat une large part aux travaux du Sénat. C'est sans doute sa contribution au projet de réforme des finances départementales et communales qui est à la fois la plus importante et la plus appréciée. Il s'attache aussi à amender le projet de loi relatif aux personnels de l'Etat et, d'autre part, le projet de loi sur la liberté de la presse. En 1935, il consacre l'essentiel de son activité à la commission des travaux publics si bien que, l'année suivante, lorsque celle-ci est saisie de la proposition de loi relative aux travaux de la défense passive, c'est Fleurot qu'elle désigne comme rapporteur. En 1939 encore, il fait une intervention très remarquée lors de la discussion d'une interpellation sur la coordination des moyens de transport.

Cette même année, lorsque le gouvernement Daladier demande au Parlement de lui accorder des pouvoirs spéciaux, Paul Fleurot vote contre et fait connaître les motifs de son opposition.

Vient la guerre, vient la débâcle. Le 10 juillet 1940, à Vichy, Fleurot s'inscrit au nombre des quatre-vingts parlementaires qui dissent non à Pétain et refusent de voter le projet de loi constitutionnelle.

Paul Fleurot était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

**FLEURY** (JEAN, THÉODORE), né le 13 mars 1843 à Saint-Reverien (Nièvre), mort le 10 septembre 1915 à Bellac (Haute-Vienne).

*Député de la Nièvre de 1879 à 1881.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 11.)

Après son échec au renouvellement du 21 août 1881 et à l'élection partielle du 11 juin 1882, il abandonna la politique pour entrer dans l'administration. Sous-préfet de Dôle, dans le Jura, dès 1881, il devint ensuite administrateur du Territoire de Belfort. Nommé enfin préfet des Pyrénées-Orientales, il atteignit l'âge de la retraite dans ce même poste.

Il mourut à Bellac le 10 septembre 1915, à l'âge de 72 ans.

**FLEURY** (MARCEL, JEAN, ALBERT), né le 6 août 1879 à Caen (Calvados).

*Député de l'Orne de 1933 à 1936.*

Petit-fils de Frédéric Fleury, député de l'Orne de 1881 à 1885 et conseiller général de ce département dès les origi-

nes de la III<sup>e</sup> République, fils de Paul Fleury (voir notice suivante), conseiller général de l'Orne depuis la mort de son père en 1885 et sénateur de 1895 à 1931, Marcel Fleury devait, lui aussi, occuper un siège au conseil général de l'Orne, maintenant ainsi dans cette assemblée départementale une présence presque dynastique de sa famille. Cette position quasi inexpugnable et sa situation de maire d'Auguaise, près de Moulins-Lamarche, lui permirent d'être très confortablement élu lors d'une élection législative partielle, le 20 août 1933. La mort prématurée de René Dupray de La Mahérie, représentant à la Chambre la circonscription de Mortagne-au-Perche, lui permit en effet d'emporter, par 9.302 voix, ce siège vacant, contre 4.692 à Garnier et 2.235 à Ranc, sur 16.837 votants. Il n'en fut cependant pas de même lors des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Seul candidat de l'alliance démocratique contre 4 candidats « de gauche », radicaux, S.F.I.O. ou communiste, il arriva largement en tête au premier tour de scrutin avec 7.085 voix sur 17.772 votants, contre 5.799 au radical indépendant Aveline, 2.228 au radical-socialiste Garnier, 1.737 au socialiste Melinat et 216 au communiste Jarry. Mais Fleury avait quasiment fait au premier tour le plein de ses voix et la discipline de front populaire ayant joué, il n'obtint, au scrutin de ballottage, que 7.421 suffrages sur 17.640 votants, son adversaire unique, Aveline, le battant avec 9.297 voix.

Il était difficile à Marcel Fleury, nouveau député, de déployer en moins de trois ans de mandat une grande activité : il n'exerça la sienne qu'au sein de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, à laquelle il entra à la fin de l'année 1933. Il était inscrit au groupe des républicains indépendants.

Après son échec aux élections de 1936, il se consacra au Conseil général de l'Orne et au Centre mutuel dont il fut le directeur.

Sa conduite pendant la guerre de 1914-1918 lui avait valu la Croix de guerre et il était chevalier de la Légion d'honneur.

**FLEURY** (PAUL, FRÉDÉRIC, ALEXANDRE), né le 30 novembre 1839 à Mesle-sur-Sarthe (Sarthe), mort le 14 février 1931 à Paris.

*Sénateur de l'Orne de 1895 à 1931.*

Au début de sa vie, après qu'il eut obtenu son doctorat en droit, Paul Fleury semble plutôt attiré par la fonction administrative. En décembre 1877, à 38 ans, nous le trouvons secrétaire général de la préfecture de l'Orne ; en 1882, il est sous-préfet de Fontenay-le-Comte ; en 1884, sous-préfet de Corbeil. Mais l'année suivante, les amis de son père qui vient de mourir au terme de son premier mandat de député, le pressent de venir remplacer celui-ci au Conseil général de

l'Orne et Fleury abandonne la carrière préfectorale.

Non seulement son élection à l'assemblée départementale ne pose pas de problème, mais il y sera réélu constamment quarante-six ans durant. Elu président le 21 août 1916 il le restera également jusqu'à sa mort. De même encore, élu triomphalement sénateur de l'Orne au premier tour de scrutin le 21 avril 1895, par 823 suffrages sur 914 votants, il sera réélu — et chaque fois au premier tour — sans la moindre difficulté, le 28 janvier 1900 par 755 voix sur 980 votants; puis le 3 janvier 1909, par 674 voix sur 852 votants; le 11 janvier 1920, par 707 voix sur 839 votants, enfin le 9 janvier 1927, par 524 voix sur 839 votants, et ne quittera plus le Sénat jusqu'au dernier jour de sa vie : pas moins de 36 ans de mandat.

Au Luxembourg, où il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine, Paul Fleury fut un parlementaire plutôt discret et, quoiqu'il s'intéressât à l'ensemble des travaux législatifs, montrant même une assiduité méritoire, il n'apparut que rarement à la tribune.

Pourtant, il avait à cœur les intérêts de sa Normandie et quand ces intérêts étaient en jeu, Fleury n'hésitait pas à les défendre, souvent avec vivacité, dans les séances publiques, mais surtout, semble-t-il, auprès des commissions.

Paul Fleury connaîtra le privilège, pendant six années consécutives, d'ouvrir la session ordinaire de la Haute Assemblée, d'abord en la place du doyen d'âge, empêché, puis en qualité de doyen d'âge. Soit qu'il appellât de ses vœux, comme en 1920, la réconciliation des Français, soit qu'il déplorât, comme en 1930, que le Sénat en fût réduit à un rôle de Chambre d'enregistrement, ses collègues lui réservaient un accueil d'année en année plus chaleureux.

De même qu'il avait dit, en 1930, la perte immense que représentait pour la France la disparition de Clemenceau et de Foch, de même dans son discours de doyen de janvier 1931, Paul Fleury rendit hommage à la mémoire du maréchal Joffre. Mais, à quatre-vingt onze ans qu'il venait d'atteindre, la mort le guettait lui aussi. Quelques jours plus tard, le 14 février 1931, Fleury s'éteignait dans son domicile parisien.

**FLEURY-RAVARIN** (HENRY), né le 21 avril 1861 à Lyon (Rhône), mort le 25 février 1924 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député du Rhône de 1893 à 1906.*

*Sénateur du Rhône de 1906 à 1909.*

*Député du Rhône de 1910 à 1914  
et de 1919 à 1924.*

Docteur en droit, diplômé de l'École libre des Sciences politiques, Henry Fleury-Ravarin passa en 1885 avec succès les épreuves du concours d'auditeur au Conseil d'Etat. En 1890, il est

élu conseiller général du Rhône. Il collabore en même temps à diverses revues et à la *République française*. Enfin, il exerce les fonctions de chef adjoint du cabinet du ministre du commerce et de l'Industrie, Jules Siegfried, en 1892 et 1893.

Ce sont les élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 qui le portent à la députation. Il est élu dans la 6<sup>e</sup> circonscription de Lyon, battant au deuxième tour, avec 3.256 voix, le député sortant Guillaumou (républicain) qui ne recueille que 2.624 voix, le socialiste Montvert comptant, lui, 1.847 bulletins. Sur 12.830 inscrits, il y eut 7.812 votants. A la Chambre, Fleury-Ravarin s'inscrit au groupe des républicains. Son activité législative est d'emblée assez intense. Il s'intéresse surtout à la fiscalité et aux fraudes en matière d'alcool. Rapporteur spécial de la commission des budgets pour les chemins de fer — sujet qui constituera une autre de ses spécialisations — il sera bientôt nommé membre du Comité consultatif des chemins de fer.

Aux élections du 8 mai 1898, il est réélu sans difficulté au premier tour de scrutin, par 5.358 voix contre 1.965 à d'Eyssautier et 1.226 à Movel, sur 9.662 votants. Par contre, aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il trouve en Marietton, socialiste, avocat à la Cour et conseiller municipal, un concurrent sérieux qui le met en ballottage au premier tour. Fleury-Ravarin sauve son siège au deuxième tour, par 5.729 voix contre les 5.199 voix qui se concentrent en faveur de son adversaire.

Durant ces deux législatures, à ses centres d'intérêt habituels, se joignent maintenant les questions concernant la défense nationale et la santé publique.

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, son dangereux concurrent, Marietton, l'emporte sur lui. La carrière politique de Fleury-Ravarin n'est pas brisée pour autant car, dès le mois de novembre 1906, il vient siéger au Palais du Luxembourg à la suite du décès d'un sénateur lyonnais, Guyot. Ce n'est d'ailleurs pas un franc succès; il n'est élu qu'au troisième tour de scrutin, par 377 voix contre 371 à Chabert, sur 748 votants. Malheureusement pour lui, ce siège appartient à la série C, précisément renouvelable le 3 janvier 1909. Il n'aura pas le temps d'améliorer sa position : il recueillera une voix de plus mais 5 concurrents l'emporteront sur lui. Il perd son siège de sénateur en 1909. Pendant ces trois années cependant, il continue son travail assidu de parlementaire, déposant des propositions de loi d'intérêt général.

Le 24 avril 1910, il se présente aux élections générales législatives à Lyon mais, cette fois-ci, dans la 9<sup>e</sup> circonscription. Au premier tour, il bat Normand, le député sortant, par 8.252 voix contre 6.140, un troisième candidat, Lagouhy, en ayant 1.761, sur 21.713 inscrits.

Il s'inscrit à l'union républicaine et poursuit son activité : dépôts et interventions en faveur des viticulteurs sinistrés, taux de l'indemnité parlementaire, exercice du droit de grève, mode d'élection des sénateurs, projet de canal de la Loire au Rhône, enfin, le projet de loi tendant à diviser la ville de Lyon en douze cantons.

Les élections générales du 10 mai 1914 ne lui sont pas favorables. Il ne recueille que 7.929 voix en face d'un concurrent qui en réunit 9.256. Cet échec le fait disparaître de la scène politique durant la guerre, source de deuil pour lui aussi qui est frappé par la mort de son fils.

C'est au renouvellement général du 16 novembre 1919, qui a lieu au scrutin de liste, et où il recueille 58.981 voix sur 156.075 votants, que ses électeurs l'envoient de nouveau siéger à la Chambre des députés. Il s'y inscrit au groupe des républicains de gauche et adhère en 1921 au parti républicain démocratique et social.

Il meurt brusquement le 25 février 1924, à Paris, à l'âge de 63 ans.

**FLOQUET** (CHARLES, THOMAS), né le 2 octobre 1828 à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), mort le 18 janvier 1896 à Paris.

*Député de la Seine de 1876 à 1882.*

*Député des Pyrénées-Orientales de 1882 à 1889.*

*Député de la Seine de 1889 à 1893.*

*Sénateur de la Seine de 1894 à 1896.*

*Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur du 3 avril 1888 au 22 février 1889.*

*Président de la Chambre du 8 avril 1885 au 3 avril 1888 et du*

*16 novembre 1889 au 10 janvier 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 13.)

Président du Conseil, Charles Floquet avait fait voter le 11 février 1889 le rétablissement du scrutin uninominal, scrutin qui, paradoxalement, lui permit une réélection moins brillante que celle qu'il avait connue précédemment. Au renouvellement législatif des 22 septembre et 6 octobre 1889, il fut candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris; en tête avec 4.350 voix sur 9.336 votants, contre 2.956 au boulangiste Nicot et 1.139 au socialiste Allemane le 22 septembre, il enlevait le siège au scrutin de ballottage par 5.284 voix sur 8.669 votants contre 3.208 à Lucien Nicot.

Pendant cette dernière législature, il retrouva, dès le 16 novembre 1889, son fauteuil de président de la Chambre qu'il conserva jusqu'au 10 janvier 1893, date

à laquelle il déclina la candidature à la présidence de la Chambre.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il fut battu par le chapelier Faberot, candidat ouvrier; au premier tour il obtenait 2.913 voix sur 8.220 votants, contre 2.078 à son adversaire ouvrier et 1.550 au radical-socialiste Lagasse; au scrutin de ballottage, Faberot l'emportait nettement sur lui avec 4.380 voix contre 3.231 sur 7.825 votants.

Mais il ne devait pas rester longtemps à l'écart du Parlement: René Goblet ayant été élu député de la Seine, démissionna de son mandat de sénateur et Charles Floquet brigua son siège. Il fut élu sénateur de la Seine le 7 janvier 1894, lors d'une élection partielle dont la date coïncide avec celle du renouvellement triennal de la série A, par 372 voix contre 176 à Muzet, sur 697 votants, dès le premier tour de scrutin.

Durant les deux dernières années de sa vie, il intervient encore fréquemment dans les débats principalement à propos des menées anarchistes et des accidents du travail.

Il meurt au début de l'année 1896, âgé de 68 ans.

Albert Faivre a publié en 1885 un recueil des *Discours et opinions de M. Charles Floquet* en deux volumes.

**FLORENT** (ALEXANDRE), né le 4 février 1849 à Lyon (Rhône), mort le 1<sup>er</sup> décembre 1922.

*Député du Rhône de 1898 à 1902.*

Socialiste blanquiste, Alexandre Florent était propriétaire horticulteur. Il avait commencé sa carrière politique en se faisant élire conseiller municipal de la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon, le 8 mai 1892, avec 4.930 voix; installé au conseil municipal le 15, il y siégea jusqu'en 1896.

C'est patronné par le parti blanquiste, le comité électoral et l'union socialiste des ouvriers maçons qu'il se présenta aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898 contre le docteur Masson, député socialiste sortant, dans la quatrième circonscription de Lyon. Au premier tour de scrutin, les voix s'éparpillèrent: les 6.342 votants en donnèrent 1.564 à Achille Lignon, 1.402 à Crescent, 1.370 à lui-même, 1.060 à Marietton et 698 seulement au député sortant qui, d'ailleurs, n'insista pas. Au scrutin de ballottage, Alexandre Florent l'emportait avec 2.858 voix sur 6.969 votants, contre 2.348 à Lignon et 1.739 à Crescent. Au renouvellement des 27 avril et 11 mai 1902, il ne fut pas réélu: en perte de vitesse dès le premier tour avec 1.180 voix sur 8.513 votants, contre 3.226 au docteur Cazeneuve et 2.008 à son ancien adversaire Lignon, il n'obtint au second tour que 2.442 voix sur 7.794 votants, contre 5.220 au docteur Cazeneuve, en faveur de qui les autres candidats

s'étaient désistés. Alexandre Florent ne se représenta plus à la députation.

Dans une circulaire électorale enflammée et revendicative, il avait clamé sa haine du bourgeois « minorité rapace » maîtrisant « la majorité », c'est-à-dire « le peuple souverain » ; pacifiste, anti-colonialiste, il y vilipendait « tous ces enjuponnés de toutes les sectes : l'armée, la magistrature et autres chenilles qui tuent à la première poussée tout ce que nous avons semé d'espérance... depuis la proclamation de la République » et concluait en appelant le « peuple du travail » à remettre son sort entre les mains des socialistes « qui sauront sauver la République ».

Inscrit à la Chambre au groupe des revendications ouvrières ainsi qu'à celui des intérêts de la petite et moyenne culture, il se consacra presque exclusivement à ses travaux de commissaire.

Après son échec, l'administration de la ville de Lyon, au conseil municipal de laquelle il appartient, retint ses soins et il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1922 à l'âge de 73 ans.

**FLOURENS (LÉOPOLD, EMILE)**, né le 26 avril 1841 à Paris, mort le 6 janvier 1920 à Paris-16<sup>e</sup>.

*Ministre des Affaires étrangères  
du 11 décembre 1886 au 3 avril 1888.*

*Député des Hautes-Alpes  
de 1888 à 1898.*

*Député de la Seine de 1902 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 18.)

C'est alors qu'il était, sans appartenir au Parlement, ministre des affaires étrangères du premier cabinet Tirard, qu'Emile Florens posa dans les Hautes-Alpes, à la succession de Cyprien Chaix, élu sénateur, une candidature tellement combattue que fut déposée une proposition de loi, d'ailleurs rejetée, tendant à interdire aux ministres d'être candidats aux élections partielles. Malgré cette opposition, il était élu député le 26 février 1888. Cinq semaines plus tard, la démission du cabinet Tirard mettait fin à la carrière ministérielle du nouveau député.

Au renouvellement général des 22 septembre et 6 octobre 1889, Florens se présenta dans la circonscription d'Embrun et fut élu dès le premier tour de scrutin par 3.753 voix sur 4.992 votants contre 1.090 au boulangiste Bouchié-Debelle. Il fut réélu le 20 août 1893 avec 2.922 voix sur 5.828 votants contre 2.870 à Pavie. Cette réélection ayant été accusée de justesse et ayant même été contestée à la Chambre lors des opérations de validation, il abandonna la place à Pavie lors du renouvellement de 1898 et présenta sa candidature aux électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription de Lyon contre le

socialiste Kraus qui fut élu. Celui-ci, déjà en tête au premier tour, le 8 mai, de peu il est vrai, avec 2.227 voix contre 2.211 à l'ancien ministre et 1.614 à Péronnet, sur 6.132 votants, l'emportait le 22 mai, au scrutin de ballottage avec 3.380 voix sur 6.969 votants alors que Florens n'en obtenait lui-même que 2.611. Ce fut encore un candidat socialiste, le député sortant Charles Gras, qu'il choisit de combattre les 27 avril et 11 mai 1902, mais dans la 2<sup>e</sup> circonscription du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris cette fois-ci. Il enleva le siège dès le premier tour avec 5.179 suffrages sur 11.485 votants contre 5.060 au député sortant. Quatre ans plus tard, le 6 mai 1906, l'ancien président du Conseil municipal de Paris, Georges Desplas, qui représentait le quartier du Jardin des Plantes du V<sup>e</sup> arrondissement dans cette assemblée depuis le 23 octobre 1898, lui fit subir un échec dès le premier tour en étant élu avec 5.915 voix sur 11.856 votants alors que Florens n'en rassemblait que 2.364 sur son nom. Il abandonna dès lors la carrière politique.

Il siégea à la Chambre dans les rangs progressistes.

Expert en politique étrangère, l'ancien chef de ce département ne s'intéressa pratiquement à aucune autre discipline durant ces deux législatures. Il fut en effet le rapporteur du traité de commerce et de navigation franco-japonais du 4 août 1896 et de la convention franco-bulgaro-allemande du 5 août 1897.

Ses interventions à la tribune furent peu nombreuses. Elles lui permirent d'émettre des réserves sur la politique africaine du gouvernement, sur son attitude vis-à-vis de l'empire chinois et de la naissante puissance japonaise et de marquer sa réprobation devant l'envoi d'une escadre française pour l'inauguration du canal de Kiel en Allemagne.

Après quatre années d'éloignement, Emile Florens revint siéger en 1902 à la Chambre comme représentant de Paris.

Ses initiatives et ses interventions furent peu nombreuses.

Après son échec au renouvellement législatif de 1906, Emile Florens abandonna la carrière politique et reprit sa place au Conseil d'Etat jusqu'au 8 janvier 1918, date à laquelle il fut nommé Conseiller d'Etat honoraire.

Il mourut à Paris le 6 janvier 1920, dans sa soixante dix-neuvième année.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1880.

Il a publié une *Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique de 1814 à 1875* (1875), gros ouvrage de 400 pages couronné par l'Académie française et de nombreuses brochures.

**FOLLEVILLE DE BIMOREL (Louis, André, Daniel de)**, né le 5 janvier 1842 à

Imbleville (Seine-Inférieure), mort le 12 juin 1916 à Rouen (Seine-Inférieure).

*Député de la Seine-Inférieure  
de 1896 à 1898 et de 1906 à 1916.*

Daniel de Folleville, qui faisait suivre son nom de celui de sa mère née de Bimorel, fit ses études de droit à Paris, où il acquit sa licence en 1862 et soutint en 1863 devant la faculté de Caen, cette fois-ci, une thèse de doctorat qui lui valut la médaille d'or du concours du doctorat.

Deux ans plus tard, en avril 1865, il était agrégé de droit civil et de droit criminel, nommé attaché à la faculté de droit de Caen le 18 juin suivant, chargé du cours de code civil à la faculté de droit de Douai en septembre, puis titulaire de cette chaire, et enfin doyen de cette même faculté le 1<sup>er</sup> décembre 1879. Il s'était fait inscrire avocat au barreau de la Cour d'appel de Douai et était entré au conseil municipal. C'est à ce double titre qu'il prit, en 1887, la tête du large mouvement de protestation contre le projet gouvernemental de transfert à Lille des facultés de Douai.

Profitant d'une élection partielle au Sénat le 19 juin 1887, pour faire entendre plus fortement sa voix, il posa sa candidature au siège rendu libre par le décès de Casimir Fournier. Folleville qui avait rassemblé au premier tour de scrutin les 131 voix que l'arrondissement de Douai lui avait données unanimement, n'en avait plus que 71 au second tour, mais devenait à ce moment l'arbitre de l'élection : c'est en effet de son désistement que dépendait le résultat du troisième tour; il abandonna ses voix au parti susceptible de lui promettre le maintien des facultés à Douai. Il avait auparavant envoyé sa démission de doyen, démission changée par le ministre en relèvement de fonction; cependant, les facultés installées à Lille, Daniel de Folleville continua à y enseigner le Code civil jusqu'en 1898, date à laquelle il se fit mettre à la retraite par anticipation.

Si Daniel de Folleville était douaisien d'adoption, il se souvenait cependant qu'il était de souche normande et conseiller municipal de son village natal d'Imbleville depuis 1873. Il se fit élire en 1894 conseiller général de la Seine-Inférieure pour représenter le canton de Tôtes. Aussi, lorsque le député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Dieppe, Jules Legras, mourut le 7 avril 1896, Folleville brigua-t-il sa succession comme candidat du comité républicain lors de l'élection législative partielle du 31 mai suivant. Il fut élu au premier tour de scrutin avec 5.063 voix sur 10.150 votants, contre 4.094 à son adversaire, le baron Rouland. Vainqueur de justesse de celui-ci en 1896, Folleville alla, au renouvellement général du 8 mai 1898, être battu de peu par le même Julien Rouland qui emporta le siège, dès le premier tour, avec 5.625 voix sur 11.086 votants, contre 5.369. De même quatre ans plus tard, le 27 avril 1902,

l'écart se creusait cependant légèrement, il fut battu avec 5.032 voix contre 5.635 à Rouland sur 10.763 votants. Par contre, aux élections générales du 6 mai 1906, Folleville reprenait son siège en obtenant 5.341 voix sur 10.558 votants contre 5.076 au député sortant, et, en 1910, le 24 avril, était réélu sans opposant par 7.104 voix sur 9.142 votants. Il en était de même le 26 avril 1914 où il triomphait avec 7.283 voix sur 8.606 votants, contre... 70 à son seul adversaire Gicquel.

Républicain, partisan d'un juste milieu « ni réaction ni révolution » selon la formule à la mode lors des élections de 1902, il siégea à la Chambre dans les rangs de la gauche démocratique.

Pendant les deux années de son premier mandat il s'occupa surtout de l'enfance et de sa protection.

A son retour à la Chambre en 1906 ses interventions furent plus variées, mais ce fut son appartenance à une commission spéciale, la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, qui absorba pratiquement toute son activité : il en fut en effet le rapporteur. Il eut à ce titre plusieurs rapports à établir (1911, 1914) et prit longuement la parole lors des débats suscités par l'inscription à l'ordre du jour de ce scandale politico-financier. Il ne participa plus qu'à peine aux travaux de la Chambre de 1914 : la maladie l'éloigna très vite du Parlement et il mourut à Rouen le 12 juin 1916, à l'âge de 74 ans.

Daniel de Folleville était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et officier d'Académie.

**FOLLIET** (ANDRÉ, EUGÈNE), né le 18 mars 1838 à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), mort le 22 mars 1905 à Paris.

*Représentant de la Haute-Savoie  
à l'Assemblée Nationale  
de 1871 à 1876.*

*Député de la Haute-Savoie de 1876 à 1894.*

*Sénateur de la Haute-Savoie  
de 1894 à 1905.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 20.)

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 — élections pour lesquelles le scrutin uninominal était rétabli — André Folliet fut réélu député dans l'arrondissement de Thonon, au premier tour de scrutin, par 8.447 voix contre 5.165 à M. Denarie, monarchiste. Il garda encore son mandat aux élections du 20 août 1893 où, sans rencontrer de concurrence, il obtint 8.619 voix au premier tour, sur 9.475 votants.

Au cours des deux dernières législatures de la Chambre des députés auxquelles il appartint, puis au Sénat, André Folliet poursuivit son activité, orientée



vers la défense des intérêts de la région et les questions économiques ou sociales.

Une élection sénatoriale partielle ayant eu lieu en Haute-Savoie le 8 janvier 1893 pour remplacer M. Chaumontel décédé, André Folliet se présenta mais fut battu au premier tour de scrutin par M. Francoz, républicain comme lui, qui recueillit 407 voix sur 652 votants, alors qu'il n'en obtenait que 185. L'entrée à la Haute Assemblée devait lui être permise seulement l'année suivante : une nouvelle élection partielle avait lieu le 7 janvier 1894 afin de pourvoir au siège de M. Chardon, sénateur de Haute-Savoie, décédé. Cette fois le sort lui fut plus favorable puisqu'il fut élu au premier tour de scrutin par 476 voix sur 648 votants, contre 92 voix à M. Emile Chautemps, député républicain-radical de la Seine mais originaire de la Haute-Savoie.

Dans les dernières années de son mandat sénatorial André Folliet, atteint d'un mal implacable, mourut le 22 mars 1905 à Paris, à l'âge de 67 ans.

André Folliet était chevalier de la Légion d'honneur.

**FONCK** (PAUL, René), né le 27 mars 1894 à Sauley-sur-Meurthe (Vosges).

*Député des Vosges de 1919 à 1924.*

Ingénieur des Arts-et-Métiers, René Fonck s'engage dès le début de la guerre de 1914. C'est au centre d'aviation de Bron, près de Lyon, qu'il va faire ses premières armes. Adjudant-chef, il devient pilote de chasse à l'escadrille Spa 103 ; il s'illustrera sur la Somme et abattra le lieutenant Wissemann, le vainqueur de Guynemer. Chevalier de la Légion d'honneur le 15 décembre 1917, sous-lieutenant, puis lieutenant en mai 1918, il comptera 75 victoires officiellement homologuées au cours des 127 combats aériens dont il était sorti vainqueur. Seize fois cité déjà en 1918, il terminera la guerre comme capitaine avec 23 citations, la Médaille militaire, la Croix de guerre et la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

C'est tout auréolé de sa jeune gloire que René Fonck va se présenter aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, pour lesquelles le scrutin de liste avait été rétabli. Second de la liste d'union républicaine démocratique conduite par un des députés sortants des Vosges, Constant Verlot, il fut élu en totalisant personnellement 29.799 voix sur 79.877 votants. Au renouvellement du 11 mai 1924, la liste d'union républicaine, toujours conduite par Constant Verlot, n'eut que celui-ci comme élu et René Fonck, malgré 19.724 voix sur 89.925 votants, ne put garder son siège de député. Le rétablissement du scrutin uninominal ne lui fut pas plus favorable ; il s'était présenté dans la circonscription de Saint-Dié, qui avait été celle de Jules Ferry, contre son ancien collègue Constant Verlot plus heureux que

lui cette fois encore. Le député sortant écrasait en effet dès le premier tour ses adversaires avec 13.320 voix, Fonck n'en obtenant que 3.501 pour sa part, sur 24.234 votants. Ce second échec l'éloigna définitivement des joutes parlementaires.

Inscrit à la Chambre au groupe de la gauche républicaine démocratique, il siégea à la commission de l'armée et à celle des comptes définitifs (1920).

Secrétaire d'âge dès son entrée au Parlement en 1919, il fut renouvelé dans ces fonctions en 1922.

Il ne s'intéressa qu'à des questions concernant l'aéronautique, plus particulièrement par le biais de la discussion des budgets : il fit des interventions pleines de vues d'avenir — ne prévoyait-il pas en 1922 que l'on traverserait un jour la Méditerranée en deux heures et « l'Océan atlantique en dix » — et tenta de toute sa conviction de faire sortir l'aviation française des limbes où elle se trouvait encore au lendemain de la guerre.

Après ce passage à la Chambre, il sera chargé de mission en Amérique du Sud et contribuera à l'établissement des premières liaisons aériennes commerciales avec ce continent. En 1926, dans une tentative de traversée de l'Atlantique, son appareil s'écrasera au sol et prendra feu, sans dommage pour lui heureusement. Il remplira ensuite diverses missions officielles en Europe centrale.

Au moment de la seconde guerre mondiale Fonck était commandant de l'armée de l'Air et commandeur de la Légion d'honneur.

**FONTAINES** (ALEXANDRE, EUGÈNE, JOSEPH, Raymond de), né le 30 mai 1859 à Foussais (Vendée).

*Député de la Vendée de 1902 à 1910  
et de 1914 à 1923.*

*Sénateur de la Vendée de 1923 à 1944.*

De souche vendéenne, Raymond de Fontaines était né dans une famille de propriétaires terriens, légitimistes de tradition.

Il se destinait d'abord à la carrière militaire et entra à Saint-Cyr en 1879 ; il se fit verser dans la cavalerie puis quitta l'armée comme capitaine de réserve au 2<sup>e</sup> Dragons et fut président de la Société hippique de l'Ouest.

Il se présenta pour la première fois dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Fontenay-le-Comte aux élections générales législatives du 8 mai 1898, où il faillit mettre en échec le député sortant Guillemet qui obtenait 9.849 voix sur 19.376 votants contre 9.318 à lui-même. Le 27 avril 1902, par contre, il l'emportait dès le premier tour de scrutin avec 10.217 voix sur 20.236 votants, contre 9.866 à Guillemet. Au renouvellement du 6 mai 1906, il était de même réélu avec 10.685 voix sur 20.557 votants contre 9.723 à Jules d'Auriac. Le 24 avril 1910, il man-

qua sa réélection de 14 voix seulement, ayant obtenu 9.954 voix contre 9.968 à Veillat qui fut élu, sur 20.122 votants. Quatre ans plus tard, le 26 avril 1914, Raymond de Fontaines retrouvait son siège dès le premier tour en battant son adversaire Veillat par 10.852 voix sur 20.138 votants contre 8.956. Le 16 novembre 1919, le scrutin de liste ayant été rétabli, il s'inscrivit sur la liste l'union nationale conduite par Baudry d'Asson qui fut entièrement élue, obtenant pour sa part 47.445 voix sur 97.842 votants. Il quitta la Chambre avant la fin de son mandat pour entrer au Sénat en novembre 1923.

Il siégea à la Chambre dans les rangs de l'action libérale.

S'il se fit une spécialité des rapports d'élections, il intervint cependant à la tribune à la faveur de la discussion du budget du ministère de la Guerre : élevage du cheval de guerre, secours aux anciens militaires, affectation des hommes originaires de l'Ouest. Pendant la guerre de 1914-1918, bien que dégagé de toute obligation militaire, il reprit du service.

Alors qu'il siégeait toujours à la Chambre des députés, il brigua la succession au Sénat, de Paul Leroux qui était mort le 26 avril 1923 ; il fut élu lors de l'élection partielle du 22 juillet suivant, dès le premier tour de scrutin, par 457 voix sur 874 votants ; admis le 20 novembre, il donnait sa démission de député une semaine plus tard, le 27. Il fut réélu dès le premier tour lors du renouvellement triennal du 9 janvier 1927, par 463 voix sur 872 votants et au second tour seulement, le 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), par 532 voix sur 873 votants, alors qu'il avait été mis en ballottage avec 296 voix sur 873 votants au premier tour.

À la Haute Assemblée, Raymond de Fontaines exerça son activité au sein des commissions de l'administration générale, départementale et communale, de l'enseignement, de l'armée, de l'agriculture, des travaux publics, et enfin des mines.

Lors du congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**FONTANIER** (HENRY, JEAN, LOUIS), né le 15 février 1880 à Ferrières-Saint-Mary (Cantal), mort le 6 août 1938 à Vieu-sur-Breuilh (Haute-Vienne).

*Député du Cantal de 1924 à 1928  
et de 1932 à 1936.*

Né dans l'arrondissement de Saint-Flour, il fit toutes ses études au collège de Saint-Flour, puis passa sa licence es lettres en se destinant à l'agrégation d'histoire. Pour pouvoir préparer ce concours, il sollicita un poste de répétiteur, qu'il obtint en octobre 1899 et qu'il remplit successivement aux collèges de Mauriac et de Riom, puis aux lycées d'Aurillac et de Clermont-Ferrand. Agrégé

d'histoire et de géographie, il est nommé en 1905 au lycée de Sant-Denis de la Réunion, puis successivement à ceux de Bastia, de Tulle et de Rodez. De là, il est nommé à Alger pour la rentrée de 1914 : la guerre l'empêchera de rejoindre son poste. Mobilisé dès le 2 août comme sergent, il devint sous-lieutenant au 122<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Blessé une première fois en avril 1915, il repart au front où il restera de la fin de cette même année jusqu'à l'armistice. Le 22 août 1917 il est fait, dans la tranchée même qu'il vient de conquérir avec sa section, chevalier de la Légion d'honneur : c'est sa seconde citation. Il finira la campagne avec la Croix de guerre. Rendu à la vie civile, il est alors nommé à Marseille puis au lycée Montaigne à Paris.

C'est là qu'il enseigne alors que, militant depuis sa sortie du collège dans les rangs socialistes — il avait en outre collaboré à des journaux du Cantal, et au *Populaire*, l'organe central du parti socialiste — il est sollicité par Paul Bastid pour s'inscrire en seconde place sur la liste du Cartel des gauches que celui-ci conduit à la bataille du renouvellement général législatif du 11 mai 1924. La liste entière est élue et Henry Fontanier obtient 24.337 voix sur 46.275 votants. Le retour, lors des élections de 1928, au scrutin uninominal, ne lui est pas favorable : en tête dans la circonscription de Mauriac au premier tour de scrutin, le 22 avril, avec 4.130 voix sur 11.463 votants contre 3.762 à Fernand Brun et 3.207 à Lacombe, il est battu le 29 avril en obtenant 5.154 voix sur 11.341 votants alors que 5.994 voix se portent sur le nom de Fernand Brun. Le 1<sup>er</sup> mai 1932, s'il est encore une fois en tête, et largement, avec 4.823 voix sur 11.410 votants — le reste des suffrages se répartissant entre quatre autres candidats — il ne l'emporta le 8 mai, au scrutin de ballottage, que de 15 voix seulement, avec 5.600 voix sur 11.779 votants contre 5.585 à Serre, son adversaire le mieux placé. Les élections de 1936 lui sont défavorables. Il est en effet battu dès le premier tour, le 26 avril, par le docteur Fernand Talandier, avec 6.592 voix sur 11.991 votants contre 4.820 à lui-même.

Inscrit au groupe socialiste à la Chambre, il fit partie de la commission des affaires étrangères, de celles de la marine et du suffrage universel, de celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Il tenta en vain, par une proposition de loi déposée en 1928, de donner aux femmes l'électorat et l'éligibilité.

Il se fit une spécialité des questions coloniales et de la politique étrangère, principalement de ce qui relevait des questions d'Orient et d'Extrême-Orient. C'est par ses interpellations qu'il manifesta surtout son activité.

Lorsqu'il retrouvera, après l'interruption d'une législature, son siège à la Chambre, il retrouvera aussi sa place aux mêmes commissions et ses préoccupations.

pations resteront les mêmes que lors de son précédent mandat.

Après son échec aux élections de 1936, il abandonna la vie publique et mourut accidentellement le 6 août 1938 au Pont de Geasse, dans la commune de Vicq-sur-Breuilh dans la Haute-Vienne, à l'âge de 58 ans.

**FONTANILLE (RENÉ)**, né le 21 novembre 1858 à Saint-Projet (Lot).

*Sénateur du Lot de 1920 à 1941.*

Fils d'Antoine Fontanille, marchand de bestiaux René Fontanille est né à Saint-Projet, petit village du Lot situé à quelques kilomètres à l'est de Gourdon. Ayant obtenu son diplôme de docteur en médecine, il s'établit dans son village natal.

Le 18 mai 1884, à l'âge de 25 ans, le docteur Fontanille était élu maire de Saint-Projet ; il eut ainsi la double joie d'être l'un des plus jeunes maires de France et d'inaugurer la nouvelle loi municipale du 5 avril 1884. Il sera constamment réélu maire de son village.

Ses qualités d'administrateur lui valent d'accéder le 28 juillet 1907 au Conseil général du Lot où il représente le canton de Gourdon. Il resta membre de l'assemblée départementale, dont il devint le vice-président, jusqu'au 10 octobre 1937, date à laquelle il décida, en raison de son âge, de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Les qualités qu'il déploya, tant dans ses fonctions de maire que dans celles de conseiller général, jointes à sa grande connaissance des questions administratives, le désignaient pour la Haute Assemblée : aux élections du 11 janvier 1920, il est élu au premier tour, par 356 voix sur 593 suffrages exprimés. Il a pour collègues Joseph Loubet et Anatole de Monzie. Le département du Lot lui gardant toute sa confiance, c'est au premier tour qu'il est réélu, le 6 janvier 1924, par 473 voix sur 574 suffrages exprimés et le 10 janvier 1933, par 505 voix sur 581 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit dès le début de son mandat au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste.

Sa profession de docteur en médecine le fit désigner tout naturellement pour la commission de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales. Mais, dès 1925, sa connaissance des problèmes de la paysannerie avec laquelle, en qualité de « médecin de campagne », il était constamment en contact, le fit nommer membre de la commission de l'agriculture. C'est au sein de cette commission — dont il ne cessa de faire partie — qu'il déploya l'essentiel de ses activités.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**FORCINAL (ALBERT, LOUIS)**, né le 11 mai 1887 à Gisors (Eure).

*Député de l'Eure de 1928 à 1942.*

Négociant et industriel en verrerie, Albert Forcinal, lieutenant, ancien E.O.R., est grièvement blessé le 5 septembre 1914 à la bataille de la Marne. Volontaire pour le front en 1916, défenseur du Mont Sans Nom (Champagne) le 15 juillet 1918 et fait officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille, il termina la guerre avec neuf citations.

Entré au Conseil général de l'Eure pour y représenter le canton de Gisors, en 1925, il y acquiert une position assez forte pour envisager une issue favorable à sa candidature à la Chambre des députés.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription des Andelys et fut élu au scrutin de ballottage. Distancé au premier tour par Le Vavasseur qui totalisait 5.261 voix sur 12.961 votants contre 4.696 à lui-même, il l'emportait le 29 avril par 7.113 voix sur 12.858 votants contre 5.526 à son adversaire. Réélu au second tour, en 1932, il arrivait en tête le 1er mai avec 5.738 voix sur 13.216 votants, son principal adversaire, Josse, en recueillant 4.799 ; le 8 mai, au second tour, il était élu avec 6.716 voix contre 6.290 au même Josse, sur 13.224 votants. En 1936, mis de nouveau en ballottage le 26 avril avec 5.234 voix sur 13.093 votants contre 5.776 à Delarue, il conservait son siège le 3 mai en obtenant 6.763 voix sur 13.121 votants contre 6.175 au même Delarue.

Pacifiste convaincu, mettant sa foi en l'action de la Société des Nations, partisan de la laïcité et de la gratuité de l'enseignement, de la stabilité financière et de l'amodiation des monopoles, opposé à l'impôt sur le chiffre d'affaires, Albert Forcinal s'érige en défenseur du « régime républicain, parfait sans doute, mais incontestablement meilleur que les régimes de dictature ».

Il s'affilia à la Chambre au groupe des républicains socialistes auquel appartenait Aristide Briand.

Dès son arrivée au Palais Bourbon, en 1928, il entra à la commission de l'armée et appartint en outre aux commissions de l'hygiène, des boissons, d'assurance et de prévoyance sociales, d'Alsace-Lorraine et d'enquête au sujet des événements du 6 février 1934.

En janvier 1936, ses collègues devaient l'élire secrétaire de la Chambre.

Suivant de près les questions militaires — il était vice-président de la commission de l'armée — il fit, en tant que rapporteur, voter la loi du 8 juillet 1934 sur l'insoumission et celle du 22 décembre 1937 relative à la limite d'âge de certains officiers, contribuant enfin par un rapport verbal à faire aboutir la loi du 19 juillet 1937 créant un cadre de spécialistes dans l'armée de terre.

Ce même souci l'amena à s'inquiéter de la lutte contre les dangers aérochimiques et à donner tous ses soins aux débats touchant la défense nationale. L'intérêt des problèmes du chômage et du logement (H.B.M.) ne lui échappa pas non plus.

Président du groupe d'amitié franco-espagnol, et animé par le souci de la sécurité militaire de la France, il tenta d'empêcher, en février 1931, la reconnaissance du gouvernement du général Franco qui siégeait encore à Burgos ; mais Daladier, alors président du Conseil, ayant posé la question de confiance à propos de cette demande d'interpellation, la Chambre se refusa à prendre la responsabilité d'une crise ministérielle.

Lors du congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote accordant les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1936.

**FORCIOLI (DOMINIQUE)**, né le 6 avril 1838 à Ajaccio (Corse), mort le 9 novembre 1917 à Ajaccio.

*Sénateur de Constantine de 1883 à 1888.*

*Député de Constantine de 1889 à 1898.*

*Député de la Corse de 1905 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 26.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, où il se présenta comme radical, socialiste et révisionniste, il est élu député de Constantine au premier tour avec 4.029 voix sur 6.106 votants et 9.950 inscrits, distançant largement ses quatre concurrents. Il siège à la commission de la marine et manifeste son opposition au général Boulanger.

Réélu aux élections du 20 août 1893, au premier tour, par 3.753 voix contre 2.895 à Givry sur 6.862 votants et 11.249 inscrits, il s'intéresse spécialement aux projets concernant l'exploitation des services maritimes et postaux avec la Corse et l'Algérie, à l'augmentation des crédits pour la colonisation et à l'administration de l'Algérie ; il insiste à son propos sur la nécessité de faire contrôler l'action du Gouvernement général par un organisme composé d'élus.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il n'obtient que 4.885 voix 5.130 à Thomson, journaliste, qui est élu au premier tour. Il ne se présente pas aux élections de 1902. Mais l'élection partielle qui a lieu le 11 janvier 1902 pour remplacer M. Emmanuel Arène, élu sénateur de la Corse, lui permet de rentrer au Palais Bourbon comme député d'Ajaccio, avec 7.894 suffrages sur 9.730 votants et 23.972 inscrits. Il vote la loi qui ramène le service militaire à deux ans, la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Réélu au deuxième tour aux élections du 6 mai 1906 par 7.395 voix contre 5.718 à M. Casanelli d'Istria sur 13.141 votants et 23.897 inscrits, il est membre de la commission de réforme judiciaire.

Battu aux élections du 8 mai 1910 par M. Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio, il ne se représente pas aux élections du 26 avril 1914 et meurt le 8 novembre 1917 à Ajaccio, à l'âge de 79 ans.

**FOREST (BARTHÉLÉMY)**, né le 26 novembre 1813 à Clony (Saône-et-Loire), mort le 17 février 1895 à Paris.

*Député de Paris de 1883 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 27.)

Il ne se représenta pas aux élections législatives du 22 septembre 1889 et mourut en son domicile de la rue du Louvre à Paris le 17 février 1895. Il était âgé de 82 ans.

**FOREST (CHARLES, ROMAIN)**, né le 3 août 1827 à Chambéry (Savoie), mort le 14 mars 1915 à Jacob-Bellecombette (Savoie).

*Sénateur de la Savoie de 1890 à 1909*

Charles Forest s'était d'abord destiné à l'enseignement : il exerça les fonctions de professeur de chimie, de physique et de mécanique à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur de sa ville natale. Sous le Second Empire, il avait eu l'occasion de manifester ses opinions républicaines ; c'est ce qui lui valut, lors de la guerre de 1870-1871, d'être nommé par le gouvernement de la Défense nationale commandant de la première légion des mobilisés de Savoie, avec le grade de lieutenant-colonel. Revenu à la vie civile, il abandonna alors l'enseignement pour prendre la direction des papeteries de Leysse, dans les environs de Chambéry.

Sa carrière politique commença au sein des assemblées locales de Savoie. Il fit partie du conseil municipal de Chambéry, du conseil d'arrondissement — dont il assumait la présidence — et fut, de 1883 à 1910, conseiller général, représentant de Chambéry-Sud.

Le 6 juillet 1890, il se présenta aux élections sénatoriales partielles, en remplacement de Nicolas Parent, sénateur républicain de la Savoie, décédé. Il fut élu au premier tour de scrutin par 358 voix sur 664 votants contre 267 à M. Jean Millioz.

Il devait être réélu deux fois, toujours au premier tour et sous l'étiquette de « républicain » : le 4 janvier 1891 par 568

voix sur 661 votants, le 28 janvier 1900 par 551 voix sur 659 votants.

Au cours de son mandat sénatorial, Charles Forest se fit le porte-parole infatigable de la population savoyarde. Il s'occupa activement de toutes les questions concernant la région qu'il représentait : améliorations à apporter à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains, construction du chemin de fer à crémaillère d'Aix-les-Bains au Mont Revard, autorisation de contracter un emprunt donnée à la ville de Chambéry, convention franco-suisse sur le bornage de la frontière, etc...

L'activité parlementaire de Charles Forest ne se limita pas, d'ailleurs, à ces questions particulières. De nombreux travaux concernant la législation économique et sociale ainsi que l'enseignement retinrent son attention.

Aux élections sénatoriales du 3 janvier 1909, Charles Forest n'obtint, au deuxième tour, que 153 voix sur 648 votants, contre 380 voix à M. César-Constantin Empereur, auquel revint le siège.

Charles Forest, qui était officier de l'instruction publique et chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, est décédé le 14 mars 1915 près de Chamibéry, à Jacob-Bellecombette.

Il était âgé de 88 ans.

**FOREST (FRANÇOIS)**, né le 13 septembre 1852 à Chanzeaux (Maine-et-Loire), mort le 2 janvier 1926 à Paris.

*Député du Morbihan de 1898 à 1914.*

Ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, puis professeur à cette école, François Forest quitta l'armée alors qu'il était capitaine d'état-major et se fixa dans le Morbihan, à Malansac, où il avait acheté une propriété. Maire de Malansac, conseiller général de Rochefort-en-Terre, il se présente à la députation aux élections du 8 mai 1898, comme candidat conservateur, à Vannes (2<sup>e</sup> circonscription) et bat le candidat républicain, M. Antinier avec 11.202 suffrages contre 4.608 sur 15.853 votants et 19.827 inscrits. Il est réélu en 1902 avec 13.484 voix contre 94 à M. Courouble sur 14.837 votants et 20.206 inscrits, en 1906 — sans adversaire — avec 14.604 voix sur 15.923 votants et 20.847 inscrits et en 1910 — sans adversaire également — avec 13.551 voix sur 15.378 votants et 20.091 inscrits.

Au Palais Bourbon, il est membre des commissions de l'armée, de l'administration et des cultes, son activité porte essentiellement sur les questions militaires et agricoles.

Il ne se représente pas aux élections du 26 avril 1914, mais conserve plusieurs années encore son mandat de conseiller général et demeure jusqu'à sa mort maire de Malansac.

Décédé le 2 janvier 1926 à Paris, il était âgé de 74 ans.

**FORGEMOL DE BOSTQUENARD** (Vicomte EDMOND, LOUIS, LÉOPOLD), né le 20 novembre 1851 à Tournan (Seine-et-Marne), mort le 2 juin 1923.

*Sénateur de Seine-et-Marne de 1900 à 1909.*

*Député de Seine-et-Marne de 1910 à 1914.*

Edmond Forgemol de Bostquenard, après avoir obtenu sa licence en droit fut d'abord fonctionnaire au ministère de la Guerre. Publiciste, poète en même temps que propriétaire et administrateur, il aborda la carrière politique en se faisant élire conseiller d'arrondissement. Ensuite, il devint conseiller général de Seine-et-Marne, puis sénateur du même département de 1900 à 1909. Il fut élu à la Chambre Haute le 28 janvier 1900, au premier tour de scrutin, par 531 voix sur 928 votants, mais ne fut pas réélu le 3 janvier 1909. Secrétaire du Sénat de 1904 à 1906, il déclina ces mêmes fonctions de secrétaire le 10 janvier 1907. Il appartenait également à l'Association des journalistes parisiens.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine. Il intervenait particulièrement sur les questions touchant l'armée, les conseils de guerre, les périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux.

Le 8 mai 1910 il fut élu député de Seine-et-Marne au deuxième tour de scrutin, par 8.420 voix contre 8.140 à M. Delaroue sur 19.979 inscrits, en remplacement de M. Balandreau qui se retira au deuxième tour. Pendant la dixième législature il fit partie des commissions de l'armée, des postes et télégraphes et de l'administration générale.

Il fut battu aux élections générales du 10 mai 1914 par M. Delaroue, par 8.747 voix contre 8.407 sur 17.324 votants.

Le scrutin de liste ayant été rétabli, il accepta de figurer, lors des élections générales du 16 novembre 1919, sur la liste républicaine démocratique menée par Félix Gaborit et qui eut trois élus, parmi lesquels Forgemol ne fut pas ; il avait cependant obtenu 30.476 voix sur 75.045 votants.

Il mourut, retiré de la politique, le 6 juin 1923, à l'âge de 72 ans.

Il était officier de l'Instruction publique.

**FORGEOT (PIERRE)**, né le 10 mars 1888 à Anglure (Marne).

*Député de la Marne de 1914 à 1924  
et de 1928 à 1936.*

*Ministre des Travaux publics  
du 11 novembre 1928 au 3 novembre 1929.*

Né à Anglure où son père était propriétaire vigneron et conseiller général radical du canton, Pierre Forgeot fait ses études de droit à Paris et passe brillamment son doctorat en 1911. Inscrit au barreau depuis 1909, il devient secrétaire de la conférence des avocats.

Aux élections générales du 26 avril 1914, il se présente dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Reims, sous l'égide de la fédération des gauches, contre le candidat radical, M. Buard, qu'il bat au second tour par 5.590 voix contre 5.088 sur 10.874 votants et 12.970 inscrits. Il est alors, après P.-E. Flandin, de quelques mois son cadet, le plus jeune député de la Chambre. Durant les hostilités, n'étant pas mobilisable, il se préoccupe des questions de réquisitions, de loyers et de dommages de guerre. Lorsque Clemenceau succède à Painlevé, il apporte son appui au nouveau gouvernement qui se présente devant la Chambre le 20 novembre 1917.

Aux élections du 16 novembre 1919, la liste d'entente républicaine n'obtient qu'un siège dans la Marne : le sien. Il est membre des commissions des finances, des douanes et des régions libérées.

Il ne se représente pas aux élections du 11 mai 1924. A la suite de l'invalidation de Maurice de Rothschild, dans les Hautes-Alpes, il se présente contre lui à l'élection partielle du 3 octobre 1925, mais sans succès. Aux élections du 22 avril 1928, le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, il est élu député de la circonscription d'Épernay, sous l'étiquette républicain-socialiste, battant Marcel Déat au deuxième tour par 12.353 voix contre 9.735 sur 22.919 votants et 26.323 inscrits. Il siège aux commissions du commerce et de l'industrie, des régions libérées, des travaux publics et de la législation civile et criminelle. Poincaré, qui forme son cinquième cabinet le 11 novembre 1928, lui confie le portefeuille des travaux publics, qu'il conservera dans le onzième cabinet Briand formé le 29 juillet 1929.

Aux élections du 1<sup>er</sup> mai 1932, il est réélu à Épernay, au deuxième tour de scrutin, avec 11.231 voix contre 10.551 à M. Peters sur 22.348 votants et 25.897 inscrits.

A partir de 1936 il renonce aux activités politiques pour se consacrer à sa carrière industrielle. Il est administrateur des Docks rémois et directeur général de la société Hispano-Suiza.

**FORICHON (EMILE)**, né le 17 novembre 1848 à Châteauroux (Indre), mort le 11 juin 1915 à Château-d'Archys (Indre).

*Sénateur de l'Indre de 1900 à 1915.*

Ses études de droit terminées, Emile Forichon se fit inscrire en 1872 au barreau de Châteauroux, dont il fut bâtonnier ; il entra dans la magistrature en 1879 et dut à la protection d'Henri Brisson une carrière rapide. Procureur de la République à Châteauroux, avocat général à Bourges en 1880, il fut successivement procureur de la République à Nantes (1882) et procureur général à Bourges (1883), ensuite secrétaire général du ministère de la Justice en 1885

et conseiller à la Cour de cassation en 1886, enfin Premier président de la Cour d'appel de Paris le 4 octobre 1898.

A l'élection partielle du 7 octobre 1900, il fut élu sénateur de l'Indre au siège d'Arthur Brunet, décédé, par 377 voix contre 168 au baron Du Quesne sur 599 votants, au premier tour de scrutin. Il sera réélu au renouvellement du 7 janvier 1906, toujours au premier tour, par 385 voix sur 607 votants. Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine.

Il était commandeur de la Légion d'honneur et fut nommé membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en 1896. C'est dans son château d'Archys qu'il mourut, le 11 juin 1915. Il avait 67 ans.

**FORISSIER (ROLAND)**, né le 6 mars 1839 à Saint-Galmier (Loire).

*Député de la Loire de 1919 à 1924.*

Agriculteur, maire de Chalais-le-Comtal, Roland Forissier fut mobilisé en 1914 au 216<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Sous-officier, sa conduite au feu lui valut la Croix de guerre.

Élu député de la Loire aux élections du 16 novembre 1919, sur la liste d'entente républicaine et démocratique, il fut membre de la commission de l'administration générale.

Il ne se représenta pas aux élections du 11 mai 1924.

**FORNE (JEAN, JACQUES, JOSEPH)**, né le 13 février 1829 à Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales). Date et lieu de décès inconnus.

*Député des Pyrénées-Orientales de 1878 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 29.)

Maire d'Amélie-les-Bains depuis 1883, il démissionna pour raison de santé en 1886. Par la suite, il exerça les fonctions de percepteur.

La date et le lieu de son décès n'ont pu être retrouvés.

**FORNI (JULES)**, né le 17 septembre 1838 à Lyon (Rhône), mort le 11 avril 1901 à Paris.

*Député de la Savoie de 1897 à 1901.*

Issu d'une famille originaire de Beaufort (Savoie), Jules Forni naquit à Lyon le 17 septembre 1838. Il fit ses études de droit à Paris, s'inscrivit au barreau de cette ville, prit part à l'action de

l'opposition républicaine contre le Second Empire et fut membre du comité démocratique antilégitimiste en 1870. Durant la guerre de 1870-1871, il servit comme simple soldat et participa aux combats du Raincy, du Bourget, de Drancy et de Bobigny. Il devint ensuite avocat du ministère des travaux publics, conseil judiciaire du ministère du commerce, membre du comité consultatif de l'administration de l'assistance publique et président de la société philanthropique savoisiennne de Paris.

A la suite du décès de M. Berthet, il fut élu député de la circonscription d'Albertville (Savoie) à l'élection partielle du 24 janvier 1897, par 3.630 voix contre 3.375 à M. Dénarié sur 7.091 votants et 9.250 inscrits. Réélu aux élections générales du 8 mai 1898 par 4.130 voix contre 3.638 à M. Dénarié sur 7.833 votants et 9.433 inscrits, il fut membre des commissions de l'agriculture et de la législation criminelle et de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au rétablissement du scrutin de liste. Il établit en 1898 le rapport sur la proposition de loi de Jules Guesde qui demandait la suppression de l'interdiction des candidatures multiples et conclut en faveur du maintien de cette interdiction. Lors du vote du budget de 1898, il demanda le renforcement de la garnison d'Albertville afin de compenser la suppression de la maison centrale et un dégrèvement, qu'il obtint, de l'impôt sur la propriété non bâtie. Il fut rapporteur, en 1899, du projet concernant les limites de la zone franche en Savoie et, en 1900, de la proposition de M. Vizier tendant à créer des caisses d'assurance mutuelle agricole.

Il mourut à Paris le 11 avril 1901. Il était âgé de 63 ans.

Auteur d'une *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792*.

**FORSANS (PIERRE)**, né le 1<sup>er</sup> septembre 1853 à Bonnal (Basses-Pyrénées), mort le 16 novembre 1919 à Biarritz (Basses-Pyrénées).

*Sénateur des Basses-Pyrénées  
de 1909 à 1919.*

Ingénieur et directeur des chemins de fer de Biarritz à Bayonne, Pierre Forsans fut nommé suppléant du juge de paix du canton de Biarritz. Devenu maire de Biarritz et conseiller général des Basses-Pyrénées, il commença sa carrière parlementaire en 1909. Il fut en effet élu sénateur des Basses-Pyrénées le 3 janvier 1909, au troisième tour de scrutin, par 493 voix sur 999 votants contre 480 voix à Pradet-Balade.

Il s'inscrivit au Sénat au groupe de l'union républicaine. S'il participa aux travaux des commissions, il ne monta, en 10 ans, qu'une seule fois à la tribune — en 1913 — pour rapporter un

projet de loi tendant à proroger une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Cholet, dans le Maine-et-Loire.

Il mourut à Biarritz le 16 novembre 1919, à l'âge de 66 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, officier de Victoria et chevalier de Sainte-Anne de Russie.

**FORT (VICTOR, ANTOINE)**, né le 12 janvier 1865 à Lyon (Rhône), mort le 11 février 1911 à Lyon.

*Député du Rhône de 1905 à 1910.*

Victor Fort, ouvrier typographe, était conseiller municipal et adjoint au maire de sa ville natale lorsqu'il brigua pour la première fois le suffrage des électeurs, comme candidat socialiste, dans la cinquième circonscription de Lyon, lors de l'élection partielle qui devait pourvoir, le 10 décembre 1905, au remplacement de Victor Augagneur nommé gouverneur de Madagascar.

Il fut élu député avec 2.502 voix sur 5.055 votants, ses concurrents, Moutet et Ecohard ayant obtenu respectivement 1.869 et 596 suffrages.

Il fut réélu aux élections générales de 1906, dans la même circonscription, avec 3.651 voix sur 5.988 votants, Moutet, son principal adversaire, n'en remportant que 1.862.

A la Chambre, inscrit au groupe socialiste, il appartint notamment aux commissions du commerce et de l'industrie, des assurances et des comptes définitifs.

Victor Fort intervint à plusieurs reprises sur les questions douanières intéressant le commerce des soieries, en particulier au sujet de la convention commerciale franco-suisse, ainsi que dans la discussion de toutes dispositions relatives à l'encouragement de la sériciculture. Il s'intéressa, en outre, aux questions sociales, parlant sur l'application de la loi sur l'assistance obligatoire, sur le projet relatif au contrôle de la durée du travail dans les établissements industriels, enfin sur les retraites ouvrières.

Aux élections générales de 1910, il obtint, au premier tour, 1.611 voix sur 5.778 votants alors que les autres candidats, Manus, Franoz, Gorjus et Bonnet n'obtenaient respectivement que 1.219, 1.158, 995 et 674 suffrages. Mais, au second tour, il ne réunit sur son nom que 2.363 voix et fut battu par Manus, socialiste lui aussi, mais qui, ayant l'appui officiel de la fédération du Rhône, recueillit 2.825 voix sur 5.285 votants.

Victor Fort mourut à Lyon le 11 février 1911.

**FORTIER** (EDOUARD, DOMINIQUE), né le 18 août 1836 à Saint-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure), mort le 12 août 1915.

*Sénateur de la Seine-Inférieure de 1898 à 1915.*

Propriétaire-agriculteur, Edouard Fortier fut d'abord juge au tribunal de commerce de Rouen, puis président de section du même tribunal. Il appartient à de nombreux organismes ou conseils agricoles. Il fut administrateur de la Banque de France de Rouen. En 1889, il publia un *Traité d'agriculture et d'horticulture pratiques*.

Elu sénateur de la Seine-Inférieure à l'élection partielle du 23 juillet 1898 en remplacement de M. Rouland père, décédé, au troisième tour de scrutin, par 525 voix contre 605 à M. Gervais, ancien député de Neufchâtel, sur 1.479 votants, il fut réélu le 28 janvier 1900, au second tour, par 786 voix sur 1.453 votants et le 3 janvier 1909, au premier tour, par 537 voix sur 1.470 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il déploya au Sénat une grande activité centrée particulièrement sur les matières agricoles et commerciales, les questions concernant les habitations à bon marché, l'assistance aux familles nombreuses, le service militaire de trois ans, le warrant hôtelier et la réglementation des débits de boissons.

Il mourut en cours de mandat le 12 août 1915, à l'âge de 79 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**FORTIN** (JULES, RENÉ, MARIE), né le 31 mars 1858 à Lannion (Côtes-du-Nord).

*Sénateur du Finistère de 1908 à 1930.*

Jules Fortin fit ses études secondaires au collège Saint-François à Vannes, puis à l'Université de Paris. Après avoir acquis le diplôme de docteur en droit, il fut attaché au service du contentieux d'une grande banque, la Société Générale. Ce n'est qu'en 1887 qu'il se fit inscrire au barreau de Brest.

Le 31 juillet 1892 le jeune avocat est élu conseiller général du canton de Ploudalmezeau (Finistère) ; il sera réélu régulièrement jusqu'au renouvellement de 1935, où il ne se représentera pas.

A la suite du décès de son beau-père, M. Guillard, ancien notaire, conseiller municipal de Ploudalmezeau, il se présenta aux élections municipales et fut élu conseiller le 26 juin 1898 — puis maire le 30 juin. Il conserva ses fonctions pendant plus de quarante ans.

Sénateur de 1908 à 1930, il fut élu à une élection partielle le 21 juin 1908, au deuxième tour de scrutin, par 663 voix contre 640 à M. Fenoux, sur 1.319 votants, en remplacement de M. Ponthier de Chamailard, décédé. Il fut réélu le 7 janvier 1912, au premier tour, par 665 voix sur 1.315 votants et le 9 jan-

vier 1921, au troisième tour, par 656 voix sur 1.329 votants.

Il se fit inscrire au Sénat, au groupe de la gauche républicaine. Membre de diverses commissions, en particulier de la commission d'initiative parlementaire et de la commission de la marine — où il siégea pratiquement durant toute sa carrière sénatoriale — il est intervenu à diverses reprises pour demander l'amélioration du port de guerre et du port marchand de Brest. Il s'occupa également des questions agricoles et de la pêche fluviale, des retraites ouvrières, des tarifs de chemin de fer. Il participait chaque année à la discussion du budget, et en particulier du budget du ministère de la marine.

Ne s'étant pas représenté aux élections du 20 octobre 1920 pour le renouvellement de 1930, il se consacra désormais à la mairie de Ploudalmezeau.

**FORZY** (ALBERT, PAUL, EMILE), né le 15 janvier 1856 à Launois (Aisne), mort le 19 avril 1930 à Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1912 à 1914 et de 1919 à 1928.*

Après ses études secondaires, Albert Forzy fit valoir ses propriétés de Villefontaine (Aisne). Maire de Bassoles-Aulers (Aisne) dès 1885, conseiller d'arrondissement en 1895 et secrétaire du comice agricole de Soissons puis, à partir de 1908, conseiller général de Coucy-le-Château, il fut élu pour la première fois député dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Laon, à l'élection partielle du 13 octobre 1912, en remplacement de Costelin, député indépendant, décédé. Il obtint 8.734 voix sur 16.305 votants, tandis que ses adversaires, Longuet et de Gérin, en recueillaient respectivement 4.594 et 2.536.

Aux élections générales de 1914, il arriva en tête au premier tour, avec 8.508 voix sur 18.037 votants, ses adversaires, Léon Accombrey et Maubant obtenant respectivement 7.650 et 1.558 suffrages. Mais Accombrey le distança au second tour, avec 9.748 voix contre 8.767 sur 18.719 votants.

Pendant la grande guerre, Forzy fut secrétaire général de l'association des sinistrés de l'Aisne. Il était administrateur de l'office de reconstitution agricole au ministère des régions libérées et vice-président du comice agricole de Laon lorsqu'il retrouva son siège aux élections de 1919 ; inscrit en tête de la liste d'union nationale républicaine, il recueillit alors que 28.731 voix sur 85.109 votants.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, membre des commissions de l'agriculture, du suffrage universel et des régions libérées, il rapporta un projet de loi sur la réparation des dommages causés aux tiers par des accidents survenus dans les ateliers pri-



vés travaillant pour la défense nationale et prit part aux discussions des budgets de l'agriculture et des régions libérées. Il intervint sur les projets de loi relatifs : à l'alimentation en pain du pays ou concernant les primes aux surfaces ensemencées en blé dans les régions dévastées.

Il fut réélu aux élections de 1924 à la tête de la liste d'union républicaine nationale avec 40.463 voix sur 116.581 votants.

Il ne sollicita pas en 1928 le renouvellement de son mandat. Il mourut le 19 avril 1930, à Coucy-le-Château.

**FOUCHARD (Emile)**, né le 20 février 1902 à Bannay (Cher).

*Député de Seine-et-Marne de 1936 à 1942.*

Si Emile Fouchard naquit dans le Cher, c'est à Chelles qu'il passa la plus grande partie de son enfance, entra en apprentissage au sortir de l'école, devint menuisier et fonda finalement une entreprise artisanale de menuiserie. Dès 1918, il avait milité dans les rangs des jeunes socialistes de Seine-et-Marne dont il fut trésorier. En 1920, lors de la scission du Congrès de Tours, il avait pris le parti de la III<sup>e</sup> Internationale et se trouva ainsi parmi les membres des premiers adhérents du parti communiste. Il participa en 1924 aux grèves du bâtiment et créa, l'année suivante, à Chelles, une section de défense des locataires.

Elu conseiller municipal de Chelles le 12 mai et maire de cette commune le 19 mai 1935, il se présenta aux élections générales de 1936, comme candidat communiste, dans la première circonscription de Meaux. Ayant obtenu 7.578 voix sur 22.239 votants, il fut devancé au premier tour par le député sortant Nast, républicain de gauche, tandis que le candidat socialiste et le candidat radical-socialiste recueillaient respectivement 3.319 et 1.519 voix ; le jeu des désistements assura son succès au second tour, où 11.334 suffrages sur 22.446 votants se groupèrent sur son nom, tandis que Nast n'obtenait que 10.787 voix.

Inscrit au groupe communiste, membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine et de la commission des comptes définitifs et des économies, il rapporta les projets de loi relatifs au règlement définitif du budget des travaux publics pour 1934, 1935 et 1936 et déposa trois demandes d'interpellation, sur des conflits du travail survenus à Chelles.

Lors de l'application de la loi du 20 janvier 1940 tendant à la déchéance des parlementaires communistes, la commission considéra qu'il remplissait les conditions fixées par la loi et, finalement, après discussion et rejet d'un amendement, il échappa à la décision de déchéance prononcée contre la plupart de ses collègues.

Le 10 juillet suivant il vota contre l'octroi des pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

**FOUCHÉ (Ernest)**, né le 18 septembre 1858 au Mans (Sarthe), mort le 14 janvier 1930 à Paris.

*Député de la Sarthe de 1902 à 1906 et de 1919 à 1924.*

Ancien élève de l'École Centrale et ingénieur des Arts-et-manufactures, Ernest Fouché entra en 1881 aux Etablissements Carel frères et compagnie qui fabriquaient au Mans du matériel de chemin de fer ; s'étant associé en 1891 avec son oncle, Jules Carel, il prit la direction de la maison en qualité de président de la société anonyme Carel aîné, Fouché et Cie. Il participa à la création de diverses compagnies de chemin de fer d'intérêt local et fut président des compagnies de tramways à vapeur de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine et de Loir-et-Cher. Il s'intéressa également aux questions agricoles et, dans sa propriété de Saint-Saturnin, il s'attacha à perfectionner diverses méthodes de culture.

Conseiller municipal de Saint-Saturnin depuis 1896 et maire de cette commune depuis 1900, il représenta le premier canton du Mans au Conseil général de 1904 à 1922.

Il se présenta pour la première fois comme candidat des républicains progressistes, de la Patrie française et de l'action libérale, aux élections générales de 1902 dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Mans, et fut élu au premier tour de scrutin avec 12.000 voix sur 22.342 votants contre 7.392 au candidat de la gauche démocratique, Ajam et 2.720 à Deschamps.

Membre de la commission d'enquête sur les mines (1902), et inscrit au groupe de l'action libérale, il combattit par ses votes les gouvernements de défense républicaine.

Les élections de 1906 lui furent fatales : le candidat de la gauche radicale, Boutlié, obtint dès le premier tour 11.367 voix sur 23.478 votants, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 10.307, et au second tour il fut battu, ne conservant que 2.871 suffrages contre 13.712 sur 17.454 votants.

Il ne fut pas plus heureux en 1910, n'emportant que 10.631 voix, tandis que Boutlié en recueillait 11.325 sur 22.845 votants. Il renonça à faire acte de candidature aux élections de 1914, mais retrouva son siège en 1919, les élections ayant eu lieu au scrutin de liste : troisième candidat inscrit sur la liste d'entente nationale républicaine qui, dans la Sarthe, emporta quatre sièges sur cinq, il fut élu avec 37.181 suffrages sur 83.144 votants.

Au cours de cette douzième législature, il s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique et appartint à la commission de la marine militaire et à la commission des mines et de la force motrice, mais il n'intervint pas en séance publique.

Il ne fut pas réélu aux élections de 1924 quoiqu'il eût obtenu 38.666 voix sur 95.588 votants, la liste d'entente républicaine démocratique sur laquelle il était inscrit n'ayant obtenu aucun siège. Il renonça à solliciter à nouveau les suf-

frages populaires en avril 1928, préférant se présenter aux élections sénatoriales du mois d'août, sans succès d'ailleurs : il n'obtint que 322 voix contre 495 à Edouard Gigon.

Il mourut à Paris le 14 janvier 1930.

**FOUCHER** (OCTAVE, GABRIEL, PIERRE, JOSEPH), né le 5 février 1862 à Bourgueil (Indre-et-Loire), mort le 15 décembre 1933 à Paris.

*Député d'Indre-et-Loire de 1909 à 1919.*

*Sénateur d'Indre-et-Loire de 1920 à 1933.*

Ses études de médecine terminées, le docteur Foucher vint s'établir près de son village natal, dans la petite ville de Chinon où il devait exercer sa carrière pendant 45 ans.

Maire de Chinon dès 1908, il devenait l'année suivante député de sa circonscription. Il devait le demeurer jusqu'en 1919. Sa carrière parlementaire se poursuivit ensuite au Sénat, de janvier 1920 à sa mort en 1933.

C'est à la faveur d'une élection partielle, le 27 juin 1909, dans la circonscription de Chinon, provoquée par le décès d'Eugène Leffet, qu'il entra au Parlement. Il fallut deux tours de scrutin pour que le docteur Foucher emportât le siège. En seconde position au 1<sup>er</sup> tour avec 7.003 voix sur 20.645 votants contre 8.575 à Lemesle, il battit ce dernier au scrutin de ballottage par 10.455 voix contre 9.762 sur 20.404 votants. Il sera facilement réélu dès le premier tour au renouvellement du 24 avril 1910, par 12.515 voix contre 9.348 au même Lemesle sur 22.099 votants et du 26 avril 1914, avec 10.914 voix sur 20.336 votants, contre 7.962 à Razous. Ayant l'intention de briguer un siège au Sénat au renouvellement de 1920, il ne se représenta pas aux élections générales législatives du 16 novembre 1919.

A la Chambre, où il s'inscrivit au groupe radical-socialiste, il siégea à la commission des douanes et à celle de l'hygiène. Ce fut là qu'il exerça son activité, n'affrontant que rarement la tribune.

Au cours de la guerre de 1914-1918 il fit son devoir sur le front français, puis aux Dardanelles et à Salonique.

La paix revenue, Octave Foucher préféra le Luxembourg au Palais Bourbon. Le 11 janvier 1920, lors du renouvellement du Sénat, il était élu dès le premier tour de scrutin, avec 351 voix sur 658 votants; aux renouvellements du 6 janvier 1924 et du 16 octobre 1932 pour 1933, il fut réélu dès le premier tour chaque fois, par 413 voix sur 658 votants et 428 voix sur 661 votants.

Pas plus qu'à la Chambre, il ne se départit à la Haute Assemblée de la discrétion dont il avait déjà fait preuve. S'il n'aborda que deux fois la tribune au Sénat, il donna tous ses soins aux tra-

voux des commissions de l'hygiène, de l'agriculture et de l'armée entre autres.

Victime d'une crise cardiaque le 8 décembre 1933, il s'éteignit le 15 décembre, à Paris, âgé de 71 ans.

**FOUCHER DE CAREIL** (LOUIS, ALEXANDRE, comte), né le 1<sup>er</sup> mars 1826 à Paris, mort le 10 janvier 1891 à Paris.

*Sénateur de Seine-et-Marne de 1876 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 37.)

Jusqu'à sa mort, M. Foucher de Careil prit une part importante aux travaux du Sénat. En 1890, il fut président de la commission générale des douanes et président de la commission chargée d'étudier le projet de loi sur les sociétés coopératives de production et de consommation. Il participa activement aux délibérations de la commission des travaux du port du Havre et intervint plusieurs fois en séance publique, notamment sur les questions de police rurale et administrative et sur le régime du maïs et du riz, ainsi qu'à propos des accidents du travail.

Il mourut à l'âge de 65 ans, le 10 janvier 1891, quelques jours seulement après sa réélection, le 4 janvier 1891, au premier tour, par 568 voix sur 925 votants.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

**FOUGEIROL** (EDOUARD, AUGUSTE), né le 9 avril 1843 aux Ollières (Ardèche), mort le 12 août 1912 aux Ollières.

*Député de l'Ardèche de 1883 à 1896.*

*Sénateur de l'Ardèche de 1896 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 38.)

Réélu dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Privas le 22 septembre 1889, par 9.919 voix sur 14.351 votants contre 4.363 à Ladreit de La Charrière, et le 20 août 1893 par 6.458 voix sur 12.421 votants contre 5.883 à Cléry; il siégea à la Chambre dans les rangs des républicains.

Il n'intervint guère dans les débats qu'à propos de la sériciculture et du tarif général des douanes.

Il est élu sénateur le 23 février 1896, en remplacement de M. Chalamet, décedé, par 387 voix sur 804 votants, au troisième tour de scrutin, et démissionne de son mandat législatif le 25 mars 1896. Il est réélu le 4 janvier 1903, au deuxième tour, par 455 voix sur 801 votants, mais ne se représente pas le 7 janvier 1912.

Inscrit à l'union républicaine, ses interventions, peu nombreuses, portèrent

à peu près exclusivement sur les questions de douane et concernant l'industrie de la soie. Il était membre du Conseil supérieur du travail et du Conseil supérieur du commerce.

Il est décédé le 12 août 1912, aux Ollières (Ardèche) à l'âge de 69 ans.

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889.

**FOUGÈRE** (ETIENNE, CLAUDE), né le 4 janvier 1871 à Panissières (Loire).

*Député de la Loire de 1928 à 1932.*

Petit-fils d'un artisan et fils d'un employé de commerce, Etienne Fougère fit carrière dans l'industrie des soieries et devint fabricant ; membre de la Chambre de commerce internationale, vice-président du comité national de cette institution et président-fondateur de la fédération internationale de la soie, il fut expert du gouvernement français dans plusieurs conférences internationales.

Avant de devenir député de la Loire, il avait sollicité avec constance, mais sans succès, les suffrages des électeurs de la septième circonscription de Lyon : il ne réussit à s'emparer du siège du républicain socialiste Colliard ni en 1906 — où il n'obtint que 3.757 voix contre 6.434 sur 11.181 votants — ni en 1910 où il recueillit au second tour 5.649 suffrages contre 5.937 sur 11.694 votants, ni enfin en 1914 où, au second tour encore, il obtint 6.667 voix contre 7.182 sur 13.982 votants. Les élections cantonales lui furent plus favorables puisqu'on le trouve en août 1913 conseiller général du septième canton de Lyon. Il l'était encore en 1922, sous l'étiquette du parti républicain, démocratique et social.

Il ne s'était pas présenté aux élections générales de 1919 mais en 1924 il figura sur la liste d'union des comités républicains qui n'obtint aucun siège.

En 1928, ayant abandonné le Rhône pour la Loire, il fut enfin élu comme député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Montbrison, avec 9.126 voix contre 6.689 à Mandrillon sur 17.228 votants.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il déposa une dizaine de propositions de loi, la plupart relatives à des questions fiscales, commerciales ou douanières, dont aucune ne fut rapportée. Membre, et dès 1928, président de la commission des douanes et des conventions commerciales, il rapporta et fit adopter une proposition de loi de M. de Ramel qui doublait les primes accordées à la sériciculture et à la filature françaises, ainsi qu'un grand nombre de propositions ou de projets de loi concernant le régime douanier de diverses catégories de produits et, comme rapporteur encore, il fit approuver par la Chambre les conventions commerciales, conclues à Genève le 4 mars 1920 ; membre de la Commission des finances à partir de 1929, il présenta deux avis et rapporta en son

nom le budget du commerce et de l'industrie pour l'exercice 1932.

Il intervint en qualité de président de la commission des douanes dans les débats sur les accords commerciaux. Il intervint également sur le projet de loi monétaire de 1928 et sur les projets relatifs aux loyers.

A deux reprises il interpella le gouvernement en 1929, sur sa politique étrangère ; en 1931 sur les mesures qu'il comptait prendre à l'égard de l'union douanière projetée par l'Allemagne et l'Autriche.

Il perdit son siège de député aux élections de 1932, au profit du radical-socialiste Ravel qui l'emporta par 8.606 voix contre 8.120 sur 17.294 votants. Il ne se présenta pas aux élections générales de 1936.

**FOUGÈRE** (HENRY, ADRIEN), né le 4 juin 1882 à Tours (Indre-et-Loire).

*Député de l'Indre de 1910 à 1936.*

Issu d'une famille de magistrats et d'avocats, Henry Fougère reçut une formation juridique ; après avoir obtenu le grade de docteur en droit de la Faculté de Paris en 1904, il s'inscrivit comme avocat au barreau de Paris, puis en 1909 à celui de La Châtre dans l'Indre où il a des attaches familiales. Attiré par la politique, il prépare les élections législatives et est élu au premier tour de scrutin, le 24 avril 1910, comme républicain indépendant, avec 9.758 voix sur 17.677 votants, contre 7.735 au député sortant radical-socialiste, M. Henry Dauthy.

Il s'affilie au groupe des républicains progressistes qui l'envoie siéger aux commissions de l'agriculture, des postes et télégraphes, des octrois et des programmes électoraux.

Le 1<sup>er</sup> mars 1914, il est élu conseiller général du canton de La Châtre et le 26 avril les électeurs renouvellent son mandat législatif par 8.770 voix sur 17.199 votants contre 4.479 à M. Dauthy et 3.814 à M. Anthennac, radical. Pendant cette législature il appartient au groupe des députés « non-inscrits » et siège aux commissions de l'agriculture, des assurances et de la prévoyance sociale, de l'enseignement et des beaux-arts.

Aux élections du 16 novembre 1919, il est élu en tête de la liste républicaine par 30.874 voix sur 66.446 votants. Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique dont il restera membre pendant ses quatre derniers mandats.

Le 11 mai 1924, il est réélu par 27.809 voix sur 70.880 votants.

Le tribunal de La Châtre étant supprimé, il se réinscrit au barreau de la Cour d'appel de Paris en 1926 mais reste fidèle à sa circonscription qui le réélit le 22 avril 1928 au scrutin d'arrondissement par 8.799 voix sur 16.368 votants

contre 6.018 à M. Raymond Dauthy et 1.253 à M. Desternes, communiste. Il siège aux commissions de l'Alsace-Lorraine, de l'Algérie et des colonies.

Pour la dernière fois, il sollicite les suffrages des électeurs de l'Indre et est réélu le 8 mai 1932, au deuxième tour, par 7.952 voix sur 15.971 votants, contre 7.840 à M. Vincent Rolinat, radical-socialiste, et 52 à M. Georges Pirot, communiste. En 1936, il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et quitte la vie parlementaire après avoir siégé 26 ans sans interruption à la Chambre des députés.

Ce quart de siècle de mandat fut consacré à une action de réconciliation entre les Français : c'est ainsi que Fougère soutient les ministères présidés par Briand de 1912 à 1914, vote les accords de Locarno, recherche des solutions modérées au problème scolaire, combat la politique du Cartel des gauches, et en particulier l'introduction des lois de laïcité en Alsace-Lorraine.

Député d'une circonscription rurale, il intervient dans de nombreux débats concernant la politique et l'enseignement agricoles.

Pendant la guerre, il est affecté comme secrétaire au premier Conseil de guerre à Paris et poursuit son activité parlementaire dominée par le souci d'améliorer le sort des combattants.

Son attention est attirée sur les dangers de la dépopulation. Il dépose en 1918 une proposition de loi « tendant à réprimer les avortements criminels » et se fait défenseur du texte qui deviendra la loi du 31 juillet 1920 tendant à réprimer la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle.

Il montre un souci constant de l'utilisation judicieuse des deniers publics, du contrôle du Parlement sur les dépenses en améliorant le fonctionnement et le recrutement de la Cour des comptes.

Enfin, descendant d'une lignée de magistrats, et lui-même avocat, il montre par ses interpellations ou interventions le souci de préserver l'indépendance de la magistrature et de permettre, par une nouvelle réorganisation territoriale, à la justice de rester proche des justiciables.

Fidèle à la tradition familiale, c'est à la magistrature qu'il retourne lorsqu'après 1936 il renonce à la vie parlementaire.

**FOUILLAND (GEORGES)**, né le 4 octobre 1900 à Régnv (Loire).

*Député de la Loire de 1932 à 1936.*

Jeune avocat, Georges Fouilland milita dans les rangs du parti radical-socialiste, devint secrétaire de la fédération radicale-socialiste du sud-est, au nom de qui il sollicita pour la première fois les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Roanne aux élections législatives de mai 1932. Après une lutte serrée avec le député sortant, M. Gignoux, il l'empor-

taut au deuxième tour par 8.600 voix sur 17.219 votants, l'ancien député républicain de gauche ayant réuni sur son nom 8.445 suffrages.

C'est en homme de parti qu'il conçoit l'exercice de son mandat et son programme électoral est un véritable manifeste de radicalisme : désarmement contrôlé, renforcement de la S.D.N., assainissement des finances publiques par compression des dépenses militaires, restauration de l'économie nationale par l'application d'un plan d'outillage national, instauration d'une économie concertée sous l'arbitrage d'un grand ministère de l'Economie.

Défenseur de la laïcité de l'Etat et de l'école, il se déclare « pour l'école unique dont Herriot est l'apôtre », c'est-à-dire pour l'extension de la gratuité à l'enseignement secondaire et supérieur.

Son action parlementaire est plus spécialisée. Membre de la commission de l'aéronautique, de la commission du suffrage universel et de celle de la législation civile et criminelle, c'est au nom de cette dernière qu'il effectuera un travail considérable et efficace comme rapporteur d'un nombre important de projets et propositions concernant les baux à loyer de locaux à usage commercial ou industriel ou des locaux à usage d'habitation.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il doit s'incliner devant M. Girault, candidat d'union républicaine et démocratique qui obtient 8.413 voix sur 16.200 votants, alors qu'il ne totalise lui-même que 7.503 suffrages.

Après son échec il s'éloigne de la vie parlementaire et poursuit sa carrière d'avocat à la Cour d'appel de Lyon.

**FOUILLOUX (ALBERT)**, né le 8 octobre 1870 à Preveasin (Ain).

*Sénateur de l'Ain de 1923 à 1945.*

Issu d'une modeste famille de cultivateurs du pays de Gex, Albert Fouilloux fréquenta d'abord l'école primaire de Preveasin, puis le lycée de Bourg. Il commença une carrière de greffier au tribunal de Gex, puis décida de poursuivre ses études et, inscrit à la faculté de droit de Lyon, il obtint son diplôme de licencié.

Il devint successivement juge de paix d'Anse (Rhône), de Villefranche-sur-Saône, juge au tribunal, président du tribunal, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry. Il se livrait en même temps, dans son pays natal, à l'exploitation agricole et à l'élevage.

Conseiller général du canton de Ferney-Voltaire depuis le 8 février 1898, il devint maire de sa commune natale le 1<sup>er</sup> décembre 1907 et président du Conseil général de l'Ain le 28 octobre 1931.

Il fut élu sénateur de l'Ain à l'élection partielle du 10 juin 1923, au deuxième

tour de scrutin, par 752 voix sur 871 votants, avec M. Messimy, en remplacement de MM. Bollet et Alexandre Bérard, décédés.

Dès son arrivée au Luxembourg, il fut remarqué par sa compétence juridique et devint rapporteur de la commission de législation civile et criminelle pour de nombreuses propositions de loi.

Réélu le 20 octobre 1929, au premier tour de scrutin, avec 668 voix sur 877 votants, il fit alors partie des commissions des pétitions, de l'administration générale, de législation, des finances, des douanes.

Il vota contre le deuxième cabinet Blum et se situa plutôt à droite du parti radical, ce qui lui apporta l'appui des modérés aux élections du 28 octobre 1938. Sa profession de foi, comme celle d'Eugène Chanal et Tony Révillon, eux aussi sénateurs sortants, fut présentée au nom du parti républicain radical et radical-socialiste. La liste fut élue, Albert Fouilloux en tête avec 770 voix sur 885 votants, au premier tour de scrutin.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

Officier d'Académie, officier du Mérite agricole, et chevalier de la Légion d'honneur.

**FOULD** (ACHILLE, ARMAND), né le 19 septembre 1890 à Condé-sur-Sarthe (Orne).

*Député des Hautes-Pyrénées  
de 1919 à 1942.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture  
du 27 janvier 1931 au 14 janvier 1932.*

*Ministre de l'Agriculture  
du 14 janvier au 20 février 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat  
à la Défense nationale  
du 20 février au 2 juin 1932.*

Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de parlementaires, docteur en droit, diplômé des sciences économiques et politiques de l'Université d'Oxford, Achille Fould effectue son service militaire au 23<sup>e</sup> Dragons en 1911. Reçu au concours d'élève officier de réserve, en mars 1913, il est nommé sous-lieutenant au 25<sup>e</sup> Dragons. Sur sa demande de passer dans l'active il est maintenu au départ de sa classe (octobre 1913) et part pour la guerre de 1914 à la tête du peloton qu'il commandait depuis 18 mois : 7 citations, une blessure.

Après l'armistice, il est affecté à l'état-major interallié de Versailles et nommé chef du secrétariat militaire du général Belin. Il assiste à de nombreuses séances de la Conférence de la paix en qualité d'interprète.

A la veille de la campagne électorale de 1919 il démissionne de l'armée. Il est élu député des Hautes-Pyrénées le 16 novembre 1919 sur la liste républi-

caine d'union démocratique et sociale, où il obtient 15.070 voix sur 47.447 votants et s'inscrit à la Chambre au groupe de l'entente républicaine démocratique.

Le 11 mai 1924, les électeurs lui renouvellent leur confiance. Sur 49.444 votants, il obtient 18.895 voix sur la liste républicaine d'action agricole, économique et sociale dont il a pris la tête. Il est encore réélu au premier tour, le 22 avril 1928, dans la circonscription d'Argelès, totalisant 8.854 voix sur 10.917 votants contre 775 à M. Adassus. Réélu également au 1<sup>er</sup> tour le 1<sup>er</sup> mai 1932, il obtient, sur 11.314 votants, 7.103 voix, tandis que 3.764 suffrages se portent sur son concurrent, M. Balensi.

Enfin, le 26 avril 1936, 6.616 suffrages sur 11.571 électeurs de l'arrondissement d'Argelès ayant voté, alors que M. Bilières n'a obtenu que 4.075 voix, font de lui le dernier représentant de la circonscription à la Chambre des députés.

Son activité parlementaire reste orientée autour de trois centres d'intérêt principaux qui caractérisent sa personnalité. Sa formation universitaire l'amène à se pencher sur des problèmes juridico-financiers. Sa thèse de doctorat portait sur le chèque ; pendant son premier mandat il déposa quatre propositions sur ce sujet.

Maire d'une commune rurale, éleveur de chevaux de courses dans les Basses-Pyrénées, propriétaire d'un vignoble dans le Médoc, président de la Société centrale d'aviculture de France depuis 1928 et du groupe de défense paysanne, il s'intéresse aux questions agricoles, structures de l'exploitation agricole, mutations, politique céréalière, problèmes de l'élevage équin, encouragement de l'aviculture, etc...

Enfin, son passé militaire l'amène à consacrer une part de son activité parlementaire aux questions concernant les pensions militaires et les avantages accordés aux familles de militaires morts pour la France. Membre de la commission des pensions (1927-1932), il est amené à rapporter également divers projets concernant les pensions civiles de retraite.

Ces deux dernières séries de préoccupations se retrouvent dans son activité gouvernementale puisqu'il est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cabinet Laval le 24 janvier 1931 ; il devient ministre de l'Agriculture du 3<sup>e</sup> cabinet Laval le 14 janvier 1932, puis sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale dans le 3<sup>e</sup> cabinet Tardieu le 20 février 1932.

A l'Agriculture, il défend notamment la partie agricole du projet de loi relatif à l'équipement national, alors qu'à la Défense nationale il présente un projet de loi sur la péréquation des pensions.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1920 à titre militaire, il est promu au grade d'officier (1930).

Il est également commandeur du Mérite agricole, grand-officier du Dragon de l'Annuaire et officier de l'ordre de Léopold.

**FOULD** (CHARLES, *Achille*), né le 10 août 1861 à Paris (8<sup>e</sup>), mort le 15 février 1926 à Paris.

*Député des Hautes-Pyrénées  
de 1889 à 1906.*

Père du précédent, Achille Fould était l'héritier d'une famille de banquiers et d'hommes politiques. Son grand-père, Achille Fould, avait été ministre des Finances de Napoléon III, aussi est-ce tout naturellement vers le bonapartiste que penchent ses préférences lorsque, conseiller général des Hautes-Pyrénées, il sollicite pour la première fois les suffrages des électeurs de la deuxième circonscription de Tarbes aux élections législatives de 1889.

Élu au premier tour par 6.722 voix sur 12.090 votants contre 5.319 à son principal adversaire, M. Narbonne, républicain, Achille Fould siègera à droite, avec les révisionnistes.

En 1893, il est réélu au premier tour par 7.481 voix sur 10.125 votants contre 1.090 à M. Romain-Besqués et se range dans les rangs des républicains ralliés.

Réélu au deuxième tour, le 22 mai 1893, par 5.965 voix sur 11.940 votants contre 5.729 à M. Joseph-Achille Fitte, radical-socialiste, qui avait été gratifié au premier tour du même nombre de voix que lui, son élection est contestée mais la Chambre prononce finalement la validation et Charles, Achille Fould s'inscrit au groupe des républicains libéraux comme candidat républicain ministériel.

Dans son programme électoral, Achille Fould s'intéresse essentiellement aux questions fiscales et à l'assainissement des finances publiques : « je reste l'adversaire résolu d'un impôt progressif inquisitorial et arbitraire qui obligerait le contribuable à révéler le secret de ses affaires, à mettre en vue sa vie intime et peut-être ses maux. Cet impôt serait la ruine de la France. J'estime qu'il importe plutôt de faire de sérieuses économies sur le personnel des fonctionnaires en France et dans les colonies... Ce programme... c'est le programme du gouvernement de M. Méline... c'est celui que j'ai défendu... »

En 1902, il se présente dans la circonscription voisine d'Argelès contre le député sortant M. Alicot, progressiste. Il est le candidat de M. Rousseau contre celui de M. Méline. Il obtient 5.278 voix le 11 mai (deuxième tour) sur 10.197 votants, M. Alicot réunissant 4.769 suffrages. Cette élection est annulée par la Chambre le 24 janvier 1903 et à l'élection partielle du 3 avril 1903, en l'absence de son principal adversaire, il est élu avec une avance confortable sur ses principaux concurrents, totalisant 4.859 voix sur 9.503 votants, alors que son concurrent le mieux placé, M. Sussère, n'en obtient que 1.596.

Mais le candidat de Méline nura sa revanche et Achille Fould n'obtient que 3.872 voix aux élections du 6 mai 1906. Il doit s'incliner devant Alicot qui recueille 5.304 suffrages sur 10.580 votants.

Retiré de la vie politique, il meurt en 1926, à l'âge de 65 ans, en son domicile parisien.

**FOULHY** (AUGUSTE), né le 29 août 1858 à Saint-Georges-d'Aurac (Cantal), mort le 9 mai 1931 à Chanteuges (Haute-Loire).

*Sénateur de la Haute-Loire de 1920 à 1924.*

Issu d'une famille terrienne, Auguste Foulhy naquit à Saint-Georges-d'Aurac, petit village situé à quelques kilomètres de Saint-Flour. Ayant terminé ses classes au lycée du Puy, il s'installa non loin de Langeac, à Chanteuges, où il se consacra à l'exploitation d'un domaine agricole.

La politique l'attira. Ses concitoyens de Chanteuges le choisirent pour maire. Ses qualités d'administrateur jointes à sa simplicité naturelle l'avaient rendu populaire et il fut élu conseiller général de Langeac. Sa réputation grandit encore.

Il voulut d'abord tenter sa chance au Palais-Bourbon. C'est ainsi qu'aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il s'oppose dans la circonscription de Brioude au radical Julien Fayolle qui l'emporte sur lui, tant au premier tour qu'au scrutin de ballottage ; il obtient, le 26 avril, 7.855 voix sur 13.388 votants, contre 3.893 à Julien Fayolle, qui est élu le 10 mai avec 9.864 voix sur 18.571, alors qu'il en totalise lui-même 8.516. Au renouvellement du 16 novembre 1919, qui a lieu au scrutin de liste, Auguste Foulhy recueille 19.473 voix sur 62.685 votants, comme membre de la liste de concentration républicaine pour le relèvement économique du pays, liste conduite par Laurent Eynac qui en fut le seul élu.

N'ayant pu forcer les portes du Palais Bourbon, Auguste Foulhy profite du renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920 pour entrer au Parlement. Au premier tour de scrutin, son nom vient en sixième position : il obtient 131 voix sur 683 suffrages exprimés. Certains candidats se retirent, dont le général Fayolle, et au second tour il est élu par 393 voix sur 682 suffrages exprimés. Il est alors âgé de 61 ans.

À la Haute Assemblée, Auguste Foulhy s'inscrit au groupe des républicains de gauche et devient membre de la commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes.

Les élections sénatoriales du 6 janvier 1924 lui sont défavorables. Au premier tour, les voix s'étant dispersées, Auguste Foulhy ne recueille que 204 voix sur 679 suffrages exprimés. Son nom vient au sixième rang. Son collègue, M. Enjolras, qui n'a pas obtenu beaucoup plus de voix que lui, se maintient et est réélu au second tour. M. Auguste Foulhy s'efface devant Martin-Binachon qui le remplace au Sénat.

Auguste Foulhy, cependant, n'entend pas être totalement évincé du Parlement ; c'est pourquoi, quelques mois plus tard, aux élections générales législatives du

11 mai 1924, il s'inscrit sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale que mène Ernest Antier et qui est entièrement battue; il avait cependant obtenu 28.438 voix sur 68.087 votants.

Désormais sa carrière politique est terminée. Il se retire dans son village de Chanteuges qu'il ne quittera plus. Il y meurt le 9 mai 1931, à l'âge de 72 ans.

Il était chevalier du Mérite agricole.

**FOULON** (MAURICE, EUGÈNE), né le 16 septembre 1886 à Pantin (Seine).

*Député de la Seine de 1928 à 1936.*

*Sous-Secrétaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale du 27 janvier 1931 au 16 février 1932.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 20 février au 10 mai 1932.*

Maurice Foulon débutera dans la vie active comme instituteur. Conseiller municipal d'Aubervilliers en 1924, il en représentera le premier canton au Conseil général de la Seine de 1925 à 1929 et deviendra le premier adjoint de Pierre Laval, à la mairie d'Aubervilliers.

Aux élections de 1924, d'où le cartel des gauches sortira triomphant, Maurice Foulon tente un timide galop d'essai en liant son sort à celui des candidats du cartel du travail; il recueille 9.445 voix sur 342.584 votants.

En 1928, le scrutin uninominal est rétabli; Pierre Laval, député de la Seine, avait résigné son mandat législatif pour entrer au Sénat l'année précédente. Aussi sera-ce tout naturellement à Maurice Foulon, son premier adjoint, que revient le soin de prendre la relève du futur président du Conseil dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Seine entièrement constituée par Aubervilliers. Foulon manquera d'un demi-millier de voix son élection au premier tour, le 22 avril : sur 16.646 votants, en effet, il recueille 8.069 suffrages contre 5.573 à Bernard et 2.125 à Poggioli; le 29 avril, il est élu avec 8.836 voix sur 15.933 votants contre 6.699 à Bernard. En 1932, il est réélu au scrutin de ballottage le 8 mai, avec 10.226 voix sur 19.000 votants, contre 8.281 au communiste Charles Tillon, après avoir obtenu le 1<sup>er</sup> mai 9.605 voix sur 19.938 votants contre 5.930 à Tillon et 3.459 à Poggioli. Au renouvellement de 1936 qui voit la victoire du Front populaire, Maurice Foulon ne résistera pas à la poussée rouge. Le 26 avril, Charles Tillon, à l'aube d'une longue carrière parlementaire, est déjà largement en tête avec 11.892 voix sur 23.501 votants, le distançant de plus de 3.500 voix. Foulon se retire le 3 mai laissant le siège à son adversaire communiste qui l'emporte avec 14.752 voix sur 21.280 votants; 430 électeurs, malgré tout, ont tenu à marquer leur fidélité au député sortant.

À la Chambre, Maurice Foulon s'inscrit au groupe des députés indépendants puis, lors de son second mandat, ne juge plus

utile de s'affilier à un groupe. Il appartient à la commission de l'administration générale départementale et communale, à celle de l'hygiène et à celle de l'enseignement et des beaux-arts.

Il s'intéressa aux questions scolaires et d'équilibre budgétaire, mais plus spécialement aux problèmes du chômage et aux moyens de le résorber; aussi Pierre Laval, lorsqu'il forma son premier cabinet le 27 janvier 1931, fit-il appel à son collaborateur pour lui confier, avec le sous-secrétariat d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale, la mission de traiter plus particulièrement ces épineuses questions. Foulon conservera ce poste sous les second et troisième cabinets Laval, jusqu'à la chute de celui-ci en février 1932. André Tardieu qui lui succédait le chargera du sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur; là encore, Maurice Foulon s'occupera du problème du chômage. La fin de la quatorzième législature mit un terme naturel à ses fonctions ministérielles et il continua sous la quinzième à porter le même intérêt à ces mêmes matières. Son échec aux élections de 1936 le rend à la mairie d'Aubervilliers.

**FOUQUET** (LOUIS, Camille), né le 13 janvier 1841 à Rugles (Eure), mort le 3 décembre 1912 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député de l'Eure de 1885 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 42.)

Camille Fouquet se représenta aux élections du 22 septembre 1889 dans la circonscription de Bernay où il est réélu dès le premier tour (il en sera de même jusqu'à sa dernière élection) avec 9.161 voix sur 13.165 contre 3.611 au candidat républicain Bouchon. Il est réélu le 20 août 1893 avec 8.577 voix sur 13.745 votants contre 5.050 à Génie, ancien sous-préfet de Bernay; le 8 mai 1898, par 7.451 voix sur 13.706 votants contre 5.691 au maire de Bernay, Puel; le 27 avril 1902, par 8.987 suffrages sur 13.538 votants contre 3.223 au même Puel; le 6 mai 1906 avec 8.360 voix sur 13.494 votants contre 5.052 à un nouvel adversaire, Leneveu; le 24 avril 1910 enfin, par 7.553 voix sur 13.056 votants contre 5.215 à son ancien adversaire, Puel. On peut, en passant, remarquer la stabilité, au cours de ces deux décennies, du corps électoral de l'arrondissement de Bernay, dont les opinions se partageaient d'une façon à peu près constante entre le député conservateur et ses divers adversaires républicains.

C'est pourquoi Camille Fouquet proposa à ses électeurs quasiment le même programme au gré des législatures : il ne se départit jamais de son anticolonialisme, considérant les expéditions de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme des « aventures coupables », se montra toujours un fervent partisan du protectionnisme en

matière agricole et industrielle ainsi qu'un farouche défenseur des bouilleurs de cru (il fut d'ailleurs vice-président de leur syndicat) ; il réclama enfin inlassablement la compression des dépenses et la réalisation de l'équilibre budgétaire.

A la Chambre, où il s'inscrivit au groupe des indépendants, il se spécialisa dans les questions financières et agricoles.

En matière agricole, ses idées protectionnistes lui firent soutenir de ses votes le tarif général des douanes de 1892, dit tarif Méline, ainsi que la politique que suivit celui-ci lorsqu'il devint président du Conseil en 1896.

En matière militaire, autre pôle de son intérêt, il n'accepta pas la loi du service de deux ans de 1905.

Miné par la maladie, il mourut le 3 décembre 1912 à Paris, âgé de 71 ans.

**FOUQUIER (JACQUES, FRANÇOIS, Henry)**, né le 1<sup>er</sup> septembre 1838 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 25 décembre 1901 à Paris.

*Député des Basses-Alpes de 1889 à 1893.*

Henry Fouquier, fils d'un notaire marseillais, se sentait peu de goût pour lui succéder. Il acheva ses études au Collège Sainte-Barbe, s'intéressa au droit et à la médecine puis voyagea longuement dans le bassin méditerranéen, surtout en Espagne et en Italie.

Il s'installa à Paris sous le second Empire et commença sa carrière de journaliste dans la presse d'opposition où, dès 1861, il se fait un nom dans la polémique. En 1867, il sert sous Garibaldi dans la nouvelle expédition des Mille destinée à conquérir Rome aux Italiens mais qui vit à Mentana la défaite des Chemises rouges par les troupes françaises de Napoléon III.

Après l'écrasement de l'Empire, il est nommé secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, puis devient préfet par intérim et combat l'insurrection communaliste à Marseille. Auguste Casimir-Périer, ministre de l'Intérieur de Thiers et père du futur Président de la République, en fait, en 1871, le directeur de la presse à son ministère. A la chute de Thiers, le 24 mai 1873, Henry Fouquier résigne ses fonctions et se donne de nouveau au journalisme.

Il collabore à de multiples journaux : *Le Rappel, Le Temps, Le Figaro, L'Echo de Paris, Le Gil Blas*, etc., ce qui n'était pas excessif pour un homme capable d'écrire quatre ou cinq articles par jour.

Sa carrière de journaliste politique le conduisit tout naturellement à faire de la politique. Lors des élections du 4 octobre 1885, il fut inscrit sur la liste républicaine présentée dans les Bouches-du-Rhône, mais ce fut sans succès. Trois ans plus tard, lors d'une élection partielle il s'opposa dans la même circonscription à Félix Pyat qui fut élu avec 40.273 voix sur 77.995 votants : il avait réuni pour sa part 12.496 suffrages.

Au renouvellement du 22 septembre 1889, qui se fit au scrutin uninominal d'arrondissement, il choisit la circonscription de Barcelonnette, dans les Basses-Alpes, et emporta ce siège dès le premier tour, bien que de justesse, avec 1.456 voix sur 2.912 votants contre 1.432 à Liotard.

Anti-boulangiste, il met la République « au-dessus de toute discussion », telle qu'il l'a « souhaitée sous l'Empire et servie depuis dix-huit ans ».

A la Chambre, sa principale intervention fut une interpellation en faveur de la liberté de l'art dramatique : il s'agissait des remous provoqués par l'interdiction par le gouvernement, en janvier 1891, du *Thermidor* de Victorien Sardou ; le débat occupa toute la séance du 29 janvier et conduisit Freycinet à poser la question de confiance.

Déçu peut-être, fatigué de la vie parlementaire, Henry Fouquier ne sollicita pas le renouvellement de son mandat aux élections de 1893 et reprit sa plume, préférant consacrer son talent à la presse et au théâtre.

Il mourut le 25 décembre 1901 à Paris, à l'âge de 63 ans, des suites d'une opération.

Henry Fouquier était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et décoré de plusieurs ordres étrangers.

**FOURCADE (JACQUES, Manuel)**, né le 5 août 1862 à Prades (Pyrénées-Orientales).

*Sénateur des Hautes-Pyrénées de 1927 à 1943.*

Comme l'a dit très justement son fils, en Manuel Fourcade se réconcilient ces contraires : la séduction et la rectitude. C'est la parfaite rencontre en un seul être de ce qui peut se concevoir de plus aimable, de plus pertinent, de plus durable.

Les plaidoiries du bâtonnier Fourcade n'ont pas été publiées, elles ne le seront jamais. Plus encore que ses plaidoiries, il convient de regretter de ne point connaître ses notes manuscrites ; il écrivait en effet à merveille, aussi bien au sens matériel qu'au sens spirituel du mot, car son talent sérieux et grave ne se fiait pas à la seule préparation mentale, il lui fallait d'abord dessiner artistiquement sur le papier le déroulement de ses pensées.

Il ne fut jamais de ceux qui se servent de la politique comme un moyen, avec Platon il estimait qu'on ne devait aborder la vie publique qu'à un âge avancé et après avoir donné les preuves qu'on était un homme utile à son pays. Distant, réservé, un peu fier, plus prodigue de railleries que de flatteries, il sut cependant devenir, adroitement et pour longtemps, sénateur des Hautes-Pyrénées.

Manuel Fourcade est né à Prades le 5 août 1862. Son père avait achevé une belle carrière de magistrat à la première Présidence de la Cour d'appel de Lyon.



Quant à lui, l'indépendance et le libéralisme qui furent sa marque l'orientèrent vers le barreau. En 1890, il est nommé premier secrétaire de la Conférence du stage. Bientôt, le voici au cabinet de Du Buit, dont il devait épouser la fille; l'école est de classe, riche d'enseignement, il y retrouve Ambroise Colin, Léon Deroy, Raymond Poincaré : la diversité des talents décida de la forme et de l'usage, l'empreinte est commune.

Manuel Fourcade, dont l'art a conquis l'audience, la droiture força le respect des magistrats, plaidra beaucoup, avec grand succès, pendant près de soixante années et l'on ne saurait mieux expliquer cette admirable faveur que l'ex-pliqua son fils, Jacques Fourcade : « Il assortissait l'éclat de ses foudres de la richesse d'une langue limpide où l'élégance du contour le disputait à la sûreté de la syntaxe, comme il était la rigueur de son argumentation sur une connaissance inexorable du droit, poussant la coquetterie jusqu'à corriger la sécheresse de celui-ci des prestiges d'une éloquence qui le paraît sans l'affecter. »

En recevant l'investiture du bâtonnat, sa pensée n'évoqua pas seulement les chefs illustres qui l'ont fait rayonner de leur gloire mais — avec une grande émotion — ceux qui ont réussi à rendre sans prix l'honneur d'être à leur tête, ceux dont les jours ont été remplis par l'austérité d'un difficile labeur et l'abnégation de vertus obscures et qui n'ont demandé leur récompense qu'à la grandeur de l'ordre.

Conseil de la Ville de Paris, des grandes compagnies de chemins de fer et d'assurances, des grandes banques, il est à la barre dans la plupart des procès civils et financiers de l'entre-deux guerres.

A la demande du Président de la République, Alexandre Millerand qui l'assure de sa fierté de l'avoir, avocat, pour chef, il sera chargé du lourd dossier de la Banque industrielle de Chine. Selon M<sup>r</sup> Toulemon qui, dans une « galerie d'avocats célèbres », fit un excellent portrait du bâtonnier, il apparaissait au Conseil de l'ordre comme le mainteneur respecté, mais craint des traditions. Il disait pour les défendre : ces traditions ne sont pas respectables parce qu'elles ont duré, mais elles ont duré parce qu'elles sont respectables.

Au déclin de son âge, la politique l'avait attiré. Conseiller général des Hautes-Pyrénées depuis 1919, maire de Vic-sur-Bigorre en 1925, il était, après la mort de Paul Dupuy, élu sénateur le 25 septembre 1927. La bataille avait été rude. Au premier tour, Nogaro, sur 663 votants, avait recueilli 257 voix, Fourcade 218, Thévenot 185; au second tour, Nogaro 265, Fourcade 226, Thévenot 170; au troisième enfin, sur 660 votants, Fourcade bénéficiait de 351 suffrages contre 297 à Nogaro. Bien sûr, ce fut une surprise pour tous que ce catholique notoire, pratiquant décidé, réussit ainsi dans un département où sévissait alors un anticléricalisme intransigeant.

A l'élection du 20 octobre 1935, pour le renouvellement du 14 janvier 1936, Fourcade parvint, en se disant désabusé de la politique, à tromper son monde et à provoquer la multiplication des candidatures. Au premier tour — nous n'indiquerons que les quatre candidats les plus favorisés — Fourcade 303, Mireaux 261, Baratgin 222, Dasque 127 voix sur 667 votants; au second tour Mireaux et Fourcade par 372 et 357 voix sur 667 suffrages furent élus.

Considérables furent son ascendant sur le Sénat et le rang qu'il y tint. Mémorabile restera son intervention à propos du projet de loi relatif aux incompatibilités parlementaires. Les avocats sont mis en cause, presque en accusation par le président du Conseil, Raymond Poincaré. En répondant à celui qui, député tout jeune et ministre à 32 ans, avait tout reçu de la politique, Fourcade se faisait le champion de ceux, au reste bien rares, qui avaient attendu, ou devaient attendre comme lui que la carrière professionnelle leur ait tout donné pour entrer dans la vie publique.

Conscients des vertus et du talent de ce parlementaire qui ne fut jamais un politicien, et sans doute pour honorer une haute vie, les sénateurs élurent Manuel Fourcade à la vice-présidence de leur Assemblée.

**FOURCAULT DE PAVANT** (FRANÇOIS, JEAN, HENRI), né le 11 mars 1896 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Député de Seine-et-Oise de 1936 à 1940.*

François Fourcault de Pavant appartenait à une famille fixée à Versailles depuis 1810. En 1916, il interrompit ses études pour s'engager pour la durée de la guerre. Parti simple soldat, il devait revenir officier, après avoir obtenu la Légion d'honneur, l'U.S. distinguished service cross et cinq citations. Démobilisé en octobre 1919, il termina ses études à la Faculté de droit de Paris, puis se fit inscrire au barreau de Versailles.

Elu en 1925 au conseil municipal de Versailles, il y fit preuve d'une grande activité, ce qui lui valut d'être nommé en 1935 maire-adjoint de la municipalité présidée par M. Henry-Haye. Elu conseiller général en 1935, il se présenta aux élections législatives de 1936, comme candidat indépendant, dans les cantons de Versailles-Nord et de Sèvres. Arrivé en tête au premier tour, où il devança M. Barthélemy patronné par le député sortant, M. Georges Bonnefous qui ne se représentait pas, il fut élu au second tour en battant le candidat communiste, M. Armand Ruau, devenu candidat unique du Front populaire qui avait mené une opposition farouche contre lui en raison de son appartenance aux « Croix de feu ».

A la Chambre des députés, M. Fourcault de Pavant s'opposa à la politique de Front populaire menée par les gouvernements Blum et Chautemps, se con-

tenant de participer aux travaux de deux commissions d'où la politique était pratiquement bannie, celles des travaux publics et de la marine militaire. Il se rallia ensuite sans enthousiasme au gouvernement Daladier qui avait pris position contre le parti communiste. En dehors du Parlement, il se consacra à l'œuvre de propagande en faveur du parti social français du colonel de La Roque.

En 1940, bien que dégagé des obligations militaires, il s'engagea une nouvelle fois et fut affecté dans les cadres de l'École de l'air de Rochefort.

Démobilisé à la veille du Congrès de Vichy, il y vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**FOURÈS** (LOUIS, FÉLIX), né le 9 février 1879 à Montpellier (Hérault), mort le 20 juillet 1940 à Paris (17<sup>e</sup>).

*Député de la Seine de 1932 à 1936.*

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Louis Fourès fut élu en 1929 conseiller municipal du XVII<sup>e</sup> arrondissement dans le quartier des Epinettes. Aux élections législatives du 1<sup>er</sup> mai 1932 auxquelles il se présentait comme radical indépendant, il fut élu au second tour, par 5.919 voix contre 5.788 à M. Copigneaux, candidat communiste, député de la 3<sup>e</sup> circonscription du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il s'inscrivit alors au groupe du centre républicain.

Déjà membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale, des postes et télégraphes, du règlement de la marine marchande, il est nommé secrétaire de la Chambre en 1935 et 1936. Il déposa un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à instituer un impôt sur la dépense et une proposition de loi rendant le vote obligatoire dans les différentes élections. Il se préoccupa également de la défense de la main-d'œuvre et des entrepreneurs nationaux contre la concurrence déloyale de l'étranger.

Aux élections d'avril 1936, il fut battu au second tour, n'ayant totalisé que 6.116 voix contre 7.646 à son adversaire communiste, M. Prosper Môquet, qu'il avait pourtant devancé au premier tour. Il continua cependant à siéger au conseil municipal de Paris jusqu'à sa mort qui survint le 20 juillet 1940. Il était alors âgé de 61 ans.

**FOURMENT** (GUSTAVE), né le 4 mai 1869 à Montpellier (Hérault), mort le 21 novembre 1940 à Draguignan (Var).

*Député du Var de 1910 à 1919.*

*Sénateur du Var de 1919 à 1940.*

Professeur de philosophie, Gustave Fourment enseigna au collège de Draguignan et ne tarda pas à être séduit

par les attraits de la politique. Conseiller général du Var en 1904, conseiller municipal, puis maire de Draguignan de 1912 à 1919, il accéda à la présidence du Conseil général après la grande guerre, en octobre 1922.

Lors des élections générales législatives de 1910, Gustave Fourment, qui était membre du parti S.F.I.O. depuis sa création en 1905, accepta de se présenter dans la circonscription de Draguignan. Gustave Fourment fut confortablement élu au second tour avec 8.443 voix sur 14.852 contre 5.892 à Gubert. Au renouvellement du 26 avril 1914, il fut réélu dès le premier tour avec 6.989 voix sur 13.232 votants, contre 3.966 à Villeneuve-Bargemon et 1.623 à Thaon. Les élections du 16 novembre 1919 ayant eu lieu au scrutin de liste, il s'inscrivit sur la liste du parti socialiste qui n'eut aucun élu, mais obtint personnellement 18.374 voix sur 47.613 votants.

Siégeant à la Chambre dans les rangs socialistes, il appartint aux commissions de la législation fiscale, des pensions civiles, des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication. Il se fit une spécialité des questions ferroviaires. Dès 1910, il montait à la tribune pour interpellier le gouvernement à propos d'une grève des chemins de fer du Sud et intervenir dans la discussion du budget de l'exercice 1911 à ce sujet. Pendant la législature de guerre, il eut à rapporter trois projets de loi concernant des voies ferrées secondaires, et intervint dans la discussion des projets relatifs à la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.

Le renouvellement du Sénat, le 11 janvier 1920, lui permit de compenser son échec au scrutin législatif du 16 novembre 1919. Il fut en effet élu au second tour par 246 voix sur 485 votants ; le 9 janvier 1927 il fut réélu dès le premier tour avec 310 voix sur 488 votants et le 26 octobre 1935 (pour le renouvellement de 1936), au troisième tour, par 281 voix sur 509 votants.

Il s'inscrivit au groupe socialiste et appartint à la commission des chemins de fer, transports et outillage national, celle des travaux publics et à celle des affaires étrangères. C'est au sein de ces commissions et par le biais des questions posées aux ministres qu'il manifesta son activité à la Haute Assemblée.

Il vota le 10 juillet 1940 à Vichy les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

Il mourut le 21 novembre 1940 à Draguignan. Il était âgé de 71 ans.

**FOURNET** (Calvados). — Voy. DUCHESNE-FOURNET.

**FOURNEYRON** (Loire). — Voy. CROZET-FOURNEYRON.

**FOURNIER** (ALBERT, ANTOINE, GASTON), né le 11 mars 1882 à Paris.

*Député de la Seine de 1926 à 1928.*

Avocat au barreau de Paris depuis 1912, Albert Fournier se présenta aux élections du 11 mai 1924, dans la première circonscription de la Seine, sur la liste du comité républicain socialiste indépendant pour la défense des intérêts régionalistes parisiens. Il arriva en tête de cette liste mais ne fut pas élu, n'ayant recueilli que 643 suffrages sur 193.637 suffrages exprimés.

Il se représenta dans la deuxième circonscription à une élection partielle ouverte en mars 1926 pour pourvoir au remplacement de deux députés, M. Ignace, décédé en 1924 et M. J.-L. Bonnet, décédé en 1925. Inscrit sur la liste du bloc ouvrier-paysan, il fut élu au second tour, en seconde position, ayant recueilli 63.140 voix sur 132.170 suffrages exprimés, derrière son collègue, M. Jacques Duclos, qui en recueillait 63.254.

Pendant ses deux années de mandat il fit preuve d'une grande activité. Membre des commissions de la législation civile et criminelle, des régions libérées, des marchés et spéculations, il marqua, tant par les propositions de loi qu'il déposa que par ses interventions à la tribune, un intérêt tout particulier pour les questions d'accidents et de conditions du travail, d'assurances sociales et de législation des loyers.

Albert Fournier se présenta à nouveau aux élections législatives de 1928. Arrivé en tête au premier tour, avec 5.386 voix contre 4.149 à M. Lucien Besset, il était cependant devancé par lui au second tour, n'ayant pu réunir que 7.047 suffrages contre 8.571 à son adversaire.

Il démissionna du barreau de Paris en 1933.

**FOURNIER** (FRANÇOIS), né le 14 août 1866 à Manduel (Gard).

*Député du Gard de 1901 à 1919.*

Issu d'une famille modeste, François Fournier s'engagea dès l'âge de 17 ans comme apprenti maréchal-ferrant à Nîmes. Après avoir travaillé à Lyon, puis à Paris, il se fixa, après son service militaire, à Arles, où il fut ouvrier mécanicien dans des établissements de constructions maritimes. Se livrant à la propagande socialiste, il fut licencié : il fut condamner son employeur pour renvoi abusif. Il entra alors aux ateliers des chemins de fer de la Camargue.

Dès avant son service militaire il avait participé au mouvement socialiste. Il fonda à Arles, avec quelques amis, *Le Travailleur*, dont il fut le principal rédacteur, et de nombreux groupes politiques et syndicats. Il se présenta alors aux élections législatives qui eurent lieu le 20 janvier 1901 pour pourvoir au remplacement de M. Delon-Scubeiran, député

de la première circonscription du Gard, décédé le mois précédent. Bien qu'il ait été devancé au premier tour par M. Bernis, il l'emporta au second par 8.739 voix sur 15.672 votants, contre 6.712 à son adversaire. Il devait ensuite être réélu en 1902, 1906, 1910 et 1914, toujours au second tour, après avoir été constamment devancé au premier, par M. Ménard d'abord, puis par M. Magne.

À la Chambre des députés, F. Fournier fut membre des commissions de l'agriculture, des postes et télégraphes, de la législation civile. Farouchement anticlérical, il proposa en 1903 d'opérer des retenues sur les traitements des cardinaux, archevêques, évêques et curés, pour venir en aide aux pêcheurs bretons victimes du chômage et intervint pour la suppression de l'enseignement congréganiste. Lors des discussions budgétaires auxquelles il participait activement, il se préoccupa essentiellement du sort de ses anciens camarades maréchaux-ferrants. Conscient des menaces qui pesaient alors sur la sécurité du monde, il demanda en 1913 l'institution d'un parlement international destiné à sanctionner les conflits entre nations.

Il fut cependant battu aux élections du 16 novembre 1919, n'arrivant qu'en cinquième position sur la liste d'entente républicaine avec 25.396 suffrages, lors de l'instauration du scrutin de liste qu'il avait précisément réclamé.

**FOURNIÈRE** (EUGÈNE, JOSEPH), né le 31 mai 1857 à Paris, mort le 6 janvier 1914.

*Député de l'Aisne de 1898 à 1902.*

Après avoir fait ses études primaires à Ottange, en Lorraine, Eugène Fournière gagna Paris où il devint bientôt maître de conférences à l'École polytechnique, professeur au collège libre des sciences sociales et aux Arts-et-Métiers, et conseiller municipal d'Arcueil. Il se lança alors dans la vie politique en collaborant aux journaux socialistes. Directeur de la *Revue Socialiste* qu'il avait fondée avec Benoît Malon, il prit place parmi les théoriciens les plus écoutés du jeune parti.

Conseiller municipal de Paris pour le XVIII<sup>e</sup> arrondissement (quartier de Clignancourt) depuis 1894, il se présenta aux élections législatives de mai 1898 dans l'Aisne, où il fut élu dès le premier tour député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Ver vins, en totalisant 6.123 voix contre 5.582 pour le député sortant, M. Moret, républicain modéré.

À la Chambre il déploya une grande activité en faveur d'une politique pacifiste mondiale, contre les écoles congréganistes, les ouvriers-orphelins religieux appelés « Bons pasteurs ».

Candidat socialiste aux élections de 1902, il fut battu dès le premier tour par le candidat nationaliste, le comte Caffarelli, n'ayant recueilli que 5.001 suffrages

contre 7.487 à son adversaire. Il se consacra dès lors à ses tâches de président de l'Ecole du journalisme et de l'Association pour l'enseignement du travail et de l'hygiène sociale et de membre de la Société de sociologie. Il publia de nombreux ouvrages.

Il mourut le 6 janvier 1914. Il était âgé de 57 ans.

**FOURNIER-SARLOVÈZE** (MORTIMER, HENRI, ROBERT), né le 14 janvier 1869 à Paris, mort le 18 juillet 1937 à Compiègne (Oise).

*Député de l'Oise de 1910 à 1914  
et de 1919 à 1932.*

Maire de Compiègne et conseiller général de l'Oise, Mortimer Fournier-Sarlovèze fut élu le 24 avril 1910, dès le premier tour, député de l'arrondissement de Compiègne par 12.260 voix contre 11.627 à M. Butin, député sortant radical. Sa profession de foi marquait justement son opposition à la politique suivie par les radicaux, et notamment à l'anticléricalisme, à la persécution religieuse et à l'impôt sur le revenu « juste dans son principe » mais « inquisitorial, vexatoire et arbitraire dans son application ».

Dès cette législature, il fut nommé membre des commissions de l'armée et de l'hygiène publique. Il se préoccupa essentiellement de défendre les intérêts des habitants de sa circonscription, et notamment d'obtenir des crédits destinés à secourir ceux qui avaient été victimes de calamités naturelles.

Il fut cependant battu aux élections des 26 avril et 10 mai 1914 par M. Butin qui lui reprénaît son siège, au second tour, par 11.894 voix contre 11.820 — 74 voix d'écart — bien qu'il ait été devancé au premier tour — 10.448 voix contre 11.392.

En novembre 1918, il fut réélu, étant arrivé avec 33.909 suffrages, en seconde position sur la liste d'union républicaine nationale; il le fut également en mai 1922 où il fut, avec 35.681 voix, premier de la liste d'union républicaine et de concorde nationale, et en avril 1928, au second tour, avec 11.662 voix contre 9.461 à M. Vasseux, après avoir recueilli 10.720 suffrages dès le premier tour.

Dès son retour à la Chambre, il reprit sa place à la commission de l'hygiène; il siégea en outre de 1919 à 1928 dans la commission des régions libérées, et de 1928 à 1932 dans la commission d'assistance et de prévoyance sociales. Il intervint à ce titre dans des discussions relatives aux dommages de guerre (1923) et dans la discussion d'une interpellation relative au chômage (1932).

Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1932 et mourut à Compiègne le 18 juillet 1937, à l'âge de 68 ans.

**FOURNOL** (ETIENNE, MAURICE), né le 16 juin 1871 à Saint-Affrique (Aveyron), mort le 26 avril 1940 à Paris.

*Député de l'Aveyron de 1909 à 1914.*

Avant de se risquer dans la politique, Etienne Fournol, qui avait reçu une formation de juriste, était entré dans la fonction publique : d'abord administrateur, il devint directeur au ministère des Travaux publics.

Lorsque la mort de son oncle Paul, ancien député de la circonscription de Saint-Affrique (voir ci-dessous), lui ouvrit les portes du conseil général de l'Aveyron, le 14 décembre 1902, il était alors chef de cabinet d'Emile Marudjouis, ministre des Travaux publics dans le cabinet Combes.

Il ne put cependant, le 6 mai 1906, battre dans cette même circonscription le successeur de son oncle, Léonce de Castelnaud, élu avec 8.039 voix sur 14.362 votants, alors qu'il en recueillait 6.200. Trois ans plus tard, lors de l'élection partielle organisée le 2 mai 1909 afin de pourvoir au remplacement de Castelnaud, mort le 29 mars précédent, il l'emportait par 7.170 voix sur 14.150 votants battant Paul Leroy-Beaulieu qui totalisait 6.882 suffrages. Il était réélu l'année suivante lors du renouvellement général des 26 avril et 8 mai 1910, au scrutin de ballottage seulement avec 7.115 voix sur 14.212 votants contre 6.988 à Saint-Yves qu'il avait déjà distancé au premier tour (6.493 voix contre 5.419 sur 14.057 votants). En 1914, il fut battu de peu : le 26 avril son nouvel adversaire, Joseph de Castelnaud, totalisait à peine 200 voix de plus que lui (6.210 contre 6.021 sur 13.019 votants) et l'emportait finalement avec 6.920 suffrages contre 6.486 au député sortant, au second tour, le 3 mai. Etienne Fournol contesta le résultat, puis renonça de lui-même, dans l'élan d'union suscité par le début de la guerre, à l'enquête amorcée, laissant valider le 23 décembre 1914 l'élection de Joseph de Castelnaud.

Proclamant hautement son appartenance au parti républicain, il se montrait partisan ardent du scrutin de liste « forme de la lutte des idées » ainsi que de la réforme administrative, et parlant d'un plan plus local, il préconisait la généralisation de l'enseignement agricole et de l'enseignement technique.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fut, au cours des douze mois à peine que dura son premier mandat, un parlementaire — discret peut-être — mais qui fit son apprentissage.

Secrétaire de la Chambre en 1910 et 1911, il renonça en 1912 à être candidat à ce poste.

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts ainsi que de celle des pensions civiles, en 1910, il entra en 1912 à celle des mines. C'est au titre de la première de ces commissions qu'il fit adopter par la Chambre le prin-

cipe de la création au ministère de l'Instruction publique d'un office des monuments ayant un caractère esthétique et historique non classés par la loi du 30 mars 1887.

Fidèle à ses opinions, il avait soutenu les cabinets Monis et Caillaux, mais s'était montré plus réservé vis-à-vis d'Aristide Briand.

Bien que les élections législatives de 1914 aient mis un point final à sa carrière parlementaire il tenta, lors des élections sénatoriales du 20 octobre 1929, pour le renouvellement triennal de 1930, d'entrer à la Haute Assemblée; mais n'ayant obtenu que 367 voix sur 799 votants, il abandonna avant le second tour de scrutin.

Par ailleurs, journaliste et historien politique, l'un des fondateurs de l'Union interparlementaire, il sera secrétaire général du Parlement interalliés et se fera le propagandiste du rayonnement de la France à l'étranger: ainsi seconde-t-il Honorat quand celui-ci crée, pendant la Grande guerre, les trois associations franco-scandinaves: danoise, norvégienne et suédoise. Il est aussi, dans les mêmes conditions, aux côtés d'Ernest Denis lors de la création de l'Institut d'études slaves à l'Université de Paris. Vice-président de l'Alliance française, faisant partie de la direction de nombre des instituts français à l'étranger, il se passionne plus particulièrement pour le monde slave auquel, d'ailleurs, son œuvre d'écrivain sera en grande partie consacrée.

Collaborateur du *Temps* et du *Journal de l'Aveyron*, son passage au Palais Bourbon lui avait inspiré *Le Moderne Plutarque* et *Portraits de la III<sup>e</sup> République*.

Etienne Fournol mourut à Paris après une longue maladie le 26 avril 1940, à l'âge de 69 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**FOURNOL** (ETIENNE, VICTOR, *Paul*), né le 25 septembre 1842 à Saint-Affrique (Aveyron), mort le 16 novembre 1902 à Saint-Affrique.

*Député de l'Aveyron de 1893 à 1902.*

Propriétaire, tout occupé des problèmes de l'agriculture — il est en 1893 président du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Affrique — Paul Fournol avait derrière lui une longue carrière d'élu local lorsque ses concitoyens en firent leur représentant à la Chambre.

Républicain de longue date, il avait, en 1869, triomphé au conseil d'arrondissement du candidat officiel de l'Empire et, après l'écroulement de ce régime, avait assuré plusieurs fois l'intérim de la sous-préfecture de Saint-Affrique en 1870. Dix ans plus tard, il entra au Conseil général, où il fut constamment réélu, pour y représenter le canton de Saint-Rome-de-Tarn; il présidait en outre aux destinées de Saint-Jean-d'Alcapiès, petite commune proche de Roquefort dont il défendra tout

au long de sa carrière la savoureuse industrie.

Désigné en 1889 comme candidat républicain pour faire pièce au candidat de la droite Barascud, il ne put, dans la circonscription de Saint-Affrique, emporter le siège, ayant obtenu 6.701 voix contre 7.630 à son adversaire, sur 14.392 votants. Par contre, le 20 août 1893, il triompha facilement du député sortant avec 9.788 voix sur 13.198 votants contre 3.092 à celui-ci. Le 8 mai 1898, sa réélection fut presque aussi facile: 7.565 voix sur 13.485 votants contre 5.270 à son nouvel adversaire, le docteur Blancard.

Fidèle au programme des progressistes, opposé à la suppression du Sénat dont il voulait élargir le corps électoral, partisan d'une réforme des méthodes parlementaires, il se montrait favorable aux mesures sociales et à la création d'un impôt sur le revenu « sans mesure vexatoire ».

Il ne se représenta pas aux élections générales d'avril-mai 1902 et mourut le 16 novembre suivant à Saint-Affrique, à l'âge de 60 ans.

Sa disparition ouvrait à son neveu Etienne (voir ci-dessus) les portes du Conseil général de l'Aveyron et marquait le début de la carrière politique de celui-ci.

Paul Fournol était chevalier de la Légion d'honneur et décoré du Mérite agricole.

**FOURIER** (JULES), né le 17 avril 1906 à Angrie (Maine-et-Loire).

*Député de la Seine de 1936 à 1942.*

Jules Fourier naquit dans une famille ouvrière à Angrie, petit bourg du bocage angevin voisin de Candé, dont il fréquenta l'école communale. Orphelin de bonne heure — il n'avait que trois ans à la mort de son père qui était carrier — il fut placé, quand il perdit sa mère, dix ans plus tard, comme apprenti peintre en bâtiment non loin de son bourg natal, à Segré. Ouvrier peintre trois ans plus tard, il part pour Nantes en 1922 et y est très vite attiré par les organisations ouvrières, d'abord sportives (Fédération sportive du travail) puis syndicales (Syndicat du bâtiment nantais). En 1924, il quitte Nantes pour Paris, y retrouve sa place dans une section locale de la F.S.T. et adhère à la C.G.T.U. (Confédération générale du travail unitaire).

Son service militaire accompli dans l'armée du Rhin, à Coblenze, de 1926 à 1928, il adhère le 1<sup>er</sup> avril 1929 au Parti communiste français.

Son action syndicale, dès lors, ne fera que s'amplifier et la condamnation à deux ans de prison (dont il ne fera que deux mois) et 3.000 francs d'amende qu'il encourut à cause de son activité le 1<sup>er</sup> mai 1930, ne sera pas la seule de sa carrière de militant. Promoteur du mouvement syndicaliste des peintres de la région de l'Assistance publique où il tra-

vaillle, il reprend le chemin du quartier politique de la Santé en 1932 et y retrouve les chefs de file du parti : André Marly, Benoit Frachon, Péri et bien d'autres ; c'est de là qu'il sera, en mai 1932, sans succès, candidat dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris comme « emprisonné d'Etat ».

Révoqué à cause de son action par l'Assistance publique, chômeur, mais toujours militant, il finit par être embauché par la municipalité d'Ivry-sur-Seine et devient, en 1933, secrétaire de la section du XV<sup>e</sup> arrondissement du parti communiste. Sa forte position dans cet arrondissement l'incite à se présenter en 1935 aux élections municipales dans le quartier Saint-Lambert, mais il échoue derrière le candidat socialiste.

Il aura plus de chance l'année suivante, lors du renouvellement législatif des 26 avril et 3 mai 1936. En 1932, lors de sa candidature de principe lancée de la prison de la Santé, il avait recueilli 1.230 voix au premier tour sur 16.422 votants contre 7.679 à Evain qui sera élu au second tour alors que 799 électeurs lui resteront fidèles. En 1936, l'affaire est plus sérieuse : Fourtou, bien ancré dans la 2<sup>e</sup> circonscription du XV<sup>e</sup> arrondissement, est présenté, sur un programme de front populaire, par la section locale du parti, et s'il est largement distancé au premier tour par Lionel de Tastes, député depuis deux législatures, qui obtient 7.058 suffrages sur 18.985 votants, alors qu'il en recueille lui-même 4.273, suivi par le S.F.I.O. Cahn avec 3.824 voix, au second tour, la discipline de front populaire jouant à plein, et grâce aussi au maintien d'un républicain de gauche isolé Perséol (1.065 voix), il bat avec 9.065 voix le marquis de Tastes qui en réunit 8.551 sur 18.885 votants.

A la Chambre, Jules Fourrier qui siège dans les rangs du parti communiste, appartient en 1936 à la commission d'administration générale, départementale et communale et à celle de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat dont il est de nouveau membre en 1938 ; c'est alors à ce titre qu'il est désigné comme membre d'une mission parlementaire chargée d'enquêter en Tunisie sur les menées italiennes.

La discussion des budgets, ceux des P.T.T. et des travaux publics notamment, lui permettra, par voie d'amendement, d'affirmer ses idées sociales ; il en sera de même dans ses interventions en faveur de la réouverture, en 1933, de l'exposition de 1937 et d'un projet modificatif de la loi sur les loyers de 1926.

Mais sa qualité de député n'entrave rien, bien au contraire, son action de militant, qui lui vaut même encore d'être poursuivi pour avoir, en 1937, traité avec quelques années d'avance sur la réalité, un lieutenant de Jacques Doriot de « hitlérien français ». Il se consacre aussi à tenter de faire triompher la cause de l'Espagne républicaine pendant la guerre civile qui ravage la péninsule ibérique et à combattre violemment les accords de Munich de septembre 1938 dans lesquels

il voit un renforcement donné à la politique d'hégémonie hitlérienne.

Le 22 août 1939, la signature du pacte germano-soviétique va être pour Jules Fourrier à l'origine d'un drame de conscience : l'attaque de la Pologne par les troupes soviétiques, conséquence logique de ce pacte, va le déchirer. Quels que puissent être les liens qui depuis plus de quinze ans l'attachent au parti auquel il a consacré sa « jeunesse » et sa « vie », il ne peut accepter une telle politique et, le jour même, le 17 septembre, démissionne du parti, attitude d'ailleurs partagée par plusieurs de ses collègues communistes.

En janvier 1940, il est mobilisé comme simple soldat à Châteauroux, puis à Limoges où il est versé dans la D.A.T. (Défense aérienne du territoire).

Le 10 juillet 1940, Jules Fourrier rallie Vichy où il vote les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

**FOURTOU** (MARIE, FRANÇOIS, Oscar EARDI de), né le 3 janvier 1836 à Ribérac (Dordogne), mort le 6 décembre 1897 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Représentant de la Dordogne en 1871.*

*Député de la Dordogne de 1876 à 1880 et de 1889 à 1893.*

*Sénateur de la Dordogne de 1880 à 1885.*

*Ministre des Travaux publics du 7 décembre 1872 au 18 mai 1873.*

*Ministre des Cultes du 18 au 25 mai 1873.*

*Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts du 26 novembre 1873 au 21 mai 1874.*

*Ministre de l'Intérieur du 22 mai 1874 au 10 mars 1875 et du 17 mai au 23 novembre 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 50.)

Battu lors du renouvellement triennal du Sénat de 1885 et des élections législatives du 4 octobre de la même année, il emporta facilement le siège de député de la circonscription de Ribérac au renouvellement du 22 septembre 1889, dès le premier tour de scrutin. Il fut en effet élu par 9.682 voix sur 17.554 votants, contre 7.583 au républicain Brugère, député sortant. Il ne se représenta pas aux élections du 20 août 1893.

Conservateur et révisionniste, Oscar Bardi de Fourtou siège dans les rangs de la droite, mais au cours de cette dernière législature le bouillant parlementaire qu'il avait été n'interviendra que deux fois, à propos des vins de raisins secs (1890) et du tarif général des douanes en ce qui concerne la soie (1891).

Ayant renoncé à être candidat en 1893, Bardi de Fourtou abandonna toute activité politique et mourut le 6 décembre 1897 à Paris, à l'âge de 61 ans.

**FOUSSET** (ERNEST, EUGÈNE), né le 24 juillet 1830 à Orléans (Loiret), mort le 31 juillet 1900 à Abrest (Allier).

*Député du Loiret de 1879 à 1888.*

*Sénateur du Loiret de 1888 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 53.)

Ernest Fousset, entré au Sénat lors du renouvellement triennal de 1888 fut réélu le 3 janvier 1897 dès le premier tour de scrutin avec 469 voix sur 768 votants.

Il s'était fait une spécialité des rapports sur les mesures financières d'intérêt local, mais exerça plus volontiers son activité au sein des commissions.

Ernest Fousset était mort à Abrest dans l'Allier le 31 juillet 1900 : il venait tout juste d'avoir 70 ans.

**FOY** (THÉOBALD, MAXIMILIEN, ANTOINE, vicomte), né le 8 mars 1865 à Chérigny, commune de Chenu (Sarthe).

*Député d'Indre-et-Loire  
de 1906 à 1910.*

Théobald Foy appartenait à une famille qui s'illustra depuis la Révolution, tant dans la carrière des armes que dans la carrière parlementaire. Petit-fils du plus célèbre de ses membres, le général Foy, et de Théobald Piscatory, député sous la monarchie de Juillet et représentant sous la II<sup>e</sup> République, ministre de France en Grèce et ambassadeur en Espagne, fils du colonel baron Maximilien Foy qui devait lui aussi devenir général, il naquit au château de Chérigny chez son grand-père Piscatory.

Son père résidant à Tours, ce fut au lycée de cette ville qu'il fit ses études. Sa position locale lui ouvrit en 1892 les portes du Conseil général d'Indre-et-Loire, où il représentera le canton de Château-Vaillière. Quatre ans plus tard, il était élu maire de Couesmes et devait le rester pendant près de cinquante ans.

Il était en outre secrétaire de la commission départementale.

Ce fut la retraite volontaire d'Alfred Tiphaine, qui représentait la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours depuis quinze ans, qui l'incita à briguer sa succession. Il fut élu dès le premier tour, le 6 mai 1906, avec une majorité aussi confortable que celle de son prédécesseur, par 13.575 voix sur 22.969 votants contre 5.155 à Restiaux et 3.939 à Beaumont. Mais au renouvellement général du 26 avril 1910 la situation était renversée et Emile Faure était élu avec 10.480 voix sur 20.502 votants, alors qu'il rassemblait lui-même 7.632 suffrages. Il renonça dès lors à la carrière parlementaire.

Partisan de l'application libérale de la loi de séparation, d'une réforme financière « accomplie avec prudence » et de la réglementation du contrat de travail,

il marquait son hostilité à de « nouvelles aventures d'expansions coloniales » et appelait de ses vœux le rétablissement du scrutin de liste.

Il siégea dans les rangs de la gauche radicale-socialiste et appartint à la commission des travaux publics et des chemins de fer en 1906 et en 1907 à celle de la crise viticole : il préféra se pénétrer des travaux de l'Assemblée plutôt que d'en infléchir le cours en montant à la tribune.

Théobald Foy qui s'était beaucoup occupé d'assurance, avait créé une maternité secrète à l'Hospice général de Tours.

Collaborateur assidu de la *Dépêche du Centre*, il avait, en 1895, publié un ouvrage remarqué : *De la décentralisation*.

**FRAISSEIX** (JULES, LÉONARD), né le 12 juillet 1872 à Payrat-le-Château (Haute-Vienne).

*Député de la Haute-Vienne  
de 1928 à 1932.*

Médecin à Eymoutiers, le Docteur Fraisseix avait milité de bonne heure dans les rangs socialistes guesdistes. Il entre dès 1908 au conseil municipal d'Eymoutiers, est mandaté par le canton au Conseil général en 1910 et s'ins-talle à la mairie en 1919 : ses électeurs locaux devaient lui rester fidèles jusqu'à sa mort.

En 1914, le docteur Fraisseix s'insurge violemment contre l'attitude des socialistes et de Jules Guesde qui acceptent de s'engager dans le conflit mondial et entre dans l'opposition extrémiste qui agite le parti. La révolution d'octobre en Russie ne pouvait que l'enthousiasmer et il adhère à l'Internationale communiste. Il tentera sans succès de faire participer les socialistes à la III<sup>e</sup> Internationale et, la scission consommée, se fera le fondateur du parti communiste en Haute-Vienne, qu'il ne cessera de mener au combat toute son existence.

C'est aux élections de 1924 que les communistes vont se manifester pour la première fois.

Il y fera en effet une première tentative en conduisant à une bataille perdue d'avance la liste du bloc ouvrier paysan : s'il obtient personnellement 5.634 suffrages sur 86.530 votants, il reste fort loin derrière les 47.688 voix du dernier élu de la liste S.F.I.O. passée toute entière. Le retour au scrutin uninominal en 1928 lui sera favorable. Au premier tour le 22 avril, avec 5.913 voix, il est distancé par Tarrade (6.866 voix) et suivi par Hébras (3.971 voix sur 18.139 votants) ; mais ce dernier s'étant désisté au scrutin de ballottage lui permet de l'emporter le 29 avril avec 8.590 voix contre 7.924 à son adversaire sur 17.969 votants. Il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat en 1932.

Membre du jeune groupe communiste de la Chambre qui ne compte alors

qu'onze membres, il participe aux travaux de nombreuses commissions : enseignement et beaux-arts ; hygiène ; aéronautique civile commerciale, militaire, maritime et coloniale ; agriculture ; douanes et conventions commerciales.

Tant par ses propositions de loi, il en déposa une dizaine, que par ses interventions à la tribune, il fera éclater à tout propos ses convictions sociales, ouvrant sans relâche à l'amélioration du sort des travailleurs et des ouvriers agricoles et, saisissant toutes les occasions d'exposer ses doctrines, le médecin qu'il est s'indignera d'autant plus des conséquences quelquefois dramatiques de la discipline militaire sur les jeunes recrues que son antimilitarisme de parti l'y pousse davantage.

Ayant renoncé à la représentation nationale en 1932, le docteur Fraisseix consacrera désormais toute son activité au développement de son parti dans la région limousine.

**FRAMOND DE LA FRAMONDÉE**  
(MARIE, ARMAND, Ernest de), né le 3 juin 1886 à Castillonès (Lot-et-Garonne).

*Député de la Lozère de 1933 à 1942.*

Le comte de Framond est issu d'une très ancienne famille du Gévaudan. Il est l'arrière-petit-fils du comte de Framond, officier d'ordonnance du général de Rochembeau pendant la guerre d'indépendance américaine, ainsi que du baron Capelle, préfet du Léman et ministre de la Restauration en 1830.

Il est né le 3 juin 1886.

De caractère aimable, profondément religieux, généreux et dévoué, il choisira la médecine à la fin de ses études classiques. Docteur en 1913, il part en 1914 comme aide-major au 9<sup>e</sup> d'artillerie. Blessé en 1914, gazé en 1916, Croix de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, deux fois cité, il fait des conférences en faveur de la Croix-Rouge et de diverses œuvres sociales.

En 1919, il vient exercer sa profession dans la Lozère et organise la lutte contre la tuberculose par la fondation de dispensaires d'hygiène sociale et de préventorium.

Adjoint au maire de Marvejols, il est élu député le 2 avril 1933 par 7.020 voix sur 9.116 votants, contre 1.593 à son principal concurrent Peytavin, qui avait été aussi le concurrent malheureux de son prédécesseur, le marquis de Chambrun, lequel venait d'être élu sénateur en octobre 1932.

Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique. Il appartient aussitôt à la commission de l'hygiène, bien sûr, et à celle des mines et de la force motrice. Il sera aussi envoyé à la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les événements violents et sanglants qui devaient aboutir à l'émeute du 6 février.

A la Chambre, sa modestie masque par

trop ses mérites et la qualité de ses convictions et de son idéal. Au cours de sa première législature, il ne prendra d'initiative qu'au bénéfice des victimes des cyclones qui ravagèrent sa circonscription et n'interviendra qu'au cours de la discussion du budget de la Santé publique, toujours en ce qui concerne les questions de crédits pour la lutte contre la tuberculose, sa constante préoccupation.

En ce qui concerne la commission d'enquête du 6 février, il fut chargé d'un rapport partiel à propos de la contre-manifestation communiste qui avait eu lieu le 9 février place de la République et des incidents communistes qui eurent lieu le 12 dans la banlieue parisienne.

Il fut aussi sollicité à plusieurs reprises par ses collègues communistes en qualité d'expert pour des questions médicales ou para-médicales avec les deux autres médecins de la commission : les docteurs Amat et Gardiol.

Ernest de Framond fut réélu le 26 avril 1936 par 6.159 suffrages contre 2.513 à Roussel sur 9.462 votants.

C'est à la commission de l'enseignement et des beaux-arts qu'il appartient dès lors, ainsi que toujours à celle de l'hygiène et de la santé publique.

L'éventail de ses préoccupations s'ouvre plus largement au cours de sa deuxième législature, il n'est plus seulement le croisé de la lutte contre la tuberculose, mais le chargé de mandat de bien des intérêts locaux et, suivant sa générosité, des intérêts des militaires appelés ou engagés, des militaires soufficiens de famille.

Il est aussi rapporteur de la proposition de Beaumont sur la translation des cendres de Roland Garros au Panthéon, ainsi que du projet de loi sur la célébration du tricentenaire de Racine.

Il intervient plus fréquemment dans les discussions en séance, notamment sur des questions budgétaires, sur l'enseignement obligatoire, sur l'exposition de 1937.

Après la guerre de 1914-1918, il avait œuvré en Lozère pour établir une section de la fédération nationale des mutilés dont il devint vice-président.

Secrétaire général du comité d'hygiène sociale du département, fondé par la marquise de Chambrun, il organise les dispensaires de Mende, Florac et Marvejols. Il contribue à la fondation du préventorium d'Aubenas en 1934, dont il est resté médecin-directeur.

Le 10 juillet 1940 Framond a voté pour le projet de loi constitutionnelle.

**FRANC** (HIPPOLYTE, PAUL, EMILE), né le 2 février 1825 à Lyon (Rhône), mort le 25 mars 1898 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député de Saône-et-Loire de 1891 à 1898.*

Homme de science, chimiste spécialisé dans la chimie industrielle et agricole,



jouissant d'une « réputation scientifique sérieuse », Hippolyte Franc était propriétaire à Ligny-en-Brionnais, dans le canton de Semur qu'il représenta au Conseil général de Saône-et-Loire.

Le décès de Bouthier de Rochefort, député de la première circonscription de Charolles, en juin 1891, l'incita à briguer sa succession lors de l'élection partielle du 16 août 1891 : il fut élu pratiquement sans opposant puisqu'il recueillit 8.520 voix contre 3 à son adversaire Viguié sur 9.361 votants alors qu'il y avait 20.531 inscrits, soit 55 % d'abstentions. Au renouvellement général du 20 août 1893 il fut réélu avec 8.533 voix contre 1.722 au révisionniste Noël sur 11.042 votants, ce qui représentait encore 45 % d'abstentions.

« Républicain convaincu », adversaire du pouvoir personnel et partisan de la justice sociale, il réprimait fortement les scandales qui ébranlèrent la République dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle.

À la Chambre, sa santé chancelante ne lui permit pas de donner sa mesure, mais il put cependant présenter les avis les plus autorisés dans les commissions relatives aux questions agricoles, où sa compétence l'avait amené à siéger.

Il mourut en cours de mandat le 25 mars 1898 à Paris.

**FRANCE** (GUILAIN, Charles, MARIE de), né le 8 décembre 1876 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais de 1910 à 1914.*

Charles de France qui appartenait à une vieille famille artisanale faisait valoir son domaine agricole lorsque, conseiller municipal depuis 1902, il fut en 1904 maire de Saint-Inglevert, au canton de Marquise, fonction qu'il conserva jusqu'en 1919. Le 16 mai 1909, il devenait l'élu de ce canton au Conseil général du Pas-de-Calais et le demeurait jusqu'en 1919.

Lors des élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, une troisième circonscription de Boulogne fut créée dans le Pas-de-Calais. Beaucoup de ses amis ayant pensé « qu'à une circonscription neuve il fallait un homme nouveau », il fut conduit à se présenter. Candidat républicain progressiste, il était élu au scrutin de ballottage avec 7.682 voix sur 13.176 votants contre 4.686 au républicain de gauche Pinchart. Au premier tour il avait obtenu 6.761 voix sur 13.856 votants contre 3.106 à Pinchart et 3.828 au radical Georges Adam qui se retira, bien qu'arrivé en seconde position et dont les voix s'éparpillèrent entre les deux autres candidats au second tour. En 1914 il fut battu de peu : en tête, au premier tour, le 26 avril, avec 6.438 voix sur 13.953 votants contre 4.719 à Narcisse Boulanger et 2.324 à Delozière ;

celui-ci s'étant retiré au scrutin de ballottage, assurait le 10 mai l'élection de Boulanger, 7.344 voix sur 14.501 votants, contre 7.031 pour lui-même.

« Ennemi de toutes les utopies et de toutes les chimères » il se montrait partisan des retraites ouvrières, ennemi de la lutte des classes, du gaspillage des finances publiques et souhaitait l'adoption de la représentation proportionnelle.

Inscrit à la Chambre au groupe des républicains progressistes, il siégea à la commission de l'hygiène et, représentant du Boulonnais, tenta de faire modifier le tarif général des douanes en ce qui concerne les harengs secs, salés ou fumés.

Ayant renoncé après son échec de 1914 à la députation, il continua d'exercer ses mandats municipal et cantonal pendant les heures sombres de la guerre de 1914-1918.

**FRANCHI** (TOUSSAINT, JEAN, ANNE), né le 27 mai 1893 à Ota (Corse).

*Député des Bouches-du-Rhône de 1939 à 1942.*

Ses études achevées au lycée Thiers de Marseille, Toussaint Franchi fit son droit à la faculté d'Aix-Marseille mais préféra cependant la médecine : externe des hôpitaux de Marseille, ce fut à la vieille et célèbre faculté de Montpellier qu'il passa son doctorat. Il compta au nombre des administrateurs de l'Hôtel-Dieu et du Centre régional anti-cancéreux et présida le bureau de l'Assistance publique.

Il était en effet conseiller municipal délégué lorsqu'Henri Tasso, maire socialiste et député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Marseille depuis 1924, ayant par suite de son élection au Sénat démissionné de son mandat de député le 26 janvier 1939, une élection partielle fut organisée le 2 avril suivant ; Toussaint Franchi s'y présenta. En tête au premier tour de scrutin avec 4.941 voix sur 13.666 votants et 3.090 à Pascalet, 2.600 à Louis Auguste et 2.075 à Montlouis, il était confortablement élu au scrutin de ballottage avec 7.296 voix sur 12.398 votants, contre 4.559 à Pascalet demeuré son seul adversaire.

Siégeant dans les rangs du parti socialiste, il devint membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, ainsi que de celle de la législation civile et criminelle, dès son arrivée à la Chambre.

Le trop bref séjour au Palais Bourbon que lui imposèrent les événements ne lui permit d'exercer son activité qu'en commissions : il partit en effet sur le front d'Alsace comme médecin-chef au 19<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il apporta le soutien de son vote à la demande de pouvoirs constituants présentés par le maréchal Pétain.

**FRANÇOIS** (LÉONCE, ARTHUR, *Alfred*), né le 27 décembre 1833 à Abbeville (Somme), mort le 16 janvier 1892 à Abbeville.

*Député de la Somme de 1889 à 1892.*

Appartenant à une vieille famille picarde, Alfred François, ancien avoué, se considérait comme un « homme d'affaires, élevé au milieu d'agriculteurs... d'industriels et de commerçants ».

Il entra à 37 ans, en 1870, au conseil municipal d'Abbeville et devenait adjoint au maire en 1874 ; dix ans plus tard il accédait au conseil d'arrondissement et prenait en main, la même année, la mairie d'Abbeville, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort.

« Sincèrement et fermement républicain », il participa activement aux luttes politiques dans son département et ce fut à l'occasion des élections générales législatives du 22 septembre 1889, en pleine effervescence boulangiste, qu'il se présenta à la députation. Il fut élu dès le premier tour de scrutin dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Abbeville, avec 3.767 voix sur 15.705 votants contre 6.826 à Jacques Millevoye, frère de Lucien Millevoye, adversaire victorieux de René Goblet à Amiens et boulangiste notoire.

Elu sur un programme antiboulangiste, préconisant la stabilité ministérielle, antiprotectionniste en matière commerciale et agricole, mais partisan de mesures susceptibles « d'améliorer le sort de l'ouvrier des villes et des campagnes » et de développer la prospérité de l'agriculture, et réclamant le « contrôle sévère » des finances, il siégea à la Chambre dans les rangs républicains.

Il intervint modestement à la tribune et respecta scrupuleusement dans ses votes les engagements pris vis-à-vis de ses électeurs. L'altération de sa santé ne lui permit pas de suivre avec l'assiduité qu'il eût souhaitée les débats de l'Assemblée.

Il mourut en cours de mandat le 16 janvier 1892, à 59 ans, à Abbeville.

**FRANÇOIS** (MARIE, JOSEPH, *Charles*, HIPPOLYTE, ALBERT), né le 14 décembre 1874 à Malaucourt-sur-Seille (Moselle).

*Député de la Moselle de 1919 à 1928.*

Né dans une famille implantée à Malaucourt où son père était propriétaire et qui y était demeurée après l'annexion de la Lorraine à l'Allemagne en 1871, Charles François fit ses études de médecine à la faculté de Strasbourg puis s'installa à Delme, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Salins, situé à quelques kilomètres seulement de son village natal.

La politique le tenta assez jeune puisqu'il prit en main les destinées de Delme en 1907 et conserva cette mairie jusqu'en 1925, sauf pendant les quatre années de la Grande guerre qu'il passa à la forteresse d'Éhrenbreitstein, près de Coblenze,

où les Allemands l'avaient incarcéré, dès le mois d'août 1914, avec d'autres Alsaciens-Lorrains suspectés de francophilie.

Libéré par l'armistice, sa mairie retrouvée, il entre en 1919 au Conseil général de la Moselle pour y représenter le canton de Delme et y siéger jusqu'en 1931.

Aussi, cette situation locale de premier plan lui permit-elle de prendre la tête de la liste d'union républicaine lorraine et de la mener tout entière à la victoire avec, entre autres, Robert Schuman et Guy de Wendel ; il obtint 62.557 voix sur 96.986 votants. Le 11 mai 1924, il fut réélu avec 57.284 suffrages sur 114.880 votants, ce qui lui donnait la sixième place sur la liste d'union républicaine lorraine conduite cette fois-ci par Robert Schuman. En 1928, le retour au scrutin uninominal lui sera fatal ; il se présenta dans la circonscription de Château-Salins, mais Jules Wolff, élu avec 3.991 voix sur 11.768 votants, lui fit subir un dur échec : il ne recueillit en effet que 2.535 voix. Désormais, il ne cherchera pas à retrouver son siège de député.

Elu sur un programme de « progrès par l'union et la concorde » préconisant « l'amour de l'ordre, de la justice, de la liberté » mais aussi marqué par des préoccupations locales, il siégea à la Chambre dans les rangs de l'union républicaine démocratique.

Le docteur François eut, dès la séance de rentrée du 8 décembre 1919, son heure de gloire : c'est à lui en effet que revint l'honneur de lire au nom des vingt-quatre députés d'Alsace-Lorraine leur déclaration solennelle de fidélité à la Mère Patrie retrouvée.

Membre des commissions de comptabilité, de l'hygiène et de l'agriculture, il appartiendra pendant les deux législatures à celle d'Alsace-Lorraine et se fera, à ce dernier titre, le rapporteur d'une quarantaine de projets de loi destinés à adapter ou à introduire la législation française en Alsace et en Lorraine.

Très attaché à sa province natale, Charles François interviendra toujours en séance publique pour défendre les intérêts de ses compatriotes lorrains et alsaciens, que ce soit en matière budgétaire, administrative, ou de nationalité. C'est dans ce même état d'esprit qu'il donnera le 12 décembre 1924, par une lettre datée du 11, en même temps qu'onze autres de ses collègues alsaciens-lorrains, sa démission de la commission d'Alsace-Lorraine à cause de sérieuses divergences de vue avec le reste des membres de cette commission sur les problèmes complexes et délicats que comporte le retour à la France de ces provinces. Des apaisements ayant été donnés, Charles François sera réélu, avec ses onze autres collègues démissionnaires, membre de la commission le 19 décembre 1924.

Après son échec aux élections de 1928, le docteur François continua à siéger au Conseil général de la Moselle et à se consacrer à ses malades à Delme.

**FRANÇOIS** (JEAN-BAPTISTE, Eugène, LÉOPOLD), né le 1<sup>er</sup> juillet 1842 à Bray-sur-Somme (Somme), mort le 10 mars 1908 à Bray-sur-Somme.

*Député de la Somme de 1893 à 1902.*

Propriétaire terrien, brasseur et cultivateur, Eugène François présidait aux destinées de sa commune natale de Bray lorsqu'il fut révoqué de ses fonctions après le 16 mai 1877 ; six mois plus tard il était réélu maire de Bray. En 1885 il entre au Conseil général de la Somme pour y représenter ce canton.

Président du Comité des agriculteurs de l'arrondissement de Péronne, directeur du syndicat de la rivière de Somme, administrateur de diverses caisses départementales d'assurance, membre de la station agronomique et de la commission du département, cette forte position locale lui permit d'être, lors des élections du 22 septembre 1889, un adversaire dangereux pour le marquis d'Estourmel, député conservateur dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Péronne, puisque celui-ci fut élu avec 6.589 voix sur 12.967 votants alors qu'il obtenait lui-même 6.137 suffrages. Quatre ans plus tard, au renouvellement du 20 août 1893, il battait très nettement le député sortant en se faisant élire par 7.379 voix sur 13.000 votants contre 5.387 au marquis d'Estourmel.

Le 8 mai 1898, toujours au premier tour, il triomphait facilement avec 6.793 voix sur 12.668 votants de ses deux adversaires, le socialiste Hennequez, 3.705 voix et le conservateur Siomboing, 1.568. Les résultats du recensement de 1900 ayant apporté des modifications à la carte électorale de la France, la seconde circonscription de Péronne fut supprimée et Eugène François ne se représenta pas.

Défenseur de l'agriculture et de l'industrie sucrière, farouchement protectionniste, siégeant dans les rangs des progressistes et membre de plusieurs commissions spéciales, il laissa à son collègue de la 1<sup>re</sup> circonscription de Péronne le soin de défendre les intérêts de l'arrondissement.

La fin de la huitième législature l'ayant rendu à la vie privée, il reprit la direction de sa brasserie et mourut à Bray-sur-Somme le 10 mars 1908, à l'âge de 66 ans.

**FRANÇOIS-ALBERT** (Vienne, Deux-Sèvres). — Voy. **ALBERT** (FRANÇOIS).

**FRANÇOIS-MARSAL** (FRÉDÉRIC), né le 16 mars 1874 à Paris.

*Sénateur du Cantal de 1921 à 1930.  
Ministre des Finances du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921 et du 29 mars au 9 juin 1924.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Finances du 9 juin au  
14 juin 1924.*

Issu d'une famille lorraine, Frédéric François-Marsal se destinait à la carrière des armes et entra à 20 ans, en 1894, à l'École militaire de Saint-Cyr où il fut sergent-major et porte-drapeau de l'École, premier de la promotion d'infanterie. Sous-lieutenant en 1896 au 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, il fut chargé de 1900 à 1904, au cabinet de Paul Doumer alors gouverneur général de l'Indochine, d'une mission dans la Chine du Sud, le Tonkin, le Laos et la Cochinchine. Il quitte l'armée en 1905 et entre comme stagiaire, à Lyon, à la Banque privée, dont il prendra en 1912 la direction générale à Paris.

Mobilisé le 2 août 1914 comme capitaine des chasseurs à pied, il deviendra commandant, puis lieutenant-colonel, après être passé au Grand Quartier général de Joffre en 1915, à l'état-major de Castelnau en 1917 et avoir été, la même année, attaché jusqu'à la fin de la guerre au cabinet de Clemenceau en qualité de chef du service des études financières et économiques.

Rendu à la vie civile, il devient administrateur de la Banque de l'Union parisienne et il est nommé expert financier près la délégation française à la Conférence de la paix lors de l'élaboration du traité de Versailles.

Membre de la Fédération républicaine, il écrit en 1919 dans l'*Echo de Paris*, sous le pseudonyme de *Custos*, menant une vigoureuse campagne d'opposition au gouvernement.

Le 20 janvier 1920, Alexandre Millerand est chargé de former le ministère. Pour s'assurer le concours de personnalités compétentes, il innove en nommant trois ministres pris hors du Parlement. François-Marsal devient ainsi ministre des Finances.

Il tente de mettre de l'ordre dans le chaos des finances publiques, conséquence de la guerre, grâce à une politique déflationniste.

Après l'élection de Deschanel à la présidence de la République, il conserve ses fonctions dans le cabinet Georges Leygues (24 septembre 1920-16 janvier 1921).

Pendant cette période, on peut noter qu'il fut le signataire, conjointement avec Millerand, ministre des Affaires étrangères, du projet de loi instaurant la reprise des relations de la République française avec le Vatican (11 mars 1920) et de la décision de secourir la Pologne menacée par l'armée rouge (envoi du général Weygand, de subsides et de matériel). Il n'hésite pas à cette occasion, le Parlement était en vacances (août 1920), à prendre seul, comme ministre des Finances, la responsabilité d'assurer les crédits nécessaires. Il défend, encore seul, cette décision devant le Parlement, le 30 décembre 1920 ; Millerand vient à peine de s'installer à l'Élysée.

Élu sénateur du Cantal le 9 janvier

1921, au premier tour de scrutin, par 302 voix, sous l'étiquette « union républicaine », le 27 janvier la validation de cette élection donne lieu à un débat assez âpre, ses adversaires reprochant à François-Marsal d'avoir laissé ses amis se servir de sa qualité de ministre pour transformer sa candidature en candidature « officielle ». Il intervient à la tribune du Luxembourg dans la plupart des débats financiers.

Journaliste, il mène en 1922 une vigoureuse campagne en France et en Belgique en faveur de l'occupation de la Ruhr.

Il est de nouveau nommé ministre des Finances dans le 3<sup>e</sup> cabinet Poincaré (29 mars-9 juin 1924).

En mai 1924, le cartel des gauches ayant emporté la victoire aux élections générales législatives, le président Millerand, après un refus d'Edouard Herriot, lui confie la charge de constituer le gouvernement. François-Marsal présente son cabinet à la Chambre des députés le 9 juin. Il dénonce vivement le caractère anticonstitutionnel des attaques lancées contre le Président de la République, dont le cartel des gauches, Herriot en tête, exigeait la démission.

Il est renversé le 14 juin, par 327 voix contre 217 ce qui entraîne la démission de Millerand.

Son activité politique se borne alors à de fréquentes interventions au Sénat, notamment le 10 avril 1925, à propos de l'émission de 4 milliards de billets de banque non inscrits au bilan de la Banque de France.

Il mène, en outre, une intense campagne électorale dans tout le pays, de 1925 à 1928, contre la politique extérieure et financière du cartel des gauches, lequel le fera battre aux élections sénatoriales (octobre 1929).

En 1931, il doit renoncer à poser sa candidature dans le VI<sup>e</sup> arrondissement à Paris, en remplacement du député François-Poncet, en raison d'attaques de divers journaux financiers et politiques yisant la gestion de ses affaires privées. Une inculpation est envisagée, mais on ne trouve ni plainte ni plaignant contre lui.

En dehors de sa carrière politique, Frédéric François-Marsal fut président de l'Union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale, président de l'Union coloniale française et président de l'Institut colonial international ainsi que de l'Institut d'aides scientifiques et économiques. Il fut aussi administrateur de diverses sociétés, dont la Banque de l'Union parisienne, déjà citée, et la Compagnie du Canal de Suez.

Journaliste, il collabora à *La Revue des Deux Mondes*, à *La Quinzaine*, à *La Revue de Paris*, etc... On lui doit plusieurs ouvrages : *Trois mois au Kouang-Si* (1903); *Ordre du Tzar - Invasion jaune* (1904-1905), écrit en collaboration avec le capitaine Danrit (le futur député Driant); *Les Dettes interalliées* (1927);

*Encyclopédie de Banque et de Bourse* (1928-1929).

Le 19 mai 1928, l'Académie des Sciences morales et politiques l'appela, comme membre libre, à siéger au fauteuil de Jonnart, à la vie et aux travaux duquel il consacra une *Notice* en 1931.

Il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

**FRANÇOIS-MOREL** (Tarn). — Voy. MOREL.

**FRANÇOIS-PONCET** (André), né le 13 juin 1887 à Provins (Seine-et-Marne).

*Député de la Seine de 1924 à 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts (Enseignement technique et Beaux-Arts) du 13 novembre 1928 au 3 novembre 1929.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts (Beaux-Arts) du 3 novembre 1929 au 21 février 1930.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil (Présidence du Conseil - Economie nationale) du 2 mars au 13 décembre 1930 et du 27 janvier 1931 au 14 janvier 1932.*

Né à Provins, fils d'un conseiller à la Cour d'appel de Paris, André François-Poncet fit au lycée Carnot, puis à Stanislas, enfin à Henri IV, des études brillantes qui le conduisirent à l'Ecole normale supérieure quand il eut vingt ans.

Il fit alors plusieurs séjours en Allemagne; ces séjours lui permirent de publier en 1913 un ouvrage qui fit sensation : *Ce que pense la jeunesse allemande*.

En 1910, François-Poncet quitta l'Ecole normale supérieure, agrégé d'allemand. Il est professeur au lycée de Montpellier jusqu'en 1911 puis chargé de conférences à Polytechnique. Attiré par le journalisme, il devient collaborateur de *l'Opinion*.

Lieutenant commandant de compagnie au 304<sup>e</sup> R.I. pendant la guerre, de 1914 à 1917, il est ensuite détaché au service de presse de l'Ambassade de France à Berne, puis nommé membre de la commission économique internationale aux Etats-Unis. Il fonde alors la Société d'études et d'information économique qu'il dirigera pendant quatre ans. Pendant la durée de l'occupation de la Ruhr, il est attaché à l'état-major du général Degoutte.

En 1924, il est élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine, à la plus forte moyenne, sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale de Jean Fabry avec 68.348 voix sur 196.980 votants. Il est réélu en 1928, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du VII<sup>e</sup> arrondissement

de Paris, dès le premier tour, avec 6.646 voix sur 9.702 votants, contre 1.595 à Sanlaville et 1.876 à Détharé.

Il devient sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et à l'Enseignement technique de 1928 à 1930 dans les cabinets Poincaré et Briand, puis sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Economie nationale en 1930 et en 1931.

Délégué-adjoint à la Société des Nations en 1930, il représente le gouvernement français à la conférence du blé à Rome en 1931.

En août 1931, à 44 ans, François-Poncet est nommé ambassadeur de France à Berlin. Il y restera jusqu'en octobre 1933. Son action et son influence personnelle doivent être soulignées.

Avant 1933 et leur arrivée au pouvoir, il eut peu de contact avec les nationaux-socialistes, lesquels étaient à l'époque pleins de mépris pour les diplomates et foncièrement anti-français. Hitler croyait d'ailleurs que l'ambassadeur de France avait connu et encouragé les manœuvres de Roehm et du général von Schleicher. Puis, convaincu de son erreur et voulant la faire oublier, c'est lui qui multiplia les démarches et les occasions de rencontres. Il s'habitua peu à peu à François-Poncet et à sa liberté d'expression et alla jusqu'à l'inviter à déjeuner en tête-à-tête à Berchtesgaden.

Lors de la menace de l'envoi de troupes allemandes au Maroc espagnol, menace qui alarma les capitales, l'ambassadeur de France profita de la traditionnelle visite du nouvel an du corps diplomatique pour obtenir de Hitler un démenti formel. Le calme revenu, celui-ci lui en sut gré.

Vers 1936 la consigne de comportement fut modifiée et les chefs nazis furent encouragés à se mêler à la vie de la société berlinoise. A l'exemple de Gœring, ils avaient appris le goût du confort et du luxe, le décorum et l'étiquette.

Ils croyaient tous François-Poncet conquis ; comment parler allemand et connaître l'Allemagne sans les admirer ? Ils devaient plus tard déchanter. François-Poncet avait toujours discerné qu'Hitler préparait la guerre et l'avait dit et redit. Ses communications ne firent-elles pas la matière de 40 volumes ?

Mais peut-être l'ambassadeur avait-il trop crié au loup ? D'ailleurs, à Paris, on ne répondait pas, on ne croyait pas à l'aviation décisive, à la mantabilité des divisions cuirassées, on ne croyait qu'à la paix, la Société des Nations et la solidité d'un appareil militaire défensif. François-Poncet était donc réduit à une action retardatrice consistant à trouver des obstacles, des entraves, à multiplier les engagements publics... mais Hitler était un parjure-né.

En fin d'octobre 1933, malgré l'expérience acquise et une certaine influence qu'il savait exercer sur Hitler — mais saturé de l'atmosphère hallucinante du III<sup>e</sup> Reich — selon son propre désir, André François-Poncet abandonne son ambassade de Berlin pour Rome.

Lors de la Conférence de Munich, il avait constaté l'ascendant exercé par Mussolini sur Hitler — et comme ce dernier ne s'estimait pas satisfait du démantèlement incomplet de la Tchécoslovaquie — il apparut à François-Poncet que la clé de la paix n'était plus à Berlin mais à Rome...

Et c'est de la part de la France la reconnaissance tacite de la conquête de l'Ethiopie que de rétablir alors l'ambassade et les relations normales franco-italiennes.

En fait, notre ambassadeur était tombé de Charybde en Scylla : atmosphère glaciale, manifestations hostiles d'une « spontanéité » savamment préparée. Toutefois, au Palais Farnèse, siège de l'ambassade depuis Louis XIII, il y a aussi l'Ecole française de Rome, dirigée alors par Jérôme Carcopino, et grâce à elle, au concours d'érudits italiens et d'académiciens français, François-Poncet put organiser des conférences culturelles et historiques, non politiques, qui eurent un grand succès et démontrèrent, malgré les rodomontades, la quarantaine et le caractère menaçant des événements, que l'amitié franco-italienne ne pouvait, si facilement, mourir.

C'est le 10 juin 1940 que l'ambassadeur à Rome revint en France.

M. André François-Poncet, décoré de la Croix de guerre 1914-1918, est grand-croix de la Légion d'honneur.

**FRANÇOIS-SAINT-MAUR** (CHARLES, MARIE, ALPHONSE, MAXIMILIEN, DANIEL), né le 19 décembre 1869 à Pau (Basses-Pyrénées).

*Sénateur de la Loire-Inférieure  
de 1920 à 1941.*

Docteur en droit, Charles François-Saint-Maur avait été avocat à la Cour de Paris avant d'enseigner le droit à la Faculté libre d'Angers.

Maire de La Boissière-du-Doré, bourg de la Loire-Atlantique tout proche du Choletais il présida le conseil d'arrondissement avant de songer, au lendemain de la première guerre mondiale, à entrer au Palais du Luxembourg.

Aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 qui consacrèrent le renouvellement total de la représentation du département de la Loire-Inférieure, il fut élu dès le premier tour par 628 voix sur 966 votants ; il en sera de même le 6 janvier 1924 où il obtint le même nombre de voix sur 976 votants et le 16 octobre 1932 (renouvellement triennal de janvier 1933) où il recueillit 653 voix sur 1.000 votants.

Président de la fédération nationale catholique, il siégea tout naturellement dans les rangs de la droite et fut même secrétaire du groupe de protection des familles nombreuses.

D'emblée, François-Saint-Maur s'imposa au Palais du Luxembourg et compta,

en vingt années de carrière politique, parmi les sénateurs les plus actifs. Secrétaire du Sénat en 1924, il appartient aux commissions de l'hygiène, des finances et de la législation.

Ses interventions à la tribune furent innombrables et si elles s'attachèrent à de multiples objets, l'intérêt qu'il portait aux affaires s'orientait cependant plus particulièrement sur les questions sociales (logement, législation des habitations à bon marché, travail de nuit des femmes — problème qui retint longtemps l'attention des sénateurs — assurances sociales) ainsi que les problèmes scolaires.

Ses affinités conservatrices le conduisirent à se prononcer contre le vote des femmes, ainsi d'ailleurs que la plupart de ses collègues de la Haute Assemblée, et contre le pacte franco-soviétique de 1936.

Le 10 juillet 1940 il ne prit pas part au vote sur le projet de loi constitutionnelle ayant accordé les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**FRANCONIE** (PAUL, *Gustave*), né le 15 janvier 1845 à Cayenne (Guyane), mort le 23 janvier 1910.

*Député de la Guyane de 1871 à 1898 et de 1906 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 59.)

Le 6 octobre 1889, Franconie est réélu au premier tour de scrutin député de la Guyane, avec 1.138 voix contre 534 à Chatellier et 58 à Henrique, sur 1.760 votants, ce qui représentait 60 % d'abstentions, les inscrits étant au nombre de 4.332. Démissionnaire de son mandat le 31 mai 1890, il est réélu le 17 août suivant avec 1.462 voix, la totalité des suffrages exprimés sur 1.553 votants, soit à peine 35 % des inscrits. Aux élections des 20 août et 3 septembre 1893, la nonchalance de ses électeurs ne lui permit pas d'être réélu dès le premier tour : bien qu'ayant obtenu 1.188 voix contre 101 à Sérizier, sur 1.382 votants, il ne réunissait pas le quart (1.202) du nombre des inscrits (4.807) ; il passa au scrutin de ballottage avec 1.360 voix sur 2.125 votants contre 745 à Pindard. Pendant les deux législatures suivantes, il va perdre son siège : il sera en effet battu dès le premier tour, le 8 mai 1898, par Ursleur, 1.393 voix, contre 1.163 à lui-même sur 2.602 votants, ainsi que le 27 avril 1902, Ursleur étant réélu avec 1.611 voix contre 1.033 à lui-même sur 2.676 votants. Cependant, le 6 mai 1906 il reconquerra son siège en obtenant 1.988 voix sur 3.468 votants contre 1.465 à Ursleur.

Stégeant dans les rangs des socialistes, Gustave Franconie s'intéressa à l'organisation municipale de la Guyane et aux questions coloniales.

Il mourut le 22 janvier 1910.

**FRANCOZ** (FÉLIX, *Aimé*), né le 3 juillet 1847 à Trévignin (Savoie), mort le 26 janvier 1921 à Ancecy (Haute-Savoie).

*Sénateur de la Haute-Savoie de 1893 à 1909.*

Félix Francoz fit des études de médecine. Lorsque éclata la guerre de 1870, il est interne des hôpitaux de Lyon. Mobilisé en qualité de médecin aide-major, il fait campagne et se trouve à Bitche au moment où cette place est encerclée par les Allemands. On connaît l'héroïque résistance de la garnison de Bitche qui ne consentit à se rendre que lorsqu'elle eut obtenu l'assurance qu'elle sortirait de ses retranchements avec les honneurs de la guerre.

Quand la paix fut signée, il vint s'installer à Ancecy, où ses titres lui méritèrent la fonction de médecin de l'hôpital. Bientôt membre du conseil de l'hygiène de la Haute-Savoie, il fut également nommé médecin inspecteur des enfants du premier âge.

Cependant, ses mérites civiques ne le cédaient en rien à ses qualités professionnelles et le scrutin de 1881 fut l'occasion, pour ses concitoyens, de lui marquer leur confiance en l'envoyant siéger au conseil municipal, lequel en fit, sur le champ, l'adjoint au maire d'Ancecy. Dans ces fonctions, Francoz donna si bien sa mesure que cinq ans plus tard, en 1886, une vacance s'y étant produite, il fut élu sans plus de difficulté au Conseil général. Réélu en 1892, il fut porté l'année suivante à la présidence de l'assemblée départementale. Mais déjà, il était sénateur. Au renouvellement partiel du 8 janvier 1893, il avait en effet triomphé du conservateur Folliet par 407 voix contre 185 au premier tour de scrutin.

A la Haute Assemblée, où il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine, Francoz se spécialisa dans l'étude des problèmes qui ont trait à l'hygiène publique, mais il touche aussi à bien d'autres domaines et fera preuve, tout au long des seize années qu'il siégera au Luxembourg, d'une activité considérable. Une simple énumération de questions qu'il rapporta au nom de diverses commissions suffit à donner l'idée de son éclectisme : octroi, postes de commis-greffiers, pêche fluviale, représentation des pauvres et administration des établissements d'assistance, etc...

Cependant, Félix Francoz avait un sujet d'intervention favori : l'industrie mulassière en Savoie ; en effet il ne perd jamais de vue les intérêts de sa région savoyarde. C'est au nom de ces intérêts que, le 12 novembre 1896, il se prononce contre le projet de loi approuvant la convention relative à la frontière franco-suisse entre le mont Dolent et le lac Léman. De même, après qu'il aura été élu sénateur, le 28 janvier 1900, par 475 voix sur 611 suffrages exprimés, une de ses premières interventions sera, le 31 mars, pour réclamer l'augmentation des crédits destinés à la reconstitution du cadastre des deux départements savoisiens.

En 1901, Félix Francoz est élu secrétaire du Sénat et le demeurera jusqu'en 1904 car alors, conformément à la tradition, il décline toute candidature à cette fonction.

Au renouvellement triennal du 3 janvier 1900, contre toutes les prévisions, les électeurs de la Haute-Savoie refusent de le renvoyer une troisième fois au Sénat. Félix Francoz redevient alors médecin à Annecy, où il meurt le 21 janvier 1921, à l'âge de 74 ans.

**FRANKLIN-BOUILLON (BOUILLON)** (FRANKLIN) dit HENRY, né le 3 septembre 1870 à Saint-Héliier (Île de Jersey, Grande-Bretagne), mort le 12 novembre 1937 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député de Seine-et-Oise de 1910 à 1919 et de 1923 à 1936.*

*Ministre d'Etat,  
membre du Comité de Guerre  
du 27 septembre au 16 novembre 1917.*

Tous, ou presque tous les citoyens ont un foyer d'origine, un coin de terre natale auquel ils restent indéfectiblement attachés. Franklin-Bouillon était né en exil et, ayant passé une grande partie de sa vie en voyages eut le mélancolique privilège d'être un Français déraciné. Il n'en fut que plus Français, avec passion, avec chauvinisme, avec amour !

Il est né le 3 septembre 1870 à Jersey, fils d'un modeste fonctionnaire hanni. De ce fait, il grandit dans le milieu des Hugo et des autres exilés de 1852, puis de 1871. Revenu en France en 1878, après d'excellentes études au lycée de Caen, il passa à Paris l'agrégation d'anglais, fit un stage à l'Université de Cambridge et fut professeur à Londres.

De retour à Paris, Franklin-Bouillon entra au *Journal* et fut correspondant de guerre au Soudan puis pendant la guerre gréco-turque il voyagea beaucoup dans tout le Moyen-Orient.

Rédacteur en chef du *Radical* de 1905 à 1909, il devint membre du parti radical-socialiste. Il échoua devant le suffrage universel à Caen en 1903 mais put être élu pour la première fois, en 1910, député de la Seine-et-Oise, 2<sup>e</sup> circonscription de Corbeil, au scrutin de ballottage, avec 8.082 voix sur 15.315 votants contre 6.972 au député sortant Argellès, qui était en tête au premier tour avec 7.075 voix contre 5.696 à lui-même sur 15.942 votants et fut réélu en 1914, dans les mêmes conditions, avec 8.784 voix sur 17.616 votants contre Reibel en tête au premier tour avec 7.254 voix contre 5.806 sur 17.575 votants.

Dès son entrée à la Chambre, il se consacra presque exclusivement aux questions extérieures, notamment aux rapports franco-allemands. Il présentait l'agression de 1914 et les angoisses de son patriotisme l'isolaient déjà au sein du parti radical-socialiste.

Quand ce fut la guerre, malgré son mandat, malgré surtout son mauvais état

de santé, il s'engagea. Bientôt sous-lieutenant, il fut chargé par le ministre de la Guerre, Messimy, d'assurer la liaison entre l'armée française et le corps expéditionnaire britannique. Malade, évacué, il refuse d'entrer dans le cabinet Briand en 1915. En 1917, Painlevé le fait entrer au gouvernement comme ministre d'Etat, membre du comité de guerre, puis au moment du gouvernement de la victoire de Clemenceau, il remplace Georges Leygues à la présidence de la commission des affaires étrangères de la Chambre. Ici commence vraiment son opposition avec tous les partisans du traité de Versailles, par souci de la sécurité française et par désir d'éviter les erreurs du passé.

Abandonner la Rhénanie à l'Allemagne?... C'était perdre la guerre pour demain ! La Sarre?... Elle doit nous être immédiatement rendue ! Le traité de Versailles?... C'est pour la France cinquante années de difficultés, c'est pour le monde le minimum de paix dans le maximum d'anarchie.

Battu aux élections du 16 novembre 1919, la liste républicaine d'union nationale démocratique d'André Tardieu passée tout entière n'ayant laissé aucune chance à la liste d'union des gauches et des combattants républicains qu'il défendait (il réunit 38.472 voix seulement sur 175.817 votants), il prit une confortable revanche à la faveur d'une élection partielle le 8 juillet 1923, avec 77.585 voix sur 141.782 votants. Toujours à la tête de la liste d'union des gauches, il fut réélu le 11 mai 1924 avec 47.641 voix sur 220.879 votants. Choissant avec le retour du scrutin uninominal en 1928 la 1<sup>re</sup> circonscription de Pontoise, il fut réélu au scrutin de ballottage par 8.381 voix sur 15.233 votants contre 4.158 à Benoît, après avoir manqué de peu son élection au premier tour : 7.549 voix sur 16.135 votants. La même mésaventure lui arriva en 1932 : les 7.935 voix obtenues le 1<sup>er</sup> mai sur 16.346 votants ayant été insuffisantes, il l'emporta le 8 mai avec 8.390 voix sur 15.748 votants contre 5.028 à Fonteny.

Il fut l'un des plus ardents champions de l'union nationale et l'un des partisans les plus convaincus de la formation du cabinet Poincaré, sauveur du franc. Son caractère indépendant l'amena alors à secouer le joug de la rue de Valois et ses amis de Seine-et-Oise l'ayant suivi, ils constituèrent ensemble une fédération radicale nationale. En conséquence, à la Chambre, il fonda le groupe de la gauche sociale et radicale.

Pourquoi se battait-il ? car il donnait toujours l'impression « d'en découdre ». Non pas certes contre un homme, car rien n'était moins dans son caractère que les animosités, les jalousies, les rancunes personnelles. Ce gladiateur, ce croisé, se battait contre les idées, contre une politique, celle qu'il appelait la « mystique Briand ». Il se révoltait quand on l'accusait d'être l'adversaire d'une politique de paix. Mais il prétendait voir clairement : « nos ex-alliés dressés contre nos finances, nos ex-ennemis dressés contre nos frontières ».

Il partagea avec le colonel Fabry un pessimisme clairvoyant, mais il le manifesta avec une plume intrépide, en Casandre, et sans se soucier des sarcasmes, des injures et mêmes des haines.

Pendant plusieurs années il intervint à la tribune de la Chambre, inlassablement, pour dénoncer toujours les armements secrets de l'Allemagne, la poussée nationaliste outre-Rhin, les dangers d'un désarmement prématuré. Certes, il avait alors abondance de raisons et de matières pour affirmer ses discours : le plan Young, l'évacuation de Mayence, les manifestations des casques d'acier, la volonté allemande d'obtenir la révision des traités, la tentative d'Anschluss, le moratoire Hoover, la préparation de la Conférence du désarmement, etc.

À la fin de chacun de ses discours, après avoir montré les dangers qui nous entouraient, il adjurait le Parlement de refaire l'union sacrée pour résister victorieusement aux pressions insidieuses ou aux attaques directes du dehors.

C'est ainsi qu'au cours de la dernière législature il fonda « L'Union pour la Nation » et s'il prenait moins souvent la parole à la Chambre, il mena une active campagne dans certaines régions notamment à l'occasion d'élections partielles.

Sa dernière grande intervention remonte au débat sur le paiement de nos dettes aux États-Unis, débat qui amena la chute du 3<sup>e</sup> cabinet Herriot, le 14 décembre 1932.

Il fut battu aux élections de 1936, au deuxième tour, le 3 mai, n'ayant réuni que 8.536 voix contre un adversaire communiste Prachay qui en obtint 8.898.

Sa santé déclinante réclamait des ménagements. Il mourut le 13 novembre 1937 à Paris dans une clinique où il avait été transporté pour y subir une opération.

**FRAYSSINET** (Marc, JOSEPH, FABIEN), né le 8 avril 1871 à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne  
de 1910 à 1914.*

Avocat. M. Frayssinet fut secrétaire général de la mairie de Toulon. Puis, il s'inscrivit au barreau de Toulouse. Il fut également professeur à l'École de commerce et à l'École pratique de droit de cette ville de 1902 à 1910.

Il se présenta aux élections législatives de 1910 dans l'arrondissement de Castelsarrasin comme socialiste indépendant. Il fut élu au deuxième tour, le 8 mai, par 8.374 voix sur 16.296, contre 7.737 à son principal adversaire, le député sortant Sénac.

À la Chambre, il fut nommé à la commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation. Partisan de la représentation proportionnelle et de la liberté de l'enseignement, il estimait d'autre part que les fonctions de ministre devaient

être incompatibles avec celles de membre de conseil d'administration d'une société financière et il déposa une proposition de loi en ce sens. Il demanda par deux fois à interpellier le gouvernement sur l'application frauduleuse en France des législations étrangères sur les sociétés. Il prit part à la discussion des budgets de 1911, 1912, 1913 et déposa plusieurs propositions de loi d'intérêt local.

Cependant, il fut battu aux élections de 1914 : au premier tour, il n'arriva qu'en troisième position, avec 3.213 voix sur 15.514, alors que M. Cattini, qui devait l'emporter au deuxième tour, en obtenait 7.026. Mais il resta maire de sa commune natale de 1912 à 1934.

De 1924 à 1936 il donna des chroniques politiques, des comptes rendus parlementaires au poste radiophonique de la Tour Eiffel. Puis il passera au poste Radio-colonial où il s'occupe de la « chronique de la vie provinciale ». De retour en province, en 1935, il devient président du tribunal de Lombez, puis du tribunal d'Auch. En 1937, il fut élu conseiller général du canton de Beaumont-de-Lomagne.

**FRÉBAULT** (CHARLES, FÉLIX), né le 7 mars 1825 à Metz (Moselle), mort le 29 octobre 1902 à Paris.

*Député de la Seine de 1876 à 1889  
et de 1893 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 62.)

Le docteur Frébault fut battu aux élections de 1839, dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en troisième position au premier tour avec 4.492 voix sur 14.892 votants contre 4.743 à Denys Cochin et 5.046 à Terrail-Mermeix, qui fut élu le 6 octobre avec 4 voix de plus seulement, 5.050 sur 14.592 votants contre 4.830 à Denys Cochin et 4.684 au docteur Frébault, chacun étant resté sensiblement sur les mêmes positions. Au renouvellement de 1893, il put prendre sa revanche, toujours au scrutin de ballottage, avec 5.991 voix sur 11.893 votants contre 5.700 à Lerolle, la répartition des voix ayant été, le 20 août, de 4.558 voix sur 12.497 votants, contre 4.488 et 3.041 à l'ancien préfet de police Andrieux.

Républicain radical, le docteur Frébault présida un nombre considérable de bureaux et partagea les travaux de multiples commissions spéciales.

L'examen des budgets de 1897 et 1898 et le projet d'érection de la gare d'Orsay sur les ruines de la Cour des comptes occupèrent son activité pendant cette législature.

Aux élections de 1898, Frébault, le 8 mai, fut sévèrement mis en ballottage par son adversaire de 1893, Lerolle, 6.896 voix sur 15.304 votants contre 4.628 à lui-même ; il ne put l'emporter le



22 mai, ayant réuni 7.513 voix contre 7.742 à Lerolle, élu, sur 15.429 votants. Quatre ans plus tard, en 1902, le VII<sup>e</sup> arrondissement fut divisé en deux circonscriptions : abandonnant la 1<sup>re</sup> à Lerolle, le docteur Frébault s'opposa dans la 2<sup>e</sup> à Maurice Spronck, qui le battit dès le premier tour avec 4.380 voix sur 8.546 votants, contre 2.935.

Il survécut de peu à cet échec puisqu'il mourut le 27 octobre suivant, à Paris, âgé de 77 ans.

**FRÉDÉRIC-BRUNET** (Seine). — Voy. BRUNET.

**FRÉDÉRIC-DUPONT** (ÉDOUARD, CHARLES), né le 10 juillet 1902 à Paris.

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

Né le 10 juillet 1902 à Paris, Frédéric-Dupont est le fils du général Dupont, qui fut major général de Joffre, Nivelle et Pétain, puis commandant en chef des missions interalliées en Allemagne de 1918 à 1920, enfin chef de la mission militaire française en Pologne de 1920 à 1926. Son grand-père maternel, le grammairien Hauvin, se rendit célèbre sous le nom de Larive et Fleury en ayant le premier l'idée d'un « livre de maître » comportant à la fois exercices et corrigés. Cet ouvrage fut la fortune des éditeurs Armand Colin dont il fut la seule publication pendant trente ans.

Frédéric-Dupont fit ses études secondaires au lycée Montaigne puis au lycée Louis-le-Grand. Docteur en droit, lauréat de l'École libre des sciences politiques, il devint avocat à la Cour d'appel de Paris. En 1926, il fut nommé secrétaire de la Conférence des avocats. En 1928, il devint chef adjoint du cabinet de Désiré Ferry, ministre de la Santé publique.

Il débuta dans la carrière politique en entrant en juin 1933, au conseil municipal de Paris. S'étant présenté dans le quartier Saint-Thomas d'Aquin à Paris, où ses origines militaires devaient faciliter son élection, il bénéficia des voix des électeurs qui désapprouvaient le candidat maurrassien d'avoir démissionné de l'Action française après sa condamnation par le Valicain. Le 6 février 1934, il prit la tête d'un cortège de conseillers municipaux différent de celui de l'Action française mais qui fut empêché de réaliser avec les représentants de l'Union nationale des combattants la rencontre symbolique devant le Palais Bourbon qu'il projetait. C'est à cette occasion que M. Frédéric-Dupont fut blessé à la tête et dut subir une opération.

Il interviendra à la Chambre pour expliquer les événements du 6 février lors de la discussion d'interpellations relatives à la dissolution des ligues en 1936. Il est, en effet, devenu député de la Seine, sous l'étiquette de républicain national, aux élections générales de 1936. Il a été élu

au premier tour, le 26 avril, par 5.495 voix sur 8.202 votants, son adversaire le mieux placé, un communiste, n'en remportant que 871.

Il s'est fait inscrire au groupe de la fédération républicaine de France et il prend part aux travaux de la commission de l'armée. Au cours de la législature, il défend, tant dans ses propositions de loi que dans ses interventions, les intérêts des petits commerçants et, déjà, ceux des concierges. A plusieurs reprises, il interpelle le gouvernement sur sa politique étrangère, lui reprochant conjointement, le 1<sup>er</sup> décembre 1936, d'avoir permis à Hitler de remporter « la victoire des vaincus » et de brouiller la France avec les nationaux espagnols en laissant les communistes faire de la propagande en faveur de l'interventionnisme ; le 22 février 1938, il lui demande pourquoi la France n'a pas de représentant à Salamanque ni d'ambassadeur à Rome. Il s'intéresse également à la défense nationale ; interpellant le gouvernement à ce sujet le 8 janvier 1937, il lui conseille de concentrer ses efforts sur l'aviation ; de nombreuses demandes d'interpellation, de 1936 à 1938, témoignent qu'il s'inquiète des insuffisances de la défense nationale.

M. Frédéric-Dupont a voté la loi du 10 juillet 1940.

**FRÉMICOURT** (CHARLES, VICTOR, JULES), né le 27 septembre 1877 à Lens (Pas-de-Calais).

*Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 juin au 12 juillet 1940.*

Après avoir obtenu sa licence en droit à la Faculté de Lille, Charles Frémicourt débute dans la magistrature en 1902, en qualité de juge suppléant au tribunal de Lille. Il passe son doctorat en 1904, et sa carrière le mène successivement du poste de substitut à Hazebrouck, puis à Valenciennes, à celui de procureur de la République à Doullens et à Péronne qu'il obtient en 1913, et la même année à celui de substitut à Lille ; le 1<sup>er</sup> octobre 1918 il est nommé secrétaire en chef du parquet de la Cour d'appel de Paris, puis en mai 1921 substitut au tribunal de la Seine. Substitut général à la Cour d'appel en 1926, il est nommé le 26 juillet de la même année directeur du cabinet du Garde des Sceaux, Louis Barthou, qui appartient au quatrième cabinet Poincaré : il y mène à bonne fin, en deux mois, la réforme judiciaire qui était réclamée depuis de nombreuses années par la magistrature tout entière. Le 23 novembre 1926, Charles Frémicourt est nommé directeur du personnel au ministère de la justice et le 4 janvier 1928 directeur des affaires civiles et du sceau. Devenu conseiller d'Etat en service extraordinaire, il est nommé en 1932 président du tribunal civil de la Seine, puis en 1936 procureur général auprès de la Cour de cassation, dont il devient Premier président en 1937. C'est en cette

qualité que le maréchal Pétain lui confie le ministère de la justice dans le cabinet qu'il forme le 16 juin 1940 et qui dure jusqu'au 12 juillet suivant.

**FREPPEL** (CHARLES-EMILE), né le 1<sup>er</sup> juin 1827 à Obernai (Bas-Rhin), mort le 23 décembre 1891 à Angers (Maine-et-Loire).

*Député du Finistère de 1880 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 66.)

Réélu le 22 septembre 1889 par 11.506 voix sur 17.280 inscrits et 12.132 suffrages exprimés, Mgr Freppel continue à participer activement à la vie parlementaire, défendant avec véhémence l'enseignement religieux et les prérogatives de l'Eglise ainsi que la colonisation.

Il meurt en son évêché d'Angers le 23 décembre 1891. Il était âgé de 64 ans.

**FRÉRY** (CHARLES-LOUIS), né le 26 novembre 1846 au Puix (Haut-Rhin), mort le 4 juin 1891 à Belfort (Territoire de Belfort).

*Député du Territoire de Belfort de 1881 à 1885.*

*Sénateur du Territoire de Belfort de 1887 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 68.)

La maladie devait malheureusement tenir écarté des travaux de la Haute Assemblée le jeune sénateur du Territoire de Belfort. Il n'en fut pas moins brillamment réélu le 4 janvier 1891 par 126 voix sur 171 votants et 135 suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.

Il est mort le 4 juin 1891, âgé de 45 ans seulement.

**FRESCHVILLE** (JOSEPH, ANATOLE BOSQUILLON del), né le 23 février 1823 à Saint-Esprit près Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 18 février 1911 à Paris

*Député du Nord de 1855 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 68.)

Aux élections générales de 1859, il fut élu au premier tour dans la première circonscription de Hazebrouck, par 3.997 voix sur 11.603, contre 2.117 à son adversaire le mieux placé. Il n'eut qu'une activité réduite au cours de la législature.

Aux élections générales de 1893, il fut battu au deuxième tour par l'abbé Lemire. Il devait mourir à Paris, le 18 février 1911, à l'âge de 88 ans.

**FRESNEAU** (ARMAND, FÉLIX), né le 5 janvier 1823 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 13 novembre 1900 à Paris.

*Représentant de l'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée Nationale Constituante de 1848*

*et à l'Assemblée législative de 1849.*

*Représentant du Morbihan à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Sénateur du Morbihan de 1879 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 69.)

Siégeant à l'extrême-droite, Armand Fresneau continua, sans défaillance, à soutenir à la tribune ses convictions de légitimiste et de catholique.

Son hostilité aux institutions républicaines ne se dément pas. C'est ainsi que, le 6 février 1891, il interpelle le gouvernement sur les « usurpations des droits de la souveraineté nationale, commises par la municipalité de Paris ». Il accuse cette dernière de vouloir glorifier les « crimes des terroristes et de la Terreur » car elle a fait ériger une statue de Marat dans le parc de Montsouris et se propose de perpétuer de la même façon le souvenir de Danton et de Robespierre.

En 1890, dans l'affaire de la laïcisation de l'école de Vicq, Armand Fresneau condamne l'action du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Léon Bourgeois. Le 25 mars 1892 il s'adresse de nouveau à Léon Bourgeois pour dénoncer la nomination de Pierre Laffitte, disciple d'Auguste Comte et chef de l'école positiviste, à la chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France. Il voit dans cette désignation un nouveau gage donné aux « révolutionnaires athées ».

Fresneau est réélu le 3 janvier 1897, au premier tour de scrutin, par 651 voix sur 957 suffrages exprimés.

Aux yeux d'Armand Fresneau, l'intervention de l'Etat dans le domaine social n'était pas plus justifiée que dans le domaine éducatif. En 1891, la loi « Bovier-Lapierre » sur les syndicats professionnels de patrons et ouvriers était venue en première délibération devant le Sénat. Ce dernier, à une forte majorité, rejette la proposition parce qu'il préfère, selon les paroles d'Armand Fresneau, la « loi bienfaisante de 1884 ».

Partisan d'un service militaire prolongé, mais décidé à en dispenser les séminaristes, il vote en 1889 contre les dispositions de la loi sur le recrutement de l'armée.

A plusieurs reprises il se déclare opposé à l'existence du ministère des colonies,

la gestion de celles-ci devant être confiée au ministère de la Marine.

C'est également au nom de la solidarité militaire qu'il s'opposera, le 1<sup>er</sup> décembre 1898, à la proposition de loi Constans, sur la procédure devant les conseils de guerre.

Nationaliste, Armand Fresneau l'était également dans le domaine économique, et c'est en protectionniste convaincu qu'il est intervenu dans la discussion du tarif général des douanes dit tarif Méline, du régime des sucres, etc...

De même, en ce qui concerne l'organisation du crédit agricole et populaire, la gestion des caisses d'épargne, la création d'abattoirs publics, la fabrication, circulation et vente des vins artificiels.

Il avait fait partie des 14 sénateurs qui, le 12 décembre 1892, refusèrent la confiance au gouvernement Ribot après l'interpellation sur l'affaire de Panama.

Ce polémiste convaincu mourut subitement le 13 novembre 1900 à Paris, à l'âge de 77 ans.

Il avait publié de nombreux articles de revues et de journaux. Il est également l'auteur de divers pamphlets ou études, par exemple : *De la constitution politique des Etats de l'Eglise* ; *Le Roi* ; *L'Atelier français en 1789* ; *Une nation au pillage*.

**FRESNEY** (Mayenne). — Voy. **DUBOYS-FRESNEY**.

**FRETAY** (Finistère). — Voy. **HALNA DU FRETAY**.

**FREY** (CHARLES, ALBERT), né le 26 février 1888 à Strasbourg.

*Député du Bas-Rhin de 1919 à 1936.*

*Sous-Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie du 27 janvier 1931 au 20 février 1932.*

Charles Frey naquit dans une famille modeste (son père, ancien ébéniste, était devenu employé des P.T.T.). Après ses études à l'« Oberrealschule » de Strasbourg, il obtint son baccalauréat en 1906 et suivit les cours de la faculté de philosophie jusqu'en 1913. En 1918, tout en étant soldat, il s'inscrivit à la faculté de droit et de sciences politiques, où il s'intéressa particulièrement aux cours d'économie politique.

Encore étudiant, il s'était orienté vers le journalisme. Il fit ses premières armes à la *Bürgerzeitung* de Strasbourg et à l'hebdomadaire *Das neue Elsass*, il fut le correspondant strasbourgeois de la *Frankfurter Zeitung*. Peu avant l'effondrement allemand, il fit paraître dans le *Nouveau Journal* des articles où sa position était

nettement exprimée : ni autonomie, ni plébiscite, retour pur et simple à la France.

En 1914, il avait réussi à se faire incorporer dans le service sanitaire (Festungssanitäts batillon) de Strasbourg. Il fit partie du « Conseil du gouvernement » de la ville en novembre 1918 et eut à ce titre une activité importante.

La paix revenue, il devint directeur du *Nouveau Journal* et, aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut élu à la tête de la liste du « bloc national » qui emporta tous les sièges. Il avait obtenu personnellement 70.694 voix sur 133.616 votants.

Charles Frey fut nommé membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission des affaires étrangères. Il déposa huit rapports sur les problèmes propres à l'Alsace-Lorraine. En séance publique, il se fit entendre à plusieurs reprises, notamment au sujet de la politique extérieure du gouvernement et de la réforme du régime des pensions civiles et militaires.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il n'arriva qu'au sixième rang, avec 65.162 voix sur 149.824 votants, sur la liste du bloc républicain national qui emporta six sièges sur les neuf à pourvoir.

De nouveau membre de la commission des affaires étrangères et de la commission d'Alsace-Lorraine, il ne rapporte pas moins de 11 projets ou propositions de loi relatifs à l'Alsace-Lorraine et, au cours de cette législature, c'est aux problèmes des départements de l'Est qu'il consacre l'essentiel de ses interventions en séance publique.

Le 29 avril 1928, il fut élu député de la circonscription de « Strasbourg-campagne » avec 13.611 voix sur 24.970 votants ; au premier tour, le 22 avril, il était arrivé au premier rang avec 8.404 voix, précédant de peu Huéber qui avait obtenu 8.301 voix.

Toujours membre de la commission des affaires étrangères et de la commission d'Alsace-Lorraine, il appartient en outre à celle des boissons et à celle des douanes et conventions commerciales.

Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au commerce des trois cabinets Laval qui se succédèrent de janvier 1931 à février 1932.

A ce titre, il soutint une importante discussion sur les brevets d'invention.

C'est encore au second tour, le 3 mai, que Charles Frey fut réélu en 1932. Il obtint 11.730 voix sur 24.894 votants, contre 6.708 à Roos. Au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, il avait obtenu 8.033 voix sur 23.705 votants, devançant là aussi Roos qui avait eu 5.370 voix.

Aux élections générales de 1936, toujours candidat à « Strasbourg-Campagne », Charles Frey, devança au premier tour, le 26 avril, par Daul (qui avait obtenu 7.139 voix contre 6.383 pour Frey) fut battu au second, le 3 mai, Daul obtenant 11.808 voix sur 27.639 votants et Charles Frey 10.867 seulement.

Ayant été élu maire de Strasbourg en 1935, il se voua de plus en plus à ses nouvelles fonctions. Lors de la seconde guerre mondiale, il ne quitta la ville qu'à l'arrivée des troupes allemandes et il installa à Périgueux une mairie de « Strasbourg-en-Dordogne ». Il se consacra à la défense des intérêts des nombreux alsaciens restés en France.

**FREYCINET (LOUIS, CHARLES DE SAULCES de)**, né le 14 novembre 1828 à Foix (Ariège), mort le 14 mai 1923 à Paris.

*Sénateur de la Seine de 1876 à 1920.*

*Ministre des Travaux publics  
du 13 décembre 1877 au 28 décembre 1879.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Affaires étrangères  
du*

*28 décembre 1879 au 23 septembre 1880.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Affaires étrangères  
du 30 janvier au 7 août 1882.*

*Ministre des Affaires étrangères  
du 6 avril 1885 au 7 janvier 1886.*

*Président du Conseil  
et Ministre des Affaires étrangères  
du 7 janvier au 11 décembre 1886.*

*Ministre de la Guerre  
du 3 avril 1888 au 17 mars 1890.*

*Président du Conseil  
et Ministre de la Guerre  
du 17 mars 1890 au 27 février 1892.*

*Ministre de la Guerre  
du 27 février 1892 au 11 janvier 1893.*

*Ministre de la Guerre  
du 1<sup>er</sup> novembre 1893 au 6 mai 1899.*

*Ministre d'Etat  
du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSKY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 71.)

L'année 1889 marquait le centenaire de la Révolution. Les républicains au pouvoir avaient voulu faire de cette commémoration l'apothéose du régime en montrant que la III<sup>e</sup> République était digne de sa glorieuse devancière. Le 5 mai, anniversaire de la réunion des Etats-Généraux, le président Sadi Carnot, petit-fils de l'organisateur de la Victoire, présidait une cérémonie commémorative et, le lendemain, il se rendait sur le Champ-de-Mars, haut lieu de la fête de la Fédération, pour inaugurer l'Exposition universelle. De l'applaudissement universel, M. de Freycinet, ministre de la Guerre du cabinet Tirard, recueillait sa part de satisfaction personnelle. N'était-ce pas lui qui, ministre des Travaux publics dans les cabinets Dufaure et Waddington, avait lancé le mouvement par son fameux plan de développement des voies ferrées et des voies navigables ?

Charles de Freycinet venait d'atteindre la soixantaine. Il avait été trois fois

président du Conseil et avait à ce moment une solide réputation d'habile manœuvrier. Ingénieur issu de l'Ecole Polytechnique, il s'était révélé un remarquable technicien des moyens de communication et de ce que l'on appelle aujourd'hui l'aménagement du territoire. Mais c'est dans son œuvre au ministère de la Guerre que Freycinet révélera ses très grandes qualités d'organisateur. L'œuvre qu'il y accomplit, en effet, fut capitale ; Mollke lui en a rendu témoignage, déclarant qu'il avait largement contribué à la résurrection de l'armée française. Il y parvint par la modernisation de l'armée pourtant vouée alors à la vie de caserne et par sa démocratisation, la suppression des dépenses qui provoquaient tant d'inégalités dans l'exécution du service.

Après que le cabinet Tirard fut tombé sur le problème de la politique douanière, Freycinet va prendre la présidence du Conseil pour deux ans, du 17 mars 1890 au 27 février 1892 ; c'est de loin le plus long de ceux qu'il a présidés. Placé entre l'agitation boulangiste et le scandale de Panama, il connut des heures relativement paisibles et même quelques succès.

Sur le plan social, il dut faire face aux premières manifestations du 1<sup>er</sup> mai. Celles de 1891, à Fourmies, dégénérèrent en une fusillade qui fit plusieurs victimes. Un début de législation sociale marque cette période : loi du 8 juillet 1890 sur les délégués mineurs, loi du 2 juillet 1890 sur la suppression des livrets ouvriers ; préparation de la loi du 31 octobre 1892 sur le travail des femmes et des enfants.

Le vote des tarifs douaniers en 1892 occupa longuement les Chambres pendant toute la durée du ministère.

Charles de Freycinet n'avait pas été, dans ses précédents cabinets, un grand ministre des affaires étrangères. Mais il faut lui rendre cette justice que c'est sous sa direction et en plein accord avec lui que Ribot réussit le coup de maître de l'alliance franco-russe. Désormais, la France cessait d'être isolée.

Le ministère tomba sur la question religieuse. Il avait cependant commencé sous d'heureux auspices à cet égard, en raison de la politique de ralliement, dont le cardinal Lavieille, archevêque d'Alger, s'était fait le champion. Les incidents qui se produisirent lors de pèlerinages ouvriers à Rome, la circulaire de Fallières, ministre des Cultes, invitant les évêques à supprimer ces pèlerinages, la réplique éinglante de l'archevêque d'Aix envenimèrent de nouveau les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Le gouvernement, pris entre les feux croisés de la droite et des radicaux, se retira.

Freycinet put cependant poursuivre son œuvre au ministère de la Guerre pendant onze mois encore, sous deux cabinets différents. Mais sans que son nom soit jamais officiellement prononcé, il fut indirectement compromis dans l'affaire de Panama. Simplement, le 10 janvier 1892, il fut discrètement éliminé au cours du remaniement du cabinet Ribot.

Charles de Freycinet rentre dans le rang, entouré du respect de ses collègues. Il se tint quelques mois sur la réserve, mais il ne pouvait rester inactif. Il est élu en 1894 président de la commission de l'armée au Sénat, poste important et délicat en cette période où commence l'affaire Dreyfus.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1898, il est de nouveau ministre de la Guerre, dans le quatrième Cabinet Dupuy. Freycinet est alors dans sa 70<sup>e</sup> année et l'acceptation d'un tel portefeuille, en de semblables circonstances, constitue une preuve de dévouement. Faire respecter l'armée, ce sera la mission de confiance que devra assumer Freycinet. Mais le climat politique est tel qu'il n'y pourra pas tenir plus de six mois et demi. « Je suis trop vieux pour la bataille », confiera-t-il à Raymond Poincaré.

Freycinet, apparemment, n'était pas très favorable à la cause de Dreyfus. L'opposition révélera après sa démission et malgré les dénégations gouvernementales, qu'un désaccord sérieux l'opposait à ce sujet à Deleassé. Mais officiellement, la raison de son départ fut l'extrême découragement qu'il ressentait après une interpellation des plus houleuses.

Ce départ était un adieu, ou presque. Freycinet retourna à la présidence de la commission sénatoriale de l'armée. Ses interventions en séance publique se rarifièrent au fil des années. Esprit universel et travailleur acharné, il écrivit alors, en dehors de quelques souvenirs politiques, comme son ouvrage sur *La Question d'Égypte* (1905) des œuvres de hautes mathématiques : *Les planètes télescopiques, application de la théorie de Laplace* (1900), *Sur les principes de la mécanique rationnelle* (1902), *De l'expérience en géométrie* (1903).

Il fera une symbolique réapparition au gouvernement d'octobre 1915 à décembre 1916 comme ministre d'État dans un cabinet Briand. A 87 ans il faisait encore l'admiration de Poincaré par son énergie au travail et l'intelligence de ses vues.

En 1920, il se retirait définitivement de la vie politique après avoir été constamment réélu, dès le premier tour, les 4 janvier 1891, 28 janvier 1900 et 3 janvier 1909, avec 579 voix sur 667 votants, 456 sur 765 et 630 sur 934.

Il mourut à Paris le 14 mai 1923, dans sa 95<sup>e</sup> année. Comme il occupait à l'Académie française, depuis 1891, le fauteuil d'Emile Augier, son éloge y fut prononcé le 11 février 1926. Son successeur, Emile Picard, concluait ainsi : « Un homme n'a pas été mêlé pendant cinquante ans aux affaires de son pays sans être en butte à bien des critiques. Mais quelque jugement que l'Histoire prononce sur certains points de son œuvre, le délégué de 1870 qui, en des circonstances désespérées, réussit à organiser la défense nationale, le ministre de la guerre qui mit notre armée au niveau de sa tâche nous apparaît dès aujourd'hui comme ayant bien mérité de la Patrie. »

**FREZOUL** (PAUL), né le 2 avril 1837 à Varilhès (Ariège), mort le 30 décembre 1918 au Carlaret (Ariège).

*Sénateur de l'Ariège de 1882 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT et COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 75.)

Fidèle défenseur des intérêts de son département, Paul Frézoul connu dès lors, sans défaillance, la faveur de ses électeurs. Aux élections du 7 janvier 1894, il passe aisément, dès le premier tour de scrutin, avec 424 voix sur 603 votants ; son succès ne fut pas moins facilement acquis aux élections du 16 janvier 1903, où il obtint 401 voix sur 505 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il ne recherchait pas les succès de tribune, mais acceptait volontiers les modestes rapports et s'intéressait au sort des petites gens, greffiers de justice de paix ou militaires en retraite proportionnelle, dont il transmettait et soutenait les pétitions.

Au renouvellement de 1912, âgé de 75 ans et atteint dans sa santé, il renonça à solliciter de nouveau son mandat.

Il mourut six ans plus tard, le 30 décembre 1918, au Carlaret (Ariège), quelques semaines après avoir eu la joie de connaître le succès de nos armes. Il avait 81 ans.

**FRIBOURG** (Ain). — Voy. **ANDRÉ-FRIBOURG**.

**FRINGANT** (CHARLES, FRANÇOIS), né le 31 mars 1872 à Toul (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle de 1914 à 1932.*

Propriétaire-vigneron, Charles Fringant fut élu conseiller municipal de Toul le 3 mai 1908 — il sera réélu jusqu'en 1919. Radical, président du Comité républicain démocratique de son arrondissement, il se présenta aux élections générales législatives du 26 avril 1914 dans la circonscription de Toul et fut élu dès le premier tour avec 6.720 voix sur 12.704 votants, contre 5.656 voix à son unique concurrent Plessiart. Il avait placé sa candidature sous le patronage de Caillaux.

Il fut nommé membre de la commission des mines et de celle de l'agriculture.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il arriva au sixième rang de la liste d'entente républicaine et d'union nationale qui emporta les sept sièges — elle comprenait notamment Albert Lebrun, Louis Martin et François de Wendel. Il avait obtenu 57.400 voix sur 87.614 votants.

Membre de la commission des comptes définitifs, il prit part à une seule discussion en séance plulique.

Le 11 mai 1924, la liste républicaine et nationale emporta les sept sièges de la Meurthe-et-Moselle, Fringant se classa quatrième de la liste avec 69.844 voix sur 104.818 votants. Il fut nommé cette fois membre de la commission de l'armée, de la commission des boissons et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Aux élections générales de 1928, Charles Fringant fut élu dès le premier tour, le 22 avril, dans la circonscription de Toul avec 6.374 voix, contre 4.119 pour Lafarge, sur 12.083 votants.

Dans sa profession de foi, il rappelait qu'il avait soutenu de ses votes la politique de Raymond Poincaré. Il se déclarait partisan de la politique étrangère menée par Briand (pactes de Locarno et de Genève), « Républicain de gauche sincère », il se présentait comme candidat de « l'union républicaine » et avait demandé aux électeurs de ne pas se laisser troubler par la campagne d'injures dirigée contre lui.

De nouveau candidat aux élections générales du 1<sup>er</sup> mai 1932, il essuya un lourd échec, n'obtenant que 335 voix sur 11.783 votants et ne se représenta pas au second tour.

**FROGET (JEAN-MARIE)**, né le 20 mars 1880, à Tarare (Rhône).

*Sénateur du Rhône de 1935 à 1942.*

Jean-Marie Froget était fils de ses œuvres. Dans une fiche signalétique écrite de sa main en 1937, il confessait avoir fait des études primaires, mais inscrivait : « ...néant » devant la rubrique « diplômés universitaires ». Avec la même humilité, le mot néant accompagnait de même les rubriques « écrits et discours » et « décorations ».

Petit employé d'une entreprise textile de Tarare, il franchit tous les échelons de la hiérarchie pour devenir directeur d'une usine de fabrication de tissus spéciaux pour pansements.

Il débuta dans la politique à 39 ans, après la fin de la première guerre mondiale, comme conseiller municipal de sa ville natale. Six ans plus tard, il devint maire de Tarare et ne cessa d'occuper cette fonction — hormis une courte interruption entre 1927 et 1929. L'œuvre édilitaire accomplie par lui, durant ces longues années passées à la tête de cette petite ville industrielle du Rhône, le remplissait de fierté : à une époque où de telles réalisations n'étaient point si fréquentes, il avait créé un hôpital-maternité, un établissement de bains-douches, une piscine et des camps de vacances.

Jean-Marie Froget ne fit qu'une brève carrière de moins de deux ans, en 1924 et 1925, au Conseil général du Rhône. Mais aux élections du 20 octobre 1935, il fut élu sénateur du Rhône, sur la liste radicale menée par Justin Godart, au troisième tour de scrutin et en qua-

trième position (423 voix sur 825 votants).

Inscrit au groupe de la gauche démocratique et membre des commissions des pétitions, du commerce — à laquelle il appartint jusqu'en 1940 — il était avare de déclarations de politique générale, mais sa profession de foi comportait en premier lieu : « défense résolue des institutions républicaines ; maintien sans concession de la laïcité ; dissolution des ligues factieuses... résistance à toute tentative de fascisme... » Il vota cependant le 10 juillet 1940 à Vichy la loi accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**FROGIER DE PONLEVOY (PAUL, MARIE, PLACIDE)**, né le 3 juillet 1827 à Paris, mort le 21 janvier 1915 à Paris.

*Député des Vosges de 1876 à 1894.*

*Sénateur des Vosges de 1894 à 1909.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 78.)

Aux élections générales de 1889, Frogier de Ponlevoxy l'emporta dès le premier tour, le 22 septembre, dans la circonscription de Neufchâteau, mais avec seulement 20 voix d'avance sur le comte d'Alsace qui avait obtenu 6.572 voix contre 6.592 pour Frogier. Républicain (le comte d'Alsace, lui, était « révisionniste »), Frogier de Ponlevoxy estimait que la République devait reposer sur trois réformes principales : celles de l'instruction, du service militaire et de l'impôt. Dans sa circulaire de 1889 il estimait que les deux premières avaient été réalisées et réclamait avec vigueur la mise en œuvre de la troisième. Il aurait voulu en particulier que l'on dégrêât l'impôt foncier. D'autre part, il était vigoureusement protectionniste et demandait la révision des traités de commerce « qui favorisent l'étranger ».

De nouveau candidat dans la même circonscription de Neufchâteau, Frogier de Ponlevoxy fut élu dès le premier tour des élections générales de 1893, le 20 août, avec 7.267 voix sur 13.019 votants, contre 3.627 au comte d'Alsace, qui devait d'ailleurs lui succéder après que Frogier de Ponlevoxy eut été élu sénateur — par 728 voix — le 25 février 1894 et eut démissionné de son mandat de député le 15 mars 1894. Il occupait comme sénateur l'ancien siège de Jules Ferry, décédé en 1893 (et auquel avait succédé Albert Ferry, lui-même décédé l'année suivante).

Il fut réélu sénateur le 28 janvier 1900 dès le premier tour, avec 668 voix sur 982 votants. Il s'inscrivit à l'union républicaine et au groupe agricole.

De 1894 à 1909 il se consacra avant tout aux problèmes de sa région et ne participa pas de façon notable aux travaux publics en Sénat.

En 1909 il ne se représenta pas aux élections sénatoriales et se retira de la vie publique.

Il mourut le 21 janvier 1915 à Paris, à l'âge de 88 ans.

**FROIN** (BERNARD, CYR, ALEXIS, *Alcède*), né le 16 juin 1823 à Saint-Ciers-la-Lande (Gironde), mort le 6 septembre 1894 à Saint-Ciers-la-Lande.

*Député de la Gironde de 1889 à 1893.*

Docteur en médecine de la faculté de Paris, maire de sa commune natale depuis 1851, conseiller général de la Gironde, chevalier de la Légion d'honneur, Bernard Froin fut candidat bonapartiste aux élections générales de 1885 — scrutin départemental. Au premier tour, le 4 octobre, il obtint 65.636 voix sur 149.696 votants, et au second, le 18 octobre, 72.317 sur 162.286 votants : c'était insuffisant pour être élu.

Avec le retour du scrutin d'arrondissement, il fut élu dès le premier tour, le 22 septembre 1889, dans la circonscription de Blaye, avec 7.589 voix sur 14.808 votants, précédant de peu son adversaire, Goujon, qui avait 7.090 voix.

Mais le 10 mars 1890, son élection fut invalidée. A l'élection partielle du 13 avril 1890, il l'emporta de nouveau, au premier tour, sur Goujon, d'une cinquantaine de voix seulement (Froin : 7.985 voix ; Goujon : 7.933), sur 15.994 votants. En 1889, il voulait « délivrer le pays des opportunistes » qui « ont ruiné la France ». Il dénonçait avec violence « les scandales » d'un « odieux régime » et faisait appel aux bonapartistes et aux royalistes pour obtenir une révision de la Constitution. En 1890, il avait adopté un ton plus modéré : certes, il dénonçait toujours avec force « les gaspillages de tout genre », mais s'en prenait moins « au régime » qu'au « pouvoir » : la nuance était d'importance. Cela lui permettait de s'adresser non plus seulement aux royalistes et aux bonapartistes, mais à « tous les bons citoyens conservateurs » y compris « les républicains honnêtes », allant jusqu'à laisser entendre — sans l'affirmer nettement — qu'il pouvait accepter les institutions républicaines puisqu'il écrivait « ce gouvernement » — celui des bons citoyens — « quel qu'en soit le nom, *quelle qu'en soit la forme* » aurait l'adhésion de tous.

Membre de plusieurs commissions, il participa activement à la vie parlementaire, s'attachant en particulier à favoriser l'écoulement des vins de sa région, notamment réclamant que les vins importés soient frappés de droits supplémentaires — il déposa une proposition de loi à ce sujet. Il prit part à deux débats, l'un concernant les fraudes sur les vins, l'autre l'exercice de la profession de pharmacien.

Le 20 août 1893, il fut précédé au premier tour des élections générales par son ancien rival, Goujon, maire de Gou-

riac, qui obtint 6.669 voix contre 5.069 pour Froin. Celui-ci fut définitivement battu au second tour, le 9 septembre, n'obtenant que 5.805 voix sur 13.283 votants, contre 7.395 pour Goujon.

Froin mourut l'année suivante. Il était âgé de 71 ans.

**FROMENT** (EDOUARD, ALPHONSE), né le 13 mars 1884 à Largentière (Ardèche).

*Député de l'Ardèche  
de 1932 au 10 juillet 1940.*

Agent général d'assurances, ancien combattant de la guerre 1914-1918 (décoré de la médaille militaire), Edouard Froment devint, en 1925, conseiller municipal de Largentière, dont il fut élu maire en 1927 et conseiller général en 1928.

En 1932, candidat du parti S.F.I.O. aux élections générales dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Privas, il obtint au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, 4.858 voix sur 14.477 votants et emporta le siège au second tour, le 8 mai, avec 8.255 voix sur 16.455 votants. Dans son bref programme électoral, il avait rappelé qu'il était « ardéchois de race » et « fils de paysan » et avait réclamé que l'on en finisse « avec un régime de militarisme à la solde des financiers et des spéculateurs ».

Nommé membre de la commission des pensions et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, il déposa une proposition de loi d'intérêt local et prit quatre fois la parole à la tribune pour défendre les intérêts agricoles de son département (sériculture et viticulture).

Le 26 avril 1936, candidat socialiste dans la deuxième circonscription de Privas, il obtint 6.817 voix sur 15.270 votants et fut réélu le 3 mai avec 9.314 voix sur 15.990 votants. Dans sa déclaration électorale, après avoir reproduit le programme du parti socialiste S.F.I.O., il ajoutait : « Je veux la paix, toute la paix, rien que la paix, jamais je ne consentirai à la guerre ». Peut-être ce souci majeur et cette constante préoccupation le portèrent-ils à la commission de l'armée ainsi qu'à celle des pensions civiles et militaires. C'était vraisemblablement une position de guet, d'une part, et de l'autre la possibilité d'une participation personnelle aux efforts de réparation où le poussaient non seulement ses convictions politiques mais sa générosité naturelle. En 1937, cet état d'esprit pouvait lui conférer paradoxalement un titre de spécialiste puisqu'il déposait un rapport sur un projet de loi modifiant le recrutement de l'armée.

Le 10 juillet 1940, il fut l'un des « 80 » à voter contre l'article unique du projet de loi constitutionnel.

**FROMENT** (LOUIS, MARIE, THÉODORE), né le 14 septembre 1838 à Noyelles-sur-

Mer (Somme), mort le 12 novembre 1909 à Pouthoile (Somme).

*Député de la Somme de 1892 à 1895.*

*Sénateur de la Somme de 1895 à 1909.*

Agriculteur, lauréat de nombreux concours agricoles, Louis Froment fut élu maire de Pouthoile en 1873. Ce fut le début d'une carrière publique qui l'amena à être notamment vice-président de la Société des agriculteurs de la Somme, président du conseil d'arrondissement, vice-président de la délégation cantonale, président de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement d'Abbeville.

Le 27 mars 1892, il se présenta à l'élection partielle qui eut lieu dans la première circonscription d'Abbeville à la suite du décès de M. A. François. Il fut élu député, sans concurrent, avec 10.906 voix sur 11.391 votants. Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il s'appliqua en particulier à défendre les intérêts agricoles de sa région et défendit les thèses protectionnistes. Il vota contre la réforme de l'impôt sur les boissons.

Aux élections générales de 1893, à nouveau seul candidat, il fut élu dès le premier tour, le 20 avril, avec 11.019 voix sur 12.656 votants. Il s'était présenté comme « un républicain progressiste et pratique », partisan d'« un gouvernement stable, honnête et ferme ».

Il n'eut pas le temps de prendre une part vraiment active à la vie publique de la Chambre. Il était plutôt orienté vers les problèmes de sa région et, le 30 juin 1895, Louis Froment fut nommé sénateur lors de l'élection partielle provoquée par la mort de Frédéric Petit. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine. Il fut rapporteur d'un certain nombre de projets d'intérêt local (autorisation d'emprunt, autorisation de lever une surtaxe sur l'alcool dans telle ou telle ville...).

Il fut réélu sénateur le 28 janvier 1900 avec 712 voix sur 1.335 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine.

Il déposa encore quelques rapports sur les mêmes sujets d'intérêt local que pendant la législature précédente.

Il ne se représenta pas en 1909 et mourut le 12 novembre 1909, à l'âge de 71 ans.

**FROSSARD** (LUDOVIC, OSCAR), né le 5 mars 1889 à Foussemagne (Territoire de Belfort).

*Député de la Martinique de 1928 à 1932.*

*Député de la Haute-Saône de 1932 à 1942.*

*Ministre du Travail*

*du 1<sup>er</sup> juin 1935 au 4 juin 1936.*

*Ministre d'Etat*

*du 18 janvier au 10 mars 1938.*

*Ministre de la Propagande*

*du 13 mars au 10 avril 1938.*

*Ministre des Travaux publics*

*du 10 avril au 23 août 1938.*

*Ministre de l'Information*  
*du 21 mars au 5 juin 1940.*

*Ministre des Travaux publics*  
*du 5 au 16 juin 1940.*

*Ministre des Travaux publics et des Transmissions*  
*du 16 au 27 juin 1940.*

*Ministre des Travaux publics*  
*du 27 juin au 10 juillet 1940.*

Fils (et frère) d'un sellier-bourrelier du Territoire, L.-O. Frossard devint instituteur après avoir été élève de l'Ecole normale de Belfort avec une dispense d'âge. Révoqué pour ses opinions d'extrême-gauche, il passa ensuite au journalisme. Membre du parti S.F.I.O., il en fut nommé secrétaire administratif en 1918. Aux élections générales de 1919, qui eurent lieu à la représentation proportionnelle, il fut candidat dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine sur la liste S.F.I.O. Il obtint 112.237 voix sur 285.719 votants, mais c'est la liste d'union républicaine et sociale qui emporta tous les sièges (à la moyenné arithmétique). En 1920, il quitta le parti socialiste pour adhérer au parti communiste. Il fut secrétaire général de ce parti de 1920 à 1922, mais démissionna en 1923 et réintégra le parti socialiste, au sein duquel il se fit le défenseur des thèses modérées et s'opposa de plus en plus à la majorité du parti.

En 1928, candidat du parti socialiste dans la dernière circonscription de la Martinique, il fut élu dès le premier tour, le 22 avril, avec 10.430 voix sur 13.550 votants.

Il fut nommé membre de quatre commissions : affaires étrangères ; Algérie, colonies et protectorats ; boissons ; assurance et prévoyance sociales. Dès la première année de son élection, il demanda à interpeller le gouvernement sur sa politique coloniale « et en particulier sur l'intervention active de certains administrateurs coloniaux dans les luttes de partis ». Les années suivantes, il multiplia les demandes d'interpellation concernant notamment la politique financière et administrative du gouvernement dans ses rapports avec la réorganisation de l'Etat, la politique générale du gouvernement à trois reprises, sa politique religieuse et le statut des congrégations de France, l'évacuation de la Rhénanie, la politique du blé, la défense du droit syndical, la politique coloniale. Il s'était rendu célèbre à l'Assemblée par les discours ironiques qu'il dédiait traditionnellement aux nouveaux gouvernements le jour de leur investiture.

En 1932, devenu maire de Ronchamp, il se présenta cette fois dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Lure (Haute-Saône), toujours comme candidat de la S.F.I.O. Au premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, il obtint 4.929 voix sur 13.393 votants. Au second, le 8 mai, il l'emporta avec 6.999 voix sur 13.999 votants. Dans son programme bref et précis, en six points, il réclamait la lutte contre : la guerre, l'insécurité du travail, l'anarchie de la production (avec nationalisation des monopoles de fait), la spéculation, l'ignorance et l'iniquité politique (avec retour à la représentation



proportionnelle). Membre de quatre commissions (affaires étrangères, suffrage universel, règlement et comptabilité), il déposa notamment une proposition de résolution tendant à instituer un système de représentation proportionnelle à l'échelle de la région (1934). Il déposa de nouveau de nombreuses demandes d'interpellation, concernant le plus souvent la situation des travailleurs, le chômage et la crise économique. Il dénonça en 1933 « les menées fascistes de la ligue dite des contribuables ». En 1934, il intervint à de nombreuses reprises au sujet du budget pour 1935, critiquant notamment l'insuffisance du « plan Marquet », ministre du Travail au gouvernement Doumergue.

Malgré ce qu'il a appelé lui-même ses « désaccords flagrants et publics avec la majorité du parti, il en respectait la discipline et refusa d'entrer dans le second ministère Daladier, puis dans le ministère Doumergue et le ministère Flandin. Au contraire, il accepta de faire partie du cabinet présidé par Fernand Bouisson, président de la Chambre, et dut alors se séparer de son parti, mais, comme il tient à le préciser, « sans chercher à entraîner personne ». Le ministère Bouisson fut éphémère et ne dura que trois jours (du 1<sup>er</sup> au 4 juin 1935), mais L.-O. Frossard conserva le portefeuille du Travail dans le cabinet Laval du 7 juin 1935 au 22 janvier 1936, puis dans le cabinet Sarraut, du 24 janvier au 4 juin 1936. Il approuva la politique dite de « déflation massive » en déclarant que la dévaluation ou la crise aurait des conséquences plus dures encore pour les travailleurs. Il prit un certain nombre de mesures destinées, selon sa propre expression, « à réparer les injustices » de la politique de déflation : réforme des assurances sociales du 28 octobre 1935, réforme de la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels, décrets concernant la caisse de retraite des ouvriers mineurs, les caisses de secours, etc... Il fit notamment voter par le Parlement l'abaissement de l'âge de la retraite des ouvriers mineurs qui passa de 55 à 50 ans. Il fit partie du deuxième cabinet Léon Blum en 1938 et devint le deuxième « ministre de la Propagande » français après Jean Giraudoux.

Redevenu député, il prit notamment la parole à propos des accords de Munich, qu'il approuve au nom de son groupe car « ils nous ont épargné le pire : une guerre dont la France eût porté le poids principal ».

Le 11 janvier 1940, il dépose une demande d'interpellation sur l'information, la propagande et la censure.

Enfin, il dépose une demande d'interpellation sur les événements de Finlande et leurs conséquences. La discussion de cette interpellation, ainsi que d'un certain nombre d'autres portant sur le même sujet, eut lieu en comité secret le 20 mars 1940.

Choisi par Paul Reynaud comme ministre de l'Information, il le restera du 21 mars au 5 juin 1940. A cette date il fut remplacé par Jean Prouvost, mais

prit alors de portefeuille des Travaux publics qu'il conserva jusqu'à la démission du cabinet Paul Reynaud, le 16 juin 1940. Entré dans le dernier ministère de la III<sup>e</sup> République comme ministre des Travaux publics et des Transmissions, il devint ministre des Travaux publics le 27 juin, les Transmissions devenant un ministère spécial confié à André Février.

Le 10 juillet 1940, il vote pour le projet de loi constitutionnel et ne fera pas partie du nouveau gouvernement.

**FROT** (EUGÈNE), né le 2 octobre 1893 à Montargis (Loiret).

*Député du Loiret de 1924 à 1942.*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
à la Présidence du Conseil  
du 18 décembre 1932 au 28 janvier 1933.*

*Ministre de la Marine Marchande  
du 31 janvier 1933 au 24 octobre 1933.*

*Ministre du Travail  
et de la Prévoyance sociale  
du 26 octobre 1933 au 23 novembre 1933.*

*Ministre de la Marine Marchande  
du 26 novembre 1933 au 9 janvier 1934.*

*Ministre du Travail  
et de la Prévoyance sociale  
du 9 janvier 1934 au 27 janvier 1934.*

*Ministre de l'Intérieur  
du 30 janvier 1934 au 7 février 1934.*

Jeune avocat à la Cour d'appel de Paris, publiciste, Eugène Frot — qui n'avait alors que 26 ans — se présenta pour la première fois aux élections générales de 1919, dans le Loiret, à la tête d'une liste dite de concentration et rénovation républicaine, mais il n'obtint que 8.645 voix sur 78.215 votants. Sa liste n'eut aucun siège.

Le 11 mai 1924, il fut candidat sur la liste d'union des gauches qui emporta les 5 sièges du Loiret. Eugène Frot obtint personnellement 46.916 voix sur 86.368 votants. Dans leur programme électoral, les cinq candidats avaient violemment attaqué la politique du Bloc national « impuissance, gâchis, réaction dans tous les domaines » : sans faire directement allusion à la liste du bloc ouvrier et paysan (communiste) ils précisèrent « nulle réforme ne nous effraye, mais c'est de la loi seule que nous attendons le progrès ».

Inscrit au groupe du parti socialiste, membre de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission de législation civile et criminelle et de la commission des pensions, Eugène Frot déposa neuf propositions de loi ou de résolution concernant principalement des questions juridiques et fut rapporteur d'une proposition de loi tendant à instituer l'aliénation mentale comme cause de divorce. En séance publique, il prit la parole sur un certain nombre de sujets techniques (notamment sur la réglementation des baux à longue durée) et à deux reprises, en 1925 et en 1926, dénonça « les me-

nées fascistes en France » et demanda sans succès à interpellier le gouvernement sur les mesures à prendre « pour parer au danger des troubles qui peuvent naître à l'organisation des légions armées ».

Le 22 avril 1928, Eugène Frot l'emporta dès le premier tour, dans la circonscription de Montargis, avec 10.718 voix sur 19.899 votants. Il était candidat de l'union des gauches radicales et socialistes. Reconnaisant que la législature qui s'achevait avait « apporté à l'opinion publique bien des désillusions », il demandait aux électeurs à la fois « de ne pas se laisser entraîner vers des formes d'action politique réactionnaire » et « de ne pas céder au mirage d'un communisme de dictature ».

Il devint cette fois membre de la commission des affaires étrangères ainsi que de la commission des travaux publics et des moyens de communication. Il déposa onze propositions de loi ou de résolution aux objets divers et présenta deux rapports, l'un sur l'aliénation mentale, l'autre sur les tribunaux mixtes internationaux. En séance publique, il prit la parole à de très nombreuses reprises. Il se fit notamment le défenseur du syndicaliste catalan Blanco détenu à la prison de Montpellier (1930).

En 1932, Eugène Frot fut réélu dès le premier tour, le 1<sup>er</sup> mai, toujours dans le canton de Montargis, avec 10.890 voix sur 19.646 votants. On peut noter dans son programme certaines idées nouvelles intéressantes, comme la demande d'un « grand plan d'outillage national » et le souhait que soit développée la politique des « offices » pour les produits agricoles.

Nommé membre de la commission des affaires étrangères et de la commission de la législation civile et criminelle, il devint sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le cabinet Paul Boncour, du 18 décembre 1932 au 28 janvier 1933, puis ministre de la Marine marchande dans le cabinet Daladier, du 31 janvier au 24 octobre 1933. Il eut notamment, à ce titre, à soutenir le budget de son ministère pour 1934. Ministre du travail et de la prévoyance sociale dans le cabinet Sarraut, du 26 octobre au 23 novembre 1933, il devint ministre de l'Intérieur dans le cabinet Daladier, du 30 janvier 1934 au 7 février 1934.

Il se trouva donc être ministre de l'Intérieur au moment des événements du 6 février 1934 — qui amenèrent précisément la démission du gouvernement Daladier le 7 — bien que celui-ci n'ait pas été mis en minorité. Sans entrer dans le détail des événements qui firent notamment l'objet d'un rapport parlementaire (n° 3383) de Marc Rucart, comprenant quelque 2.445 pages relatant les travaux de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934, l'on peut noter, en ce qui concerne Eugène Frot personnellement, que : 1° durant la journée du 6 février elle-même, lors du débat à la Chambre, jamais Eugène Frot ne fut pris à partie personnellement par une opposition pour-

tant virulente ; dans l'après-midi, Xavier Vallat l'avait nommé au cours de son intervention, mais presque sur le mode plaisant. — 2° après coup, toute une campagne se déclencha pour tenter de démontrer qu'Eugène Frot portait la responsabilité d'une fusillade qu'il aurait volontairement organisée, d'une part en « télécommandant » en quelque sorte certaines organisations participant à la manifestation, d'autre part en donnant l'ordre de tirer. Sur le premier point, aucune preuve sérieuse ne semble avoir été avancée, sur le second, l'on peut s'en rapporter à la déclaration faite par Eugène Frot lui-même devant la commission d'enquête, puisque c'est cette phrase même que devait reprendre l'un de ses adversaires, M. Dommenge, devant la Chambre, en séance publique, le 5 décembre 1935, mais pour la lui reprocher : « A aucun prix je n'aurais pris, moi, ministre de l'Intérieur, devant des événements graves qui se passaient dans la rue, la responsabilité d'interdire à des chefs de service en action dans la rue tel ou tel moyen — si grave fût-il — qu'ils auraient jugé nécessaire à l'exercice de leur fonction ». Il semble plus juste en effet de s'en tenir là, soit pour l'en louer, soit pour le regretter : il n'a donné ni l'ordre de tirer, ni celui de ne pas tirer.

Quoi qu'il en soit, la carrière politique d'Eugène Frot semble bien avoir été brisée dans son essor par cet événement. Selon ses propres termes (au cours du débat du 5 décembre 1935) il fut « accablé par l'injure, par l'injustice, par la diffamation, entouré de provocations qui ont tenté de (lui) prendre jusqu'à (sa) richesse, (son) honneur, entraîné dans le tourbillon des attentats permanents ». Il y eut — c'est lui qui le rappelait — des interpellations sur « le ministre de l'Intérieur aux mains sanglantes ».

Ses électeurs le soutinrent dans cette conjoncture puisque, une fois encore, c'est dès le premier tour, le 26 avril 1936, qu'Eugène Frot fut réélu député de la circonscription de Montargis, avec 10.432 voix sur 19.976 votants, toujours comme candidat de l'union des gauches.

Au cours de sa campagne électorale, il avait critiqué fortement « une politique de déflation économique qui a conduit au bord de la catastrophe financière et de la misère générale ». Il avait réclamé à la fois de fermes décisions contre les éventuels fauteurs d'émeutes et une mesure d'amnistie générale pour le passé. D'autre part, au point de vue économique, il demandait que les pouvoirs publics « organisent le marché national et international des produits essentiels de l'agriculture française » et même, d'une façon générale, qu'ils organisent « la production et la consommation ». Il avait dénoncé « le fascisme qui conduit à la guerre » et réclamé un gouvernement de Front populaire qui puisse « assurer l'ordre public, la paix internationale et l'activité économique ».

Inscrit cette fois au groupe de l'union socialiste et républicaine, membre de

la commission de l'armée, de la commission de la législation civile et criminelle et de la commission des finances, il réduisit considérablement son activité publique à la Chambre : il déposa une proposition de loi, présenta trois rapports et intervint seulement dans trois débats : amnistie, politique générale du gouvernement (le 21 janvier 1938 il apporta les voix de son groupe au cabinet Chautemps), et convention avec la Banque de France (son groupe vota pour l'augmentation de 5 millions des avances de la Banque de France à l'Etat).

Le 10 juillet 1940, il vota pour l'article unique du projet de loi constitutionnel.

**FROUIN** (RIGAL, LOUIS, *Elisée*), né le 5 août 1883 à Salignac (Gironde).

*Député de la Gironde de 1919 à 1924.*

Propriétaire viticulteur, Elisée Frouin était né dans une vieille famille du terroir girondin.

C'est dans une atmosphère de fidélité au culte napoléonien qu'il commença, à l'école communale de Salignac, des études que le prix cantonal devait couronner et qui furent achevées au collège de Saint-André-de-Cubzac, avant d'être poussées jusqu'au doctorat en droit.

C'est sur les conseils du député Jacques Piou, de l'action libérale, qu'il entreprit au Crédit Lyonnais une carrière qui devait être de choix.

Il fit toute la guerre de 1914-1918 au 34<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, plusieurs fois décimé et dont il fut l'un des rares survivants : parti comme sergent, il termina la guerre comme lieutenant avec la Croix de guerre et la Légion d'honneur, après avoir servi en Lorraine sous Castelnuau, à Verdun et dans l'Aisne.

La paix retrouvée, il reprend le cours de sa carrière au Crédit Lyonnais.

Déjà familiarisé avec la chose publique — il était conseiller municipal de Salignac avant la guerre — il fut désigné, lors des élections du 16 novembre 1919, comme candidat ancien combattant sur la liste clemenciste d'union républicaine élue tout entière et qui comptait entre autres Pierre Dupuy, Georges Mandel, le colonel Picot et Pierre Dignac ; Elisée Frouin obtint pour sa part 79.841 voix sur 159.336 votants. Aux élections du 11 mai 1924, l'union de 1919 se désagrégea et l'ancienne liste éclata : Georges Mandel mena à la bataille la liste de concorde nationale d'union républicaine clemenciste ; bien qu'en troisième position sur cette liste qui n'eut qu'un élu, l'abbé Bergey, Elisée Frouin, avec 32.904 suffrages sur 187.689 votants, fut battu avec d'ailleurs Georges Mandel. Le scrutin uninominal ayant été rétabli en 1928, Frouin se présenta dans la deuxième circonscription de Libourne : en quatrième position le 22 avril avec 2.849

voix sur 14.452 votants, derrière Eymond, 3.935 voix, Luquol, 2.988 et Clerjaud, 2.791, il ne se maintint pas pour le scrutin de ballottage du 29 avril qui vit le succès de Jean Eymond.

« Relever et développer la France dans tous les champs de l'activité nationale » tel était le thème du programme de l'union républicaine clemenciste. Inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale, il fit partie de la commission des douanes et de celle du suffrage universel. C'est au titre de cette commission qu'il rapporta la proposition de loi qu'il avait déposée en 1921 à propos des élections législatives portant sur moins de trois sièges.

Il intervint à plusieurs reprises dans la discussion des budgets des exercices de la législature et dans celle des questions viticoles qu'il connaissait particulièrement.

Il fut élu en 1922 secrétaire de la Chambre et renouvelé dans ces fonctions en 1923 et en 1924.

Représenté dans la vie privée en 1924, il ne resta pas étranger à la politique : les liens familiaux qui l'unissaient à Pierre Tailtinger, député de la Charente-Inférieure, contribuèrent à maintenir cet intérêt.

**FRUCHIER** (CHARLES, MARIE), né le 4 novembre 1865 à Digne (Basses-Alpes), mort le 28 juillet 1936 à Digne.

*Député des Basses-Alpes de 1902 à 1906.*

Jeune frère — ils avaient presque quinze ans de différence — de Raoul Fruchier, député lui aussi puis sénateur des Basses-Alpes (voir ci-dessous) et dernier fils du docteur Julien Fruchier, maire de Digne sous la II<sup>e</sup> République et démissionnaire à la proclamation de l'Empire, Charles Fruchier se destina comme son aîné aux carrières du droit et s'installa comme avocat-avocat près le tribunal de première instance de Digne.

Le républicain progressiste Paul Roux ne se représentant pas au renouvellement législatif de 1902, Charles Fruchier brigua les suffrages des électeurs dignois et, pour soutenir sa candidature, créa *L'Union Bas-Alpine*, journal hebdomadaire dont il assura avec talent la direction et la rédaction jusqu'à la déclaration de guerre de 1914.

Candidat le 27 avril 1902 dans la circonscription de Digne « uniquement pour barrer la route à Joseph Reinach », dont les affaires de Panama et Dreyfus avaient mis le nom en lumière, Charles Fruchier fut élu au scrutin de ballottage, le 11 mai, avec 5.792 voix sur 10.890 votants contre 4.970 à Reinach, après avoir été distancé d'un millier de voix au premier tour par celui-ci, qui avait obtenu 4.462 voix sur 10.698 votants, contre 3.418 à lui-même et 1.795 à Aubert. Il ne se représenta pas en 1906.

Inscrit au groupe de l'action libérale, il vota avec les républicains progressistes.

Répudiant « comme contraire aux immortels principes de la Révolution la conception toute impériale du monopole de l'instruction entre les mains de l'Etat », il s'opposa constamment à la politique du ministère Combes et refusa son soutien à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Il abandonna définitivement la politique sur le plan national en 1906 mais entra au Conseil général des Basses-Alpes après la guerre, en 1919, et y demeura pendant dix-sept ans, jusqu'à sa mort ; il y fut constamment le président de la commission des finances, où il siégea à côté d'enfants illustres du département, Paul Reynaud et André Honorat.

Elu maire de Digne en 1921, battu aux élections municipales de 1929, il reprit en mains l'administration de la ville en 1935.

Il mourut à Digne l'année suivante, le 28 juillet, à l'âge de 71 ans.

**FRUCHIER** (LAZARE, JULIEN, Raoul), né le 20 mars 1851 à Digne (Basses-Alpes, mort le 29 décembre 1931 à Paris (15<sup>e</sup>).

*Député des Basses-Alpes de 1893 à 1895.*

*Sénateur des Basses-Alpes de 1895 à 1903.*

Né à Digne, Raoul Fruchier, ses études de droit terminées, s'établit avoué-plaidant à Forcalquier et se spécialisa dans les affaires criminelles, acquérant ainsi un certain renom comme avocat d'assises.

La politique cependant l'attirait et, aux élections générales législatives de 1885, sans faire acte de candidature, il milita, sans succès, en faveur de la liste républicaine opposée dans le département des Basses-Alpes à la candidature de l'ancien préfet de police Louis Andrieux, qui fut élu. Au renouvellement de 1889, il se lança encore dans la bataille en contribuant à faire battre le candidat boulangiste Proal. Mais lors des élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, le républicain Isoard ne s'étant pas représenté, Raoul Fruchier brigua son siège à Forcalquier et fut élu au second tour de scrutin. Légèrement distancé le 20 août par le boulangiste Proal qui obtenait 2.633 voix sur 7.641 votants contre 2.496 à lui-même, il triomphait aisément au scrutin de ballottage par 4.721 voix contre 2.817 au même Proal, sur 7.648 votants.

Parlisan d'un « gouvernement ennemi des coteries, large, tolérant, ouvert », et souhaitant le rétablissement de l'échelle mobile, il siégea à la Chambre dans les rangs des républicains et fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes.

Dès son arrivée au Palais Bourbon, il se vit aussitôt confier le rapport sur l'élection à Tournon du vicomte Melchior

de Vogüé, auquel il était reproché d'avoir trop arrosé ses électeurs, dont quelques-uns avaient été emportés chez eux ivres-morts, d'avoir fait état de la sympathie du ministre des affaires étrangères, et surtout d'avoir bénéficié de l'appui du clergé. Des prières publiques avaient été dites à son intention, ce qui était de nature à fausser les conditions de la compétition électorale. Fruchier invita donc la Chambre à y regarder de plus près et obtint la nomination d'une commission d'enquête ; celle-ci, après un examen minutieux, aboutit à la conclusion que le vicomte serait sûrement réélu et renonça à demander une invalidation. Est-ce dépit ou modestie, on ne relève après ce débat aucune intervention de Fruchier, ce qui n'empêcha pas les électeurs sénatoriaux des Basses-Alpes de le porter à la Haute Assemblée le 18 août 1895, par 257 voix sur 369 votants, à l'occasion d'une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement du sénateur républicain Richard, décédé. Il démissionna de son mandat de député le 25 octobre de la même année.

C'est encore sur une question électorale qu'il fit ses débuts au Sénat où il obtint, en 1897 la validation, contestée, des élections du Jura.

Le 4 avril 1900, il remontait à la tribune pour demander l'achèvement de la ligne de chemin de fer Digne-Nice, dont il lui plut de souligner l'intérêt stratégique. Le 2 juin de la même année, il se battit sans succès pour que tous les faits se rattachant à l'affaire Dreyfus fassent l'objet d'une amnistie plus large que celle qu'avait proposée le gouvernement.

Fruchier qui s'était fait une spécialité des débats de validation ne se doutait pas que le dernier lui serait fatal. Le 4 janvier 1902, il était réélu sénateur des Basses-Alpes, au second tour, en même temps que son colistier, l'ancien préfet de police Andrieux, par 211 voix contre 198 et 192 à leurs adversaires. Mais il leur fut reproché d'avoir fait poser des affiches sur lesquelles on lisait péle-mêle les noms de tous les candidats qui s'étaient désistés, sans qu'il fût précisé que la plupart l'avaient fait en faveur de leurs adversaires. Malgré une longue et habile défense d'Andrieux, le Sénat fit droit à cette protestation et annula l'élection, invalidant du coup Fruchier qui n'avait eu sans doute que le tort d'avoir attaché sa fortune au char de l'ancien préfet de police.

Le 22 février, les grands électeurs du département ne lui accordèrent que 184 voix et donnaient la préférence à des hommes nouveaux : Gassier et Defarge.

Souvent secrétaire de commissions spéciales, il ne monta à la tribune que pour parler dans la discussion des mesures concernant les sociétés de coopératives de production, de crédit et de consommation et des contrats de participation aux bénéfices, de la loi de finances, de l'amnistie et du budget.

Après son invalidation de 1903, Raoul Fruchier tenta une dernière fois sa chance lors de l'élection partielle du 28 août

1910 : il ne recueillit que 50 voix au premier tour et 3 au second.

Il disparut dès lors de la scène politique et mourut à Paris (15<sup>e</sup>), le 29 décembre 1931, à l'âge de 80 ans.

**FRUGIER - PUYBOYER** (Haute-Vienne). — Voy. PUYBOYER.

**FUCHS** (Edouard), né le 11 janvier 1896 à Mulhouse (Haut-Rhin).

*Député du Haut-Rhin de 1936 à 1942.*

Né à Mulhouse, en Alsace annexée, Edouard Fuchs était le cinquième enfant d'une famille ouvrière. Il fréquenta d'abord l'École des Frères de Mulhouse avant de se familiariser, aux cours du soir, avec la comptabilité, la correspondance et les langues, tout en étant apprenti dans une usine de textile puis employé de bureau dans une banque.

Le 21 septembre 1914, il est mobilisé par les autorités militaires allemandes, fait son service en Allemagne, puis campagne en Roumanie; c'est alors qu'il saisit, le 1<sup>er</sup> septembre 1917, l'occasion de déserteur sur le front roumain. Il achèvera l'année 1917 et passera le début de l'année 1918 en camps de prisonniers de guerre en Roumanie et en Russie avant d'être rapatrié en France à la suite d'un périple qui le mène de Mourmansk au Havre par Newcastle et Southampton. Le 22 avril 1918, il peut enfin s'engager dans l'armée française et part en Afrique du Nord. Il est démobilisé à Mulhouse l'année suivante et entre dans l'administration des contributions indirectes, puis il se consacre à la comptabilité dans la banque, le commerce et l'industrie. Secrétaire départemental de la Ligue des catholiques d'Alsace de 1926 à 1930, puis de l'Union populaire républicaine nationale d'Alsace (parti chrétien-social), c'est sous le patronage de ce parti qu'il se présente aux élections générales législatives de 1936, dans le 2<sup>e</sup> circonscription de Mulhouse (Mulhouse-campagne). Il est élu le 3 mai, au scrutin de ballottage, avec 14.007 voix sur 23.334 votants contre 8.317 au socialiste Eisenring; au premier tour, le 26 avril, Edouard Fuchs était déjà en tête avec 9.656 voix sur 23.846 votants, suivi par Eisenring avec 5.156 bulletins, par le républicain de gauche Becker 4.446, et par le communiste Kayser 3.477.

Inscrit au groupe des indépendants d'action populaire, il appartient aux commissions de l'Alsace et de la Lorraine, de l'hygiène et, enfin, des travaux publics et moyens de communication.

Parlementaire actif, Edouard Fuchs se fit, par ses propositions de loi, le défenseur de la famille et fit voter la constitu-

tion du port de Strasbourg en port autonome (loi du 14 juin 1939).

A la tribune de la Chambre, où ses interventions furent nombreuses, le comptable qu'il était évoluait avec aisance dans le maquis de la fiscalité, soutenant, outre les intérêts de la famille, ceux de l'Alsace-Lorraine et de l'agriculture. Les problèmes de l'administration communale et ceux de la fonction publique seront aussi l'objet de ses soins. La lourde menace qui pèse sur sa petite patrie face au Rhin lui fait préférer à la « nation armée » la « nation industrialisée », plus apte selon lui à mener à bien la défense de la France.

Réfugié en 1940 avec sa famille à Agen, il vota le 10 juillet, à Vichy, les pouvoirs constituant demandés par le maréchal Pétain.

**FULLY** (Pierre), né le 4 février 1894 à Saint-Etienne (Loire), mort le 10 novembre 1940 à Bretagne-de-Marsan (Landes).

*Député des Landes de 1936 à 1940.*

Pierre Fully a vingt ans lorsqu'éclate la guerre de 1914 : il la fait dans les unités combattantes, reçoit deux blessures graves au poumon et mérite la Croix de guerre et la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, les hasards de l'Administration vont faire de ce stéphanois d'origine un landais d'adoption. Chef de cabinet du préfet Bourienne à Dax en février 1918, il se fixera définitivement dans ce département le 15 mai 1919. Sous-préfet de Saint-Sever le 3 janvier 1922, détaché successivement à la préfecture de la Haute-Garonne puis à celle des Landes, il sera nommé sous-préfet de Dax le 6 janvier 1931. Les nécessités de l'avancement cependant l'envoient à Belfort comme préfet le 28 septembre 1934. Mais il n'abandonnera pas les Landes pour autant puisqu'il entre au Conseil général en 1935, où il représente le canton de Montfort-sur-Chalosse.

Pierre Deyris, député de l'arrondissement de Saint-Sever depuis 1914 ne sollicitant plus le renouvellement de son mandat aux élections de 1936, Pierre Fully fut désigné par la fédération radicale-socialiste départementale pour lui succéder. Il fut élu au scrutin de ballottage, le 3 mai avec 10.975 voix sur 18.064 votants contre 6.492 au radical indépendant Poudenx qui, au premier tour le 26 avril, avait déjà été distancé avec 6.594 voix sur 18.755 votants, le futur vainqueur de la compétition en ayant recueilli 8.325, le communiste Chartier 1.778 et le S.F.I.O. Broca 1.357.

Antifasciste, partisan de la Société des Nations dans la ligne d'Aristide Briand et de l'économie dirigée, sur le plan local défenseur de l'agriculture, Pierre Fully siégea dans les rangs du parti radical-

socialiste et participa aux travaux des commissions de l'administration générale, départementale et communale, des comptes définitifs et des économies, enfin des mines et de la force motrice.

Il se consacra tout particulièrement aux problèmes du mélayage, tant par ses propositions de loi ou de résolution que par ses interventions à la tribune ; il fit enfin adopter la loi du 24 juin 1938 sur

la mise « hors cadres » des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux.

Déjà immobilisé par la maladie, il ne put prendre part au vote du 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain et mourut quatre mois plus tard, le 10 novembre, au sanatorium départemental de Nouvelle, à Bretagne-de-Marsan ; il avait 46 ans.